



**UNIVERSITÉ DE STRASBOURG**

**SCIENCES PO STRASBOURG**

**Master 2 en Relations Internationales**

**Parcours « Frontières : entre coopérations et conflits »**

**Migration, développement et adaptation aux changements environnementaux**  
Les cas du Sénégal et de l'Équateur

Céline Le Flour

*Mémoire dirigé par Birte Wassenberg*

**Année universitaire 2019-2020**

« L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire.  
Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. »

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Birte Wassenberg pour m'avoir encouragée à réaliser ce travail de recherche et avoir dirigé mon mémoire.

Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à toute l'équipe de l'Observatoire Hugo de l'Université de Liège pour leur accueil chaleureux et pour m'avoir permis de participer aux activités des projets MIGRADAPT et MAGYC.

Par ailleurs, je remercie sincèrement Samuel Lietaer et Pierre Ozer pour leurs conseils et le partage de leurs expériences de recherche au Sénégal et en Equateur. Ces échanges m'ont éclairée sur les enjeux de la migration comme stratégie d'adaptation aux changements environnementaux et l'importance de la notion de perception dans l'étude des migrations environnementales.

Je remercie également tous les répondants pour le temps qu'ils m'ont accordé et l'intérêt qu'ils ont témoigné pour mon travail de recherche.

Je souhaite particulièrement remercier Cristian, Ines, Lauriane, Ariane ainsi que ma famille pour leurs conseils, leurs relectures et surtout leur soutien inconditionnel.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers Elodie Hut dont l'avis critique, les relectures et les conseils m'ont été d'une aide précieuse tout au long de cette expérience de recherche.

## RESUME

Selon le premier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) publié en 1990, le plus grand impact des changements climatiques pourrait être celui sur la mobilité humaine. Cette dernière y est en effet reconnue comme l'une des principales conséquences de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des changements environnementaux dans les années à venir.

Dans ce contexte, la mobilité humaine est généralement perçue négativement par les décideurs politiques tandis qu'elle peut représenter une stratégie d'adaptation efficace face aux changements environnementaux. A partir de l'étude des cas sénégalais et équatorien, ce travail de recherche vise donc à montrer comment la mobilité humaine peut participer à la fois au développement local et à l'adaptation des migrants, de leurs communautés d'origine ainsi que de leurs communautés de destination aux changements environnementaux.

Ainsi, nous verrons dans un premier temps comment le discours faisant le lien entre mobilité humaine, développement et adaptation aux changements environnementaux est progressivement apparu dans les discussions et politiques internationales et régionales puis équatoriennes et sénégalaises du début des années 1970 à la fin des années 2000.

Ensuite, nous nous intéresserons à la place qu'occupe la mobilité humaine dans les politiques et les programmes équatoriens et sénégalais en lien avec le développement et l'adaptation aux changements environnementaux ainsi que dans les stratégies d'adaptation des populations elles-mêmes entre 2010 et 2018. Pour cela, nous étudierons les principaux impacts des changements environnementaux ainsi que l'évolution des dynamiques migratoires au Sénégal et en Equateur puis nous ouvrirons sur la nécessité de prendre en compte les limites et les opportunités de la mobilité humaine dans le contexte des changements environnementaux.

### **Mots-clefs**

Migration – Changements environnementaux – Adaptation – Développement – Gouvernance – Coopération internationale – Diaspora

## **ABSTRACT**

According to the first report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) published in 1990, the greatest impact of climate change could be on human mobility. The latter is recognised as one of the main consequences of the increase in the frequency and intensity of environmental change in the coming years.

In this context, human mobility is generally perceived negatively by policy makers, whereas it could be conceived as an effective adaptation strategy in the face of environmental change. Based on the Senegalese and Ecuadorian case studies, this research therefore aims to show how migration and population movements can contribute both to local development and to the adaptation of migrants, their communities of origin and destination to environmental changes.

Thus, we will first see how the discourse linking human mobility with development and adaptation to environmental change gradually emerged in international and regional discussions and policies, then in Ecuador and Senegal from the early 1970s to the late 2000s.

Next, we will look at the place of human mobility in Ecuadorian and Senegalese recent policies and programmes related to development and adaptation to environmental change, as well as in the adaptation strategies of the populations themselves (2010-2018). To this end, we will study the main impacts of environmental change and the evolution of migration dynamics in Senegal and Ecuador. We will then insist on the need to consider the limits and opportunities of human mobility in the context of environmental change.

### **Keys words :**

Migration – Environmental Change – Adaptation – Development – Governance – International cooperation – Diaspora

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>GIEC</b>	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>CCNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>GES</b>	Gaz à Effets de Serre
<b>OIM</b>	Organisation Internationale des Migrations
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>COP</b>	Conference of Parties
<b>IDMC</b>	Internal Displacement Monitoring Center
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>CNULCD</b>	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>UNU-EHS</b>	Université des Nations Unies – Institut pour l'Environnement et la Sécurité Humaine
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>CADHP</b>	Convention Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
<b>CADH</b>	Convention Américaine Relative aux Droits de l'Homme
<b>CIADH</b>	Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme
<b>PDRDPI</b>	Principes Directeurs Relatifs au Déplacement de Personnes à l'Intérieur de leur propre pays
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, Agence de Coopération Internationale Allemande
<b>OEA</b>	Organisation des Etats Américains
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>CSM</b>	Conférence Sudaméricaine sur les Migrations
<b>IIED</b>	Institut International pour l'Environnement et le Développement
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>UNDRR</b>	United Nations Office for Disaster Risk Reduction
<b>NRC</b>	Norwegian Refugee Council
<b>CND</b>	Contribution Nationale Déterminée

**PSE**

Plan Sénégal Emergent

**IRD**

Institut de Recherche pour le Développement

## SOMMAIRE

*Introduction : migrer pour mieux s'adapter aux changements environnementaux ? .....8*

*Partie I : L'émergence d'un discours international sur le lien entre migration et changements environnementaux : de l'apparition d'un concept onusien à sa traduction dans les discours et politiques des organisations régionales et nationales (1972-2009) .....29*

**Chapitre 1 : Migration, environnement et développement : l'émergence d'un discours à la croisée des agendas politiques internationaux, régionaux et nationaux .....30**

A. Un discours qui émerge dans un contexte de mise à l'agenda international des questions environnementales .....30

B. Le rôle des cadres législatifs et des systèmes régionaux dans l'évolution du discours sur les migrations environnementales (1972-2009) .....41

**Chapitre 2 : Migration, développement et adaptation aux changements environnementaux au Sénégal et en Equateur (1972-2009).....51**

A. Des cultures et une histoire migratoires qui influencent les représentations locales et nationales de la migration .....52

B. Migrations, crises socioéconomiques et remises : l'importance des diasporas .....59

C. Des politiques de développement et d'adaptation aux changements climatiques qui témoignent d'une culture de la migration et d'une culture de l'adaptation particulières .....64

*Partie II : La prise en compte du lien entre migration et environnement dans les politiques migratoires, de développement et d'adaptation aux changements environnementaux sénégalaises et équatoriennes (2010-2018)..... 70*

**Chapitre 1 : La Conférence de Cancún sur les changements climatiques et l'émergence d'un discours sur la migration comme stratégie d'adaptation au sein des organisations internationales, régionales et nationales .....72**

A. La reconnaissance de la migration comme stratégie d'adaptation au sein des organisations internationales .....72

B. L'évolution des cadres nationaux de gouvernance, en faveur de la prise en compte de la migration dans les stratégies d'adaptation aux changements environnementaux ? .....89

**Chapitre 2 : La migration comme stratégie d'adaptation au Sénégal et en Equateur103**

A. Deux pays aux problématiques environnementales et migratoires différentes .....104

B. Le rôle des migrants et des diasporas dans l’adaptation aux changements environnementaux de leurs communautés d’origine en Equateur et au Sénégal.....	125
<b>Chapitre 3 : Les obstacles et les opportunités de la gouvernance des migrations dans le contexte de l’adaptation aux changements environnementaux au Sénégal et en Equateur .....</b>	<b>134</b>
A. Obstacles et limites d’une gouvernance globale incluant politiques migratoires et d’adaptation .....	135
B. Défis et opportunités de la migration comme stratégie d’adaptation au Sénégal et en Equateur.....	144
<b><i>Conclusion.....</i></b>	<b><i>157</i></b>
<b><i>BIBLIOGRAPHIE .....</i></b>	<b><i>159</i></b>
<b><i>ANNEXES.....</i></b>	<b><i>178</i></b>
<b><i>TABLE DES MATIERES .....</i></b>	<b><i>188</i></b>

## Introduction : migrer pour mieux s'adapter aux changements environnementaux ?

Au début des années 1930, aux Etats-Unis, des milliers de personnes furent déplacées en raison d'une catastrophe aux conséquences économiques et sociales majeures que l'on a appelée le « Dust Bowl ». Du Texas à l'Arkansas en passant par l'Oklahoma, des tempêtes de poussière obligèrent des milliers de fermiers à quitter leurs terres pour trouver un emploi ailleurs. Cet événement historique témoigne de l'importance de l'étude des migrations et déplacements de populations dans le contexte des changements environnementaux. La recherche sur les relations entre l'homme et son environnement n'est pas récente. Selon David N. Livingstone, on retrouve des ouvrages témoignant de cet intérêt datant de la Grèce Antique et de la Renaissance<sup>1</sup>. Toutefois, la recherche sur les impacts de l'environnement sur la mobilité humaine s'est développée à partir des années 1970 (voir Annexe 1), dans un contexte particulier.

Tout d'abord, les années 1970 et 1980 sont marquées par une sensibilisation accrue aux dégradations de l'environnement d'origine anthropique et leurs conséquences sur le bien-être des populations. Par exemple, la publication d'un rapport commandité par le Club de Rome<sup>2</sup> et préparé par une équipe de scientifiques du *Massachusetts Institute of Technology* en 1972 alerte les décideurs politiques et le monde académique sur les dangers de la croissance économique et de la surexploitation des ressources naturelles pour la population mondiale<sup>3</sup>. La même année, à Stockholm, se tient la première conférence des Nations Unies sur l'environnement. Dès lors, les questions environnementales connaissent une médiatisation croissante et de nombreuses institutions internationales sont créées pour répondre aux impacts des changements environnementaux, y compris climatiques. C'est le cas du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), créé par le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale en 1988.

Selon le rapport Foresight, les changements environnementaux sont les « *modifications de l'environnement physique et biogéochimique, à grande échelle, soit causées naturellement, soit influencées par les activités humaines (y compris les accidents industriels), que ce soit par des*

---

<sup>1</sup> D.N. Livingstone, "Environmental determinism" in. R.J. Johnston, D. Gregory, G. Pratt, M. Watts, *The dictionary of human geography*, Oxford, Blackwell, 2000

<sup>2</sup> Groupe de réflexion réunissant des scientifiques, des économistes, des fonctionnaires et des représentants du secteur industriel de 52 pays.

<sup>3</sup> D.Meadows, D. Meadows et J. Randers, *The limits to growth*, Club de Rome, 1972

*événements à développement rapide ou lent*<sup>4</sup>. » Les changements environnementaux comprennent à la fois les dégradations de l'environnement, les changements climatiques, ainsi que les catastrophes météorologiques (dues à l'action des vents ou des variations brutales des précipitations) mais pas géophysiques (telles que les éruptions volcaniques, les séismes ou les glissements de terrain)<sup>5</sup>. Toutefois, du fait de l'important impact des catastrophes d'origine géophysique en Equateur<sup>6</sup>, notamment en termes de déplacements de populations, nous considérons également cette dernière catégorie dans le cadre de ce travail de recherche. Ainsi, la plupart des organisations internationales créées à la fin du XXème siècle pour répondre aux impacts des changements environnementaux sur les populations s'intéressent particulièrement à un aspect de ces changements, à savoir le changement climatique, défini par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) comme le « *changement de climat attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables*<sup>7</sup> ».

La CCNUCC qui fixe les objectifs internationaux de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES), les réponses aux changements climatiques et les mesures d'adaptation aux impacts de ces changements est signée par 166 Etats lors du sommet de Rio de Janeiro en 1992 et entre en vigueur en 1994. Dès lors, la vulnérabilité des populations face aux changements environnementaux est reconnue et appuyée par des recherches scientifiques de grande ampleur et les décideurs politiques des Etats ayant ratifié la Convention se réunissent chaque année lors des Conférences des Parties<sup>8</sup> (*Conference Of Parties* ou *COP*) afin de fixer les nouveaux objectifs en matière de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et d'adaptation<sup>9</sup>.

Cette même période se caractérise également par une augmentation des publications sur les impacts des changements environnementaux sur le bien-être des populations et donc sur la mobilité humaine<sup>10</sup>. En effet, les années 1970 et 1980 sont marquées par la multiplication de

---

<sup>4</sup> Foresight report: Migration and global environmental change, The Government Office for Science, London, 2011

<sup>5</sup> G. Brugnot, *Les catastrophes naturelles*, collection Idées reçues, Ed. Le cavalier bleu, Paris, 2008, 127p

<sup>6</sup> Par exemple, en avril 2016, un séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter a eu lieu près de la ville de Muisne sur la côte nord de l'Equateur et fait 650 morts, plus de 6 000 blessés et près de 73 000 déplacés selon le Haut-Commissariat pour les Réfugiés.

<sup>7</sup> CCNUCC, article 1§2

<sup>8</sup> Les « Parties » désignent les Etats membres de l'ONU signataires de la CCNUCC.

<sup>9</sup> Site de la CCNUCC, « Processus et réunions », URL : <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings>

<sup>10</sup> F. Gemenne, R. McLeman, « Environmental migration research : evolution and current state of the science » in. Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration, Routledge, 2018

phénomènes environnementaux extrêmes tels que les tempêtes tropicales et les sécheresses sur les continents africain et asiatique, les plus affectés par les impacts des changements environnementaux<sup>11</sup>. Par exemple, entre 1970 et 1990, le Sénégal connaît trois grandes sécheresses (1970-1973, 1976-1977, 1983-1984) qui ont provoqué des mouvements de population massifs, notamment depuis les régions agricoles telles que les régions de Louga, Thiès ou Fatick<sup>12</sup>. Dans ce contexte, de nombreux rapports onusiens et publications de chercheurs et d'ONG sur les « réfugiés environnementaux » apparaissent<sup>13</sup>. Le terme de « réfugiés environnementaux », utilisé pour la première fois par le Professeur égyptien Essam El-Hinnawi dans un rapport commandé par le PNUE est toutefois peu utilisé dans le monde académique au sein duquel il est particulièrement controversé. En effet, selon François Gemenne et Robert McLeman, l'expression de « réfugié environnemental » ne rend pas compte de la multi-causalité des migrations qui rend difficile voire impossible d'isoler le facteur environnemental des autres facteurs de la migration<sup>14</sup>, sur lesquels nous nous attarderons plus tard. De plus, cette catégorie de réfugié n'apparaît pas dans la Convention de Genève de 1951 et ses protocoles additionnels qui régissent le droit d'asile<sup>15</sup>. De nombreux autres termes sont utilisés pour décrire le phénomène des populations déplacées pour des raisons liées à des événements environnementaux extrêmes ou aux changements progressifs de l'environnement : migrants climatiques, déplacés climatiques, réfugiés écologiques ou encore *eco-migrant*<sup>16</sup>. Dans ce mémoire, nous utilisons les termes de « migrations environnementales » et « déplacements environnementaux » qui permettent de prendre en compte la complexité des phénomènes migratoires et environnementaux. Ainsi, nous nous appuyons sur la définition de l'Organisation internationale des migrations (OIM) qui qualifie les migrants environnementaux de : « *personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs*

---

<sup>11</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016

<sup>12</sup> D. Roquet, « Partir pour mieux durer : la migration comme réponse à la sécheresse au Sénégal ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2008/1 | 2008, URL : <https://journals.openedition.org/eps/2374#tocto2n3>

<sup>13</sup> F. Gemenne, R. McLeman, « Environmental migration research : evolution and current state of the science » in. *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018

<sup>14</sup> *Ibid*

<sup>15</sup> Définition du réfugié selon la Convention de Genève : personne « *qui, par suite d'événements survenus avant le 1er janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.* » (article premier)

<sup>16</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016, p16

conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent<sup>17</sup> ». Cette définition nous permet de prendre en compte la diversité des changements environnementaux qui ne se limitent pas aux changements climatiques. De plus, la définition de l'OIM rend compte de la complexité des décisions et modèles migratoires que nous développerons par la suite.

Enfin, l'intérêt croissant pour la recherche sur les migrations et les déplacements environnementaux s'explique par un contexte de préoccupations sécuritaires des pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU)<sup>18</sup>. Après la Guerre froide, les discours alarmistes sur la multiplication des conflits environnementaux - comme celui du politologue canadien Thomas Homer-Dixon dans son ouvrage *Environment Scarcity and Global Security* - et sur l'afflux de réfugiés environnementaux<sup>19</sup> dans les décennies à venir amènent les Etats et les organisations internationales à commander des études sur les implications sécuritaires et les scénarios futurs du changement climatique. Par exemple, en 2007, le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki Moon attribue partiellement les conflits civils de la région du Darfour aux changements environnementaux que connaît la région sahélienne<sup>20</sup>.

Ainsi, le discours international sur les migrations environnementales apparaît dans un contexte particulier de mise à l'agenda progressive des questions environnementales et du lien entre mobilité humaine et changements environnementaux en réponse à diverses préoccupations. Lors de la seizième COP en 2010 à Cancún au Mexique, la migration - qui était jusqu'alors abordée comme le résultat d'un échec de l'adaptation - est officiellement reconnue comme une stratégie d'adaptation aux changements environnementaux<sup>21</sup>. Aussi, dans les années 2010, de nombreux projets de développement<sup>22</sup> et politiques publiques prennent progressivement en compte les liens entre mobilité humaine et environnement et plus largement

---

<sup>17</sup> OIM, « Glossaire sur la migration » in. *International Migration Law* n°25, Genève, 2011, URL :

[http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=product\\_info&cPath=56&products\\_id=1380](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=56&products_id=1380)

<sup>18</sup> F. Gemenne, R. McLeman, « Environmental migration research : evolution and current state of the science » in. *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018

<sup>19</sup> Dans un rapport publié en 1993, l'écologiste britannique Norman Myers annonce qu'il y aura 250 millions de réfugiés environnementaux en 2050.

<sup>20</sup> F. Gemenne, R. McLeman, « Environmental migration research : evolution and current state of the science » in. *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018

<sup>21</sup> Point 14.f des Accords de Cancún

<sup>22</sup> Notamment dans le cadre de la coopération pour le développement humain entre les pays des régions les plus affectées par les changements environnementaux (Amérique du Sud, Afrique Subsaharienne et Asie du Sud et de l'Est) et les pays les plus « responsables » des dégradations de l'environnement mondial, majoritairement occidentaux.

entre la migration, le développement humain et l'adaptation aux changements environnementaux.

### **La multi-causalité de la migration**

La mobilité humaine est généralement perçue par les décideurs politiques comme un phénomène binaire opposant d'un côté des raisons politiques et de l'autre, des raisons économiques. Selon Zolberg, professeur en sciences politiques, le migrant se distingue du réfugié par la nature et la prévisibilité de ses mouvements<sup>23</sup>. En effet, Zolberg affirme que la migration est généralement perçue par les chercheurs en sciences sociales comme un phénomène économique tandis que les mouvements des réfugiés sont imprévisibles en ce sens qu'ils répondent à un ensemble de facteurs insaisissables<sup>24</sup>. Cette conception binaire des mouvements de populations est ainsi présente dans les études sur les migrations forcées qui supposent que la migration est soit le résultat d'une décision réfléchie et motivée soit d'un ensemble de *push-factors*<sup>25</sup>, où la violence occupe généralement une place importante<sup>26</sup>. En réalité, cette dualité des représentations de la migration ne rend pas compte de la complexité des dynamiques migratoires dans le contexte des changements environnementaux. Ainsi, raisonner en termes de « capacités<sup>27</sup> » (*capabilities* en anglais) nous permet de montrer que les migrations, qu'elles soient volontaires ou forcées, sont le résultat d'un ensemble de choix et de contraintes<sup>28</sup>. Selon Graeme Hugo, spécialiste des migrations, les déplacements et les migrations environnementaux s'inscrivent dans un *continuum* spatio-temporel qui s'étend de la migration temporaire à la relocalisation définitive et du déplacement interne à la migration internationale<sup>29</sup>. Ce spectre de mouvements *proactifs* et *réactifs* constitue un ensemble de réponses migratoires aux risques environnementaux (voir Annexe 2). Ainsi, le rapport Foresight distingue cinq facteurs-clé – sociaux, politiques, économiques, environnementaux et

---

<sup>23</sup> A.R. Zolberg, « The formation of new states as a refugee-generating process », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n°467, 1983, pp24-38

<sup>24</sup> *Ibid*, p25

<sup>25</sup> E.S. Lee, « A theory of migration », *Demography*, vol.3, n°1, 1966

<sup>26</sup> E. Pigué, « Theories of voluntary and forced migration », F. Gemenne, R. McLeman, *Routledge Handbook for Environmental Migration and Displacement*, Routledge, 2018

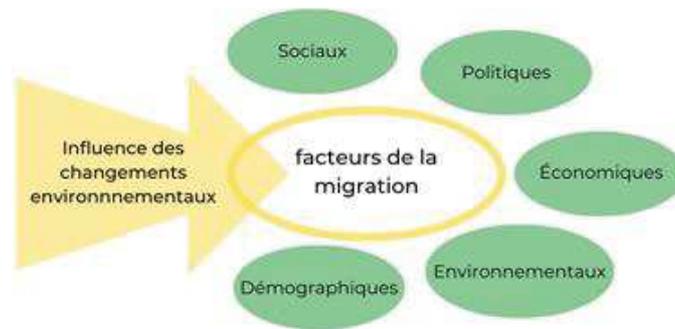
<sup>27</sup> H. de Haas, « Migration theory – Quo Vadis ? », *International Migration Institute Working Papers*, 11/2014

<sup>28</sup> J. Carling, « The role of aspirations in migration », in. *Determinants of International Migration*, Oxford, International Migration Institute, 23-25/09/2014

<sup>29</sup> G. Hugo, « Environmental concerns and international migration, *International migration review*, n°30, 1996, pp105-131

démographiques<sup>30</sup> – qui influencent la mobilité humaine et qui se superposent et interagissent les uns avec les autres :

Figure 1 : Les 5 facteurs de la migration



Graphique reproduit par l'auteur. Source : rapport Foresight, 2011

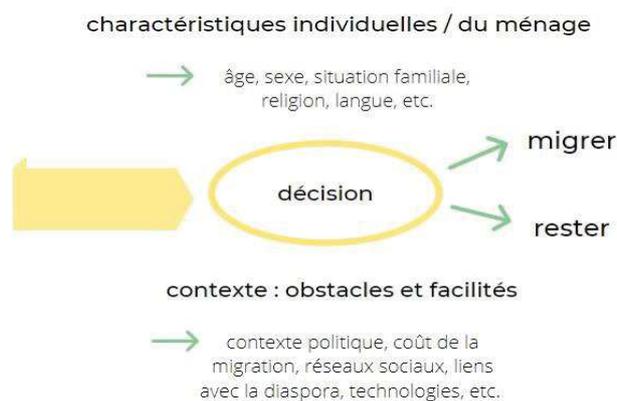
Les changements environnementaux tels que l'exposition aux aléas climatiques, la dégradation des écosystèmes ou la raréfaction des ressources en eau n'ont donc que très rarement un impact direct sur la mobilité<sup>31</sup>. Le changement climatique et plus largement les changements environnementaux agissent ainsi comme des « multiplicateurs de menaces<sup>32</sup> » qui peuvent aggraver des situations socio-économiques précaires et un contexte politique instable. En ce sens, les changements environnementaux complexifient les autres facteurs collectifs et individuels de la migration :

Figure 2 : La décision de migrer

<sup>30</sup> Foresight report: Migration and global environmental change, The Government Office for Science, London, 2011

<sup>31</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016

<sup>32</sup> C. Zickgraf, "Climate Change and Migration Crisis in Africa" in *The Oxford Handbook of Migration Crises*, Oxford University press, 2019



Graphique reproduit par l'auteur. Source : Rapport Foresight, 2011

Etudier les migrations environnementales ne revient donc pas à isoler le facteur environnemental des autres facteurs de la migration mais plutôt à comprendre et mesurer le poids du facteur environnemental dans la décision de migrer ainsi que son influence sur les trajectoires choisies. Cela est d'autant plus difficile que les motivations de la migration peuvent évoluer au fil des trajectoires.

En effet, les parcours migratoires sont de plus en plus « fragmentés<sup>33</sup> », en ce sens qu'ils se composent de différents stades, statuts, conditions de vie et d'emploi. Selon Collyer, durant le voyage des migrants, certaines étapes peuvent échouer et résulter en d'autres étapes imprévues qui vont parfois accroître leur vulnérabilité. Ces voyages « fragmentés » sont caractéristiques des migrations depuis les pays subsahariens<sup>34</sup>. Par exemple, la migration rurale-urbaine au Sénégal peut déboucher sur la traversée de pays voisins et/ou du Sahara et le passage de grands points de transit tels que Niamey au Niger ou à Tripoli en Libye où les migrants peuvent se retrouver dans une situation d'immobilité ou de transit prolongée, dans des conditions souvent contraires aux droits humains<sup>35</sup>. Si les migrants parviennent à cette étape, leur traversée de la Méditerranée s'avère périlleuse et l'arrivée en Grèce ou en Italie dans l'attente de pouvoir migrer vers un autre pays de l'Union européenne se fait souvent dans des conditions très précaires<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> M. Collyer, “Stranded Migrants and the Fragmented Journey”, *Journal of Refugee Studies*, Volume 23, Issue 3, September 2010, pp273–293, URL: <https://doi.org/10.1093/jrs/feq026>

<sup>34</sup> *Ibid*

<sup>35</sup> UN for Human Rights, “Desperate and dangerous: report on the human rights situation of migrants and refugees in Libya”, 20/12/2018, URL : <https://www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/LibyaMigrationReport.pdf>

<sup>36</sup> J. Bronner, « Sur Lesbos, la vie précaire des 13 000 migrants du camp de Moria », *RFI*, 4/10/2019, URL : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20191004-grece-camp-moria-afghans-reportage>

Du fait de cette « fragmentation » des trajectoires des migrants, les motivations (telles que perçues par les migrants eux-mêmes) ainsi que leurs besoins de protection peuvent évoluer tout au long de leur parcours<sup>37</sup>. Par exemple, la réalisation d'une activité professionnelle en lien avec l'environnement dans le pays d'accueil ou bien le fait d'être exposé(e) de manière plus généralisée aux discours relatifs au changement climatique dans le pays de destination (dans les médias par exemple) peut sensibiliser des personnes migrantes aux changements environnementaux et amener ces personnes à identifier *a posteriori* le facteur environnemental comme une motivation de leur migration.

### **Le *nexus* migration-environnement**

La complexité de l'étude des migrations environnementales relève également de la diversité des tendances migratoires engendrés par les changements environnementaux<sup>38</sup>. La mobilité environnementale est fortement corrélée au type de changement environnemental vécu et perçu par les migrants<sup>39</sup>.

Qu'ils soient *soudains* comme les catastrophes ou *progressifs* comme l'érosion ou la salinisation des sols, les changements environnementaux n'appellent pas la même réponse migratoire. Par exemple, les catastrophes météorologiques telles que les inondations, les tempêtes tropicales<sup>40</sup>, les crues ou les périodes de chaleurs extrêmes se traduisent généralement par des déplacements internes et de courte durée<sup>41</sup>. Selon un rapport publié en 2019 par l'Observatoire des situations de déplacements internes (*IDMC* en anglais), 17,2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de catastrophes météorologiques ou géophysiques en 2018<sup>42</sup>.

En revanche, les changements environnementaux *progressifs* telles que les sécheresses et la désertification ou les phénomènes de salinisation et d'érosion des sols engendrent généralement

---

<sup>37</sup> M. Collyer, "Stranded Migrants and the Fragmented Journey", *Journal of Refugee Studies*, Volume 23, Issue 3, September 2010, pp273–293, URL: <https://doi.org/10.1093/jrs/feq026>

<sup>38</sup> L. Van Praag et C. Timmerman, "Environmental migration and displacement: a new theoretical framework for the study of migration aspirations in response to environmental changes", *Environmental Sociology*, 5:4, 2019, pp352-361, DOI: [10.1080/23251042.2019.1613030](https://doi.org/10.1080/23251042.2019.1613030)

<sup>39</sup> E. Piguët, A. Pécoud, P. de Guchteneire, « Migration and climate change : an overview » in. *Refugee Survey Quarterly* 33, numéro 3, pp1-23, 2011

<sup>40</sup> On parle de « cyclone » pour l'Océan indien et le Sud du Pacifique, d'« ouragan » pour l'Atlantique Nord, le Pacifique Centre Nord et le Pacifique Nord-Est et de « typhon » pour le Nord-Ouest Pacifique. Le terme 'tempêtes tropicales' inclut ces derniers.

<sup>41</sup> E. Piguët, A. Pécoud, P. de Guchteneire, « Migration and climate change : an overview » in. *Refugee Survey Quarterly* 33, numéro 3, pp1-23, 2011

<sup>42</sup> IDMC, Global Report on Internal Displacement 2019, 2019, URL: <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/#:~:text=Previous%20Editions-,Global%20Report%20on%20Internal%20Displacement%202019,and%20within%20towns%20and%20cities.>

des déplacements des campagnes vers les villes (exode rural) en raison des pertes de revenus engendrées par la pauvreté des récoltes dans les milieux dépendant de l'agriculture<sup>43</sup>. Ces dégradations environnementales ont entraîné le déplacement de près de 83 millions de personnes par an entre 2000 et 2008<sup>44</sup>.

A la différence des autres changements environnementaux, la montée du niveau des mers ne laisse d'autre choix aux populations impactées que de quitter définitivement leur lieu de vie<sup>45</sup>. Par exemple, dans les Etats insulaires de faible élévation (moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer) de l'Océan Pacifique Sud menacés par la montée du niveau des mers, des politiques de relocalisation sont parfois mises en place au niveau national. C'est le cas de Kiribati, Etat composé de trente-trois atolls et îles de faible élévation au cœur du Pacifique dont la politique de « migration dans la dignité<sup>46</sup> » (*migration with dignity*) fait partie de la stratégie nationale de relocalisation à long-terme<sup>47</sup>.

Dans les études sur les migrations et déplacements induits par les changements environnementaux, la notion d'« immobilité » occupe une place croissante<sup>48</sup>. Il s'agit d'étudier l'incapacité de migrer (immobilité involontaire) ou l'attachement à la terre en dépit des risques environnementaux encourus (immobilité choisie)<sup>49</sup>. Selon Jorgen Carling, chercheur au *Peace Research Institute* d'Oslo, comprendre les décisions migratoires implique d'identifier les aspirations et les capacités des populations vis-à-vis de la mobilité<sup>50</sup> (modèle *aspiration-ability*). En effet, dans les différents contextes environnementaux exposés ci-dessus, les populations peuvent se retrouver « piégées<sup>51</sup> » dans leurs communautés d'origine, à la suite d'un événement climatique extrême ou d'une catastrophe. Apparue premièrement dans le rapport Foresight publié en 2011, le concept de « populations piégées » est utilisé dans la recherche sur les migrations environnementales pour désigner les personnes incapables de se déplacer à partir

---

<sup>43</sup> E. Pigué, A. Pécoud, P. de Guchteneire, « Migration and climate change : an overview » in. *Refugee Survey Quarterly* 33, numéro 3, pp1-23, 2011

<sup>44</sup> *Ibid*

<sup>45</sup> *Ibid*

<sup>46</sup> Cette politique prend par exemple la forme d'accords bilatéraux pour favoriser la migration des Kiribatiens vers des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le but de constituer une communauté d'expatriés forte et à même de soutenir de nouveaux migrants dans le futur.

<sup>47</sup> K.E. McNamara, "Cross-border migration with dignity in Kiribati", in *Forced Migration Review*, n°49, 5/2015

<sup>48</sup> F. Gemenne et R. McLeman, "Environmental Migration Research : evolution and current state of the science" in. F. Gemenne, R. McLeman, *Routledge Handbook for Environmental Migration and Displacement*, Routledge, 2018

<sup>49</sup> C. Zickgraf, "Immobility" in. F. Gemenne, R. McLeman, *Routledge Handbook for Environmental Migration and Displacement*, Routledge, 2018

<sup>50</sup> J. Carling, "Migration in the age of involuntary mobility: theoretical reflexion and Cape Verdean experiences", *Journal of Ethics and Migration Studies*, n°28, pp5-42

<sup>51</sup> R. Black et M. Collyer, "Populations 'trapped' at times of crisis.", *Forced Migration Review*, n° , 2014

de zones à haut risque environnemental<sup>52</sup>. En effet, les régions du monde les plus affectées par les changements environnementaux étant souvent des zones particulièrement pauvres et instables d'un point de vue politique, les populations touchées par les aléas environnementaux n'ont pas toujours les ressources nécessaires (financières mais aussi sociales comme le réseau) pour migrer. Par exemple, à la suite du tremblement de terre de 2016 en Equateur, la plupart des habitants de l'île de Muisne n'ont pas pu migrer en raison de leur activité économique et de l'inefficacité des politiques publiques de relocalisation de la province d'Esmeraldas<sup>53</sup>. Ainsi, les populations « piégées », forcées à rester (malgré leur envie de partir), ainsi que les populations volontairement « immobiles », ayant fait le choix de rester, font l'objet d'une attention particulière dans l'étude des migrations environnementales, et notamment de la migration comme stratégie d'adaptation en ce sens qu'elles sont les plus nécessitantes vis-à-vis des apports matériels et immatériels de la migration pour les communautés d'origine.

### **Le potentiel de la migration pour le développement humain et l'adaptation aux changements environnementaux**

Notre approche de la migration comme stratégie d'adaptation aux changements environnementaux s'inscrit dans la poursuite d'un discours sur le potentiel des migrants pour le développement socioéconomique au niveau local et national émanant des acteurs du développement et de la coopération internationale<sup>54</sup>. Selon le premier rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), publié en 1990, l'objectif du développement est « *d'élargir la gamme des opportunités qui s'offrent aux individus. Par exemple, pouvoir disposer d'un meilleur revenu – non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen d'acquérir le bien-être. Mais aussi, pouvoir jouir d'une longue vie, de la liberté politique, accéder au savoir, être assuré de la sécurité physique, participer activement à la vie en communauté, exercer ses droits humains* ». Ainsi, cette définition du développement humain guide les politiques et les projets de développement au sein desquels la migration occupe une place croissante à partir des années 2000<sup>55</sup>. Selon Hein de Haas, sociologue spécialiste des migrations internationales, les années 2000 se caractérisent

---

<sup>52</sup> Foresight report: Migration and global environmental change, The Government Office for Science, London, 2011

<sup>53</sup> Defensoria del Pueblo del Ecuador, Pronunciamento : “La isla de Muisne en riesgo de desplazamiento”, 22/08/2018, URL : <https://www.dpe.gob.ec/la-isla-de-muisne-en-riesgo-de-desplazamiento/>

<sup>54</sup> G.Sinatti, C.Horst, « Migrants as agents of development », *Ethnicities*, Vol. 15, pp134-152, 2015, [en ligne], URL: <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1468796814530120>

<sup>55</sup> *Ibid*

par un renouveau du discours sur la relation entre migration internationale et développement dans les sphères politiques et académiques avec une approche optimiste orientée sur le potentiel des diasporas et des relations transnationales entre communautés de destination et d'origine<sup>56</sup>.

De la même manière, à partir des années 2000, les différents travaux empiriques réalisés sur les migrations environnementales ont apporté les preuves suffisantes pour affirmer que la migration liée à des raisons environnementales n'est pas seulement le résultat d'un déplacement forcé dû à un risque environnemental mais aussi l'une des nombreuses stratégies pour les personnes impactées par les changements environnementaux ou qui se sentent en danger d'ajuster leurs modes de vie et de s'adapter<sup>57</sup>. C'est le cas des programmes de recherche EACH-FOR, financé par la Commission européenne et Foresight, financé par le gouvernement britannique, qui apportent des données empiriques sur les réalités migratoires et environnementales de nombreux pays, dont le Sénégal et l'Équateur.

Lorsque nous parlons d'adaptation, nous nous référons à la définition de l'adaptation en termes de coûts et de bénéfices qui figure dans le rapport du GIEC de 2014. En effet, l'adaptation y est définie comme une « démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences <sup>58</sup> ». Cette définition de l'adaptation nous permet de concevoir la migration comme un potentiel « effet bénéfique » pour l'adaptation. En effet, souvent présentée par les décideurs politiques comme un échec de l'adaptation aux changements environnementaux, la migration peut au contraire s'avérer stratégique pour augmenter la résilience des populations face aux aléas climatiques et aux dégradations de l'environnement<sup>59</sup>. Ainsi, la migration -qu'elle soit directement liée ou non aux changements environnementaux- représente un triple bénéfice à la fois en termes de développement et d'adaptation aux changements environnementaux.

Dans un premier temps, la migration, lorsqu'elle est choisie, profite aux migrants eux-mêmes en ce sens qu'elle représente un rite de passage, une émancipation qui peut s'accompagner

---

<sup>56</sup> H. de Haas, "Migration and Development : a Theoretical Perspective", *International Migration Review*, vol. 44, n°1, Printemps 2010, pp227-264, [en ligne], URL: <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1747-7379.2009.00804.x>

<sup>57</sup> F. Gemenne, R. McLeman, « Environmental migration research : evolution and current state of the science » in. *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018

<sup>58</sup> GIEC, 2014

<sup>59</sup> F. Gemenne et Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017, DOI:10.1111/geoj.12205, p.1, consulté le 07/04/2020

d'une amélioration du statut socio-économique du migrant<sup>60</sup>. Ensuite, les transferts financiers ou immatériels tels que les transferts de connaissances ou de savoir-faire permettent aux communautés d'origine d'augmenter leur résilience aux changements environnementaux. En effet, la migration y est perçue comme une stratégie de diversification des revenus<sup>61</sup> qui permet aux ménages des migrants de diminuer leur vulnérabilité face aux changements climatiques. Par exemple, dans les communautés fortement dépendantes de l'agriculture, les remises représentent un soutien considérable en cas de sécheresse. Enfin, la migration profite aux communautés d'accueil de plusieurs manières. Qu'ils soient qualifiés ou non, les migrants profitent aux communautés d'accueil en apportant de nouvelles connaissances, technologies et savoir-faire ainsi qu'en palliant les défaillances du marché du travail lorsqu'ils occupent des postes généralement délaissés par les populations locales<sup>62</sup>.

Cependant, comme toute stratégie d'adaptation, la migration comporte des risques et des limites. Souvent, l'intégration dans les communautés d'accueil s'avère difficile et les migrants se retrouvent en situation de grande précarité et dans l'incapacité de soutenir leurs familles restées dans leurs communautés d'origine<sup>63</sup>. De plus, certaines migrations visant à réduire les impacts des changements climatiques ont des effets inverses sur d'autres groupes sociaux ou populations<sup>64</sup>. C'est ce qu'on appelle les risques de *maladaptation*. Pour les géographes Jon Barnett et S. O'Neil, la maladaptation peut être défini comme un « *processus d'adaptation qui a un effet négatif sur toutes les parties impliquées dans la structure du système lui-même : soit le migrant, soit la communauté d'origine, soit la communauté d'accueil*<sup>65</sup> ». Selon les deux auteurs, il existe cinq scénarios dans lesquels nous pouvons parler de maladaptation : les actions qui entraînent une augmentation des émissions de gaz à effets de serre, les actions dont les coûts d'opportunités sont très élevés, les actions qui diminuent l'incitation d'autres groupes à s'adapter ainsi que celles qui entraînent une limitation des choix possibles pour les générations futures<sup>66</sup>. Par exemple, en Afrique, l'exode rural se fait souvent vers des villes surpeuplées, déjà vulnérables aux changements environnementaux (pollution atmosphérique, bidonvilles). Ainsi,

---

<sup>60</sup> *Ibid*

<sup>61</sup> E. Hut et C. Zickgraf, "Connecting environmental changes, migration causality and transnational practices. Insights from the Moroccan diaspora in Belgium." In L. Van Praag, L. Ou-Salah, E. Hut, C. Zickgraf, *Migration and Environmental Change in Morocco. In Search for Linkages between Migration Aspirations and (perceived) Environmental Changes*, IMISCOE Book series, Springer, 2020

<sup>62</sup> F. Gemenne and Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017, p.8,

<sup>63</sup> T. Caponio, G. Testore, « L'intégration : nouvelle frontière de l'immigration ? L'analyse du lien entre les politiques de contrôle et d'intégration en Italie et en France », *Migrations Société*, 2012/2, n° 140, pp 285-294, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-migrations-societe-2012-2-page-285.htm>

<sup>64</sup> J. Barnett et S. O'Neil, "Maladaptation", *Global Environmental Change*, n°20, pp211-213, 5/2010

<sup>65</sup> *Ibid*

<sup>66</sup> *Ibid*

la pression exercée par les populations migrantes sur l'environnement de leurs zones de destination ainsi que les conditions de vie précaires qu'elles expérimentent accroissent d'autant plus les risques liés aux changements climatiques pour les populations migrantes comme pour les populations locales<sup>67</sup>.

### **Les enjeux de la gouvernance des migrations environnementales**

La recherche sur les migrations et les déplacements environnementaux est politiquement orientée et répond à un intérêt croissant des décideurs politiques sur le sujet, notamment vis-à-vis des scénarios futurs en termes de flux migratoires et en vue d'élaborer de nouvelles politiques publiques intégrant ces dimensions<sup>68</sup>.

Selon le dictionnaire Larousse, la gouvernance peut être définie comme la « manière de gérer, d'administrer ». La gouvernance n'est pas seulement étatique, elle est le fait de multiples acteurs (gouvernementaux ou non) à différentes échelles (locale, nationale, régionale) et dans des domaines variés dont l'environnement et les migrations font partie. Ainsi, les déplacements et les migrations liés aux changements environnementaux nécessitent une gouvernance « globale<sup>69</sup> », multiscale et multisectorielle qui fait appel à des politiques publiques innovantes, mêlant questions migratoires et questions environnementales mais aussi sociales, politiques et économiques. Par exemple, la hausse de la demande d'assistance humanitaire dans les régions les plus vulnérables aux effets des changements environnementaux, notamment envers les populations piégées, rend compte de la nécessité d'intégrer la mobilité humaine dans les politiques et les projets d'adaptation aux changements environnementaux mais aussi dans les politiques de protection sociale et de santé à destination des populations les plus vulnérables<sup>70</sup>.

Les projets EACH FOR et Foresight mentionnés précédemment traduisent un intérêt des décideurs politiques pour la recherche sur les migrations environnementales : le financement de ces projets respectivement par l'Union européenne et le gouvernement britannique permet en effet aux décideurs européens et britanniques d'avoir un certain droit de regard et une

---

<sup>67</sup> C. Zickgraf, "Climate Change and Migration Crisis in Africa" in *The Oxford Handbook of Migration Crises*, Oxford University press, 2019

<sup>68</sup> F. Gemenne, R. McLeman, "Environmental migration research : evolution and current state of the science" in *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018

<sup>69</sup> C. Cournil et B. Mayer, *Les migrations environnementales*, Presses Sciences Po, Bibliothèque du Citoyen, 166p

<sup>70</sup> N. Adger, R. Safra de Campos, C. Mortreux, « Mobility, displacement and migration and their interactions with vulnerability and adaptation to environmental risk », in *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

<sup>70</sup> *Ibid*

possibilité d'influence sur l'évolution de la recherche mais aussi de mieux comprendre les migrations environnementales<sup>71</sup>. A partir d'une recherche empirique dans vingt-trois pays, le projet Foresight a ainsi permis de modéliser les décisions migratoires et la place que le facteur environnemental y occupe<sup>72</sup>. Par exemple, le projet Foresight a montré que dans les Andes équatoriennes, les migrations internes et internationales augmentent significativement en cas de fluctuations des récoltes agricoles<sup>73</sup>.

Les migrations comme le changement climatique -parfois séparément mais aussi de manière conjointe- font l'objet de débats passionnés qui témoignent des enjeux politiques liés à la gouvernance des migrations, la lutte contre le changement climatique et, en particulier, la gouvernance des mobilités liées aux changements environnementaux. Pour François Gemenne, spécialiste de la géopolitique du climat et des migrations environnementales, en présentant les « migrants climatiques » comme le « visage humain » du changement climatique, les activistes et les climatologues tendent à établir une causalité directe entre dégradations de l'environnement et mobilité humaine et minimisent ainsi la complexité de ces dynamiques migratoires qui appellent des réponses politiques diverses<sup>74</sup>.

Lorsqu'elle est encouragée par des politiques favorables à la mobilité humaine, la migration peut être une stratégie sûre et efficace d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux<sup>75</sup>. Les études sur les migrations environnementales semblent unanimes sur l'existence de bénéfices de la migration pour l'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, selon Bardsley et Hugo, au-delà de certains seuils d'exposition aux effets néfastes des changements environnementaux, « *la migration deviendra une composante essentielle d'une réponse d'adaptation efficace*<sup>76</sup> ». En outre, les deux auteurs affirment que les changements des dynamiques migratoires induits par les changements environnementaux impliquent une adaptation des politiques migratoires appropriée<sup>77</sup>. Cependant, la migration est souvent perçue négativement par les décideurs politiques qui considèrent plutôt les migrants comme des

---

<sup>71</sup> F. Gemenne, R. McLeman, "Environmental migration research : evolution and current state of the science" in. *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018

<sup>72</sup> *Ibid*

<sup>73</sup> Foresight report: Migration and global environmental change, The Government Office for Science, London, 2011

<sup>74</sup> F. Gemenne, A. Cavicchioli, « Migrations et environnement : prévisions, enjeux, gouvernance », *Regards croisés sur l'économie*, 2010/2 (n° 8), p. 84, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2010-2-page-84.htm>

<sup>75</sup> Intervention de Caroline Zickgraf au Carrefour de la migration intra-africaine, 30/10/2019

<sup>76</sup> D.K. Bradsley et G. Hugo, « Migration and climate change : examining thresholds of change to guide effective adaptation decision-making », *Population and Environment*, n°32, 2010, URL :

<sup>77</sup> *Ibid*

victimes des effets des changements climatiques que comme des acteurs de l'adaptation<sup>78</sup>. Par exemple, dans son premier rapport publié en 1990, le GIEC affirmait déjà que « *les effets les plus graves du changement climatique pourraient être ceux sur les migrations humaines*<sup>79</sup> » et nombreuses ont été les tentatives pour estimer approximativement (*guesstimate*) le nombre de migrants environnementaux dans des scénarios futurs<sup>80</sup>. En réalité, les prévisions « apocalyptiques<sup>81</sup> » sur les déplacements de populations liés aux changements climatiques ainsi que la victimisation des migrants environnementaux sont « un moyen puissant de capter l'imagination du public<sup>82</sup> » pour les décideurs politiques comme pour les activistes environnementaux ou les climatologues. En outre, les chiffres alarmants sur l'arrivée de millions de migrants environnementaux aux portes de l'Europe alimentent les discours sécuritaires des gouvernements européens qui se traduisent par des politiques publiques peu favorables à l'immigration et donc à la prise en compte de la migration dans les stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, les politiques publiques d'adaptation visent plutôt à réduire la pression migratoire en faisant en sorte que les populations restent « immobiles » qu'à encourager les mobilités<sup>83</sup>.

## **Le choix du Sénégal et de l'Equateur**

Le choix de mener une étude comparative entre l'Equateur et le Sénégal sur la migration comme stratégie d'adaptation s'explique de différentes manières. Tout d'abord, il s'agit d'un choix stratégique : lors du stage de fin d'études au sein de l'Observatoire Hugo de l'Université de Liège, nous avons pu participer à un projet de recherche sur les migrations environnementales dont une partie du travail de terrain s'effectuait au Sénégal. De ce fait, nous avons pu avoir accès à un certain nombre de données qualitatives et eu l'opportunité de discuter avec les chercheurs impliqués. De la même manière, par le biais d'un stage à l'Ambassade d'Equateur en France, nous avons développé un intérêt particulier pour ce pays et eu accès à de

---

<sup>78</sup> F. Gemenne and Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017

<sup>79</sup> Rapport du GIEC, 1990

<sup>80</sup> F. Gemenne, R. McLeman, « Environmental migration research : evolution and current state of the science » in. *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018

<sup>81</sup> A. Tempus, "Are we thinking about climate change all wrong ?", *Rolling Stone*, 14/03/2020, URL: <https://www.rollingstone.com/politics/politics-features/climate-migration-predicted-number-climate-refugees-962251/>

<sup>82</sup> E. Piguët, A. Pécoud, P. de Guchteneire, « Migration and climate change : an overview » in. *Refugee Survey Quarterly* 33, issue 3, 1-23, 2011

<sup>83</sup> F. Gemenne and Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017, p2

précieuses informations et des contacts en lien avec le sujet. Par ailleurs, nous nous intéressons particulièrement à la conception équatorienne de la « nature » qui influence les stratégies d'adaptation et de développement du pays.

Ensuite, le choix du Sénégal et de l'Equateur s'explique par la vulnérabilité particulière mais différenciée de ces deux pays face aux risques environnementaux. L'Equateur et le Sénégal ont une géographie et un climat très variés : l'Equateur est un pays montagneux (situé sur la chaîne de montagne des Andes) et la plupart de ses régions ont un climat tropical tandis que le Sénégal est un pays relativement plat (dont l'altitude maximale ne dépasse les 1000m) et au climat majoritairement aride. De ce fait, il nous a semblé intéressant de comparer les principaux changements environnementaux connus et perçus par ces deux pays, et leur influence sur la mobilité humaine. Selon la Banque mondiale<sup>84</sup>, les risques environnementaux les plus importants pour l'Equateur sont les inondations, les glissements de terrain ainsi que la fonte des glaciers tandis que le Sénégal est majoritairement affecté par la hausse des températures, la salinisation des sols liée à la montée du niveau des mers ainsi que l'imprévisibilité des précipitations<sup>85</sup>. Enfin, ce choix peut être justifié par l'importance accordée par les gouvernements équatorien et sénégalais à leurs diasporas et à leur rôle dans le développement et l'adaptation aux changements environnementaux des deux pays.

## **Les coopérations franco-sénégalaise et franco-équatorienne pour le développement**

Le Sénégal et l'Equateur ont commencé à développer des partenariats de coopération bilatérale et décentralisée avec la France depuis la fin du XXème siècle. Selon la loi du 7 juillet 2014, la politique française de développement et de solidarité internationale vise à « *promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses composantes économique, sociale, environnementale et culturelle*<sup>86</sup> ». Du fait de son histoire coloniale, la France entretient des liens plus étroits avec le Sénégal qu'avec l'Equateur dans le cadre de sa politique de coopération pour le développement. En effet, le Ministère de la

---

<sup>84</sup> Banque Mondiale, Climate data projections : Ecuador, URL : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/ecuador/climate-data-projections>

<sup>85</sup> USAID, climate risk profile: Senegal, 2017, URL: [https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2017\\_USAID%20ATLAS\\_Climate%20Change%20Risk%20Profile%20-%20Senegal.pdf](https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2017_USAID%20ATLAS_Climate%20Change%20Risk%20Profile%20-%20Senegal.pdf)

<sup>86</sup> Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, Légifrance, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000029210384/>

Coopération est créé en 1959 dans le but de participer au développement des pays ayant acquis leur indépendance vis-à-vis de la France lors de la décolonisation<sup>87</sup>.

L'Agence Française pour le Développement (AFD) créée en 1998 à la suite de la fusion du Ministère de la Coopération avec le Ministère des Affaires Etrangères joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la coopération française pour le développement. L'AFD s'est affirmée comme l'organisation française compétente en matière de développement depuis les années 2000. Au Sénégal, entre 2000 et 2018, l'AFD a engagé près de 1,7 milliards d'euros pour le financement de 73 projets. Par exemple, une somme de 83 millions d'euros a été dédiée à l'approvisionnement de Dakar en eau potable en 2016. En Equateur, l'AFD ne s'est implantée qu'à partir de 2014 et a participé au financement de dix projets dont la réactivation de l'économie affectée par le séisme de 2016 dans la province de Manabí, sur la côte ouest du pays.

Aux côtés de l'AFD, différentes organisations françaises sont impliquées dans la coopération pour le développement en Equateur et au Sénégal. C'est le cas, par exemple, de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), établissement public français qui travaille en partenariat avec de nombreux pays en développement dans le but d'accroître la coopération scientifique entre ces pays et la France ou des différents services de coopération et d'action culturelle du réseau diplomatique français à l'étranger.

La coopération française pour le développement en Equateur et au Sénégal se fait également dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée entre des autorités locales françaises et des autorités locales équatoriennes et sénégalaises. Selon la loi du 25 janvier 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales, les collectivités territoriales ont en effet la possibilité de conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères en vue de mener des actions de coopération ou d'aide au développement<sup>88</sup>. Par exemple, la région française Grand-Est (ancienne région Alsace) ainsi que la région sénégalaise de Ziguinchor coopèrent depuis 1996 dans le but de relancer le développement économique local de la Basse Casamance. De la même manière, l'actuelle région Auvergne-Rhône-Alpes et le peuple

---

<sup>87</sup> C. Balleix, « La politique française de coopération au développement. Cinquante ans d'histoire au miroir de l'Europe », *Afrique contemporaine*, 2010/4 (n°236), p. 95-107, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-afrique-contemporaine-2010-4-page-95.htm>

<sup>88</sup> « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement [...] », art. L115-1, Code Général des collectivités territoriales (legifrance), URL : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070633/LEGISCTA000006149196/2008-04-18/#LEGISCTA000006149196](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070633/LEGISCTA000006149196/2008-04-18/#LEGISCTA000006149196)

équatorien Sarayaku ont engagé une coopération portant sur la protection de la biodiversité, le développement durable ainsi que la protection des droits des droits des peuples autochtones. Ainsi, en nous intéressant à la coopération de l'Equateur et du Sénégal avec la France en matière de développement et d'adaptation aux changements climatiques, nous tentons de comprendre la place et le rôle qu'occupent ces partenariats, dans un premier temps de coopération bilatérale puis de coopération décentralisée, dans l'évolution des stratégies sénégalaise et équatorienne de développement et d'adaptation aux changements environnementaux.

### **Question de recherche**

A partir des différents enjeux exprimés précédemment, nous nous demanderons quelle place occupe la mobilité (interne ou internationale) dans les stratégies d'adaptation des populations et des gouvernements relatives aux changements environnementaux ainsi que dans les programmes et projets de développement au Sénégal et en Equateur. Nous interrogerons la capacité des migrants et des personnes déplacées depuis le Sénégal et l'Equateur à répondre aux enjeux de gouvernance, de développement et d'adaptation qu'impliquent les changements environnementaux dans ces deux pays. En outre, nous verrons dans quelle mesure les perceptions des changements environnementaux et les représentations des migrations en Equateur et au Sénégal influencent les stratégies d'adaptation des populations équatoriennes et sénégalaises.

Nous tenterons de répondre à cette problématique par un plan chronologique nous permettant dans un premier temps d'analyser l'évolution du discours sur les migrations environnementales dans les organisations internationales, régionales et nationales pertinentes pour notre cadre spatio-temporel. Cette analyse du discours s'étendra de 1972, date de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement, à 2009, date à laquelle les Parties à la CCNUCC se réunissent à Copenhague et commencent à aborder la migration sous le prisme de l'adaptation aux changements climatiques. Enfin, nous verrons dans une seconde partie comment le lien entre migration et environnement est progressivement pris en compte dans les politiques migratoires et d'adaptation aux changements climatiques sénégalaises et équatoriennes, de l'élaboration des cadres nationaux d'adaptation à Cancún, en 2010, à la veille de la signature du Pacte mondial pour des migrations « sûres, ordonnées et régulières » par 150 Etats membres de l'ONU, en décembre 2018.

## **Méthodologie**

Si le sujet des migrations environnementales se caractérise par sa multidisciplinarité, ce mémoire de recherche s'inscrit dans la discipline des relations internationales en ce sens que nous nous intéressons aux relations transnationales des migrants équatoriens et sénégalais avec leurs communautés d'origine et aux évolutions du discours sur les migrations environnementales aux niveaux international, régional et national. Toutefois, lorsque nous nous intéressons aux migrations et déplacements internes, nous utilisons des concepts propres à différentes disciplines des sciences humaines et sociales telles que la sociologie, l'histoire ou l'économie. Par ailleurs, les idées directrices de ce mémoire sont développées avec la rigueur méthodologique de la recherche historique.

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons adopté une méthode qualitative. En effet, à partir d'archives locales, nationales, régionales et internationales ainsi que de rapports des principales agences bilatérales européennes de développement, nous avons étudié la place de la migration et des déplacements de populations dans les projets de développement et d'adaptation du Sénégal et de l'Equateur. L'analyse de ces différents documents a été complétée par une dizaine d'entretiens et de discussions avec des acteurs français de la coopération pour le développement implantés au Sénégal, en Equateur ou en France (Agence Française du Développement, Programmes d'Appui aux Initiatives de Solidarités pour le Développement sénégalais, Institut de recherche pour le développement, représentants diplomatiques, ONG) ainsi que quelques élus locaux.

## **Partie I : L'émergence d'un discours international sur le lien entre migration et changements environnementaux : de l'apparition d'un concept onusien à sa traduction dans les discours et politiques des organisations régionales et nationales (1972-2009)**

Du 5 au 16 juin 1972, à Stockholm, se tient la première conférence des Nations Unies sur l'environnement qui aboutit à l'adoption de la Déclaration de Stockholm composée de vingt-six principes liant l'environnement à des questions sociales, économiques, de développement et de droits de l'Homme. Lors de cette conférence, un programme onusien spécialement dédié aux questions environnementales est créé. Dès lors, l'ONU fait de l'environnement une question majeure des négociations internationales. C'est dans ce contexte qu'apparaît la question des migrations environnementales puis d'un discours liant la migration et l'adaptation aux changements environnementaux dans les organisations internationales puis dans les organisations régionales et nationales. En 1990, le premier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur le Climat (GIEC), créé deux ans plus tôt, alerte déjà la communauté internationale sur les impacts des changements environnementaux sur la mobilité humaine, notamment dans les pays en développement<sup>89</sup>. Dans les années 2000, ce discours, à la croisée des questions migratoires et environnementales, évolue au rythme des négociations climatiques et dans un contexte d'accélération de la coopération internationale pour le développement en réponse aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis par l'ONU en 2000. Ainsi, la migration est de plus en plus présente dans les politiques de co-développement et les migrants sont de plus en plus perçus comme des acteurs du développement<sup>90</sup>. Cette représentation des migrants comme des agents *proactifs* du développement apparaît progressivement dans les discours sur l'adaptation aux changements environnementaux. En outre, la question est abordée lors de la préparation de la conférence des parties à la CCNUCC de Copenhague en 2009<sup>91</sup> mais la migration n'y est pas encore reconnue comme une stratégie d'adaptation.

---

<sup>89</sup> F. Gemenne, R. McLeman, "Environmental Migration Research : evolution and current state of the science", in *Routledge Handbook for Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018

<sup>90</sup> G. Sinatti, C. Horst, « Migrants as agents of development », *Ethnicities*, Vol. 15 (1) 134-152, 2015, URL: <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1468796814530120>

<sup>91</sup> K.E. McNamara et C. Gibson, « Mobilité humaine et changement environnemental : une analyse historique et textuelle de la politique des Nations Unies », *Cultures & Conflits* [En ligne], n°88, hiver 2012, consulté le 25 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18573>

Ainsi, cette partie nous permettra d'analyser l'évolution progressive du discours sur les migrations environnementales, de l'apparition de la question dans les rapports onusiens à l'apparition des questions migratoires dans les politiques de développement et d'adaptation équatoriennes et sénégalaises.

## **Chapitre 1 : Migration, environnement et développement : l'émergence d'un discours à la croisée des agendas politiques internationaux, régionaux et nationaux**

Afin de comprendre dans quel contexte se développent les politiques et dynamiques liées à migration comme stratégie d'adaptation au Sénégal et en Equateur, il apparaît essentiel de retracer l'historique du discours sur le lien entre les changements environnementaux et a mobilité humaine depuis son émergence dans les institutions onusiennes à son appropriation par les organisations régionales et nationales.

### **A. Un discours qui émerge dans un contexte de mise à l'agenda international des questions environnementales**

Des années 1970 aux années 2000, le discours international sur les migrations environnementales évolue au rythme des conférences onusiennes sur l'environnement et les changements climatiques. A partir des archives onusiennes sur le sujet, nous présenterons dans un premier temps les principaux moments de cette évolution. Ensuite, nous verrons dans quelle mesure les discours sur le potentiel de la migration pour le développement humain et celui sur la migration comme stratégie d'adaptation s'inscrivent dans une même approche positive de la migration au niveau international.

#### 1) Historique du discours sur les liens entre migration et changements environnementaux à partir des archives onusiennes

Depuis 1972 et la première conférence des Nations Unies sur l'environnement, les questions environnementales ont occupé une place croissante dans les négociations internationales. Dans ce contexte, la mobilité humaine est progressivement apparue comme l'une des conséquences des changements environnementaux sur les populations et a véritablement commencé à faire partie des discussions onusiennes dans les années 1990<sup>92</sup> à la suite de la publication d'un rapport commandé par le PNUE sur la question paru en 1985<sup>93</sup>.

---

<sup>92</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016

<sup>93</sup> *Ibid*

Dans les années 2000, l'intensification des effets néfastes des changements environnementaux, notamment des catastrophes (tsunami de 2004 en Indonésie, tremblement de terre en Haïti en 2005, etc), sur les populations ont amené les organisations internationales à inscrire progressivement les migrations environnementales à l'agenda politique international.

### *1.1. Les premiers écrits sur le lien entre migration et changements environnementaux*

L'année 1972 représente un tournant important dans le « basculement environnemental<sup>94</sup> » des discussions internationales. En effet, durant cette même année, deux moments clés ont joué un rôle important dans l'inscription des questions environnementales à l'agenda politique international : la conférence intergouvernementale de Stockholm qui aboutit à la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ainsi que la publication par le groupe de réflexion du Club de Rome du rapport Meadows sur les conséquences environnementales et sociales de la croissance économique<sup>95</sup>.

C'est dans ce contexte de sensibilisation accrue aux problématiques environnementales qu'apparaissent les premières recherches sur les liens entre migration et environnement. Les premiers écrits sur le sujet sont publiés par l'institut américain Worldwatch en 1976 dont le fondateur, Lester Brown est agronome et analyste environnemental. Dans « Twenty-Two Dimensions of the Population Problem »<sup>96</sup>, Lester Brown et ses collègues évaluent les liens entre l'accroissement des flux migratoires et l'augmentation des problèmes environnementaux. Les dégradations de l'environnement y sont associées aux activités humaines et particulièrement à la pression démographique et environnementale exercée par les « réfugiés écologiques » sur les zones où ils s'installent. Pour Brown, il s'agit d'un cercle vicieux : les dégradations de l'environnement d'origine anthropique engendrent des mouvements de populations qui eux-mêmes engendrent des dégradations environnementales liées à la surpopulation et au surpâturage. Par exemple, la désertification et l'expansion du Sahel seraient le résultat de ce phénomène. Ces premiers écrits établissent donc un lien direct entre dégradations environnementales et mobilité humaine.

---

<sup>94</sup> F. Lerin, L.Tubiana, « Questions autour de l'agenda environnemental international », *Revue internationale et stratégique*, 2005/4 (N°60), pp 75-84, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-internationale-et-strategique-2005-4-page-75.htm>

<sup>95</sup> *Ibid*

<sup>96</sup> L.R. Brown, *Twenty-Two Dimensions of the Population Problem*, Worldwatch Institute, Washington, 1976

### 1.2. L'émergence d'un nouveau concept onusien : « les réfugiés environnementaux »

Quelques années plus tard, en 1985, le PNUE publie un rapport intitulé « Les réfugiés de l'environnement »<sup>97</sup> dirigé par le Professeur El Hinnawi, spécialiste égyptien en sciences de l'environnement au *National Research Center* du Caire. El Hinnawi distingue trois types de « réfugiés de l'environnement » : les personnes « temporairement déplacés en raison de stress environnemental », victimes temporaires de catastrophes naturelles particulièrement sévères ; les personnes « définitivement déplacées et installées dans une zone nouvelle » du fait des dégradations d'origine anthropique de leur environnement ; et les « personnes touchées par la dégradation des ressources à cause des processus de déforestation et désertification ». Ces différentes catégories sont bien entendu théoriques et constituent des pistes de réflexion pour l'élaboration d'une protection internationale des personnes déplacées pour des raisons environnementales. Toutefois, la relation de causalité directe qui est établie entre tel type de dégradation environnementale et tel type de mobilité humaine est encore restrictive en ce sens qu'elle ne prend pas en compte la complexité des facteurs de la migration que nous avons mentionnée dans le chapitre introductif. En particulier, cette relation causale suppose que le facteur environnemental agit directement sur la décision de migrer alors que la relation entre environnement et migration est bien plus complexe<sup>98</sup>. D'autre part, l'utilisation du terme de « réfugié » n'apparaît pas en adéquation avec la Convention de Genève de 1951 qui régit le droit international de l'asile et de la protection internationale et se réfère à toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (art 1§2 Convention de Genève) ». Ainsi les craintes liées aux changements environnementaux ne font pas partie des différentes « craintes » pouvant motiver la demande d'asile.

### 1.3. Un intérêt grandissant pour la question

En 1992, une conférence internationale sur les migrations et l'environnement se tient en amont de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement organisée à Rio de Janeiro. Les participants invitent les pays membres de la conférence à « s'attaquer aux

---

<sup>97</sup> E. El Hinnawi, *Environmental Refugees*, 1985

<sup>98</sup> R. Black, W.N. Adger, N.W. Arner, ..., D. Thomas, "The effect of environmental change on human migration", *Global Environmental Change*, vol. 22, 12/2011

causes profondes des déplacements environnementaux » et à « répondre aux besoins des victimes<sup>99</sup> ».

Lors du Sommet de Rio, les dirigeants politiques, diplomates, scientifiques, représentants des médias et des organisations non gouvernementales de 179 pays adoptent une déclaration<sup>100</sup> composée de vingt-sept principes devant dicter les comportements économiques et environnementaux des nations et des individus pour le siècle à venir. Cette déclaration proclame le développement durable comme un « objectif atteignable par chacun de par le monde<sup>101</sup> ». Aucune mention du lien entre migration et environnement n’y est faite. Toutefois, le plan mondial d’action nommé « Agenda 21<sup>102</sup> » adopté lors de cette même conférence fait référence aux « réfugiés écologiques » dans son douzième chapitre. Ainsi, les Etats parties à la Convention<sup>103</sup> s’engagent à « *établir des plans d’ensemble de préparation à la sécheresse et de secours en cas de sécheresse, y compris des formules d’auto-assistance, pour les zones sujettes à la sécheresse et élaborer des programmes pour les réfugiés écologiques* (§12.E)<sup>104</sup> ».

Ainsi, la lutte contre la sécheresse et la désertification doit passer par l’élaboration d’une protection et d’une assistance pour les personnes affectées par ce phénomène, y compris pour les personnes déplacées. L’Agenda 21 reconnaît également les capacités d’adaptation propres aux populations affectées par les sécheresses et les désertifications, sans mentionner la migration. Deux ans plus tard, en 1994, le lien entre la désertification et la mobilité humaine est affirmé lors du symposium international de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification<sup>105</sup> (CNUCLD). En effet, dès le préambule de la convention, la

---

<sup>99</sup> K.E. McNamara et C. Gibson, « Mobilité humaine et changement environnemental : une analyse historique et textuelle de la politique des Nations Unies », *Cultures & Conflits* [En ligne], n°88, hiver 2012, consulté le 25 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18573>

<sup>100</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement, 12/08/1992

<sup>101</sup> *Ibid*

<sup>102</sup> L’Agenda 21 est un programme d’action pour le développement durable au XXIème siècle adopté lors de la Conférence des Nations Unies pour l’Environnement et le Développement à Rio de Janeiro composé de 27 principes, parmi lesquels on retrouve le développement durable, le lien entre droit au développement et protection de l’environnement, les besoins particuliers des pays en développement, la nécessaire participation des citoyens ou encore le rôle des femmes.

<sup>103</sup> Convention des Nations Unies sur l’environnement et le développement qui est adopté lors de la Conférence de Rio et qui fait suite à la Déclaration de Stockholm de 1972.

<sup>104</sup> Nations Unies, Agenda 21, Chapitre 12 : Gestion des écosystèmes fragiles, lutte contre la désertification et la sécheresse, 1992, URL : <https://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action12.htm>

<sup>105</sup> La Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification créée à l’origine de la CNUCLD joue un rôle important dans l’évolution des discussions sur les déplacements et les migrations en lien avec les changements environnementaux du fait de l’important impact des phénomènes de sécheresses et de désertification sur la mobilité humaine, notamment en Afrique et en Amérique latine.

« corrélation » entre les phénomènes de sécheresse et de désertification et les « *problèmes sociaux comme [...] ceux qui découlent des migrations [et] des déplacements de populations*<sup>106</sup> » est mentionnée. En outre, la Convention prévoit la possibilité d'inclure des « *mécanismes pour aider les personnes déplacées pour des raisons écologiques* (CNUCLD, article 10§3.a) » dans les programmes d'actions nationaux visant à réduire les effets de la sécheresse et de la désertification.

En 1994, le programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement (Le Caire), appelle quant à lui les gouvernements à considérer les demandes de permis de séjour des migrants émanant de pays dont l'existence, selon les preuves scientifiques disponibles, est imminemment menacée par le changement climatique<sup>107</sup>. C'est le cas par exemple des petits Etats insulaires tels que l'archipel de Tuvalu dans le Pacifique.

Si la question du lien entre dégradations de l'environnement et mobilité humaine reste abordée de manière causale : la mobilité humaine étant uniquement considérée comme une conséquence négative des changements environnementaux, le discours international qui se construit autour de la question intéresse de plus en plus les organisations en lien avec la gouvernance des migrations et la lutte contre les changements climatiques.

#### *1.4. La confrontation de deux discours : les coalitions alarmiste et sceptique*

En réponse à cet intérêt croissant pour les questions liées aux migrations environnementales, l'Institut sur le Climat<sup>108</sup>, basé à Washington, commande en 1995 un travail de recherche sur les « réfugiés environnementaux » au professeur en sciences environnementales Norman Myers<sup>109</sup>. Dans son rapport publié en 1995, Myers annonce qu'il y aura 200 millions de personnes déplacées de façon permanente en raison des changements environnementaux d'ici à 2050<sup>110</sup>. Le scientifique identifie quatre principaux facteurs de déplacement : les changements environnementaux graduels tels que la dégradation des sols ou les changements climatiques, les catastrophes de grande ampleur, les accidents

---

<sup>106</sup> CNUCLD, préambule, 1994, URL : [https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-01/UNCCD\\_Convention\\_FRE.pdf](https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-01/UNCCD_Convention_FRE.pdf)

<sup>107</sup> Nation Unies, Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994

<sup>108</sup> Il s'agit de la première organisation internationale à but non lucratif spécialisée sur le changement climatique.

<sup>109</sup> K.E. McNamara et C. Gibson, « Mobilité humaine et changement environnemental : une analyse historique et textuelle de la politique des Nations Unies », *Cultures & Conflicts* [En ligne], n°88, hiver 2012, consulté le 25 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/conflicts/18573>

<sup>110</sup> N. Myers, *Environmental Exodus: An Emergent Crisis in the Global Arena*, Climate Institute, Washington, 1995

environnementaux ainsi que les crises environnementales liées à la construction d'infrastructures. Une distinction est alors établie entre changements environnementaux *soudains* telles que les catastrophes et les changements environnementaux *progressifs*, tels que la dégradation des sols qui peuvent être d'origine naturelle ou anthropique. En utilisant une rhétorique alarmiste pour parler des mouvements de population liés aux changements climatiques, Norman Myers s'inscrit dans un mouvement environnementaliste qui tente de mettre les questions climatiques et les réfugiés environnementaux à l'agenda politique international. Pour François Gemenne, la littérature sur le lien entre mobilité humaine et changements environnementaux est divisée entre une approche alarmiste -souvent adoptée par les chercheurs en sciences environnementales- et une approche sceptique -privilegiée par les chercheurs en sciences sociales<sup>111</sup>. Ainsi, le discours alarmiste de Norman Myers est contesté par le courant sceptique mené, entre autres, par le chercheur Richard Black qui reproche aux alarmistes de se focaliser sur le facteur environnemental aux dépens des autres facteurs de la migration tels que les facteurs économiques, politiques et sociaux.

En 2001, Black exprime dans un document de travail<sup>112</sup> commandé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) son scepticisme vis-à-vis de l'inexactitude de la littérature scientifique disponible sur les réfugiés environnementaux. Selon Black, le concept est un mythe en ce sens qu'il n'est pas possible d'isoler le facteur environnemental et de le concevoir comme une cause unique de la migration: « *Comme l'affirme McGregor (1993, 158), « l'utilisation du terme "environnemental" peut impliquer une fausse séparation entre des catégories qui se chevauchent et sont liées entre elles ». Mais cette séparation n'est souvent pas faite dans la pratique par des organisations telles que le HCR qui utilisent déjà leurs "bons offices" pour fournir une assistance à une série de groupes dans des circonstances similaires à celles des réfugiés. »*<sup>113</sup>.

Le chercheur britannique invite donc les organisations internationales et les futures études sur les migrations environnementales à prendre en compte la multi-causalité de la migration et à relativiser le poids du facteur environnemental ou climatique dans la décision de migrer. Black déplore également à l'époque le manque d'études empiriques et de véritables théories sur le

---

<sup>111</sup> F. Gemenne, "How they became the human face of climate change. Research and policy interactions in the birth of the 'environmental migration'" in E. Pigué, A. Pécoud, P. De Guchteneire, *Migration and Climate Change*, Cambridge University Press, 2011, [en ligne], URL : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/141894>

<sup>112</sup> R. Black, « Environmental refugees : myth or reality? », *UNHCR working paper 34*, 1/2001

<sup>113</sup> *Ibid*, p11

sujet<sup>114</sup>. Selon lui, les écrits sur les réfugiés environnementaux relèvent plutôt des programmes bureaucratiques des organisations internationales et académiques que de véritables études empiriques.

Ce débat entre alarmistes et sceptiques divise alors les deux organisations les plus influentes au niveau du processus définitionnel lié aux migrations environnementales : l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

C'est à l'occasion d'un colloque international intitulé « Les déplacements de populations induits par l'environnement et les impacts environnementaux résultant de migrations massives » organisé en 1996 à Genève par les deux organisations onusiennes et le *Refugee Policy Group* avec l'appui de pays européens (Suisse, Norvège, Pays-Bas, Allemagne et Suède) et du Canada, l'OIM et le HCR commencent à affirmer leur désaccord avec l'utilisation du terme de « réfugiés environnementaux<sup>115</sup> » et à se positionner sur la question. Dans l'ouvrage publié à la suite du colloque, le terme de « réfugiés environnementaux » n'est pas utilisé et on lui préfère les expressions de « déplacements et migrations induits par l'environnement<sup>116</sup> » qui permet d'éviter les confusions à l'égard de la Convention de Genève de 1951 et de ses protocoles additionnels<sup>117</sup>. Une partie entière du livre est dédiée aux stress environnementaux, socioéconomiques et démographiques dans les zones d'installation des migrants<sup>118</sup>, ce qui est nouveau dans les discussions sur le sujet au niveau international. L'organisation de ce colloque s'explique en partie par l'intérêt du HCR pour les questions climatiques et en particulier la disparition des territoires liée à la montée du niveau des mers en raison du mandat qui lui a été confié la même année par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour diminuer le nombre de cas d'apatridie<sup>119</sup>. Toutefois, ce dernier restera discret sur le sujet des migrations environnementales jusqu'à son intervention lors du tsunami asiatique de 2004 durant laquelle

---

<sup>114</sup> *Ibid*, p14

<sup>115</sup> K.E. McNamara et C. Gibson, « Mobilité humaine et changement environnemental : une analyse historique et textuelle de la politique des Nations Unies », *Cultures & Conflicts* [En ligne], n°88, hiver 2012, consulté le 25 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/conflicts/18573>

<sup>116</sup> UNHCR, IOM, RPG, *Environmentally-induced Population Displacements and Environmental Impacts Resulting from Mass Migrations*, Genève, UNHCR, IOM and RPG, 1996, p.10

<sup>117</sup> *Ibid*

<sup>118</sup> *Ibid*, « Environmental Impacts from Mass Migration » (Part II)

<sup>119</sup> C. Cournil, « La mise à l'agenda scientifique et politique des migrations environnementales », *Revista Interdisciplinar da Mobilidade Humana*, 2011, pp.75-93

le HCR a apporté une assistance humanitaire aux victimes<sup>120</sup> tandis que l'OIM était déjà opérationnelle en 1998 lors de l'ouragan Mitch en Amérique centrale.

Du fait de leurs différents mandats, le HCR et l'OIM n'agissent pas de la même manière dans les contextes de déplacements et de migrations induits par des phénomènes environnementaux<sup>121</sup>. En effet, le HCR assure en général la protection des personnes déplacées en raison de conflits et étant en dehors de leur pays tandis que l'OIM apporte soutien et assistance aux personnes déplacées en général<sup>122</sup>. En outre, sur le terrain, le mandat de l'OIM dans le domaine des migrations environnementales est plus large que celui du HCR : alors que le HCR se concentre sur l'aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées (abris, protection) et sur la protection des camps de réfugiés vis-à-vis des risques environnementaux, le mandat de l'OIM s'étend « de la réponse d'urgence en cas de catastrophe jusqu'à l'adaptation au changement climatique sur place<sup>123</sup> » ou la réinstallation des populations déplacées. Ainsi, dans les années 2010, le HCR se rangera plutôt du côté de la coalition sceptique tandis que l'OIM adoptera un discours plus proche de celui des « alarmistes »<sup>124</sup>.

### *1.5. Vers la reconnaissance de la migration comme stratégie d'adaptation aux changements climatiques*

Les années 2000 sont des années importantes pour l'évolution du discours international sur les migrations environnementales. Les publications alarmantes du GIEC (selon le rapport publié par le GIEC en 2007, la hausse des températures moyennes pourrait être comprise entre 1,1 et 6,4°C en 2100) ainsi que les préoccupations croissantes des États concernant les effets et le coût des changements climatiques alimentent les négociations internationales et encouragent la prise en compte des impacts des changements climatiques sur la mobilité humaine dans les nouvelles politiques publiques. D'autre part, une gouvernance mondiale des migrations se met en place dans le cadre de l'Initiative de Berne qui rassemble plus de 120 représentants d'États

---

<sup>120</sup> Rapport d'évaluation du HCR, « Séisme dans l'Océan Indien – Urgence tsunami », 6/2005, URL : <https://www.unhcr.org/mobile/fr/4b309d4110.pdf>

<sup>121</sup> A. Baillat, « Les migrations environnementales : Logiques d'investissement des acteurs et obstacles relatifs à la construction d'un nouveau problème public », Université Panthéon-Sorbonne, 2010 p58

<sup>122</sup> F. Gemenne, B. Cointe, J-F. Durieux et P. Boncour, « Le rôle des cadres normatifs et des organisations internationales », *Hommes & migrations* [en ligne], n° 1284, 2010, URL: <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1255>

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> A. Baillat, « Les migrations environnementales : Logiques d'investissement des acteurs et obstacles relatifs à la construction d'un nouveau problème public », Université Panthéon-Sorbonne, 2010

ainsi que d'organisations dans le but d'élaborer un Agenda international pour la gestion des migrations.

Dans son rapport influent portant sur les conséquences économiques du changement climatique<sup>125</sup> -surnommé « rapport Stern » publié en octobre 2006, l'économiste britannique Nicholas Stern estime que l'inaction du gouvernement britannique face aux risques climatiques pourrait lui coûter jusqu'à 20% de son PIB soit 5,500 milliards d'euros. Parmi les risques liés aux changements climatiques, Stern évoque les mouvements de population qui selon lui doivent occuper une place croissante dans le débat public. L'économiste déplore également le manque d'études empiriques sur le sujet.

Le discours sur le lien entre migration et environnement connaît à ce moment-là un changement de paradigme : on parle plutôt de déplacements dus aux changements climatiques que de déplacement environnemental. La migration commence à être envisagée parmi les stratégies d'adaptation aux changements climatiques par les institutions internationales au moment de la préparation de la COP de Copenhague en 2009. Afin de préparer les discussions sur le sujet, le HCR et la Banque Mondiale commandent un rapport à l'Université des Nations Unies (UNU-EHS) ainsi qu'à l'ONG CARE<sup>126</sup>. Les auteurs du rapport préconisent l'intégration de la migration dans les nouvelles politiques publiques d'adaptation. La migration est ainsi présentée comme une manière de renforcer la résilience des populations aux changements climatiques dans le but de limiter les déplacements futurs. A l'issue de ce rapport censé préparer la quinzième Conférence des Parties à Copenhague sur le sujet, le groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme de la CCNUCC<sup>127</sup> invite les Etats parties à la Convention à « *entreprendre, notamment : des mesures pour améliorer la compréhension et la coopération, aux niveaux national, régional et international, sur les questions de déplacements liés au changement climatique, de migration et, le cas échéant, de réinstallation planifiée*<sup>128</sup> ». Les auteurs du rapport de l'UNU-EHS et de CARE appellent également à considérer la migration comme une voie de l'adaptation et encouragent la planification des possibles réinstallations des

---

<sup>125</sup> N. Stern, *The Economics of Climate Change: The Stern Review*, 2006

<sup>126</sup> CARE, UNU-EHS, « In search of shelter: mapping the effects of climate change on migration and displacement », 5/2009, [https://www.carefrance.org/ressources/themas/1/843.In\\_search\\_of\\_Shelter\\_2009.pdf](https://www.carefrance.org/ressources/themas/1/843.In_search_of_Shelter_2009.pdf)

<sup>127</sup> Groupe de travail spécial de la CCNUCC créé à l'issue du « Dialogue à long terme sur des actions de coopération pour faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention » dans le cadre de la Conférence de Bali en 2007.

<sup>128</sup> UNFCCC COP15, *Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention*, Copenhagen, UNFCCC, 2009, p. 2

populations. Toutefois, la migration n'est pas officiellement reconnue comme une stratégie d'adaptation susceptible de faire l'objet de nouvelles politiques publiques.

2) Le discours « migration-développement » aux origines du discours « migration-adaptation » ?

Depuis les années 1970, parallèlement aux négociations climatiques, les migrations et les migrants occupent une place majeure dans les discours sur le développement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement<sup>129</sup> (PNUD) et en particulier la coopération internationale pour le développement<sup>130</sup>. Ainsi, à la fin du XXème siècle, le discours des acteurs du co-développement portent majoritairement sur l'intégration des migrants dans les communautés d'accueil, leur retour (*return migration* en anglais) et le développement des communautés d'origine<sup>131</sup>.

Le discours international sur les bénéfices de la migration pour le développement apparaît quant à lui dans les années 2000, dans le contexte de l'accélération des politiques de développement à la suite de l'adoption par 191 pays membres de l'ONU des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000<sup>132</sup>. Ainsi, en 2005, la Commission pour les migrations internationales de l'ONU créée en 2003 encourage les Etats membres à intégrer la migration dans les plans nationaux pour le développement et reconnaît l'importance de la migration pour atteindre les OMD<sup>133</sup>. A la suite de l'émergence de ce discours au sein des institutions onusiennes, les politiques de co-développement se tournent vers la prise en compte des migrants comme des acteurs du développement et des partenaires de la mise en œuvre des projets de développement local<sup>134</sup>.

Les acteurs du développement européens, africains et latinoaméricains s'intéressent en particulier à l'impact des remises et des migrations de retour sur le développement local des

---

<sup>129</sup> Le PNUD est créé en 1966 par la résolution 2029 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, quelques années avant le PNUE. Selon le PNUD, le développement humain comprend « les possibilités d'accéder aux revenus et à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé et à un environnement propre ne représentant pas de danger. ». Ce dernier inclut également dans cette définition la « possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et de jouir des libertés humaines ».

<sup>130</sup> Sinatti, G., Horst, C., "Migrants as agents of development", *Ethnicities*, Vol. 15 (1) 134-152, 2015

<sup>131</sup> *Ibid*

<sup>132</sup> E. Usher, "Millennium Development Goals and Migration", *IOM Migration Research Series*, n°2, 4/2005, URL: <https://publications.iom.int/fr/books/mrs-ndeg20-millennium-development-goals-and-migration>

<sup>133</sup> OIM, "Migration Mainstreaming into international cooperation and development", 2018, URL: [https://eea.iom.int/sites/default/files/documents/Mainstreaming\\_Migration\\_Infosheet.pdf](https://eea.iom.int/sites/default/files/documents/Mainstreaming_Migration_Infosheet.pdf)

<sup>134</sup> G.Sinatti, C.Horst, « Migrants as agents of development », *Ethnicities*, Vol. 15 (1) 134-152, 2015, URL: <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1468796814530120>

communautés d'origine des migrants. En 2003, la Banque Mondiale publie un rapport<sup>135</sup> dans lequel le rôle des transferts de fonds des migrants dans le développement des pays d'émigration est mis en avant<sup>136</sup>. Dans ce contexte, les pays membres de l'Union européenne tentent de s'aligner sur ce discours international en incluant les migrants dans les politiques de co-développement, par exemple, en rendant les transferts de fonds des migrants moins coûteux et plus rapides<sup>137</sup>. Dans plusieurs documents de la Commission européenne, les diasporas sont présentées comme les « nouveaux agents du changement<sup>138</sup> ». Par exemple, dans une communication de 2005 sur la migration et le développement, la Commission reconnaît le potentiel des organisations des diasporas et appelle les membres des diasporas à accroître leurs investissements pour les projets de développement de leurs communautés d'origine<sup>139</sup>. En tant qu'acteurs majeurs du co-développement des Etats africains et latinoaméricains et principaux pays de destination des migrants de ces deux régions, les Etats européens et leurs agences de développement telles que l'Agence française pour le développement (AFD) ou l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) jouent donc un rôle dans la multiplication des projets visant à accroître le potentiel des diasporas sénégalaises et équatoriennes.

Dans la même logique que les débats sur le lien entre la migration et le développement, le discours sur le lien entre la migration et l'adaptation qui se développe à la fin des années 2000 suppose que les migrants sont des agents « adaptatifs » et acteurs de la résilience face aux changements environnementaux<sup>140</sup>. Il apparaît donc intéressant de se pencher sur les causes et les modalités de l'apparition d'un discours sur le lien entre la migration et le développement dans nos deux pays d'étude pour comprendre comment la migration s'intègre progressivement

---

<sup>135</sup> World Bank, "Sustainable Development in a Dynamix World: Transforming Institutions, Growth and Quality of Life", *World Development Report*, 2003

<sup>136</sup> « Successful strategies combine outmigration of a few family members, organization of community associations, and national programs that upgrade the community's modest portfolio of assets. », p60

<sup>137</sup> Commission des Communautés européennes, « Communication de la commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Migration et développement, des orientations concrètes », Bruxelles, 1/09/2005, URL : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0390:FIN:FR:PDF>

<sup>138</sup> G.Sinatti, C.Horst, « Migrants as agents of development », *Ethnicities*, Vol. 15 (1) 134-152, 2015, URL: <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1468796814530120>

<sup>139</sup> Commission des Communautés européennes, « Communication de la commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Migration et développement, des orientations concrètes », Bruxelles, 1/09/2005, URL : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0390:FIN:FR:PDF>

<sup>140</sup> G.Bettini, « Where next? Climate Change, Migration, and the (Bio) Politics of Adaptation », *Global Policy* 8: 33-39

dans les projets de co-développement puis dans les politiques nationales d'adaptation aux changements environnementaux.

## **B. Le rôle des cadres législatifs et des systèmes régionaux dans l'évolution du discours sur les migrations environnementales (1972-2009)**

Après avoir défini le cadre international de l'émergence du discours sur le lien entre migration et changements environnementaux, il convient de se pencher sur l'évolution de ce discours au niveau des organisations régionales des aires géographiques de notre étude, à savoir l'Europe, l'Afrique et l'Amérique latine.

A partir des années 1990, des cadres législatifs régionaux propices à l'élaboration d'une protection et d'une assistance pour les personnes déplacées pour des raisons environnementales se développent. Dans ce même contexte, les migrations environnementales apparaissent de manière plus récurrente dans les discours des institutions régionales européennes, africaines et latinoaméricaines.

### 1) Des cadres législatifs régionaux susceptibles d'apporter des solutions aux enjeux des migrations environnementales

Les cadres législatifs régionaux jouent un rôle essentiel dans l'élaboration d'une protection des personnes déplacées en raison des dégradations de leur environnement.<sup>141</sup> Du fait de leur proximité géographique, les pays membres d'une même organisation régionale partagent des préoccupations semblables tant en termes de déplacements de populations. Toutefois, les variations topographiques et géographiques à l'échelle d'un même continent représentent un défi pour la mise en place d'instruments régionaux en lien avec les migrations environnementales. Malgré l'absence d'un instrument juridique contraignant spécialisé pour les personnes déplacées en raison des changements environnementaux qui franchissent une frontière, il est possible de s'appuyer sur les cadres législatifs régionaux relatifs aux droits de l'Homme<sup>142</sup> ou ceux relatifs au droit à l'environnement et des personnes déplacées internes qui apportent des solutions légales innovantes. Dans cette partie, nous nous limiterons aux cadres

---

<sup>141</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016

<sup>142</sup> F. Gemenne, B. Cointe, J-F. Durieux et P. Boncour, « Le rôle des cadres normatifs et des organisations internationales », *Hommes & migrations* [en ligne], n° 1284, 2010, URL: <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1255>

législatifs régionaux pertinents pour notre étude de cas à savoir l'Organisation des Etats Américains (OEA) pour l'Equateur, l'Union africaine (UA) pour le Sénégal ainsi que l'Union européenne (UE) du fait de l'histoire migratoire et de la coopération pour le développement qui lient la France aux deux pays étudiés ici.

### *1.1. Des cadres législatifs régionaux relatifs aux droits de l'Homme*

Les droits de l'Homme représentent une base législative essentielle dans l'élaboration de solutions légales traitant des migrations environnementales et en particulier d'une protection internationale pour les personnes déplacées en raison de l'absence d'instruments juridiques internationaux contraignants spécialisés sur les migrations environnementales<sup>143</sup>. Au sein de l'Union africaine, les droits de l'Homme sont régis par la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) et des peuples de 1981. Dans le système américain, c'est la Convention américaine relative aux droits de l'Homme (CADH) de 1969 ainsi que son protocole additionnel traitant des droits économiques, sociaux et culturels de 1988 qui servent de référence en termes de droits de l'Homme. Quant au système européen des droits de l'Homme, celui-ci répond à la Convention européenne des droits de l'Homme de 1950 ainsi qu'à la Charte sociale européenne de 1961. Ces trois systèmes régionaux sont donc dotés de bases légales solides en matière de droits de l'homme qui permettent généralement de porter réclamation devant une cour régionale et qui considèrent le droit à l'environnement comme un droit à part entière.

Par sa jurisprudence, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIADH), institution judiciaire autonome dont l'objectif est d'interpréter et d'appliquer la CADH a par exemple permis d'avancer sur la protection des droits des communautés indigènes déplacées<sup>144</sup>. En effet, à partir de plusieurs affaires contre le Paraguay, le Guatemala et la Colombie, la Cour a affirmé la vulnérabilité des populations indigènes déplacées hors de leur communauté et de leurs terres ancestrales<sup>145</sup>.

Toutefois, le caractère contraignant de ces différents instruments juridiques est uniquement valable pour les pays ayant ratifié ces différentes conventions et leurs protocoles relatifs à la

---

<sup>143</sup> *Ibid*

<sup>144</sup> S. Insignares Cera, M. Ortiz Torres, J.M. Cortés, O. De la Hoz Orozco, "AMICUS CURIAE a la solicitud de opinión consultativa presentada por la república de Colombia a la corte interamericana de derechos humanos", CIDH, 9/2016 [https://www.corteidh.or.cr/sitios/observaciones/colombiaoc23/6\\_sil\\_ins.pdf](https://www.corteidh.or.cr/sitios/observaciones/colombiaoc23/6_sil_ins.pdf)

<sup>145</sup> *Ibid*

création des cours régionales interaméricaine, africaine et européenne. Or, au sein de l'Union africaine, en 2009, seuls vingt-cinq Etats sur cinquante-trois avaient ratifié ce protocole. De la même manière, au sein de l'OEA, seuls vingt Etats sur trente-cinq ont ratifié le protocole relatif à la création de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIADH).

### *1.2. Des cadres législatifs régionaux relatifs au droit à l'environnement*

En ce qui concerne le droit à l'environnement, la Charte africaine des droits de l'Homme, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ainsi que le protocole additionnel de la Convention américaine des droits humains ou « Protocole de San Salvador » reconnaissent le « droit à un environnement sain ». La revendication de ce droit peut par exemple contraindre les Etats à reloger des personnes dans les cas où leur environnement est considéré comme insalubre. Ce qui peut être le cas après une catastrophe telle qu'une tempête tropicale, un séisme ou un tsunami. Par exemple, au niveau national, le Brésil a octroyé un visa humanitaire à de nombreux Haïtiens victimes du tremblement de terre de 2010 en application de l'article 225 de la constitution brésilienne selon lequel « *chacun a droit à un environnement écologiquement équilibré, bien à l'usage commun du peuple et essentiel à une saine qualité de vie ; le devoir de le défendre et de le préserver au bénéfice des générations présentes et futures incombe à la puissance publique et à la collectivité*<sup>146</sup> ».

De la même manière, la Convention d'Aarhus du système européen, entrée en vigueur en 2001, traite de l'accès à la justice en matière d'environnement et reconnaît à chacun le « droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être ». Les clauses de la Convention d'Aarhus sont acceptables sans aucune distinction de nationalité, ce qui représente une piste juridique intéressante pour les personnes dont le territoire pourrait être amené à disparaître en raison de la montée du niveau des mers.

### *1.3. Des cadres législatifs régionaux relatifs aux droits et à la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays*

---

<sup>146</sup> S. Zaiter, « Les migrations environnementales : la migration fantôme », *Village de la justice*, 24/12/2018, URL : <https://www.village-justice.com/articles/les-migrations-environnementales-migration-fantome,30296.html>

La majorité des déplacements de populations liées aux changements environnementaux se produisent à l'intérieur d'un Etat ou vers les Etats voisins<sup>147</sup>. Ainsi, le droit des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays apparaît donc essentiel dans l'élaboration d'instruments légaux visant à protéger les migrants environnementaux. En avril 1998, M. Francis Deng, représentant du Secrétaire Général de l'ONU sur les personnes déplacées a présenté à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (voir Annexe 3)<sup>148</sup>. Malgré leur caractère non contraignant, ces principes ont joué un rôle important dans l'élaboration de textes internationaux sur la protection des personnes déplacées internes<sup>149</sup>. Le point 2 des Principes définit les personnes déplacées internes comme : « *des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat*<sup>150</sup>. ». De plus, les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (PDRDPI) énoncent les droits des personnes déplacées internes en termes de protection et d'assistance, désignent les autorités nationales comme les principales responsables de leur protection et clarifient les modalités de l'assistance humanitaire internationale envers ces populations<sup>151</sup> (voir Annexe 3).

Au sein du continent africain, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – qui constitue une zone de libre-circulation des personnes – a recommandé à ses Etats membres d'élaborer des lois sur les déplacements internes en utilisant les PDRDPI comme référence en 2002<sup>152</sup>. En outre, la région africaine des Grands Lacs possède sa propre juridiction sur la protection des personnes déplacées. En effet, le Protocole sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui fait partie du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs s'applique aux

---

<sup>147</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016, p120

<sup>148</sup> W. Kälin, « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Notes explicatives », *Etudes de la politique sociale internationale*, n°38, Société américaine de droit international, 2008, URL : [https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/06\\_gp\\_annotations\\_french.pdf](https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/06_gp_annotations_french.pdf)

<sup>149</sup> *Ibid*

<sup>150</sup> ONU, Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, 1998

<sup>151</sup> C. Jimenez-Damary, « Vingt ans de Principes directeurs : bâtir la solidarité, renforcer l'engagement » in *Forced Migration Review*, n°59, 10/2018, URL: <https://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/fr/Principesdirecteurs20.pdf>

<sup>152</sup> A. Broni, « La protection des personnes déplacées en Afrique : nouvelle dimension de sécurité humaine *IiRCO*, 25/10/2015 , URL : <https://www.unilim.fr/iirco/2015/10/21/axel-broni-la-protection-des-personnes-deplacees-en-afrique-nouvelle-dimension-de-securite-humaine/>

personnes déplacées par les catastrophes et est juridiquement contraignants pour les Etats ayant ratifié le Pacte<sup>153</sup>. De la même manière que la CEDEAO, dans un projet de résolution portant sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, l'Assemblée générale de l'OEA « *demande instamment* » aux Etats membres de recourir aux PDRDPI<sup>154</sup>. Toutefois, il ne s'agit ici que d'une simple recommandation.

Il est admis que la Convention de Genève relative au statut des réfugiés ne peut être applicable en raison de l'absence des motifs environnementaux dans la définition du statut des réfugiés<sup>155</sup>. Toutefois, certaines conventions régionales peuvent être interprétées comme un élargissement des critères de la Convention de Genève favorable à la prise en compte des risques environnementaux. C'est par exemple le cas de la Convention américaine relative aux droits de l'homme ainsi que de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984 qui étendent les critères du statut de réfugié aux « *événements perturbant gravement l'ordre public*<sup>156</sup> ». Cependant, la Déclaration de Carthagène n'est contraignante que pour les Etats membres de l'OEA et elle représente plutôt une source d'inspiration pour les législations nationales sur l'asile qu'un véritable instrument juridique régional<sup>157</sup>. Plus explicitement, la Convention de Kampala de 2009 (entrée en vigueur en 2012) pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique adoptée lors d'un sommet spécial de l'UA mentionne le changement climatique comme un facteur de déplacement dans son article 5§4: « *Les États parties prennent les mesures nécessaires pour assurer protection et assistance aux personnes victimes de déplacement interne en raison de catastrophes naturelles ou humaines y compris du changement climatique* ». Ainsi, conformément aux PDRDPI, la convention de Kampala met l'accent sur la responsabilité des Etats dans la protection des personnes déplacées. Toutefois, nous verrons par la suite que le succès de la mise en œuvre de la Convention de

---

<sup>153</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016

<sup>154</sup> Assemblée Générale de l'Organisation des Etats Américains, « Projet de résolution : personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays », *Quarantième session ordinaire*, 2010

<sup>155</sup> M. Morel and N. de Moor, « Migrations climatiques : quel rôle pour le droit international ? », *Cultures & Conflits*, n°88, hiver 2012, URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18580>, p19

<sup>156</sup> Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée lors du Colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique centrale, au Mexique et au Panama, Carthagène des Indes, Colombie, 22 novembre 1984, p16, URL : <https://www.unhcr.org/fr/about-us/background/4b14f4a5e/declaration-carthagene-refugies-adoptee-colloque-protection-internationale.html>

<sup>157</sup> M. Morel and N. de Moor, « Migrations climatiques : quel rôle pour le droit international ? », *Cultures & Conflits*, n°88, hiver 2012, URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18580>

Kampala est mitigé, notamment en raison de l'hétérogénéité des volontés politiques des Etats parties quant à la mise en œuvre d'une véritable protection des personnes déplacées<sup>158</sup>.

- 2) Des discussions et des programmes d'action qui témoignent d'un intérêt croissant pour la question au sein des organisations régionales

A partir des années 2000, le lien entre dégradations environnementales et mobilité humaine commence à apparaître dans les discussions des institutions des différentes organisations régionales citées précédemment. Pour les institutions européennes et particulièrement l'Union européenne, les discussions abordent le sujet sous le prisme de l'élaboration d'une protection pour les « réfugiés écologiques » et des implications de ce phénomène sur les flux migratoires de l'Union. Les Etats latinoaméricains s'intéressent plutôt à la manière d'intégrer la migration dans les différents domaines de coopération bilatérale et multilatérale, y compris l'environnement. Enfin, l'Union africaine concentre plutôt son attention sur la place du facteur environnemental dans les dynamiques migratoires africaines, en particulier dans le cas des migrations forcées.

### *2.1. L'évolution des discussions et des programmes d'actions en lien avec les migrations environnementales au sein des institutions européennes et du Conseil de l'Europe*

Au sein des institutions européennes, la question des « réfugiés écologiques » puis de la migration comme potentielle stratégie d'adaptation aux changements climatiques commence à apparaître dans les débats parlementaires dans les années 2000. La question est d'abord abordée par l'Union européenne lorsqu'en 2004, deux députées du Parti vert européen (PVE), la française Marie-Anne Isler Béguin et la britannique Jean Lambert, proposent sans succès au vote du Parlement européen une « Déclaration sur la reconnaissance d'un statut communautaire des réfugiés écologiques<sup>159</sup> ». Deux ans plus tard, le projet EACH-FOR, « *Environmental Change and Forced Migration Scenarios* » financé par la Commission européenne pour une durée de deux ans voit le jour. Ce projet a pour objectif de pallier le manque de données empiriques sur les liens entre migrations et dégradations de l'environnement en analysant les

---

<sup>158</sup> A. Bilak, « L'Afrique face à ses déplacés internes », *Politique étrangère*, 2016/1, pp. 39-51, URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2016-1-page-39.htm>

<sup>159</sup> A. Sgro, « L'Union européenne et la gestion des migrations environnementales », dans : Christel Cournil éd., *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*. Versailles, Éditions Quæ, « Nature et société », 2015, p. 127-140 URL : <https://www.cairn-int.info/mobilite-humaine-et-environnement--9782759223312-page-127.htm>

facteurs de la migration liés à l'environnement et en établissant des scénarios plausibles d'évolution des migrations liées aux dégradations de l'environnement<sup>160</sup>. Il s'agit d'une enquête globale réalisée dans vingt-trois pays, dont l'Equateur et le Sénégal, à travers le monde. Le financement de ce projet de grande ampleur par la Commission européenne témoigne d'une préoccupation croissante de l'Union européenne pour la question, notamment en raison des flux migratoires que les changements environnementaux pourraient engendrer.

Le 11 juin 2008, la députée européenne Hélène Flautre a organisé une conférence internationale à Bruxelles qui se clôture par l'adoption par le groupe politique des Verts / ALE d'une déclaration sur les migrations climatiques à destination des institutions européennes. A la suite de cette déclaration, la question des migrations climatiques apparaît dans les discussions entre la Commission européenne et le Conseil européen avec une focale sur les enjeux que cela implique en termes de gouvernance des migrations internationales. Toutefois, les migrations climatiques constituent une faible priorité en matière de gouvernance<sup>161</sup> pour l'Union européenne et cet élan d'intérêt pour le lien entre les changements climatiques et la mobilité humaine s'essouffle rapidement, sans mesures concrètes.

Le Conseil de l'Europe se prononce également sur la question dès le milieu des années 2000. En 2006, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe présente une motion pour une recommandation sur les réfugiés écologiques. Cette motion aboutit trois ans plus tard à l'adoption d'une résolution ambitieuse<sup>162</sup> intitulée « Migrations et déplacements induits par les facteurs environnementaux : un défi pour le XXIème siècle<sup>163</sup> ». L'Assemblée parlementaire y invite les Etats membres à « *promouvoir la cohérence aux niveaux national et international entre les politiques des migrations, du développement et humanitaires, et les politiques d'adaptation aux changements climatiques, notamment en soutenant l'inclusion des conséquences des changements climatiques sur les migrations et les déplacements à l'accord de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour la succession du Protocole de Kyoto* » (§24.7). Le lien entre les politiques publiques

---

<sup>160</sup> H. Entzinger, J. Jäger et F. Gemenne, « Le projet EACH-FOR », *Hommes & migrations* [En ligne], 1284 | 2010, URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1232>

<sup>161</sup> M. Morel and N. de Moor, « Migrations climatiques : quel rôle pour le droit international ? », *Cultures & Conflits*, n°88, hiver 2012, URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18580>, p23

<sup>162</sup> C. Cournil, « Les « réfugiés environnementaux » : des déplacés en quête de protection », in. *Regards sur le droit des étrangers* [en ligne], Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2010, URL : <http://books.openedition.org/putc/1112>

<sup>163</sup> Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, résolution 1655, « Migrations et déplacements induits par les facteurs environnementaux : un défi pour le XXIème siècle », 2009, URL : <https://pace.coe.int/fr/files/17719/html>

d'immigration et les politiques publiques d'adaptation aux changements climatiques des Etats membres est alors établi. Par ailleurs, l'Assemblée parlementaire invite l'Union européenne à tenir compte des facteurs environnementaux ainsi que du lien entre la migration et l'adaptation dans ses futures politiques d'immigration.

## *2.2. L'évolution des discussions et des programmes d'actions en lien avec les migrations environnementales au sein des organisations latinoaméricaines : la Conférence sudaméricaine sur les migrations (CSM)*

Sur le continent sudaméricain, la question des migrations environnementales est abordée dans le cadre de la Conférence sudaméricaine sur les migrations 'CSM-OSUMI' qui rassemble douze Etats, y compris l'Equateur. Créée en 2000, la CSM a pour objectif de fournir une plateforme de consultation dans les domaines relatifs à la migration tels que le développement, les diasporas, le droit des migrants ou encore, l'intégration. Parmi les priorités de la Conférence figurent la garantie des droits de l'homme des migrants ainsi que la promotion d'un discours sur les bénéfices de la migration en termes de développement. Ainsi, la question est abordée en des termes qui diffèrent des préoccupations européennes. Dans la déclaration finale de la quatrième conférence sudaméricaine sur les migrations qui se réunit le 6 novembre 2003 en Uruguay, les Etats parties s'accordent sur la nécessité d'inclure la variable migratoire dans les différents domaines de négociation bilatérale ou multilatérale des gouvernements d'Amérique du Sud telles que l'économie, la politique, le commerce et l'environnement<sup>164</sup>. En citant l'environnement parmi ces domaines, les gouvernements latinoaméricains participant à la CSM reconnaissent officiellement le lien entre migration et environnement. Ce point sera réaffirmé et développé dans les conférences suivantes.

En effet, lors de la cinquième CSM en 2004, les déplacements internes causés par des catastrophes apparaissent dans le guide de la terminologie utilisée dans le processus de la conférence<sup>165</sup>. Deux ans plus tard, à Asunción au Paraguay, les Etats parties s'engagent à inclure l'environnement parmi les facteurs pouvant engendrer des mouvements de population ainsi que le potentiel de la migration pour le développement dans les discussions de la CSM.

---

<sup>164</sup> Conferencia Suramericana sobre Migraciones (CSM-OSUMI), *IV Conferencia Sudamericana sobre Migración. Informe Final*, 6/11/2003, URL: <https://www.refworld.org.es/docid/5d7fcc2ba.html>

<sup>165</sup> CSM-OSUMI, *V Conferencia sudamericana sobre migración : Tesoro terminológico*, 25/11/2004, URL : <https://www.refworld.org.es/docid/5d7fcc285.html>

En outre, les discussions sur les bénéfices de la migration en termes de développement au sein de la conférence représentent une piste intéressante pour l'émergence d'un discours sur le potentiel de la migration pour l'adaptation aux changements environnementaux. Par exemple, lors de la quatrième édition de la CSM à Montevideo en Uruguay (2003), la question de l'apport des remises pour le développement occupe une place centrale dans les discussions abordées par les représentants des Etats membres, des organisations internationales et de la société civile. En ce sens, la CSM joue un rôle important dans l'introduction de ces thématiques dans les agendas nationaux latinoaméricains de la migration<sup>166</sup>. Cependant, selon Eduardo Domenech, spécialiste des migrations à l'Université de Córdoba en Argentine, derrière ces discours positifs de la migration incluant thématiques de développement et défense des droits de l'homme se cachent en réalité une ambition de la part des Etats membres de la CSM de légitimer leurs politiques de contrôle des flux migratoires<sup>167</sup>.

### *2.3. L'évolution des discussions et des programmes d'actions en lien avec les migrations environnementales au sein des organisations africaines*

Il est possible de mentionner la Position africaine commune sur la migration et le développement ainsi que le sommet de Kampala qui témoignent de l'intérêt de l'Union africaine pour les déplacements liés aux changements environnementaux et le potentiel de la migration pour le développement économique et social du continent.

La Position africaine commune sur la migration et le développement<sup>168</sup>, publiée à l'issue de la réunion des experts sur la migration et le développement à Alger en 2006 reconnaît la place des facteurs environnementaux parmi les différents facteurs de la migration ainsi que les impacts de la migration sur l'environnement : « *Les facteurs environnementaux jouent un rôle dans les mouvements de populations, et inversement, les migrations ont un impact sur l'environnement. Par exemple, la migration interne, et le processus d'urbanisation qui l'accompagne, sont parfois liés à une dégradation de l'environnement ou à des catastrophes naturelles qui obligent les paysans et la population rurale à abandonner leurs terres. De plus,*

---

<sup>166</sup> J. Ramírez, C. Iréri et A. Yolanda, « La Conferencia Sudamericana de Migraciones y el Proceso Puebla: ¿entre la seguridad y los derechos? - CSM y CRM », Periplos, *Revista de investigación sobre migraciones*, vol. 3 (1), 2019, pp11-36, [en ligne], URL : <https://www.aacademica.org/jacques.ramirez/31/1.pdf>

<sup>167</sup> E. Domenech, « "Las migraciones son como el agua": Hacia la instauración de políticas de "control con rostro humano", *Polis*, n° 35, 2013, URL : <https://journals.openedition.org/polis/9280>

<sup>168</sup> Union africaine, « Position africaine commune sur la migration et le développement », Alger, 2006, URL : <https://www.un.org/fr/africa/osaa/advocacy/onevoice.shtml>

*la présence d'un grand nombre de personnes déplacées dans des camps de réfugiés et zones pour personnes déplacées peuvent avoir des conséquences négatives pour l'environnement local. Les considérations environnementales jouent donc un rôle de plus en plus important dans la formulation des politiques sur les migrations et le déplacement forcé (§4.2) ». Lors de cette même conférence, l'Union africaine considère également que la migration peut être un outil efficace de lutte contre la pauvreté à travers les transferts de fonds des diasporas et la promotion du développement et du « travail productif » pour la croissance africaine<sup>169</sup>. Ces positions reflètent les réalités socioéconomiques et géographiques de la région : l'Afrique est particulièrement affectée par les changements environnementaux (sécheresses, érosion, salinisation des sols, etc.) et connaît des flux migratoires importants en raison de la multiplication des conflits sur le continent qui, eux-mêmes, ont des conséquences néfastes sur la stabilité du continent. Ainsi, le changement climatique et la migration sont deux préoccupations majeures. La seconde peut toutefois représenter une opportunité en ce sens que les diasporas africaines, notamment en Europe, représentent une source de revenus indispensable pour l'économie des pays africains.*

La rencontre interministérielle qui a lieu à Kampala en 2009 et qui aboutit à l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique citée précédemment réaffirme les préoccupations des Etats africains concernant la gestion des flux migratoires et en particulier des personnes déplacées en raison de conflits ou de catastrophes naturelles.

Ces différentes manières d'aborder la question au niveau régional reflètent des préoccupations et des intérêts particuliers pour la question des migrations liées aux changements environnementaux qui sont à l'image des réalités politiques, économiques et géographiques de ces trois régions du monde.

---

<sup>169</sup> Union africaine, « Position africaine commune sur la migration et le développement », Alger, 2006, URL : <https://www.un.org/fr/africa/osaa/advocacy/onevoice.shtml>

Ce chapitre nous a permis de dresser un aperçu non-exhaustif de l'évolution du discours et des cadres législatifs internationaux et régionaux en lien avec les migrations environnementales. Au niveau international, la prise en compte des questions de mobilité humaine dans les discussions onusiennes en lien avec l'environnement et le développement s'est faite progressivement à partir des années 1970 et s'est accélérée dans les années 2000 dans le cadre des négociations climatiques et des OMD. Toutefois, aucun instrument juridique contraignant spécialisé sur les migrations et déplacements induits par les changements environnementaux n'est adopté par l'ONU durant cette période. Aux niveaux régionaux, les migrations et déplacements environnementaux sont abordés par les institutions européennes, l'UA et l'OEA à partir des années 2000 et s'inscrivent peu à peu dans les cadres législatifs régionaux relatifs aux droits de l'Homme et au droit des personnes déplacées internes. Cependant, le recours à ces instruments est peu fréquent dans la pratique. Ainsi, le prochain chapitre nous permettra de voir si et comment les migrations environnementales sont abordées au niveau national dans le cas des gouvernances sénégalaise et équatorienne de l'adaptation aux changements environnementaux et du développement.

## **Chapitre 2 : Migration, développement et adaptation aux changements environnementaux au Sénégal et en Equateur (1972-2009)**

Dans ce chapitre, nous verrons comment l'histoire récente et les cultures migratoires du Sénégal et de l'Equateur ont influencé les dynamiques migratoires actuelles et la perception de la migration par les populations de ces deux pays. Dans le domaine des migrations environnementales, l'étude des perceptions de la migration est essentielle car elle permet d'analyser les prédispositions des populations à adopter la migration comme stratégie d'adaptation face à des aléas environnementaux. De la même manière, cette analyse nous permet de comprendre les différents concepts utilisés dans l'élaboration de politiques publiques de développement et d'adaptation.

Depuis la deuxième moitié du XXème siècle, l'Equateur et le Sénégal ont connu différentes vagues et dynamiques migratoires qui méritent une attention particulière pour comprendre les représentations sociales de la migration dans ces deux pays. L'Equateur et le Sénégal sont tous les deux dépendants des flux migratoires et en particulier des transferts de fonds des migrants internationaux pour la stabilité de leur économie. Par exemple, en 2004, les

transferts d'argent des migrants équatoriens et sénégalais à l'étranger représentaient respectivement environ 4% du PIB de l'Equateur<sup>170</sup> et plus de 5% du PIB du Sénégal<sup>171</sup>. Par ailleurs, les flux migratoires équatoriens et sénégalais sont liés aux changements environnementaux qui ont affecté les deux pays depuis les années 1970. En ce sens, revenir sur les histoires migratoires sénégalaise et équatorienne est une étape indispensable pour comprendre dans quels contextes et avec quelles « grilles de lecture » s'élaborent les politiques publiques de développement et d'adaptation de ces deux pays.

1) Des cultures et une histoire migratoires qui influencent les représentations locales et nationales de la migration

Afin de comprendre la place qu'occupe la migration internationale parmi les stratégies d'adaptation aux changements environnementaux, nous nous intéresserons à l'histoire et aux modèles migratoires du Sénégal et de l'Equateur. Dans un premier temps, nous verrons comment ces deux pays se positionnent dans le système migratoire international et quelles sont les politiques migratoires qu'ils ont développées des années 1980 aux années 2000. Ensuite, nous étudierons les cultures de la migration qu'ont développées le Sénégal et l'Equateur durant cette même période.

*1.1. Tendances migratoires en Equateur et au Sénégal des années 1970 aux années 2000*

Selon James Hollifield, au XXI<sup>ème</sup> siècle, les Etats sont jugés par les décideurs politiques selon leur capacité à contrôler les flux migratoires et non plus à faire la guerre comme au XX<sup>ème</sup> siècle<sup>172</sup>. Or, la manière dont un Etat contrôle ses frontières et ses flux migratoires dépend à la fois de ses intérêts diplomatiques et de sa position dans le système migratoire : Etat d'accueil, de destination et/ou de transit<sup>173</sup>. Pour comprendre les politiques migratoires et la diplomatie de l'Equateur et du Sénégal, il est donc essentiel d'étudier la place que ces deux

---

<sup>170</sup> Banco Central del Ecuador, 2005

<sup>171</sup> Papa Amadou Sarr, « Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique: une étude de cas sur le Sénégal », in. *Migrations et Développement*, 6/2009, URL : <https://www.oecd.org/fr/developpement/emoa/43912387.pdf>

<sup>172</sup> Hollifield, James F. « The Emerging Migration State » *The International Migration Review*, vol. 38, no. 3, 2004, pp. 885–912. *JSTOR*, [www.jstor.org/stable/27645420](http://www.jstor.org/stable/27645420). Accessed 12 Sept. 2020.

<sup>173</sup> F. B. Adamson et G. Tsourapas, « Migration Diplomacy in World Politics », *International Studies Perspectives*, n°20, 2019, pp113–128

pays occupent dans le système migratoire mondial ainsi que de comprendre les dynamiques migratoires internes de ces deux pays.

Le Sénégal a toujours été un pays de départ (émigration) comme de destination et/ou de transit (immigration). Dès l'indépendance du pays en 1960, des étudiants et des travailleurs d'Afrique de l'Ouest migraient au Sénégal du fait de son potentiel agricole et de sa relative stabilité politique malgré un contexte régional turbulent ponctué de violence terroriste ou de régimes autoritaires<sup>174</sup>. Dans les années 1970, le solde migratoire sénégalais était même positif mais la tendance s'est inversée à partir des années 1980. Appauvri par les grandes sécheresses successives des années 1970 qui ont conduit à la crise de la culture arachidière<sup>175</sup> et à une dégradation des conditions de vie dans les régions agricoles telles que la vallée du fleuve Sénégal, les régions de Louga, Diourbel et Dakar le Sénégal est devenu un pays d'émigration.

Figure 3 : Carte des régions du Sénégal (2008). Source : Wikipédia



L'Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (EMUS) menée en 1992 et 1993<sup>176</sup> a démontré ce changement de tendance : le solde migratoire du Sénégal était négatif de 57 000 individus entre 1988 et 1993<sup>177</sup>.

<sup>174</sup> J. Naranjo, « 10 pistes pour comprendre le Sénégal », *El Pais*, 27/02/2019, URL : [https://elpais.com/elpais/2019/02/13/planeta\\_futuro/1550054279\\_851013.html](https://elpais.com/elpais/2019/02/13/planeta_futuro/1550054279_851013.html)

<sup>175</sup> David Lessault et Marie-Laurence Flahaux, « Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°4 | 2013, URL : <http://journals.openedition.org/remi/6640>

<sup>176</sup> Agence nationale de la statistique et de la démographie, « Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal », 1995

<sup>177</sup> OIM, « Migration au Sénégal, Profil national 2009 », 2009, URL : [http://www.iomdakar.org/profiles/sites/default/files/Senegal\\_Profile\\_2009.pdf](http://www.iomdakar.org/profiles/sites/default/files/Senegal_Profile_2009.pdf)

Jusqu'aux années 1990, l'émigration des Sénégalais se faisait en majorité vers les pays africains voisins tels que la Côte d'Ivoire et la Mauritanie mais la généralisation des crises politiques et économiques dans les pays africains amène les émigrants sénégalais à se tourner vers l'Occident et en particulier l'Europe<sup>178</sup>. La migration internationale depuis le Sénégal s'effectue majoritairement à destination de la France, de l'Espagne et de l'Italie mais aussi des Etats-Unis dans les années 2000<sup>179</sup>. Selon une enquête réalisée par l'OIM, pour la plupart des migrants, la principale motivation de départ est de pouvoir aider financièrement leur famille une fois établis dans leur pays d'accueil<sup>180</sup>. Les migrants sénégalais espèrent également pouvoir rentrer au pays dans le but d'y investir ou d'y créer leur propre activité économique. Dans les années 2000, le Sénégal est également devenu un pays de transit pour les migrants d'Afrique de l'Ouest se dirigeant vers le Maghreb pour traverser la Méditerranée<sup>181</sup>.

Comme le Sénégal, l'Equateur est à la fois un pays d'émigration et d'immigration. Si l'Europe et les Etats-Unis sont les destinations privilégiées par les migrants équatoriens, le pays est lui-même un pays attractif pour les migrants de la région latinoaméricaine. L'Equateur a connu deux grandes vagues d'émigration depuis le XXème siècle, liées aux crises économiques. La première a eu lieu à partir des années 1950 en raison de la crise des exportations des chapeaux "panamas" qui représentait l'activité principale des provinces d'Azuay et de Cañar au sud du pays.

*Figure 4 : Carte des provinces de l'Equateur*

---

<sup>178</sup> *Ibid*, p33

<sup>179</sup> N. Robin, G. Patrick, « Les routes migratoires par le Sénégal » in *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*, Karthala, pp.112-139, 2009, URL : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers17-07/010056222.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-07/010056222.pdf)

<sup>180</sup> OIM, communiqué de presse "Le profil migratoire offre une vue d'ensemble détaillée", 29/06/2009, URL : <https://www.iom.int/fr/news/le-profil-migratoire-offre-une-vue-densemble-detailllee>

<sup>181</sup> N. Robin, G. Patrick, « Les routes migratoires par le Sénégal » in *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*, Karthala, pp.112-139, 2009, URL : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers17-07/010056222.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-07/010056222.pdf)



Source : Proyecto Mapamundi

Durant cette période, les migrants équatoriens ont privilégié les Etats-Unis comme principale destination. La deuxième vague d'émigration a quant à elle débuté au milieu des années 1990 du fait de la crise économique et financière qui a frappé le pays. En raison de l'augmentation des contrôles aux frontières étasuniennes depuis les attentats du 11 septembre 2001, les migrants équatoriens se sont tournés vers l'Europe et en particulier vers l'Espagne et l'Italie<sup>182</sup>. Selon le gouvernement espagnol, le nombre de migrants équatoriens aurait augmenté de 1000% entre 1998 et 2003, passant ainsi de 3,972 à 390,297.

L'Equateur est également un pays d'immigration, majoritairement depuis les pays latinoaméricains voisins, notamment la Colombie et le Pérou. En outre, à la fin des années 2000, l'Equateur compte le nombre le plus important de réfugiés de tous les pays latinoaméricains<sup>183</sup>. Ces réfugiés viennent principalement de Colombie où la violence des gangs amène des milliers de personnes à quitter leur lieu de vie.

<sup>182</sup> OIM, communiqué de presse "Le profil migratoire offre une vue d'ensemble détaillée", 29/06/2009, URL : <https://www.iom.int/fr/news/le-profil-migratoire-offre-une-vue-densemble-detailee>

<sup>183</sup> *Ibid.*

## 1.2. Des cultures de la migration ?

Du fait de leurs histoires migratoires respectives, le Sénégal et l'Equateur ont développé des « cultures » de la migration particulières. Par culture de la migration, nous entendons l'habitude pour une communauté donnée de migrer ou de voir des membres de la communauté migrer pour des raisons professionnelles ou pour s'adapter à des conditions économiques, sociales, politiques ou environnementales difficiles. Ces différentes cultures de la migration nécessitent ici une attention particulière en ce sens qu'elles influencent la perception des populations de la migration comme une stratégie d'adaptation aux changements environnementaux. Cette culture de la migration peut par ailleurs varier au sein même du pays, d'une région ou d'une ville à l'autre.

Pour différentes régions du Sénégal, la migration, particulièrement saisonnière, depuis les zones rurales est un phénomène qui remonte à l'époque coloniale. Par exemple, dans les familles paysannes de l'époque coloniale, les jeunes hommes étaient envoyés par leurs familles dans les secteurs de culture arachidière en tant que travailleurs saisonniers<sup>184</sup>. Selon une enquête menée par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) dans quatre localités du Sénégal, cet « habitus » de la migration a probablement influencé les stratégies d'adaptation des populations originaires d'Ourossogui dans la région de Matam face aux changements environnementaux : « *La migration, surtout saisonnière, a toujours été une composante essentielle des modes de vie de la vallée. En effet, elle est le résultat de la politique coloniale qui a rapidement mis fin à l'impôt en nature, lui substituant le paiement en numéraires, obligeant les habitants du Fouta à se déplacer soit vers la ville soit vers le bassin arachidier pour constituer le salariat agricole et gagner ainsi leur vie. Cela justifie probablement le fait que, face à la sévérité des effets des changements climatiques, la migration se soit imposée de façon naturelle comme première stratégie d'adaptation [dans la localité d'Ourossogui] »<sup>185</sup>.*

---

<sup>184</sup> Dominique Roquet, « Partir pour mieux durer : la migration comme réponse à la sécheresse au Sénégal ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2008/1 | 2008, URL : <http://journals.openedition.org/eps/2374>

<sup>185</sup> International Institute for Environment and Development, Dr. Mohamadou Sall Dr. Serigne Mansour Tall Dr. Aly Tandian Al Assane Samb, « Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilité. Evidence à partir de quatre sites au Sénégal », Human Settlements Working Paper Series, *Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies* - 33 11/2011

De la même manière, certaines régions équatoriennes ont développé une culture de la migration en raison du manque d'opportunités économiques dans les milieux ruraux dépendant de l'agriculture, en particulier dans la région andine. La migration des campagnes vers les villes représente en effet une stratégie commune dans la région afin de compléter des revenus agricoles insuffisants pour assurer les besoins fondamentaux des populations. L'étude de l'évolution des populations urbaine et rurale à partir des années 1960 montre à quel point ce phénomène d'exode rural temporaire a joué un rôle important dans l'évolution démographique du pays. En Equateur, la population urbaine a dépassé la population rurale dès 1983 alors que ce phénomène a eu lieu dix ans plus tard en Amérique latine<sup>186</sup>. A l'exode rural des populations andines vers les villes alentours et la capitale, Quito, s'ajoute l'implantation des compagnies pétrolières dans la région amazonienne par les compagnies qui, dès les années 1970, a forcé de nombreuses communautés indigènes à émigrer. Ainsi, ces différentes dynamiques ont participé à la création d'un imaginaire collectif de la migration qui a sans doute joué un rôle dans le choix de nombreux Équatoriens d'opter pour la migration vers l'Europe ou les Etats-Unis au moment de la crise économique et financière. En effet, il semble que la tradition d'émigration des provinces équatoriennes influence la décision de migrer en cas de choc économique ou d'aléas environnementaux.

Une étude publiée en 2008 par la Faculté Latinoaméricaine de Sciences Sociales en Equateur confirme cette hypothèse : « *les provinces ayant le pourcentage le plus élevé de migrants par rapport à leur population sont par ordre d'importance : Cañar, Loja, Azuay, Zamora Chinchipe, Morona Santiago et Pichincha. C'est-à-dire la partie sud du pays, à l'exception de Pichincha*<sup>187</sup>. » Or, « *ce lieu correspond aux provinces ayant la plus grande tradition d'émigration* », interne, vers la région côtière mais aussi internationale comme les provinces d'Azuay et de Cañar citées précédemment.

Au Sénégal, cette culture de la migration s'est affirmée lors des grandes sécheresses qui ont affecté la région sahélienne dans les années 1970 et 1980. En effet, les déplacements des campagnes vers les villes se sont accrus durant cette période pour faire face à la dégradation pluviométrique. Ainsi, avec les phénomènes de sécheresse, les régions à tradition

---

<sup>186</sup> "Migración interna y urbanización sin eficiencia en países en desarrollo: evidencia para Ecuador", *Papeles de Población*, Universidad Autónoma del Estado de México, vol. 23, núm. 94, 2017, <https://doi.org/10.22185/24487147.2017.94.033>

<sup>187</sup> FLASCO, « Ecuador : la migración internacional en cifras », 2008, p23, URL: [https://flascoandes.edu.ec/web/imagesFTP/7586.6721.migracion\\_ecuador\\_en\\_cifras\\_2008.pdf?fbclid=IwAR2j8TkykgSF4bE-\\_dungYtmkgDJOdXagkTXaZsB9Jn34PVccgjpCvYH-ro](https://flascoandes.edu.ec/web/imagesFTP/7586.6721.migracion_ecuador_en_cifras_2008.pdf?fbclid=IwAR2j8TkykgSF4bE-_dungYtmkgDJOdXagkTXaZsB9Jn34PVccgjpCvYH-ro)

d'immigration telles que les régions de Louga et Diourbel sont devenues des régions d'émigration internationale, majoritairement vers l'Europe, dans les années 1980<sup>188</sup>. Selon Dominique Roquet, professeure en géographie à l'Université Paris-Nanterre, la migration s'est établie durant cette période comme une véritable stratégie de gestion du risque vivrier pour les ménages dépendant des récoltes ou du pastoralisme : « *les producteurs adoptent différentes tactiques qui sont de trois ordres, d'une part la mobilisation des stocks issus de la récolte précédente, ensuite les achats de céréales vivrières grâce à la mobilisation des ressources monétaires disponibles, enfin la migration, quand toutes les autres solutions ont été épuisées.* »<sup>189</sup>. Ici, la migration n'apparaît toutefois que comme une stratégie d'adaptation de dernier recours pour les producteurs sénégalais.

En Equateur, la culture de la migration a également joué un rôle dans l'adaptation des populations rurales aux politiques agricoles néolibérales des années 1990. En effet, la mise en place d'industries agroalimentaires et les politiques d'expropriation des terres des petits producteurs pour la culture du maïs ont conduit de nombreux paysans équatoriens à migrer vers les villes, notamment depuis la province de Manabí, au nord-ouest du pays. La surexploitation des terres par les producteurs industriels de maïs a eu des conséquences irréversibles sur la province de Manabí. Ainsi, l'érosion, la variation des pluies et la disparition des nappes phréatiques ont continué à générer des flux migratoires depuis la province malgré les efforts du gouvernement de Rafael Correa pour rétablir l'attractivité des campagnes et désengorger les *favelas* de Guayaquil et de Portoviejo<sup>190</sup>. La migration est également une réponse de nombreux équatoriens aux changements environnementaux qui affectent les régions andine et côtière dans les années 2000. Par exemple, la fonte des glaciers du volcan de Chimborazo dans la province de Cotopaxi ou les sécheresses dans la province de Manabí qui perturbent grandement les cycles de récoltes ont poussé de nombreux paysans à changer de lieu de vie.

Ainsi, en Equateur comme au Sénégal, l'histoire et les cultures de la migration semblent jouer un rôle dans la prise en compte de la migration dans les stratégies d'adaptation des populations face à des chocs économiques, des politiques défavorables ou des aléas

---

<sup>188</sup> David Lessault et Marie-Laurence Flahaux, « Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°4 | 2013, §12, URL : <http://journals.openedition.org/remi/6640>

<sup>189</sup> Dominique Roquet, « Partir pour mieux durer : la migration comme réponse à la sécheresse au Sénégal ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2008/1, URL : <http://journals.openedition.org/eps/2374>, §31

<sup>190</sup> Entretien avec Pierre Ozer réalisé le 24/4/2020 par l'auteur.

environnementaux. En réalité, les populations des régions les plus “habituées” aux phénomènes de mobilité, temporaire ou définitive, d’immigration ou d’émigration, semblent les plus à même d’entrevoir la migration - interne ou internationale - comme une stratégie d’adaptation aux changements environnementaux<sup>191</sup>. Toutefois, cette solution est souvent pensée comme la solution de dernier recours, une fois toutes les autres possibilités d’adaptation épuisées.

## 2) Migrations, crises socioéconomiques et remises : l’importance des diasporas

En Equateur comme au Sénégal, les « remises », c’est-à-dire les transferts de fonds des migrants internationaux depuis leurs communautés d’accueil vers leurs communautés d’origine, constituent une source de revenus essentielle à la fois au niveau microéconomique et macroéconomique. Les diasporas, définies par Sinatti et Horst comme « les communautés transnationales d’un type particulier, caractérisées par le fait d’avoir vécu un mouvement à partir d’une patrie d’origine<sup>192</sup> » commune, jouent ainsi un rôle essentiel dans les moments de crise économique et sociale. Pour l’Etat comme pour les ménages qui en dépendent, elles apportent une source de revenu stable et constante et participent indéniablement au développement et à la lutte contre la pauvreté.

### *2.1. L’évolution des flux migratoires et des transferts de fonds des diasporas au Sénégal et en Equateur*

Entre 1995 et 2000, l’Equateur a connu une augmentation sans précédent du taux de pauvreté de sa population. Ce dernier serait passé de 34 à 71% sur cette période<sup>193</sup>. L’inflation croissante de la monnaie équatorienne ainsi que la crise sociale et économique qui l’ont accompagnée se sont traduites par une émigration massive. Ainsi, entre 2000 et 2005, près d’un million d’Équatoriens auraient quitté le pays, en majorité pour l’Europe ou les Etats-Unis<sup>194</sup>. L’étude de l’évolution des remises des migrants équatoriens entre le début des années 1990 et la fin des années 2000 rend compte d’une corrélation entre la situation économique de

---

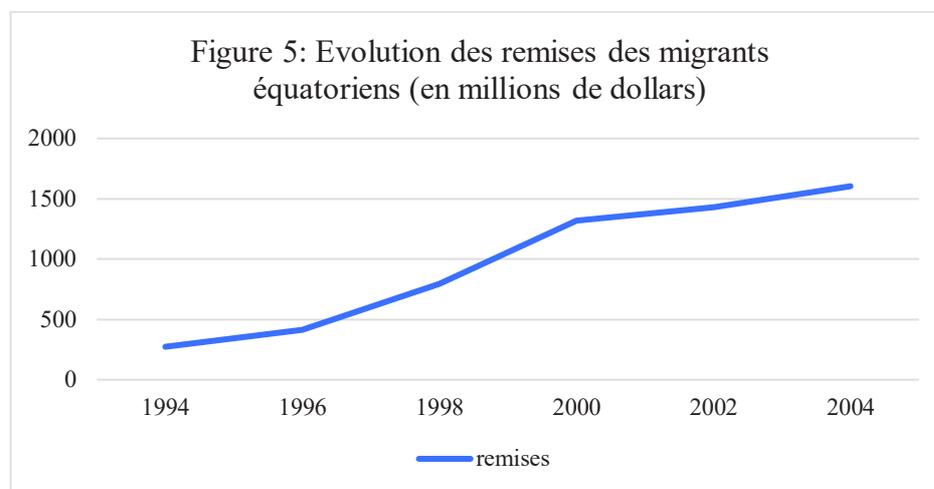
<sup>191</sup> Dominique Roquet, « Partir pour mieux durer : la migration comme réponse à la sécheresse au Sénégal ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2008/1, URL : <http://journals.openedition.org/eps/2374>

<sup>192</sup> G.Sinatti, C.Horst, «Migrants as agents of development», *Ethnicities*, Vol. 15 (1) 134-152, 2015, URL: <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1468796814530120>

<sup>193</sup> A. Acosta, S. Lopez, D. Villamar, «Las remesas y su aporte para la economía ecuatoriana», in. G. Herrera, M.C.C Castillo, A. Torres, *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, FLASCO, 2005

<sup>194</sup> *Ibid*

l'Equateur et des pays d'accueil et les transferts de fonds depuis les pays d'accueil. Comme le montre le graphique ci-dessous<sup>195</sup>, entre 1993 et 2004, les remises ont fortement augmenté :

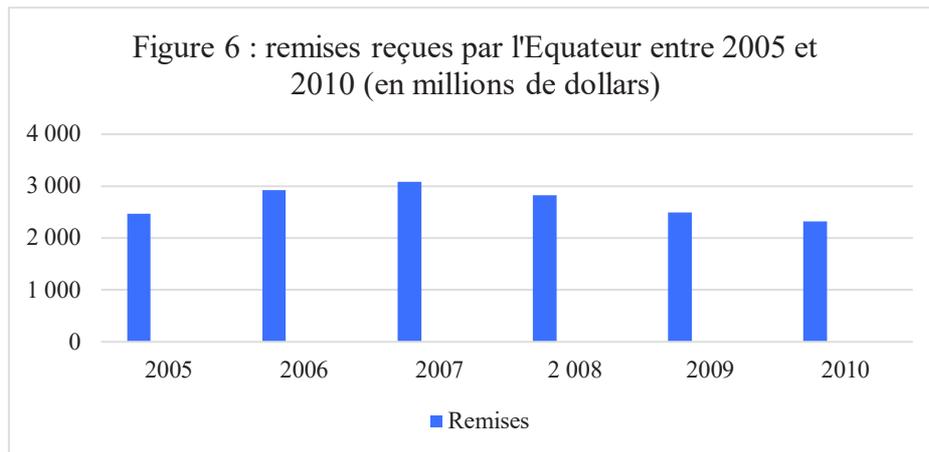


Graphique reproduit par l'auteur. Source : G. Herrera, M.C.C Castillo, A. Torres, La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades, FLASCO, 2005

Au plus fort de la crise économique, c'est-à-dire au moment de la dollarisation<sup>196</sup> de l'économie équatorienne, cette croissance s'est accélérée, signe du soutien économique des diasporas équatoriennes vis-à-vis de leurs familles ou communautés d'origine. En revanche, selon la Banque Centrale d'Equateur, le montant des remises a diminué d'environ 15% entre 2008 et 2010 (voir graphique ci-dessous), certainement en raison de la crise des *subprimes* qui a affecté la situation socioéconomique d'un grand nombre de migrants équatoriens aux Etats-Unis et en Europe.

<sup>195</sup> Graphique reproduit par l'auteur à partir de l'original dans : A. Acosta, S. Lopez, D. Villamar, «Las remesas y su aporte para la economía ecuatoriana», in. G. Herrera, M.C.C Castillo, A. Torres, *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, FLASCO, 2005

<sup>196</sup> Selon le Glossaire International, le mécanisme monétaire de la dollarisation, consiste en la disparition d'une monnaie nationale au profit d'une monnaie étrangère (le dollar) dans les transactions commerciales locales ou encore de lier le cours de sa monnaie à celui d'une autre, comme c'est le cas en Equateur.



Graphique reproduit par l'auteur. Source: Banco Central del Ecuador, 2011

Durant cette même période, le Sénégal a connu une hausse continue de ses revenus liés aux transferts de fonds des migrants, avec une accélération à partir du milieu des années 2000. Entre 2005 et 2008, le montant de ces transferts est passé de 750 millions à un milliard de dollars<sup>197</sup>. Le développement du secteur bancaire et notamment de la microfinance avec la création de diverses entreprises de transferts d'argent telles que Western Union ou Money Gram explique en partie ce phénomène.

Dans les deux pays, les remises représentent une stratégie de survie, d'adaptation dans les contextes de crise économique et sociale. Depuis le début de la crise économique et politique équatorienne en 1997, l'émigration et les transferts de fonds des migrants ont soutenu les ménages équatoriens affectés par la crise. De la même manière, les transferts de fonds des migrants sénégalais vers leurs communautés d'origine ont permis à de nombreux ménages de surmonter la crise économique et sociale et l'émigration croissante des jeunes vers les villes qu'ont connu les régions rurales du pays dans les années 2000<sup>198</sup>.

## 2.2. Les remises : des sources de revenus contra-cycliques et constantes

Contrairement aux autres sources de revenus des Etats sénégalais et équatorien, les remises sont des revenus « constants » à l'échelle nationale<sup>199</sup> en ce sens qu'ils ne dépendent pas des variations de la demande extérieure et ne sont pas indexés sur un cours comme les matières

<sup>197</sup> Papa Amadou Sarr, « Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique: une étude de cas sur le Sénégal », in. *Migrations et Développement*, 6/2009

<sup>198</sup> *Ibid*

<sup>199</sup> A. Acosta, S. Lopez, D. Villamar, « Las remesas y su aporte para la economía ecuatoriana », in. G. Herrera, M.C.C Castillo, A. Torres, *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, FLASCO, 2005  
URL: [https://flascoandes.edu.ec/web/imagesFTP/6417.migracion\\_ecuatoriana\\_transnacionalismo\\_redes\\_e\\_identidades.pdf](https://flascoandes.edu.ec/web/imagesFTP/6417.migracion_ecuatoriana_transnacionalismo_redes_e_identidades.pdf)

premières. En Equateur, les transferts de fonds des migrants représentent ainsi la deuxième source de revenus du pays après les exportations pétrolières mais ils sont la première source de revenu du pays après avoir pris en compte les sorties de devises<sup>200</sup>. Ainsi, les remises génèrent plus de revenus que les principaux produits exportés par l'Equateur tels que la crevette, la banane ou le cacao. De la même manière, les envois d'argent des migrants sénégalais vers leurs communautés d'origine permettent de soutenir la demande intérieure et assurent ainsi une certaine stabilité des revenus du Sénégal. En Equateur comme au Sénégal, les transferts de fonds ont l'avantage d'être « contracycliques<sup>201</sup> » en ce sens qu'ils ne répondent pas aux mêmes dynamiques que les cycles économiques nationaux.

Cela explique en partie l'intérêt croissant des autorités locales et des banques de la région latinoaméricaine et de l'Afrique subsaharienne. Selon la Banque Mondiale (BM), les transferts de fonds auraient représenté 11,7 milliards de dollars en 2007 en Afrique subsaharienne. Aussi, un discours sur le lien entre migration et développement se développe au sein des gouvernements locaux et des organisations des deux régions à partir du milieu des années 2000.

### *2.3. Réduction de la pauvreté et contribution au développement et à l'adaptation aux changements environnementaux*

Pour la Banque Interaméricaine de Développement, en Amérique latine, « l'arme la plus efficace pour combattre la pauvreté ne provient ni des gouvernements ni de l'action extérieure mais des remises des migrants<sup>202</sup> ». En Equateur comme au Sénégal, les revenus et les retombées générées par les remises des migrants jouent en effet un rôle plus important que les dépenses nationales dans la lutte contre la pauvreté ou le développement. Par exemple, au début des années 2000, les dépenses sociales du gouvernement équatorien représentaient un montant inférieur à celui des transferts de fonds des migrants<sup>203</sup>. En outre, entre 2000 et 2001 à savoir au plus fort de la crise économique équatorienne, l'émigration a permis à 5% de la population équatorienne de sortir de la pauvreté<sup>204</sup>.

---

<sup>200</sup> *Ibid*, p23

<sup>201</sup> Papa Amadou Sarr, « Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique: une étude de cas sur le Sénégal », in. *Migrations et Développement*, 6/2009

<sup>202</sup> A. Acosta, S. Lopez, D. Villamar, « Las remesas y su aporte para la economía ecuatoriana », in. G. Herrera, M.C.C Castillo, A. Torres, *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, FLASCO, 2005

<sup>203</sup> *Ibid*.

<sup>204</sup> *Ibid*.

Si les migrants jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté en Equateur et au Sénégal, leur rôle dans le développement de leurs communautés d'origine est plus nuancé. En effet, la majorité des envois d'argent des migrants sont utilisés pour des besoins de première nécessité. Par exemple, au Sénégal, les trois-quarts des transferts de fonds sont destinés à la consommation des familles des migrants<sup>205</sup>. Toutefois, dans les deux pays, une partie de l'épargne des migrants sert à investir dans les secteurs-clé tels que l'éducation, la santé ou l'adduction d'eau. Au Sénégal, depuis le milieu des années 2000, le gouvernement a développé des politiques visant à attirer et contrôler ces transferts de fonds vers de « meilleurs » investissements à savoir tournés vers les secteurs porteurs de croissance<sup>206</sup>. Par exemple, des actions de sensibilisation sur les mesures gouvernementales d'accompagnement des migrants souhaitant investir pour le pays sont réalisées dans les pays d'immigration. Durant cette même période, le gouvernement équatorien a développé peu de politiques sur la question des investissements des migrants internationaux et les impacts des remises sur le développement du pays ont donc été limités. Toutefois, la création d'un Secrétariat pour la Migration qui s'accompagne de la création de programmes visant à augmenter l'impact des transferts de fonds des migrants sur le développement local<sup>207</sup> témoigne d'un intérêt croissant du gouvernement équatorien pour la question du rôle des migrants dans le développement du pays.

Toutefois, il convient de relativiser le lien entre remises des migrants, réduction de la pauvreté et développement économique et social. En réalité, la migration ne bénéficie pas forcément aux catégories de populations les plus pauvres. En Equateur, les transferts de fonds des migrants internationaux bénéficient majoritairement aux classes moyennes affectées par la crise économique. En effet, en 2001, les populations gagnant entre 250 et 500 dollars par mois recevaient 52% des envois d'argent des migrants tandis que les populations dont les revenus étaient inférieurs à 250 dollars en recevaient 26%<sup>208</sup>. Cela s'explique en partie par le fait que ce ne sont pas les ménages les plus pauvres qui optent pour la migration qui, elle-même, représente un certain coût. Cette réalité est la même au Sénégal où se les inégalités entre les ménages dont au moins un membre a émigré et les ménages qui ne bénéficient pas de la migration se creusent. De plus, les migrants sénégalais comme équatoriens à l'étranger font parfois face à des

---

<sup>205</sup> Papa Amadou Sarr, « Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique: une étude de cas sur le Sénégal », in. *Migrations et Développement*, 6/2009

<sup>206</sup> *Ibid*, p19

<sup>207</sup> OIM, communiqué de presse « Le profil migratoire offre une vue d'ensemble détaillée », 29/06/2009, URL : <https://www.iom.int/fr/news/le-profil-migratoire-offre-une-vue-densemble-detailee>

<sup>208</sup> A. Acosta, S. Lopez, D. Villamar, « Las remesas y su aporte para la economía ecuatoriana », in. G. Herrera, M.C.C Castillo, A. Torres, *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, FLASCO, 2005, p241

difficultés lorsqu'ils souhaitent effectuer un transfert d'argent. En effet, ces derniers ne disposent pas tous des mêmes facilités bancaires ni de la possibilité d'ouvrir un compte selon leur statut (irrégularité). Certains auteurs font également part de leurs craintes concernant le développement d'une "culture de la dépendance"<sup>209</sup> vis-à-vis des remises et d'un désintérêt des jeunes pour l'emploi local qui pourraient impacter négativement les économies et la résilience des communautés d'origine à long terme.

3) Des politiques de développement et d'adaptation aux changements climatiques qui témoignent d'une culture de la migration et d'une culture de l'adaptation particulières

Dans cette partie, nous étudierons dans un premier temps les contextes équatorien et sénégalais de l'élaboration d'une planification nationale du développement. Ensuite, nous analyserons l'évolution des stratégies d'adaptation aux changements climatiques des deux pays. Nous tenterons dans chacun de ces développements de voir comment les problématiques migratoires, de développement et d'adaptation aux changements climatiques interagissent.

### *3.1. Les politiques équatorienne et sénégalaise de développement*

La conception équatorienne du développement ne peut être comprise sans la notion de *buen vivir*. Le « bon vivre » ou « *sumak kawsay* » en quechua est une notion équatorienne qui tire ses origines de la cosmovision indigène andine selon laquelle les êtres humains doivent être en harmonie entre eux et avec la nature, appelée « Terre-Mère » ou « Pachamama ». Albert Acosta, ancien Ministre de l'Énergie et des Mines du gouvernement équatorien en propose une définition :

« Ce « bon vivre », pour tenter une première définition, propose la recherche d'une vie en harmonie de l'être humain avec lui-même, avec ses semblables et avec la nature, en comprenant que nous faisons tous partie de la nature et que nous sommes interdépendants les uns des autres [...]. La recherche de ces harmonies n'implique pas d'ignorer les conflits sociaux et les différences sociales et économiques, ni de nier que nous sommes dans un seul ordre, celui du

---

<sup>209</sup> Papa Amadou Sarr, « Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique: une étude de cas sur le Sénégal », in. *Migrations et Développement*, 6/2009, p23

capitalisme, qui est avant tout prédateur. Précisément, le sumak kawsay serait un moyen de sortir de ce système<sup>210</sup>. »

En 2008, le gouvernement progressiste de Rafael Correa adopte une nouvelle constitution pour l'Équateur dans laquelle le buen vivir est présenté comme un principe fondamental<sup>211</sup>. L'inscription du buen vivir dans la constitution équatorienne se traduit par le placement de la nature au cœur du processus politique et du modèle de développement équatorien. Dès lors, l'Équateur devient le premier pays au monde à considérer la nature comme une personne juridique en lui octroyant des droits. Selon Guillaume Long, ancien ministre des affaires étrangères, le mouvement représenté par Rafael Correa, à savoir la Révolution Citoyenne, a voulu remplacer le terme de « développement » par celui de « buen vivir », jugeant abstraits et matérialistes les termes utilisés pour parler du développement : « *Le buen vivir doit conjuguer ces éléments « matériels » [le produit intérieur brut, la croissance économique, l'accès aux services publics] avec d'autres éléments « immatériels » tels que les relations humaines et l'harmonie avec la nature qui doivent être au cœur de notre modèle de développement*<sup>212</sup> »

Pour Guillaume Long, la protection de la nature ne peut se faire sans la lutte contre la pauvreté qui est l'une des plus grandes menaces pour l'environnement en Équateur, notamment dans la région amazonienne<sup>213</sup>. Par exemple, l'expansion des villes et le manque d'infrastructures d'assainissement ont un impact environnemental important. Le développement et la lutte contre la pauvreté sont donc directement liés à l'adaptation aux changements climatiques dans la stratégie équatorienne de développement.

C'est dans ce contexte et avec cette conception du développement que l'Équateur élabore une planification nationale du développement qui prend le nom de Plan National pour le Buen Vivir. Effectif à partir de 2009, ce dernier prend en compte les questions migratoires et climatiques. Les migrants internationaux y sont considérés comme un soutien économique et politique indispensable. En effet, le plan souligne le rôle des remises des migrants dans l'économie nationale qui représentent la deuxième source de revenus du pays après le pétrole.

---

<sup>210</sup> L. Concheiro, « El buen vivir : una conversación con Alberto Acosta », *Horizontal*, 27/02/2015, URL: <https://horizontal.mx/el-buen-vivir-una-conversacion-con-alberto-acosta/>

<sup>211</sup> Constitución del Ecuador, 2008, URL: <https://www.acnur.org/fileadmin/Documentos/BDL/2008/6716.pdf>

<sup>212</sup> Guillaume Long, « Le buen vivir et le combat pour l'écosocialisme », Youtube, 30/11/2015, URL: [https://www.youtube.com/watch?v=guHU6tV5XHo&feature=share&fbclid=IwAR2IMCi\\_xDVgHK-ZF\\_XXcVN0JfhO-Tpaj9kD9S2QSpX26GkDAPs2bC2uEEk](https://www.youtube.com/watch?v=guHU6tV5XHo&feature=share&fbclid=IwAR2IMCi_xDVgHK-ZF_XXcVN0JfhO-Tpaj9kD9S2QSpX26GkDAPs2bC2uEEk)

<sup>213</sup> *Ibid*

De plus, le plan prévoit d'augmenter l'accès à la participation électorale pour les Equatoriens résidant à l'étranger, ce qui montre l'intérêt que porte le gouvernement pour sa diaspora. En réalité, la diaspora équatorienne représente un véritable *soft power*<sup>214</sup> pour le pays en ce sens qu'elle joue un rôle essentiel dans les affaires internationales du pays, tant au niveau économique qu'au niveau politique car de nombreux migrants équatoriens en Europe soutiennent le gouvernement de Correa<sup>215</sup>. En ce qui concerne les questions climatiques, le plan national pour le bien vivre encourage l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique avec un objectif de réduire de 23% la vulnérabilité des écosystèmes face aux menaces climatiques et de 69% la « menace moyenne » du changement climatique<sup>216</sup>. Toutefois, il n'est pas précisé à quel type de menaces le plan se réfère.

L'émergence d'une véritable planification du développement par le gouvernement équatorien apparaît donc dans un contexte de refonte politique et idéologique, avec une conception particulière du développement en relation avec la nature et le bien-être matériel comme immatériel. La stratégie nationale pour le développement de 2009 mentionne à la fois le rôle des diasporas pour le développement et l'importance de l'adaptation aux changements climatiques mais le lien entre migration et adaptation n'est pas fait.

Au Sénégal, la planification nationale du développement est bien plus ancienne. Influencé par la voie africaine du socialisme qui prône l'importance de l'activité agricole et le développement du secteur public, le Sénégal commence dès les années 1960 à élaborer des plans quadriennaux de développement. Au total, sept plans sont adoptés entre 1960 et 1994. La politique de développement sénégalaise tente durant cette période de répondre à des problèmes économiques et financiers structurels et à une dette insoutenable. Le lien entre efficacité des politiques de développement et dégradations climatiques est fait dès les années 1970 en raison des grandes sécheresses qui impactent le secteur agricole représentant 70% des revenus de la population totale<sup>217</sup>.

---

<sup>214</sup> F. B. Adamson et G. Tsourapas, «Migration Diplomacy in World Politics», *International Studies Perspectives* 20, 2019, p. 9 URL: <https://eprints.soas.ac.uk/26084/6/eky015.pdf>

<sup>215</sup> Selon le Conseil national électoral équatorien, en 2009, Rafael Correa a reçu les votes de 62,6% des résidents équatoriens en Europe contre 51,9% des votes au niveau national.

<sup>216</sup> Plan Nacional para el Buen Vivir 2009-2013, p78

<sup>217</sup> A.Diagne, «Revue des politiques publiques menées au Sénégal sur la période 1960-2016 », ENSAE-Sénégal, 2017, p5 URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01478937/document>

En 1979, le Sénégal adopte un plan d'ajustement structurel soutenu par les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale) dans le but « d'assurer un retour vers une croissance équilibrée et durable<sup>218</sup> » qui sera effectif jusqu'aux années 2000. Ce plan vient compléter les plans quadriennaux de développement mais il semble peu efficace. En 2000, le bilan des politiques publiques de développement sénégalaise est peu réjouissant : les inégalités et la pauvreté n'ont cessé d'augmenter depuis les années 1960 et la dette continue à se creuser. A partir des années 2000, la priorité des politiques nationales de développement devient la réduction de la pauvreté. La première stratégie nationale de réduction de la pauvreté est adoptée en 2003. Tout comme dans la vision équatorienne du développement et de la lutte contre le réchauffement climatique, la stratégie sénégalaise lie la pauvreté aux dégradations environnementales. En effet, le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP I) publié en 2002 affirme qu'« *en milieu rural, la faible qualité de vie des populations continue de faire pression sur les ressources naturelles*<sup>219</sup> » ainsi que la contribution du croît démographique à la « fragilisation de l'environnement<sup>220</sup> ». Par ailleurs, ce document souligne le rôle de la population émigrée dans la « revitalisation de l'activité économique de certaines zones rurales<sup>221</sup> » à travers les remises. En 2007, la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté intègre la gestion des risques et des catastrophes naturelles dans le volet « protection sociale et prévention ». Le lien est donc établi entre les enjeux du développement et de la lutte contre la pauvreté et l'adaptation aux changements climatiques. En outre, comme pour l'Equateur, ces documents rendent compte d'une prise en compte des questions migratoires et climatiques dans les stratégies de développement nationales.

### 3.2. Le développement de stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques

L'Equateur et le Sénégal commencent à développer des politiques d'adaptation aux changements climatiques à la fin des années 2000.

La première communication du Sénégal à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) remonte à 1997. Dès lors, le Sénégal s'est engagé avec l'appui de ses partenaires au développement et des organismes internationaux, à « *[mettre] en*

---

<sup>218</sup> A.Diagne, «Revue des politiques publiques menées au Sénégal sur la période 1960-2016 », ENSAE-Sénégal, 2017, p5 URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01478937/document>

<sup>219</sup> Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal, 2002, p7

<sup>220</sup> *Ibid*

<sup>221</sup> *Ibid*, p20

œuvre un programme global d'actions stratégiques pour la préservation des ressources de l'environnement, tout en réduisant les émissions de GES »<sup>222</sup>. L'adaptation aux changements climatiques est donc à l'agenda des politiques publiques sénégalaises depuis la fin des années 1990. La stratégie sénégalaise d'adaptation aux changements environnementaux privilégie la lutte contre les dégradations lentes de l'environnement telles que les sécheresses<sup>223</sup>. Par exemple, le Sénégal est impliqué dans le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel et a ratifié la CNULCD. Il faut attendre 2006 pour que le gouvernement sénégalais publie son Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques<sup>224</sup> (PANA). Dans ce programme soutenu par le Fonds Vert pour l'Environnement, le Sénégal détaille les priorités du pays en termes d'adaptation aux changements climatiques ainsi que les réponses politiques envisagées. La reforestation, la restauration des mangroves et la lutte contre l'érosion font partie des priorités de la stratégie d'adaptation du Sénégal aux changements climatiques. Parmi les projets d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques énoncés dans le PANA, nous pouvons citer les projets d'irrigation, la restauration des sols fertiles, l'utilisation de cultures alternative ainsi que l'amélioration de l'éducation aux thématiques du changement climatique et de l'adaptation<sup>225</sup>.

Le PANA de 2006 ne présente pas directement le lien entre migration et adaptation aux changements climatiques mais il mentionne le cas de relocalisations des populations du village de Palmarin dans le bassin arachidier du fait du recul du rivage dans cette région du Sénégal.

En Equateur, ce sont les impacts du phénomène climatique appelé "El Niño" qui ont amené le pays à adopter des politiques publiques pour l'adaptation au changement climatique. Le phénomène El Niño correspond au réchauffement accentué des eaux de surface près des côtes de l'Amérique du Sud<sup>226</sup>. En Equateur, le phénomène affecte le régime des vents, la

---

<sup>222</sup> Communication initiale du Sénégal à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), 1997, p3

<sup>223</sup> International Institute for Environment and Development, Dr. Mohamadou Sall Dr. Serigne Mansour Tall Dr. Aly Tandian Al Assane Samb, « Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilité. Evidence à partir de quatre sites au Sénégal », Human Settlements Working Paper Series, *Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies* - 33 11/2011

<sup>224</sup> Les PANA fournissent un processus permettant aux pays le moins développés d'identifier les activités prioritaires qui répondent à leurs besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation au changement climatique. Ainsi, les PANA répondent à la capacité limitée des PMA à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique alors que ces pays sont les plus vulnérables à ces effets.

<sup>225</sup> Banque Mondiale, «Climate risk and adaptation country profile : Senegal», 4/2011, p2, URL: [https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_gfdr climate change country profile for SEN.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate change country profile for SEN.pdf)

<sup>226</sup> Météo France, «Comprendre le climat mondial : El Nino et la Nina », URL: <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/comprendre-le-climat-mondial/el-ninola-nina>

température de la mer et le régime des précipitations du pays. Ainsi, il touche particulièrement les populations rurales, dépendantes de l'agriculture et donc tributaires du climat de la région pour les récoltes. C'est donc à partir de la fin des années 1990, au plus fort des impacts du phénomène El Niño que le gouvernement équatorien commence à développer des institutions dédiées à l'adaptation au changement climatique<sup>227</sup>. En 1999, un Comité National pour le Climat est créé. Le Comité sert d'entité politique et de coordination pour les questions relatives au changement climatique. Un an plus tard, le Ministère de l'Environnement crée une Unité du Changement Climatique qui est chargée de préparer les communications nationales du pays à la CCNUCC, de travailler sur les activités du marché du carbone ainsi que de coordonner le travail du Comité. Avec l'adoption de la nouvelle constitution équatorienne en 2008, le gouvernement équatorien réaffirme l'engagement du pays pour atténuer les effets des changements climatiques (article 414) en établissant un développement durable protecteur de l'environnement et des communautés équatoriennes.

La même année, le Ministère de l'Environnement propose une politique et une stratégie nationale pour lutter contre le changement climatique en Equateur et identifie quatre domaines d'action prioritaires : le renforcement des capacités scientifiques du pays, la surveillance du système climatique et l'évaluation des vulnérabilités, l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et l'adaptation au changement climatique ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et de sensibilisation<sup>228</sup>. A la suite de cette proposition, le gouvernement équatorien déclare l'adaptation au changement climatique et son atténuation comme une priorité nationale et charge le Ministère de l'Environnement de la mise en œuvre d'un plan national d'adaptation.

Dans les années 2000, l'Equateur en est donc à l'élaboration de sa stratégie nationale d'action pour la lutte contre le changement climatique tandis que le Sénégal a publié son premier Programme d'Action pour l'Adaptation en 2006. Le PANA sénégalais est ambitieux et offre une perspective pour l'intégration de la migration dans les stratégies d'adaptation en ce sens qu'il mentionne la relocalisation comme politique publique d'adaptation. Toutefois, l'innovation juridique que représente la constitution équatorienne en termes de droits de la nature est également porteuse d'espoir. En outre, la notion de buen vivir incarnée par de

---

<sup>227</sup> Banque Mondiale, «Climate risk and adaptation country profile : Ecuador», 4/2011, p2, URL:[https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_gfdr climate change country profile for ECU.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate change country profile for ECU.pdf)

<sup>228</sup> *Ibid*, p3

nombreuses communautés équatoriennes traduit une stratégie d'adaptation spontanée des populations face aux risques climatiques. Par exemple, dans la communauté indigène Sarayaku de la région amazonienne, l'harmonie des populations avec la nature leur a permis de développer une certaine résilience « naturelle » face aux changements environnementaux<sup>229</sup>.

Dans ce chapitre, nous avons tenté d'exposer les liens qui existent entre les histoires ainsi que les cultures locales et nationales liées à la migration au Sénégal et en Equateur et les dynamiques migratoires qu'ont connu ces deux pays dans les années 2000. A partir de nos résultats, nous avons pu constater une corrélation positive, au Sénégal comme en Equateur, entre le fait d'habiter dans des régions qui ont connu une forte émigration dans les années 1980-1990 et la décision de migrer des populations en cas de crise socioéconomique et/ou d'aléa environnemental. En outre, nous avons pu constater l'importance des remises des migrants équatoriens et sénégalais, qui représentent des revenus essentiels pour la stabilité des économies de ces deux pays. Toutefois, ce constat est plus nuancé au niveau microéconomique du fait des disparités entre les familles qui bénéficient de la migration et celles qui n'en bénéficient pas. Enfin, à partir de l'analyse des stratégies sénégalaise et équatorienne de développement et d'adaptation aux changements environnementaux, nous avons pu voir que les différentes représentations de la migration et de la nature se traduisent dans les politiques de développement et d'adaptation des deux pays.

## **Partie II : La prise en compte du lien entre migration et environnement dans les politiques migratoires, de développement et d'adaptation aux changements environnementaux sénégalaises et équatoriennes (2010-2018)**

Les études récentes sur les migrations environnementales ont de moins en moins tendance à se focaliser sur les aspects négatifs des aléas environnementaux sur les populations et le statut de « victime » des migrants et personnes déplacées<sup>230</sup>. En effet, ces dernières témoignent d'un intérêt croissant pour la migration comme stratégie d'adaptation et sur la

---

<sup>229</sup> Entretien avec Pierre Ozer réalisé le 23/04/2020 par l'auteur.

<sup>230</sup> C. Zickgraf, "Immobility", in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

proactivité des migrants dans le contexte des changements environnementaux<sup>231</sup>. Depuis 2010 et la reconnaissance de la migration comme stratégie d'adaptation lors de la COP de Cancún, le discours « migration-adaptation » est de plus en plus présent dans les agendas politiques internationaux, régionaux et nationaux. Ainsi, les spécialistes des migrations environnementales sont de plus en plus sollicités par les décideurs politiques et les organisations internationales avec l'objectif de mieux cerner les enjeux de gouvernance qu'impliquent la diversité et la complexité des dynamiques migratoires face aux changements environnementaux<sup>232</sup> et y adapter leurs politiques et institutions. Cette dynamique s'est accélérée en 2015 avec l'Accords de Paris sur le climat et la définition la même année des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui ont eu pour conséquence de réengager l'engagement politique des bailleurs de fonds et des acteurs politiques sur les problématiques environnementales et en particulier d'adaptation. Toutefois, le milieu des années 2010 s'accompagne également de tensions politiques sur les questions migratoires du fait de l'augmentation des demandes d'asile sur les continents européens et latinoaméricains. Par exemple, selon le HCR, entre 2014 et 2018, le nombre de demandeurs d'asile vénézuéliens a augmenté de 8 000%<sup>233</sup> et, en 2018, l'Equateur était le quatrième pays d'accueil des ressortissants vénézuéliens derrière la Colombie, le Pérou et le Chili<sup>234</sup>.

Ces différentes dynamiques internationales se traduisent au Sénégal et en Equateur par une augmentation de la coopération pour le développement et l'adaptation et une progressive prise en compte des migrants et du lien entre mobilité humaine et changements environnementaux dans ces projets. Ainsi, cette partie sera dédiée à l'analyse des dynamiques migratoires et environnementales en Equateur et au Sénégal, ainsi que de l'évolution des gouvernances migratoires et de l'adaptation dans le contexte des changements environnementaux. Notre analyse se limitera aux années 2010-2018 dans le but d'avoir un recul suffisant pour étudier les projets et politiques mises en œuvre dans les deux pays depuis la conférence de Cancún.

---

<sup>231</sup> *Ibid*

<sup>232</sup> K. Warner, Global environmental change and migration: Governance challenges, *Global Environmental Change*, vol. 20, issue 3, 8/2010, pp402-413, URL : <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2009.12.001>

<sup>233</sup> Forum réfugiés, « L'accueil des vénézuéliens dans les pays voisins », 8/04/2020, URL : <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/dans-le-monde/685-l-accueil-des-venezueliens-dans-les-pays-voisins>

<sup>234</sup> HCR, “Refugiados y migrantes de Venezuela superan los cuatro millones: ACNUR y OIM”, 7/06/2019, URL : <https://www.acnur.org/noticias/press/2019/6/5cfa5eb64/refugiados-y-migrantes-de-venezuela-superan-los-cuatro-millones-acnur-y.html>

## **Chapitre 1 : La Conférence de Cancún sur les changements climatiques et l'émergence d'un discours sur la migration comme stratégie d'adaptation au sein des organisations internationales, régionales et nationales**

Comme le préconise la juriste et spécialiste des migrations environnementales Christel Cournil, « *la gouvernance des migrations environnementales devra s'inscrire dans une approche holistique mêlant différentes dimensions et capable d'impliquer de nombreux acteurs politiques, clé de voûte de la gouvernance internationale*<sup>235</sup> ». Dans ce chapitre, nous présenterons donc l'évolution des cadres internationaux, régionaux et nationaux – de l'Equateur et du Sénégal – des gouvernances de la migration et de l'adaptation aux changements environnementaux. Nous verrons dans un premier temps comment la migration a été reconnue comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques au sein des conférences internationales sur les changements climatiques. Ensuite, nous verrons comment les organisations régionales précédemment étudiées ont su développer une expertise sur le sujet et, dans une certaine mesure, influencer les politiques migratoires et d'adaptation de nos deux pays d'étude. Enfin, nous étudierons les politiques migratoires et d'adaptation aux changements environnementaux sénégalaises et équatoriennes.

### **A. La reconnaissance de la migration comme stratégie d'adaptation au sein des organisations internationales**

En 2010, à l'occasion de la 16<sup>ème</sup> conférence des parties à la CCNUCC organisée à Cancún, au Mexique, la migration est officiellement reconnue comme une conséquence des changements climatiques et une modalité de l'adaptation à ces changements. Dès lors, un ensemble d'institutions spécialisées sur les mobilités humaines liées aux changements environnementaux ont vu le jour et permis de développer une expertise sur le sujet.

#### 1) Migration et adaptation aux changements climatiques dans les conférences onusiennes

L'année 2010 représente un tournant dans l'histoire du discours international sur la migration comme stratégie d'adaptation. Les négociations climatiques placent l'Amérique latine sur le devant de la scène internationale avec deux conférences majeures : la conférence

---

<sup>235</sup> C. Cournil et B. Mayer, *Les migrations environnementales*, Presses Sciences Po, Bibliothèque du Citoyen, 166 p

mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-Mère a lieu en Bolivie à Cochabamba en vue de préparer la 16<sup>ème</sup> COP devant se tenir à Cancún, au Mexique, en décembre 2010. La mobilité humaine occupe une place importante dans les discussions abordées lors de ces deux conférences. A la suite de ces conférences, les négociations internationales sur les changements climatiques mettent l'accent sur la coopération entre les Etats parties pour la lutte contre les effets des changements environnementaux et notamment l'obligation des pays développés de participer financièrement et techniquement à l'adaptation des pays en développement. Ainsi, de nouveaux instruments internationaux dédiés à l'amélioration de la compréhension des effets des changements environnementaux et à leur atténuation voient le jour. Par exemple, mécanisme de Varsovie sur les pertes et dommages liés aux changements environnementaux établi en 2013 lors de la COP19 ou le cadre de Sendai pour la réduction des risques et des catastrophes 2015-2030 créé par les Etats membres du Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (*UNDRR*) participent à la compréhension des impacts des changements environnementaux sur la mobilité humaine. Toutefois, l'impact de ces deux instruments en termes de réduction des risques liés aux catastrophes reste limité, notamment en raison du caractère non-contraignant des accords à l'origine de leur création<sup>236</sup>.

### *1.1. La conférence mondiale des peuples contre le changement climatique et les droits de la Terre Mère*

La conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-Mère ou « conférence de Cochabamba » a lieu du 19 au 22 avril 2010 en Bolivie. Convoquée par le président bolivien Evo Morales, en vue de préparer la conférence de Cancun, elle réunit quarante-sept délégations et des représentants d'organisations internationales. En organisant cette conférence, le gouvernement bolivien entend également régler les différends

---

<sup>236</sup> B. Quenault, « De Hyōgo à Sendai, la résilience comme impératif d'adaptation aux risques de catastrophe : nouvelle valeur universelle ou gouvernement par la catastrophe ? », *Développement durable et territoires*, vol. 6, n°3, 12/2015, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11010>

engendrés par la Conférence de Copenhague de 2009<sup>237</sup> dont le document final n'avait pas été signé par Evo Morales ni son homologue équatorien<sup>238</sup>.

A Cochabamba, dix-sept groupes de travail se répartissent les différents sujets de discussion à aborder. Parmi ces différents sujets figurent les données scientifiques sur les changements climatiques, les causes structurelles des changements climatiques, la dette climatique, l'installation d'un tribunal pénal international sur les délits contre la nature et les migrations. Un dix-huitième groupe non-officiel se penche quant à lui sur la contradiction entre la défense de la *Pachamama*<sup>239</sup> et les politiques extractives (pétrole, gaz, mines) des gouvernements progressistes latinoaméricains. En outre, le cas du parc naturel équatorien Yasuni, habité par des peuples indigènes et dont la biodiversité est particulièrement riche, est abordé. En effet, le parc abrite une réserve de pétrole que le gouvernement est prêt à ne pas exploiter en échange d'un financement de la communauté internationale d'une valeur de la moitié du gain qu'apporterait l'exploitation de cette ressource au pays<sup>240</sup>. La Conférence de Cochabamba est donc l'occasion pour l'Equateur de faire entendre sa voix au sein des négociations climatiques internationales.

Après quatre jours de discussions, la conférence mondiale des peuples aboutit à une déclaration qui expose une série de principes et des propositions pour la COP16. La Terre-Mère est déclarée source de vie et les principes d'harmonie et d'équilibre entre tous et par tous - qui font référence au *buen vivir* - y sont affirmés. Parmi les propositions énoncées figurent la charte des droits des migrants climatiques qui obligerait juridiquement les Etats à offrir une protection aux « migrants climatiques », la promotion de l'éducation sur les questions climatiques environnementales, la ratification par tous les pays industrialisés du protocole de Kyoto ainsi que la limite du réchauffement climatique de 1°C. Ainsi, c'est la première de ces propositions qui retient ici notre attention. En outre, la création d'un Tribunal international de conscience pour protéger les droits des migrants et des réfugiés climatiques est adopté lors de la

---

<sup>237</sup> La COP19 qui se tient à Copenhague aboutit en effet à un accord non contraignant et très décevant en termes d'objectifs (limitation du réchauffement climatique à +2°C et non 1,5°C) que certains pays, dont la Bolivie et l'Equateur, refusent de signer.

<sup>238</sup> F. Houtart, « La conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-Mère », *Mouvements*, 2010/3, n° 63, p. 82-87, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-mouvements-2010-3-page-82.htm>

<sup>239</sup> Selon *Reporterre*, dans la cosmovision andine, la Pachamama ou « Terre-Mère » désigne l'environnement dans lequel est inséré l'individu. En effet, dans cette cosmovision, la distinction européenne entre nature et société n'existe pas : les personnes font partie de l'environnement qui revêt à la fois une dimension biologique, physique et sociale.

<sup>240</sup> J. Giménez, "Yasuni: naturaleza contra petróleo", *El país*, 3/06/2016  
[https://elpais.com/elpais/2016/06/02/planeta\\_futuro/1464880726\\_920455.html](https://elpais.com/elpais/2016/06/02/planeta_futuro/1464880726_920455.html)

conférence<sup>241</sup>. En effet, dans la Déclaration finale de Cochabamba, les Etats signataires affirment que « *[l]es pays développés devraient assumer leurs responsabilités face aux réfugiés climatiques, les accueillir sur leurs territoires et reconnaître leurs droits fondamentaux en signant des conventions internationales définissant ce qu'on appelle un réfugié climatique et exigeant de tout Etat qu'il applique ces conventions*<sup>242</sup> » et invitent la communauté internationale à « *[é]tablir un Tribunal international des consciences qui dénonce, matérialise, documente, juge et punisse les violations des droits des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, que ce soit dans leur pays d'origine, en transit ou dans le pays de destination, en identifiant clairement les responsabilités des Etats, des entreprises et d'autres agents*<sup>243</sup> ».

Si la question de la protection des migrants environnementaux continue d'être abordée lors de la 16<sup>ème</sup> COP, à Cancún, la prise de conscience politique des enjeux liés aux migrations et déplacements liés aux changements environnementaux reste limitée<sup>244</sup>. Toutefois, la migration comme stratégie d'adaptation aux changements environnementaux commence à apparaître dans l'agenda politique international sur les questions environnementales et climatiques.

### *1.2. La conférence de Cancún et l'établissement de cadres légaux nationaux d'adaptation*

La 16<sup>ème</sup> Conférence des Parties se tient à Cancun du 29 novembre au 10 décembre 2010. Lors de cette conférence, des cadres nationaux d'adaptation sont établis : à travers le processus des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), les Parties formulent et mettent en œuvre des stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques en identifiant les besoins nationaux d'adaptation à moyen et long terme.

Si la mobilité humaine liée aux changements climatiques avait déjà été abordée lors des précédentes COP, c'est par la conférence de Cancún que la migration est officiellement reconnue comme une potentielle stratégie d'adaptation aux impacts des changements climatiques. En effet, dans le point 14.f des Accords de Cancún, la COP invite toutes les parties à « *[adopter des] mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la*

---

<sup>241</sup> C. Cournil, « La mise à l'agenda scientifique et politique des migrations environnementales », *Revista Interdisciplinar da Mobilidade Humana*, 2011, pp.75-93, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01171142/document>

<sup>242</sup> Déclaration finale de Cochabamba, 30/04/2010

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> C. Cournil, « La mise à l'agenda scientifique et politique des migrations environnementales », *Revista Interdisciplinar da Mobilidade Humana*, 2011, pp.75-93, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01171142/document>

coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international<sup>245</sup> » dans le contexte du Cadre de l'Adaptation de Cancún. La reconnaissance de la mobilité humaine comme une modalité de l'adaptation permet ainsi de nuancer le discours pessimiste de nombreux dirigeants sur les déplacements de populations pour des raisons environnementales qui sont perçus comme un échec des politiques d'adaptation et d'atténuation plus que comme une opportunité<sup>246</sup>. Toutefois, les déplacements de population et notamment les relocalisations planifiées restent majoritairement perçus comme des « options de dernier recours » lorsque les autres possibilités d'adaptation ont été vaines<sup>247</sup>. De plus, sur les trois « C<sup>248</sup> » mentionnés au point 14.f des accords de Cancun (Compréhension, Coordination et Coopération) relatif aux déplacements et migrations induits par les changements climatiques, les actions des Etats se sont principalement concentrées sur les aspects les moins contraignants - à savoir la connaissance et la coordination<sup>249</sup>, la coopération demeurant quasi-inexistante.

Depuis les accords de Cancun, un troisième axe des négociations climatiques jusqu'alors centrées sur les mesures d'atténuation et d'adaptation se développe. Il s'agit des « pertes et préjudices » (*loss and damage*) liées aux effets des changements climatiques. Ainsi, à partir des accords de Cancun, les Etats-parties à la CNUCCC commencent à réfléchir au sort des victimes des effets néfastes des changements climatiques, parmi lesquelles les personnes déplacées, notamment dans le cadre d'ateliers régionaux<sup>250</sup>. Entre 2012 et 2013, des organisations spécialisées sur la gouvernance des migrations et les déplacements forcés telles que le HCR, l'OIM ou le Norwegian Refugee Council (NRC) font un travail de plaidoyer sur la nécessité d'insérer les différentes formes de mobilité humaine dans le volet « pertes et préjudices » de la CNUCCC. Par exemple, dans une note conjointe à destination de l'Organe

---

<sup>245</sup> Nations Unies, CCNUCC, Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010, 15/03/2011, §14.f

<sup>246</sup> Rapport du Sénat français, « La régulation internationale des phénomènes migratoires » in. *Climat : vers un dérèglement climatique ?*, 6/10/2015, URL : <https://www.senat.fr/rap/r15-014/r15-0149.html>

<sup>247</sup> G. Bettini, "Where next? Climate Change, Migration, and the (Bio) Politics of Adaptation." *Global Policy* 8: 33–39, 2017, DOI: [10.1111/1758-5899.12404](https://doi.org/10.1111/1758-5899.12404)

<sup>248</sup> Le premier « C » (compréhension) invite les Etats à soutenir la recherche sur les migrations environnementales, le deuxième « C » (coordination) fait plutôt référence à la coordination des organisations humanitaires pour les personnes déplacées et aux politiques de réinstallation planifiée et le troisième « C » (coopération) représente les différents accords et les politiques mises en place pour gérer les flux migratoires et les déplacements induits par les changements environnementaux. En ce sens, les deux derniers « C », en particulier la coopération, sont plus contraignants pour les Etats car ils impliquent des mesures politiques concrètes telles que la signature d'accords bilatéraux en matière de migration.

<sup>249</sup>C. Courmil, « Les mobilités humaines liées aux changements climatiques : des négociations internationales aux perspectives de coopération », *Droit de l'environnement*, n°242, Victoires édition, 2016, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01758766/document>

<sup>250</sup> *Ibid*

subsidaire pour la mise en œuvre du programme de travail sur les pertes et dommages rendent compte du rôle potentiel de la CCNUCC pour répondre aux défis institutionnels et juridiques des mobilités humaines liées aux changements environnementaux d'origine anthropique<sup>251</sup>. Ce travail de plaidoyer conduit à intégrer la mobilité humaine parmi les « principaux types de pertes non économiques liés aux changements climatiques<sup>252</sup> » lors de la 19<sup>ème</sup> conférence des parties qui se tient à Varsovie en novembre 2013 qui aboutit à la création du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

Le Mécanisme de Varsovie a pour fonction d'aider les Parties à mieux définir ce que sont les pertes et les dommages dus aux changements climatiques ainsi que les moyens d'y répondre, d'assurer la coordination des acteurs qui souhaitent y répondre et enfin renforcer le soutien aux pays affectés. En outre, le Mécanisme de Varsovie vise à faciliter les travaux sur les questions relatives aux déplacements de populations induits par les changements climatiques. Ainsi, le Comité exécutif de ce mécanisme a par exemple pour mandat « *d'améliorer la compréhension et l'expertise de la manière dont les impacts des changements climatiques affectent les schémas de migrations, les déplacements et la mobilité humaine*<sup>253</sup> ». En ce sens, le cadre du mécanisme de Varsovie, les organisations spécialisées sur les déplacements et migrations induits par les changements environnementaux ainsi que les experts et scientifiques sont appelés à présenter leurs travaux dans le but de produire des « bonnes pratiques » dans le domaine<sup>254</sup>. De la même manière, ces travaux servent de cadre normatif pour la prise en compte des populations déplacées pour des raisons environnementales dans les négociations climatiques, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris.

### *1.3. Les accords de Paris : l'adaptation comme objectif mondial*

---

<sup>251</sup> HCR, OIM, NRC, IDMC, Rapporteur spécial des droits de l'Homme de l'ONU, « La mobilité humaine dans le contexte des pertes et dommages liés au changement climatique : Besoins, lacunes et rôles de la Convention dans le traitement des pertes et dommages », 19 octobre 2012

<sup>252</sup> C. Cournil, « Les mobilités humaines liées aux changements climatiques : des négociations internationales aux perspectives de coopération », *Droit de l'environnement*, n°242, Victoires édition, 2016, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01758766/document>

<sup>253</sup> Rapport du Sénat français, « La régulation internationale des phénomènes migratoires » in. *Climat : vers un dérèglement climatique ?*, 6/10/2015, URL : <https://www.senat.fr/rap/r15-014/r15-0149.html>

<sup>254</sup> C. Cournil, « Les mobilités humaines liées aux changements climatiques : des négociations internationales aux perspectives de coopération », *Droit de l'environnement*, n°242, Victoires édition, 2016, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01758766/document>

Comme nous l'avons vu dans le chapitre introductif, le rapport publié par le GIEC en 2014 propose pour la première fois une définition de l'adaptation en termes de coûts et d'opportunités<sup>255</sup>. Ainsi, la définition du GIEC laisse sous-entendre le potentiel de la migration comme l'un des « effets bénéfiques<sup>256</sup> » de l'adaptation aux changements climatiques. Cette définition donne un nouvel élan au discours sur l'adaptation dans les arènes internationales qui est au cœur des négociations climatiques lors des accords de Paris. Lors de la 21<sup>ème</sup> COP qui se tient à Paris le 12 décembre 2015, les dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable à New York<sup>257</sup> sont réaffirmés. Cela se traduit par une mobilisation de la finance pour la lutte contre le changement climatique, la baisse des émissions de gaz à effets de serre et l'augmentation de la résilience des populations face aux aléas environnementaux<sup>258</sup>. En effet, depuis les accords de Paris, les projets de développement et d'adaptation doivent répondre aux ODD pour obtenir des subventions du fonds climat de l'ONU<sup>259</sup>.

Au niveau du texte de l'Accord de Paris en tant que tel, peu d'avancées sont réalisées en termes de gouvernance des migrations environnementales. En effet, malgré l'ambition des textes négociés en amont du sommet de Paris en termes de mesures relatives aux populations déplacées pour des raisons environnementales (notamment la proposition de la mise en place d'une Coordination pour les déplacements liés aux changements climatiques<sup>260</sup> chargée de coordonner l'action humanitaire envers les personnes déplacées ainsi que de protéger leurs droits<sup>261</sup>) la migration et les déplacements sont très peu présents dans les accords conclus à l'issue de la conférence<sup>262</sup>. Le terme de migrant apparaît dans le paragraphe 11 du préambule

---

<sup>255</sup> Voir chapitre introductif.

<sup>256</sup> Cinquième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, 2014, URL : [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR\\_AR5\\_FINAL\\_full\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf)

<sup>257</sup> Nations Unies, « Sommet des Nations Unies sur le développement durable, du 25 au 27 septembre, New York », 9/2015, URL : <https://www.un.org/fr/conferences/environment/newyork2015>

<sup>258</sup> UNFCCC 2015, art 2.1

<sup>259</sup> UNFCCC, « Introduction to climate finance », URL : <https://unfccc.int/topics/climate-finance/the-big-picture/introduction-to-climate-finance>

<sup>260</sup> Par exemple, le premier projet de texte de négociation de la CCNUCC pour la COP 21, publié en février 2015, appelle à la création d'un « mécanisme de coordination des déplacements liés au changement climatique » qui « (i) fournit un soutien pour les secours d'urgence, (ii) aide à organiser la migration et la réinstallation planifiée, et (iii) prend des mesures de compensation » pour les personnes déplacées en raison du changement climatique. Cette proposition est notamment appuyée par l'OIM et le HCR.

<sup>261</sup> J. Wentz et M. Burger, « Designing a Climate Change Displacement Coordination Facility : Key Issues for COP21 », *Columbia Law School: Sabin Center for Climate Change Law*, 9/2015, URL : [https://web.law.columbia.edu/sites/default/files/microsites/climate-change/unfccc\\_climate\\_change\\_displacement\\_coordination\\_facility.pdf](https://web.law.columbia.edu/sites/default/files/microsites/climate-change/unfccc_climate_change_displacement_coordination_facility.pdf)

<sup>262</sup> C. Cournil, « Les mobilités humaines liées aux changements climatiques : des négociations internationales aux perspectives de coopération », *Droit de l'environnement*, n°242, Victoires édition, 2016, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01758766/document>

de l'Accord<sup>263</sup> relatifs aux obligations des Etats parties en matière de droits de l'Homme et l'article 8 relatif aux pertes et préjudices est inclus dans l'accord juridiquement contraignant mais aucune référence directe aux déplacements induits par les changements environnementaux n'est présente dans le texte. Toutefois, les déplacements induits par les changements environnementaux apparaissent dans les « décisions relatives à l'adoption de l'Accord de Paris » au paragraphe 50 dans lequel la COP demande au Comité exécutif du mécanisme de Varsovie<sup>264</sup> de « *de créer une équipe spéciale pour compléter et mettre à profit les travaux des organes et groupes d'experts existant au titre de la Convention [...] en vue d'élaborer des recommandations relatives à des démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face* (Décision 1/CP.21) ». Ainsi, la « Task Force on Displacement » voit le jour à la suite de la COP21.

Quelques mois avant le sommet de Paris, le Cadre d'action de Sendai (CAS) pour la réduction des risques et des catastrophes 2015-2030 (qui fait suite au Cadre de Hyogo 2005-2015) avait été adopté lors de la troisième conférence mondiale des Nations Unies tenue à Sendai, au Japon le 18 mars 2015. Le cadre d'action de Sendai prévoit un certain nombre de mesures concernant notamment la protection des personnes déplacées, l'assistance humanitaire à destination de ces personnes et la coopération internationale pour la gestion des risques et la prévention des déplacements.<sup>265</sup> Toutefois, à la suite de la conférence de Sendai, de nombreuses critiques sont adressées au CAS, notamment sur le manque d'objectifs chiffrés pour réduire les dommages résultant des catastrophes et sur son caractère non-contraignant qui, selon un communiqué de l'ONG ActionAid, « [invite] les pays riches à contourner leurs responsabilités<sup>266</sup> ».

Au niveau international, les négociations climatiques permettent donc de développer la recherche sur les déplacements de population induits par les changements climatiques ainsi que d'améliorer la gestion et la prévention des risques liés aux catastrophes. Toutefois, le caractère

---

<sup>263</sup> « *Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations* »

<sup>264</sup> CCNUCC, « Adoption de l'Accord de Paris : projet de décision CP.21 »

<sup>265</sup> Site du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, « What is the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction ? », URL : <https://www.undrr.org/implementing-sendai-framework/what-sendai-framework>

<sup>266</sup> P. Mesmer, « Accord très décevant sur la réduction des catastrophes naturelles », *Le Monde*, 19/03/2015, URL : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/19/accord-tres-decevant-sur-la-reduction-des-catastrophes-naturelles\\_4596973\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/19/accord-tres-decevant-sur-la-reduction-des-catastrophes-naturelles_4596973_3244.html)

non-contraignant de certains instruments tels que le CAS ou le manque de cohérence entre les différents cadres de l'adaptation *post-2015* limitent la réalisation d'actions concrètes aux niveaux national et local<sup>267</sup>.

## 2) Le développement d'une expertise et d'institutions internationales en lien avec les migrations environnementales

La multiplication d'accords et d'instruments internationaux sur l'adaptation et la gestion des risques naturels s'accompagne de la création de nouvelles institutions spécialisées sur la gouvernance des mobilités humaines induites par les changements climatiques.

Selon Giovanni Bettini, chercheur à l'Université de Lancaster spécialisé sur les migrations environnementales, les organisations internationales impliquées dans la gouvernance des migrations et du climat ont une approche holistique des migrations environnementales qui permet de prendre en compte la multicausalité de la migration et la complexité des modèles migratoires<sup>268</sup>. Ainsi, les programmes internationaux de réduction des risques, de développement et de résilience climatique témoignent d'un registre varié allant du simple déplacement à la migration comme modalité d'adaptation en passant par la relocalisation planifiée et l'immobilité. Parmi ces institutions figurent notamment l'OIM, le HCR, le Norwegian Refugee Council et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes née de l'Initiative Nansen<sup>269</sup>. Ici, nous nous intéresserons particulièrement aux deux premières institutions mentionnées du fait de l'importance de leurs activités dans les deux pays qui font l'objet de notre recherche.

---

<sup>267</sup> B. Quenault, « De Hyōgo à Sendai, la résilience comme impératif d'adaptation aux risques de catastrophe : nouvelle valeur universelle ou gouvernement par la catastrophe ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 6, n°3, Décembre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11010>

<sup>268</sup> G. Bettini, "Where next? Climate Change, Migration, and the (Bio) Politics of Adaptation." *Global Policy* 8: 33–39, 2017

<sup>269</sup> Lancée en 2012 par les gouvernements suisse et norvégien, l'Initiative Nansen a pour objectif d'améliorer la protection des personnes qui quittent leur pays pour fuir les catastrophes naturelles et les conséquences négatives du changement climatique. A partir de diverses consultations régionales, de réunions de la société civile ainsi que des bonnes pratiques rapportées par les différents Etats consultés, l'Initiative Nansen a abouti à un agenda pour la protection. Cet agenda a été adopté par 109 Etats à Genève en octobre 2015. Il intègre différentes mesures et pratiques dans les domaines de la prévention des catastrophes, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'aide humanitaire et s'accompagne de la création d'une Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles qui travaille conjointement avec les Etats ainsi que divers acteurs au suivi et à la mise en œuvre de cet agenda.

## 2.1. Le rôle de l'OIM dans la mise à l'agenda politique des migrations environnementales

En 2015, l'OIM crée une division spéciale pour les migrations environnementales qu'elle nomme « Migrations, Environnement et Changement Climatique (MECC) ». Selon Daria Mokhnacheva, spécialiste des migrations environnementales à l'OIM, l'action de l'OIM doit répondre à trois défis principaux des mobilités humaines liées au climat<sup>270</sup>. Dans un premier temps, l'organisation doit *prévenir les migrations forcées* en faisant en sorte que les personnes qui le souhaitent puissent rester dans leurs communautés d'origine. Cela passe par exemple par le soutien des projets de développement local et la création d'emplois « verts ». Dans un deuxième temps, l'OIM doit *répondre aux enjeux des migrations forcées en assistant les personnes les plus vulnérables face aux aléas environnementaux*. Cela peut se traduire par des relocalisations planifiées des populations et la garantie de conditions de vie sûres pour les personnes déplacées. Enfin, l'OIM mène un travail de plaidoyer pour *faciliter la migration comme une solution d'adaptation aux changements climatiques*. Par exemple, en promouvant l'octroi de visas humanitaires ou de travail pour les populations venant de zones touchées par une catastrophe ou des dégradations lentes de leur environnement. L'OIM travaille donc de concert avec des autorités locales, nationales et régionales pour partager son expertise, évaluer les pratiques des acteurs locaux et intégrer progressivement les questions migratoires dans les négociations climatiques.

Selon Dina Ionesco, responsable de la division Migration, Environnement et Changements Climatiques de l'OIM, par son expérience de terrain, l'OIM tente de combler le fossé qui existe entre les discussions politiques sur les migrations environnementales et les réalités du terrain<sup>271</sup>. Par exemple, des guides techniques pour l'intégration des problématiques migratoires dans les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques<sup>272</sup> sont publiés par l'OIM afin d'accompagner les pays dans l'élaboration d'une gouvernance des migrations environnementales. En outre, en Equateur, l'organisation propose une formation nationale pour lier les problématiques migratoires, de développement et d'adaptation et apporte un soutien matériel et technique en cas de catastrophes. De la même manière, l'OIM joue un rôle de

---

<sup>270</sup> D. Mokhnacheva, intervention lors de la conférence « Climat et Migration », Université Libre de Bruxelles, 4/2019

<sup>271</sup> D. Ionesco, « L'OIM et la gouvernance des migrations environnementales », in Christel Courmil éd., *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, Versailles, Éditions Quæ, « Nature et société », 2015, p. 87-106, URL : <https://www.caim-int.info/mobilite-humaine-et-environnement--9782759223312-page-87.htm>

<sup>272</sup> Koko Warner, Walter Kälin, Susan Martin, Youssef Nassef, Sieun Lee, Susanne Melde, Hannah Entwisle Chapuisat, Marine Frank and Tamer Afifi, "Integrating human mobility issues within national adaptation plans" *UNU-EHS Publication series*, Policy brief n°9, 6/2014

plaidoyer à partir de travaux de terrain, pour intégrer le lien entre la gestion durable des terres et les migrations dans les politiques de développement des pays d’Afrique de l’Ouest, en particulier au Sénégal, au Niger et au Burkina Faso. Ainsi, l’OIM joue un rôle important dans la mise en place d’une gouvernance alliant politiques migratoires, politiques environnementales et politiques d’adaptation aux changements environnementaux dans nos deux pays d’étude, notamment par le biais de la diffusion de « bonnes pratiques<sup>273</sup> ».

## 2.2. *Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés : un devoir d’assistance envers les populations déplacées*

Malgré un mandat initialement fondé sur une définition stricte du statut de réfugié<sup>274</sup>, le HCR est intervenu à maintes reprises lors de catastrophes depuis le tsunami de 2004 dans l’Océan indien<sup>275</sup>. En effet, face à l’intensification des déplacements de population induits par les catastrophes et autres aléas environnementaux ainsi qu’à la pression du Secrétariat Général des Nations Unies, le HCR a dû renouveler ses activités et élargir son mandat. Ainsi, les réponses du HCR face aux déplacements induits par les changements environnementaux progressifs et les catastrophes vont de la production de normes et de conseils juridiques aux activités de terrain telles que l’assistance humanitaire aux personnes déplacées pour des raisons environnementales, la réduction des impacts environnementaux des camps de réfugiés et la réduction des risques liés aux déplacements<sup>276</sup>. Par exemple, à la suite du tremblement de terre d’avril 2016 qui a fait près de 600 victimes et près de 80 000 personnes déplacées en Equateur, le HCR a fourni une assistance matérielle aux personnes ayant perdu leur logement<sup>277</sup>.

---

<sup>273</sup> C. Cournil, « Les mobilités humaines liées aux changements climatiques : des négociations internationales aux perspectives de coopération », *Droit de l’environnement*, n°242, Victoires édition, 2016, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01758766/document>

<sup>274</sup> Le mandat du HCR repose en effet sur la définition de la Convention de Genève 1951 et de ses protocoles additionnels qui définissent le statut de réfugié.

<sup>275</sup> L. Maertens, « Le HCR et l’appropriation progressive de l’agenda environnemental », in Christel Cournil éd., *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, Versailles, Éditions Quæ, « Nature et société », 2015, p. 107-126, URL : <https://www.cairn-int.info/mobilite-humaine-et-environnement--9782759223312-page-107.htm>

<sup>276</sup> HCR, publication « Climate Change and Disaster Displacement: an overview of UNHCR’s role », 2017, URL : <https://www.unhcr.org/uk/5975e6cf7.pdf>

<sup>277</sup> HCR, « Ecuador: ACNUR entrega ayuda de emergencia en las zonas más golpeadas por el sismo », 20/04/2016, URL : <https://www.acnur.org/noticias/noticia/2016/4/5af3065810/ecuador-acnur-entrega-ayuda-de-emergencia-en-las-zonas-mas-golpeadas-por-el-sismo.html>

Du fait de son mandat, le HCR s'intéresse en priorité aux impacts des changements environnementaux sur les migrations « forcées » contrairement à l'OIM dont le mandat est généralement associé aux migrations « volontaires ». En ce sens, les deux organisations entrent parfois en compétition du fait du manque d'une distinction claire entre migrations forcées et migrations volontaires dans le contexte des aléas environnementaux. En outre, cette confusion des mandats de l'OIM et du HCR se traduit également par une compétition pour la recherche de financements.

### 3) A la croisée des gouvernances régionales des migrations et de l'adaptation aux changements climatiques

Comme nous avons pu l'exprimer plus haut, la prise en compte de la migration comme modalité de l'adaptation implique un entremêlement des gouvernances aux niveaux international, régional et national. A la suite des différents accords internationaux conclus à partir des années 2010, l'adaptation s'intègre progressivement dans les politiques publiques migratoires et vice-versa, les migrations apparaissent progressivement dans les politiques et stratégies d'adaptation et de développement, à différentes échelles de gouvernance. Dans cette partie, nous tentons d'examiner quelles formes prend cette gouvernance « mixte » dans les organisations régionales qui font l'objet de notre étude.

#### *3.1. Gouvernance des migrations et gouvernance de l'adaptation au sein des organisations européennes*

Au sein de l'Union européenne, les années 2010 représentent une étape importante dans l'évolution des gouvernances migratoire et de l'adaptation aux changements climatiques. La signature de l'Accord de Paris par les pays membres de l'UE en 2015 oblige les Etats européens à prendre un certain nombre d'engagements dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques<sup>278</sup>. Cela se traduit par l'élaboration de plans nationaux d'adaptation par les gouvernements des Etats membres de l'UE ainsi que par l'accompagnement des pays en développement dans leurs stratégies d'adaptation via le financement de projets de coopération pour le développement en dehors de l'Union européenne. La coopération pour le développement est une aide (financière, technique) des pays développés à destination des pays en développement dans le but d' « appuyer et de compléter les efforts appuyer et compléter les

---

<sup>278</sup> G. R. Biesbroek, R.J. Swart, T.R. Carter, C. Cowan, T. Henrichs, H. Mela, M.D. Morecroft, D. Rey, "Europe adapts to climate change: comparing National Adaptation Strategies" in *Global Environmental Change*, n°20, pp 440-450, 2010

*efforts déployés par les pays en développement pour garantir la mise en place de normes sociales essentielles et universelles, permettant aux citoyens d'exercer leurs droits fondamentaux* », de « *promouvoir la convergence des pays en développement (en particulier les plus pauvres) vers des niveaux plus élevés de revenu et de bien-être, et réduire les profondes inégalités qui persistent au niveau international* » ainsi que de « *soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux*<sup>279</sup> ».

Par exemple, le fonds EUROCLIMA+ est créé lors de la COP21 pour accompagner dix-huit pays latino-américains, dont l'Equateur, dans la mise en œuvre de leur contribution déterminée au niveau national<sup>280</sup>(CND). Le budget total du fonds EUROCLIMA+ est de 80 millions d'euros qui sont répartis sur cinq ans et permettent à l'Union européenne d'apporter une assistance technique et de financer des projets pilotes portés par des acteurs locaux et régionaux. Ainsi, les pays bénéficiant des subventions EUROCLIMA+ s'engagent à intégrer les enjeux liés aux changements climatiques dans différents secteurs de gouvernance « définis en concertation avec les représentants des pays éligibles<sup>281</sup> ». En outre, l'Agence française de développement fait partie des cinq agences de coopération bilatérale (avec l'agence espagnole de développement (AECID), l'agence allemande de développement (GIZ), Expertise France et la Fondation Internationale et Ibéroaméricaine pour l'administration et les politiques publiques (FIIAPP)) chargées de mettre en œuvre ce fonds, notamment par la création de projets dans les secteurs de la mobilité urbaine, de l'efficacité énergétique ainsi que de la réduction des catastrophes. Ainsi, l'Union européenne et les agences de coopération bilatérale jouent un rôle croissant dans l'évolution de la gouvernance de l'adaptation des pays latinoaméricains. De la même manière, les acteurs européens de co-développement jouent un rôle déterminant dans la prise en compte de la migration dans les projets financés par EUROCLIMA+.

Les années 2010 sont également des années charnières pour la gouvernance des migrations au sein de l'Union européenne. Du fait de l'augmentation importante des flux migratoires vers l'Europe (notamment en raison des conflits syrien, afghan et érythréen) entre 2014 et 2015, un sommet international sur les migrations est convoqué par le Conseil européen

---

<sup>279</sup> J.A. Alonso, J. Glennie, « Qu'est-ce que la coopération pour le développement ? », *Notes politiques du Forum pour la coopération en matière de développement*, Development Cooperation Forum, ONU, 2/2015, URL : <http://archive.ipu.org/splz-f/nairobi16/policy-brief.pdf>

<sup>280</sup> L'Accord de Paris demande à chaque Etat-partie à la CCNUCC de décrire et de communiquer ses objectifs post-2020 en matière d'actions climatiques (CCNUCC, article 4§2). Ces actions visant à réduire les émissions nationales de GES et planifier l'adaptation aux changements climatiques au niveau national sont appelées « Contributions Nationales Déterminées ».

<sup>281</sup> Site de l'AFD, « Les fonds de préparation de projets », URL : <https://www.afd.fr/fr/les-fonds-de-preparation-de-projets>

à La Valette dans le but de définir un nouveau plan d'action européen pour la gouvernance des migrations. Lors du sommet de La Valette, les Etats membres de l'UE créent le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE (FFU) en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique<sup>282</sup>. Le Sénégal, mentionné dans le volet « Sahel et lac Tchad » fait partie des pays bénéficiaires de ce fonds qui permet de financer deux projets de développement local mis en œuvre par l'AFD<sup>283</sup>. L'objectif affiché par l'Union européenne est clair : il s'agit de lutter contre les « causes profondes » (*root causes* en anglais) en multipliant les projets de développement local et ainsi inciter les populations à rester dans leurs communautés d'origine<sup>284</sup>. Selon Jorgen Carling et Catherine Talleraas, chercheurs au *Peace Research Institute* d'Oslo, les « causes profondes » de la migration peuvent être définies comme « *les conditions des États, des communautés et des individus qui sous-tendent un désir de changement, lequel, à son tour, produit des aspirations migratoires*<sup>285</sup> ». Dans les études sur les migrations, les *root causes* se distinguent des « facteurs » de la migration qui désignent plus largement les différents mécanismes qui produisent la migration tels que les réseaux de connaissances et l'accès à l'information<sup>286</sup>.

Cette volonté européenne de lutter contre les « causes profondes » de la migration se traduit par un discours de « fixation des populations<sup>287</sup> » de la part de certains acteurs transnationaux du co-développement. Or, ce discours véhicule une perception négative de la migration comme un échec des politiques publiques d'adaptation et de développement ou le résultat d'une mauvaise gouvernance. Ainsi, pour Ousmane (le prénom a été modifié), représentant sénégalais du Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement<sup>288</sup> (PAISD), le but des bailleurs de fonds des projets liant thématiques migratoires et de développement est de faire en sorte que la migration ne soit pas nécessaire, en assurant le développement local. Toutefois, le

---

<sup>282</sup> Site de la Commission européenne, « Le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique soutient le développement des entreprises, la formation professionnelle et l'emploi des jeunes dans les régions de Casamance, du Sud-est et du Nord du Sénégal », 24/10/2017, URL : [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/all-news-and-stories/le-fonds-fiduciaire-durgence-de-lunion-europeenne-pour-lafrique-soutient-le\\_en](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/all-news-and-stories/le-fonds-fiduciaire-durgence-de-lunion-europeenne-pour-lafrique-soutient-le_en)

<sup>283</sup> Site de la Commission européenne, *EU Emergency Trust Fund for Africa : Senegal*, URL : [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/senegal\\_en](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/senegal_en)

<sup>284</sup> Entretien avec Samuel Lietaer réalisé le 30/04/2020 par l'auteur.

<sup>285</sup> J. Carling et C. Talleraas, "Root causes and drivers of migration : implications for humanitarian efforts and development cooperation", PRIO Paper, *Peace Research Institute of Oslo (PRIO)*, 2016, URL : <https://ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/resources/docs/PRIO-%20Root%20Causes%20and%20Drivers%20of%20Migration.pdf>

<sup>286</sup> *Ibid*

<sup>287</sup> Entretien avec Ousmane réalisé le 11/06/2020 par Samuel Lietaer.

<sup>288</sup> Le PAISD est un dispositif de mobilisation et de soutien aux actions de solidarité et aux initiatives économiques de la diaspora sénégalaise au profit de son pays d'origine. Ce dispositif bénéficie de l'appui financier de l'État du Sénégal, de l'Union européenne et de l'Agence Française de Développement.

représentant du PAISD affirme que l'idée de fixer les populations et sa mise en pratique dans les projets de l'organisation sont antérieures à la création du FFU pour l'Afrique : « *Nous [les membres du PAISD] c'était très clair dans nos objectifs, il faut fixer les populations. Et moi je l'ai dit tout le temps, je n'ai même pas envie de voir quelqu'un quitter Matam pour venir à Dakar. Il faut que tout ce qu'il vient chercher à Dakar il soit capable de le trouver lui-même à Matam. Et depuis 2005 c'est ça notre bataille*<sup>289</sup>. »

Ainsi, derrière un discours humanitaire et de développement présenté par l'Union européenne à l'occasion du Sommet de La Valette se cachent en réalité des préoccupations sécuritaires vis-à-vis de l'augmentation des demandes d'asile dans les pays européens en 2015<sup>290</sup>.

### *3.2. Gouvernance des migrations et déplacements en lien avec les changements environnementaux au sein des organisations africaines*

Au sein de l'Union africaine, les années 2010 s'accompagnent d'avancées juridiques dans le domaine de la protection des personnes déplacées internes (en raison de conflits ou de catastrophes). Le 6 décembre 2012, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées (Convention de Kampala) entre en vigueur. La Convention de Kampala que nous avons présentée précédemment est le premier instrument régional juridiquement contraignant au monde en matière de protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et peut être une source d'inspiration pour d'autres régions du monde affectées par les déplacements internes de populations<sup>291</sup>. Selon Livia Hadorn et Angela Cotroneo, déléguées du Comité International de la Croix Rouge (CICR), différentes bonnes pratiques de la mise en œuvre de la Convention ont pu être recensées. Par exemple, à la suite de sa ratification de la Convention, le Mali a mis en place des écoles itinérantes pour les jeunes personnes déplacées. De plus, en 2018, l'UA a adopté une « loi modèle » visant à traduire les articles de la Convention de Kampala dans le droit interne des Etats l'ayant ratifiée. Cependant, pour les deux déléguées du CICR, l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention de Kampala implique sa ratification par tous les Etats membres de l'UA<sup>292</sup> afin d'assurer une meilleure coordination des mesures visant à protéger et assister les personnes déplacées ainsi que son

---

<sup>289</sup> Entretien avec Ousmane réalisé le 11/06/2020 par Samuel Lietaer.

<sup>290</sup> Selon Eurostat, le nombre de demandes d'asile au sein de l'Union européenne serait passé d'environ 594 000 demandes en 2014 à près de 1 300 000 demandes en 2015. Toutefois, dès 2016, le nombre de demandes d'asile est reparti à la baisse.

<sup>291</sup> CICR, « Traduire la Convention de Kampala dans la pratique : exercice de bilan », *CICR*, 1/2017

<sup>292</sup> L. Hadorn, A. Cotroneo, « Neuvième anniversaire de la Convention de Kampala », *CICR*, 2018, URL : <https://info.icrc.org/jai-tout-quitte-anniversaire-convention-kampala>

inscription dans le droit interne des Etats membres. En outre, lors de la première session de la Conférence des Etats parties à la Convention de Kampala qui a lieu à Hararé au Zimbabwe en 2017, les déplacements internes de populations sont abordés comme un « problème » qui freine le développement du continent africain plutôt que comme un défi humanitaire : « *la Convention de Kampala représente peut-être un outil si important qu'il peut contribuer considérablement dans la lutte contre le problème des déplacements forcés qui freine les progrès de l'Afrique*<sup>293</sup> ».

Si la Convention de Kampala représente une avancée en termes de gouvernance des déplacements environnementaux (malgré ses limites), le lien entre migration et changements environnementaux est reconnu dans le cadre du dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement ou Processus de Rabat fondé en 2006<sup>294</sup>. En effet, lors de la réunion préparatoire de la quatrième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement qui se tient à Rabat, au Maroc, en juin 2014, les « dégradations environnementales » sont identifiées par les participants comme l'une des « causes profondes » de la migration en Afrique : « *Il y a une multiplicité complexe de causes « profondes » et de facteurs, à savoir la croissance démographique, les conflits politiques, les violations des droits de l'homme, les conséquences des dégradations environnementales, les déséquilibres économiques, la pauvreté, le chômage*<sup>295</sup>. ».

Toutefois, lors de ces discussions comme lors de la Conférence des Parties à la Convention de Kampala, on retrouve la rhétorique européenne de lutte contre les « causes profondes » de la migration qui traduit une ambition de « fixer » les populations dans leurs communautés d'origine plutôt que de faciliter les migrations dans le contexte des changements environnementaux.

---

<sup>293</sup> Note d'orientation de la première session de la conférence des Etats-parties à la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), Hararé, 3-5/04/2017, URL : [https://au.int/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/32304-cn-concept\\_note\\_-\\_french\\_harare\\_2017-1.pdf](https://au.int/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/32304-cn-concept_note_-_french_harare_2017-1.pdf)

<sup>294</sup> Le Processus de Rabat est un dialogue régional sur la migration qui réunit 28 pays d'Afrique de l'Ouest, 29 pays européens, la Commission européennes et la CEDEAO depuis 2006.

<sup>295</sup> Processus de Rabat, « Réunion des fonctionnaires de haut niveau en vue de la préparation de la quatrième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement : résumé des débats », 26/06/2014, URL : <https://www.rabat-process.org/images/RabatProcess/Documents/resumes-debats-reunion-hauts-fonctionnaires-rabat-2014-processus-rabat.pdf>

### 3.3. Gouvernance des migrations et déplacements en lien avec les changements environnementaux au sein des organisations latinoaméricaines

Dans les années 2010, différentes évolutions juridiques concernant la reconnaissance et la protection des personnes déplacées et migrantes pour des raisons liées aux changements environnementaux ont vu le jour. Par exemple, le deuxième point de la résolution 2667 de l'OEA sur les personnes déplacées internes adoptée par les Etats parties à la Charte de l'OEA en 2011 invite les Etats membres à utiliser les Principes directeurs relatifs aux déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays élaborés par le Secrétaire général des Nations Unies pour la protection des personnes déplacées (voir annexe 3) dans les législations et les politiques nationales à destination des personnes déplacées : « [L'Assemblée générale] exhorte les États membres à envisager d'utiliser les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays [...] comme base de leurs plans, politiques et programmes en faveur des personnes déplacées et, conformément au droit international, notamment des communautés autochtones et d'ascendance africaine, ainsi que pour répondre aux besoins spécifiques des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes handicapées<sup>296</sup>. ». Cependant, cette résolution n'est qu'une simple recommandation et non un texte juridiquement contraignant.

Le 3 décembre 2014, à Brasilia, les représentants des Etats d'Amérique latine signataires de la Déclaration de Cartagena (1984) célèbrent les trente ans de la Déclaration qui définit le statut de réfugié au niveau régional. A l'issue de cette rencontre, la Déclaration de Brasilia dans laquelle le lien entre les changements environnementaux et les migrations est reconnu : « Nous reconnaissons les défis posés par le changement climatique et les catastrophes naturelles, ainsi que les déplacements de personnes à travers les frontières que ces phénomènes peuvent engendrer dans la région, et nous reconnaissons la nécessité de réaliser des études et d'accorder une plus grande attention à cette question, notamment par le HCR<sup>297</sup> ». Toutefois, si cette reconnaissance marque une avancée en termes de gouvernance des migrations et déplacements liés aux changements environnementaux, il ne s'agit que d'une simple déclaration et non d'un traité juridiquement contraignant.

---

<sup>296</sup> Assemblée Générale de l'OEA, RES. 2667 (XLI-O/11) sur les déplacés internes, 7/06/2011, URL : [https://www.oas.org/dil/esp/AG-RES\\_2667\\_XLI-O-11\\_esp.pdf](https://www.oas.org/dil/esp/AG-RES_2667_XLI-O-11_esp.pdf)

<sup>297</sup> Declaración de Brasil, “Un Marco de Cooperación y de Solidaridad Regional para Fortalecer la Protección Internacional de las Personas Refugiadas, Desplazadas y Apátridas en América Latina y el Caribe”, 3/12/2014, URL : <https://www.acnur.org/5b5100c04.pdf>

## **B. L'évolution des cadres nationaux de gouvernance, en faveur de la prise en compte de la migration dans les stratégies d'adaptation aux changements environnementaux ?**

En Equateur comme au Sénégal, les autorités nationales ont développé dans les années 2010 des politiques migratoires et de développement favorables aux diasporas équatoriennes et sénégalaises (Plan Nacional para el Buen Vivir, Plan Sénégal Emergent) qui traduisent des intérêts économiques et politiques. Cependant, dans les stratégies équatoriennes et sénégalaises d'adaptation aux changements environnementaux, la mobilité humaine occupe une place moindre.

### 1) Des politiques publiques migratoires et de développement favorables aux diasporas

Entre 2013 et 2018, les diasporas équatoriennes et sénégalaises ont été intégrées de manière croissante dans les politiques de développement des deux pays, notamment dans le cadre de programmes d'accompagnement pour le retour des migrants nationaux résidant à l'étranger. Toutefois, l'impact de la plupart de ces programmes sur l'intégration des migrants équatoriens et sénégalais dans leurs communautés d'origine a été très limité<sup>298</sup>. En outre, ces différentes politiques demeurent relativement défavorables aux migrants étrangers et aux personnes déplacées au Sénégal et en Equateur.

#### *1.1. L'intégration des diasporas dans les stratégies équatorienne et sénégalaise de développement*

Selon l'économiste américain Larry A. Sjaastad, on observe une corrélation positive entre la propension d'un individu à migrer et son niveau d'éducation ainsi que ses compétences. En effet, comme le montre le rapport du PNUD « Scaling Fences » publié en 2019 et portant sur les migrants 'irréguliers' d'origine africaine en Europe, la majorité des migrants 'irréguliers' interrogés étaient diplômés du secondaire, du primaire ou du tertiaire (82%) et seulement 16% d'entre eux n'avaient pas eu accès à l'éducation<sup>299</sup>. De plus, selon Sjaastad, l'expérience migratoire peut elle-même enrichir les expériences et compétences des migrants et ainsi

---

<sup>298</sup> W. Herrera Ríos, « Les cheminements pluriels de la transition postnéolibérale en Équateur : les politiques de réinsertion productive des émigrés », *Cahiers des Amériques latines*, 83 | 2016, URL : <http://journals.openedition.org/cal/4463>

<sup>299</sup> PNUD, « Scaling Fences : Voices of irregular African migrants to Europe », 21/10/2019, URL : <https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/ScalingFences.html>

participer à l'accumulation de capital humain du pays d'accueil ou d'origine<sup>300</sup>. Les plans nationaux pour le développement du Sénégal et de l'Équateur traduisent l'influence de cette approche de la migration en termes de capital humain et une croyance dans le potentiel de la migration pour le développement humain mais aussi économique et social des deux pays, qu'il conviendra toutefois de relativiser.

Dans le deuxième plan national pour le *buen vivir* équatorien (équivalent du plan national pour le développement) pour la période 2013-2017, le gouvernement déplore les conséquences de la crise économique et financière mondiale sur la situation économique du pays. La première conséquence de la crise mondiale citée dans le document est la baisse des remises provenant des migrants équatoriens en Europe et aux États-Unis : « *Dans le cas de l'Équateur, la crise a touché le pays à deux reprises. D'une part, les envois de fonds des migrants équatoriens en Europe ont été réduits. D'autre part - et c'est là le plus grave - des dizaines de milliers de compatriotes qui ont émigré en Europe pour prêter leur force de travail perdent aujourd'hui les économies qu'ils ont accumulées pendant leurs années de travail, car ils sont expulsés de leur domicile* »<sup>301</sup>. En effet, des milliers d'Équatoriens ont perdu leur emploi et parfois leur logement et se trouvent dans une situation d'extrême précarité. Ainsi, la diminution des transferts de fonds ainsi que l'épargne des migrants équatoriens citée dans le précédent chapitre se poursuit au début des années 2010.

La précarité de la diaspora équatorienne en Europe et aux États-Unis amène le gouvernement de Rafael Correa, conscient du soutien économique et électoral que la diaspora représente, à prendre des mesures politiques en faveur des résidents équatoriens à l'étranger. En effet, à partir de la fin des années 2000, la crise économique et financière affecte grandement les migrants latinoaméricains et en particulier équatoriens résidant en Espagne et en Italie<sup>302</sup>. Par exemple, en 2015, 31% des Équatoriens résidant en Espagne étaient au chômage alors que le taux de chômage moyen au niveau national était d'environ 22%<sup>303</sup>. Cela s'explique en partie par les postes occupés par les Équatoriens en Espagne, dans des secteurs touchés par la crise économique et financière, tels que la construction et l'industrie pour les hommes et l'aide à

---

<sup>300</sup> L.A. Sjaastad, "The costs and returns of human migration", *Journal of Political Economy*, n°70, pp80-93, URL : <https://journals.openedition.org/remi/7813?lang=es>

<sup>301</sup> Plan nacional para el Buen Vivir, 2013-2017

<sup>302</sup> R. Correa, J. Lacomba et S. Ochoa, "Crisis, retornos y emprendimientos. El caso de los migrantes ecuatorianos y el Fondo Cucayo", in. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.32, N°2, 2016

<sup>303</sup> R. Correa-Quezada, M.d.C. Tituaña Castillo, "La inmigración ecuatoriana en el mercado laboral de España e Italia", *ICE Revista de Economía*, 3/2018, URL : [https://www.researchgate.net/publication/323942936\\_La\\_inmigracion\\_ecuatoriana\\_y\\_sus\\_condiciones\\_en\\_el\\_mercado\\_laboral\\_de\\_Espana\\_e\\_Italia](https://www.researchgate.net/publication/323942936_La_inmigracion_ecuatoriana_y_sus_condiciones_en_el_mercado_laboral_de_Espana_e_Italia)

domicile pour les femmes<sup>304</sup>. Face à cette précarisation de la diaspora équatorienne, le deuxième plan pour le *buen vivir* prévoit d'accompagner les migrants équatoriens dans leurs démarches de régularisation, de garantir les droits des Equatoriens à l'étranger ainsi que de soutenir les Equatoriens qui décident de rentrer en Equateur en assurant leur insertion socioéconomique<sup>305</sup>. Alors que les principaux pays de destination des migrants équatoriens connaissent une détérioration de leur situation socio-économique au début des années 2010, les indicateurs de développement de l'Equateur se sont sensiblement améliorés. Ce qui incite certains d'entre eux à retourner dans leur pays d'origine<sup>306</sup>. De plus, le gouvernement équatorien s'engage à mener des politiques publiques favorables à la création d'emploi avec l'objectif d'inciter les Equatoriens à rester dans leur communauté d'origine ainsi que d'encourager les « retours volontaires ». Par exemple, le fonds « Cucayo » créé en 2008 fournit des capitaux et un soutien technique aux migrants afin qu'ils puissent réaliser efficacement des projets d'entreprise dans leur pays d'origine et faciliter leur intégration.

A l'occasion d'un discours à Séville en 2013 à destination des migrants équatoriens résidant en Espagne, Rafael Correa qualifie son gouvernement de « gouvernement des migrants<sup>307</sup> » et la diaspora équatorienne de « cinquième région<sup>308</sup> » au parlement équatorien. Ce discours entend à la fois valoriser la diaspora équatorienne à l'étranger en flattant son potentiel pour le développement économique et social du pays tout en promouvant les nouveaux programmes politiques du gouvernement de Correa au niveau international et en particulier, européen. L'objectif du gouvernement de Correa est de faire des émigrés de retour au pays l'un des piliers de l'Economie populaire et solidaire<sup>309</sup> de l'Equateur<sup>310</sup>. En réalité, seule une minorité d'Equatoriens ont décidé de retourner dans leur communauté d'origine à l'issue de ces programmes – notamment en raison des changements et des difficultés que cette décision

---

<sup>304</sup> *Ibid.*

<sup>305</sup> PNBV, 2.7 §f : Acompañar los procesos de retorno de los ecuatorianos y las ecuatorianas que lo decidan, y fomentar su inclusión económica y social

<sup>306</sup> R. Correa, J. Lacomba et S. Ochoa, «Crisis, retornos y emprendimientos. El caso de los migrantes ecuatorianos y el Fondo Cucayo», in. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.32, N°2, 2016

<sup>307</sup> «Discurso Sr Presidente Rafael Correa en Sevilla – España», *Youtube*, 2013, URL :

<https://www.youtube.com/watch?v=ASNhGEZdNBw>

<sup>308</sup> W. Herrera Ríos, « Les cheminements pluriels de la transition postnéolibérale en Équateur : les politiques de réinsertion productive des émigrés », *Cahiers des Amériques latines*, 83 | 2016, URL :

<http://journals.openedition.org/cal/4463>

<sup>309</sup> Consacrée dans la Constitution de 2008, l'Economie Populaire et Solidaire représente l'un des principaux objectifs gouvernementaux pour aller au-delà de l'économie de marché et de la dépendance au pétrole [Senplades, 2009]. Aspirant à une « relation dynamique et équilibrée entre société, État et marché, en harmonie avec la nature », ce système d'organisation économique reconnaît les différentes formes organisationnelles de production, de travail et de propriété et associe les secteurs communautaires, associatifs et coopératifs aux objectifs de développement.

<sup>310</sup> *Ibid.*, §17

représente<sup>311</sup> – dont l’impact en termes de développement sera nuancé par la suite. En effet, en 2012, seuls 15,000 Equatoriens soit 3% des résidents équatoriens en Espagne étaient retournés dans leur pays d’origine depuis le début de la crise économique<sup>312</sup>.

De la même façon que l’Equateur, le Sénégal mise sur un discours en faveur de la diaspora pour relancer la croissance économique du pays. Pour Ousmane, directeur de la coopération technique sénégalaise et coordinateur du PAISD, la stratégie décennale du gouvernement sénégalais pour le développement publiée en 2014 par le gouvernement libéral de Macky Sall, place le capital humain au cœur de la stratégie nationale de développement : « *Dans notre vision au Sénégal, c’est le capital humain qui est au cœur du développement [...] et dans le Plan Sénégal Emergent, l’accent est mis sur le capital humain*<sup>313</sup> ». En effet, le deuxième pilier du Plan Sénégal Emergent<sup>314</sup> publié en 2014 est intitulé « Capital humain, protection sociale et développement durable ».

Comme la stratégie équatorienne de développement, la stratégie sénégalaise se veut favorable à la migration de retour et aux investissements de la diaspora depuis l’étranger. En effet, les transferts d’argent des migrants vers le Sénégal sont estimés à 876,8 milliards de francs CFA (soit environ 1,33 milliards d’euros) en 2014, ce qui représente environ 11,6% du PIB du pays<sup>315</sup>. Ainsi, face à ce constat, le gouvernement sénégalais entend « *impliquer les Sénégalais de la diaspora dans les efforts de développement national par la vulgarisation des opportunités d’investissements productifs, l’accompagnement de leurs initiatives, tout en assurant leur protection et le respect de leurs droits, l’amélioration de la gestion des statistiques migratoires et la promotion du transfert de leurs connaissances et savoir-faire*<sup>316</sup> (art 455, §vii, p102) ». Cette volonté d’encourager les « investissements productifs » vers les secteurs qualifiés de porteurs de croissance tels que l’agrobusiness, l’industrie ou les nouvelles technologies<sup>317</sup> se matérialise par le renforcement des mécanismes d’accompagnement des investisseurs sénégalais à l’étranger tels que le Fonds d’Appui à l’Investissement des Sénégalais de

---

<sup>311</sup> R. Correa, J. Lacomba et S. Ochoa, “Crisis, retornos y emprendimientos. El caso de los migrantes ecuatorianos y el Fondo Cucayo”, in. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.32, N°2, 2016

<sup>312</sup> R. Esparragoso Vazquez, “Los inmigrantes ecuatorianos en España y su contribución a la economía ecuatoriana mediante el envío de remesas: nuevas perspectivas ante la crisis económica”, *Historia*, vol. 396, n°2, pp245-270

<sup>313</sup> Entretien avec Ousmane réalisé le 11/06/2020 par Samuel Lietaer

<sup>314</sup> Le Plan Sénégal Emergent est l’équivalent du Plan national de développement du Sénégal. Selon le gouvernement sénégalais, il est aussi le « référentiel » de la politique économique et sociale du Sénégal sur le moyen et long-terme.

<sup>315</sup> Site de l’APIX : [www.investinsenegal.com](http://www.investinsenegal.com)

<sup>316</sup> Gouvernement du Sénégal, Plan Sénégal Emergent, 2014

<sup>317</sup> APIX : [www.investinsenegal.com](http://www.investinsenegal.com)

l'Extérieur (FAISE) créé en 2008 et la société anonyme APIX créée en 2007. De plus, le plan Sénégal Emergent prévoit de soutenir la Banque de l'Habitat du Sénégal afin de faciliter l'accès pour la diaspora sénégalaise à la propriété, dans une optique d'inciter les membres de la diaspora à revenir au pays.

### *1.2. Les limites des programmes nationaux d'accompagnement des migrants sénégalais et équatoriens*

En réalité, l'impact de ces programmes d'inclusion des migrants sénégalais équatoriens en termes de développement économique et social ainsi que d'adaptation est limité. Comme l'affirment Giulia Sinatti, professeure d'anthropologie à l'Université d'Amsterdam et Cindy Horst, professeure en études sur les migrations et les réfugiés au *Peace Research Institute* d'Oslo, les programmes de développement ainsi que les politiques publiques excluent de nombreuses initiatives des diasporas mais aussi des migrants pour la simple raison que leurs projets ne sont pas considérés comme bénéfiques au développement local selon la compréhension des acteurs du développement<sup>318</sup>. Ainsi, la sélection des financements de projets et le soutien des investissements des membres de la diaspora se fait selon des critères nationaux qui ne correspondent pas toujours aux réalités et aux nécessités des populations locales.

En Equateur, l'impact des programmes d'accompagnement des « migrants de retour » a été, dans la pratique, très limité. Précisons que le discours de Correa à Séville a lieu dans un contexte de prospérité économique éphémère pour l'Equateur du fait de la montée des prix du pétrole entre 2012 et 2014, dont les revenus du pays dépendent. La plupart des financements proposés pour valoriser les compétences des migrants n'ont donc pas été poursuivis au-delà de cette période<sup>319</sup>. De plus, derrière une rhétorique d'ouverture et d'inclusion de tous les migrants équatoriens se cache une politique de migration choisie. Par exemple, parmi les 351 projets d'entrepreneuriat financés par le fonds Cucayo, la majorité des migrants à l'origine de ces initiatives avaient un niveau d'éducation universitaire<sup>320</sup>. En outre, seuls 9% des projets candidats à ce fonds ont été financés et ces derniers ont bénéficié à des secteurs économiques a

---

<sup>318</sup> Sinatti, G., Horst, C., "Migrants as agents of development", *Ethnicities*, Vol. 15 (1) 134-152, 2015

<sup>319</sup> R. Correa, J. Lacomba et S. Ochoa, "Crisis, retornos y emprendimientos. El caso de los migrantes ecuatorianos y el Fondo Cucayo", in. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.32, N°2, 2016

<sup>320</sup> *Ibid*

priori peu vulnérables aux changements environnementaux, à savoir l'industrie et l'hôtellerie<sup>321</sup>.

En limitant l'accès aux programmes d'accompagnement des migrants de retour sur des critères d'éligibilité sélectifs, le gouvernement de Rafael Correa a ainsi bridé les capacités des migrants en termes de développement et d'adaptation, tant au niveau microsocial qu'au niveau macrosocial.

Selon une enquête menée par la fondation allemande Heinrich Boll auprès des migrants de retour sénégalais, les principales limites des politiques migratoires sénégalaises à destination de la diaspora sont la « modicité des montants accordés en vue de la mise en œuvre de projets de réintégration » ainsi que le manque d'informations concernant « les soutiens existants et les moyens d'y accéder<sup>322</sup> ». Nous avons également pu distinguer deux autres facteurs de l'inefficacité des programmes d'accompagnement des membres de la diaspora qui amènent les migrants sénégalais à préférer les initiatives privées pour leurs investissements. Dans un premier temps, de nombreux migrants sénégalais se plaignent de la « politisation » des fonds et des programmes d'accompagnement des investissements depuis l'étranger<sup>323</sup> et font part d'une « crise de confiance<sup>324</sup> » de la diaspora sénégalaise envers ces instruments nationaux. Par conséquent, ces derniers préfèrent se tourner vers des organismes privés, jugés plus efficaces et moins politisés<sup>325</sup> telles que les associations villageoises de développement (AVD)<sup>326</sup> ou les entreprises.

D'autre part, les programmes publics sénégalais visant à inciter les transferts de fonds depuis l'étranger favorisent les initiatives bénéficiant aux « secteurs porteurs » de croissance économique – agrobusiness, tourisme, mines, économie numérique – comme le

---

<sup>321</sup> *Ibid*

<sup>322</sup> Fondation Heinrich Boll, « Etude-bilan sur les politiques et programmes migratoires au Sénégal de 2005 à 2019 », Dakar, 2019, URL : [https://sn.boell.org/sites/default/files/2020-01/Fact%20sheet%20-%20Etude%20Politiques%20migratoires%202005-2019%20au%20Senegal\\_online.pdf](https://sn.boell.org/sites/default/files/2020-01/Fact%20sheet%20-%20Etude%20Politiques%20migratoires%202005-2019%20au%20Senegal_online.pdf)

<sup>323</sup> Entretien réalisé avec S. Lietaer le 30/04/2020

<sup>324</sup> *Ibid*

<sup>325</sup> Entretien avec Ousmane : « *Je vous ai dit tout à l'heure il y a des associations qui gèrent plus de 1 million d'euros sur leur compte grâce à leurs subventions du PAISD et ces associations ont créé vraiment une bonne synergie avec leurs ressortissants et ils sont tombés d'accord que si on laisse ça à la collectivité c'est sûr que ça va être géré comme un fonctionnaire gère. Alors que si c'est une initiative privée ils savent que tout ça va ressortir et bénéficier aux intérêts des populations, voilà.* »

<sup>326</sup> Au Sénégal, les associations villageoises sont des organisations traditionnelles qui participent à l'organisation de la vie sociale des communautés en rendant « collectifs » certains des actes « individuels » de la vie en société tels que la prière, le travail ou la fête (C. Dupuy, 1990) mais aussi en finançant des projets de développement tels que la construction d'écoles, de systèmes d'irrigation, etc. Ainsi, dans le contexte des migrations internationales, les associations villageoises pour le développement jouent parfois le rôle d'intermédiaire entre les migrants et leurs communautés d'origine en captant les transferts matériels des migrants pour financer ces projets.

démontre le point 472 du Plan Sénégal Emergent : « *L'État engagera une stratégie de promotion des investissements plus active. L'objectif est de stimuler le développement des secteurs porteurs et favoriser la réalisation des projets stratégiques à forte intensité de capital (point 472, PSE)* ». Dans le secteur agricole, cela se traduit par exemple par des subventions étatiques pour la modernisation du matériel agricole et l'acquisition d'intrants. Or, si ces secteurs porteurs de croissance comme l'agrobusiness<sup>327</sup> sont susceptibles de générer des revenus favorables au développement économique et social du pays, leurs impacts sociaux et environnementaux peuvent s'avérer défavorables vis-à-vis des capacités de résilience des populations face aux chocs économiques et environnementaux à long terme. Par exemple, le développement de l'agriculture intensive dans la région du fleuve Sénégal se fait parfois au détriment des agriculteurs familiaux et de la productivité des terres à moyen et long terme. En effet, dans le contexte géographique sahélien particulièrement vulnérable aux sécheresses, l'utilisation d'intrants impacte négativement la productivité des terres dont dépend près de 60% de la population active<sup>328</sup>. Cependant, pour Ousmane, la modernisation de l'agriculture, notamment grâce aux investissements et à l'apport de connaissances de la diaspora sénégalaise, est une nécessité pour assurer le développement économique du pays et sa souveraineté alimentaire<sup>329</sup>

En réalité, ce phénomène illustre un enjeu de gouvernance commun à de nombreux pays en voie de développement : il s'agit de trouver un équilibre entre la volonté de développer économiquement et socialement le pays et l'injonction à rendre ce développement durable à moyen et long terme. Ici, les diasporas sénégalaises comme équatoriennes, par leur expérience migratoire, peuvent jouer un rôle essentiel dans cette transition.

### *1.3. Quelles politiques publiques pour les populations migrantes ?*

Jusqu'ici, nous avons centré notre analyse sur la place des diasporas dans les politiques nationales de développement équatorienne et sénégalaise. Toutefois nous n'avons pas mentionné les politiques publiques de ces deux pays à destination des migrants étrangers ou des personnes déplacées ayant franchi ou non une frontière. Ici, nous nous concentrons essentiellement sur les politiques migratoires équatorienne et sénégalaises à destination des migrants étrangers. Les politiques publiques et les discours politiques à destination des

---

<sup>327</sup> Selon la définition du dictionnaire Larousse, l'agrobusiness représente l'ensemble des activités et des transactions en relation avec l'agriculture et les industries agroalimentaires.

<sup>328</sup> APIX, "Secteurs porteurs", URL : <https://investinsenegal.com/investisseurs/secteurs-porteurs/>

<sup>329</sup> Entretien avec Ousmane réalisé par S. Lietaer le 11/06/2020.

diasporas sénégalaise et équatorienne présentent, malgré leurs limites, la migration comme un atout en termes de capital humain et de revenus. Cependant, les politiques publiques migratoires de nos deux pays d'étude font preuve de représentations plus nuancées de la migration.

La position équatorienne sur la question migratoire est ambiguë. D'une part, le gouvernement de Rafael Correa affiche une volonté de consolider le cadre légal pour la protection des personnes en mobilité et de renforcer les accords migratoires régionaux dans le but de construire une citoyenneté universelle à l'échelle de l'Amérique latine. En effet, le paragraphe 6 de l'article 416 de la Constitution de 2008 défend : « *le principe de la citoyenneté universelle, la libre circulation de tous les habitants de la planète et la fin progressive du statut d'étranger comme élément transformateur des relations inégales entre les pays, en particulier entre le Nord et le Sud.*<sup>330</sup> ». Le paragraphe 7 de ce même article affirme quant à lui l'obligation de respecter le droit international et « *exige le respect des droits de l'homme, en particulier des droits des migrants, et encourage leur plein exercice par l'accomplissement des obligations assumées par la signature des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme*<sup>331</sup> ». Ces différents principes sont réaffirmés dans le plan national pour le *buen vivir* (2013) aux points 7 et 12 mais ce dernier mentionne également la nécessité de renforcer les contrôles migratoires dans le but de diminuer la pression sur les ressources naturelles<sup>332</sup> (article 7.12§g). Malgré un discours progressiste et les dispositions innovantes qui figurent dans la nouvelle constitution équatorienne en matière de droits des migrants tels que l'article 416 qui promeut une citoyenneté universelle<sup>333</sup> ou l'article 40 qui précise « *qu'aucun être humain ne sera ni identifié ni considéré comme illégal du fait de sa condition migratoire* », de nombreuses restrictions à ces principes ont été ajoutées depuis 2010. Par exemple, une « liste noire » de neuf nationalités<sup>334</sup> a été publiée en septembre 2010 et rallongée en 2015, avec l'ajout de Cuba<sup>335</sup> dans le but de limiter les flux migratoires depuis l'Asie et l'Afrique et de pouvoir expulser les migrants provenant de ces pays, au nom de la lutte contre le trafic d'êtres humains<sup>336</sup>. De plus, la loi nationale pour la migration de 2014 met l'accent sur l'aspect

---

<sup>330</sup> Constitución de la Republica del Ecuador, 2008, art. 416§6

<sup>331</sup> *Ibid.*, art. 416§7

<sup>332</sup> Republica del Ecuador, Plan Nacional para el Buen Vivir, 2013, art. 7.12§g

<sup>333</sup> Ce concept reconnu dans la constitution équatorienne de 2008 signifie qu'aucune personne ne peut être considérée comme illégale en raison de son statut d'immigration et affirme que toute personne jouit d'une libre mobilité humaine, indépendamment des frontières.

<sup>334</sup> Cela concerne les personnes provenant d'Afghanistan, du Bangladesh, de l'Erythrée, de l'Ethiopie, du Népal, du Nigéria, du Pakistan, de la Somalie et de la Chine.

<sup>335</sup> C. Claudia, « En Équateur, la citoyenneté universelle à l'épreuve des faits », *Plein droit*, 2016/1 (n° 108), p. 39-43, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-plein-droit-2016-1-page-39.htm>

<sup>336</sup> P. Mena Erazo, « Ecuador pedirá visa a ciudadanos de nueve países de Asia y Africa, *BBC Mundo*, 7/09/2010, URL :

sécuritaire de la migration avec notamment la lutte contre les migrations clandestines et le renforcement des contrôles migratoires aux frontières de l'Équateur. Toutefois, il n'y est pas fait mention de la protection des droits des personnes en situation de mobilité ni du principe de liberté de circulation. L'arrivée au pouvoir du président Lenín Moreno, affilié au parti de centre-gauche *Alianza País*, en mai 2017 s'accompagne d'un nouveau durcissement de la politique migratoire, notamment au niveau régional du fait de la crise politique et sociale vénézuélienne<sup>337</sup>.

En réalité, le gouvernement de Rafael Correa puis celui de Lenín Moreno ont instrumentalisé les principes internationaux des droits de l'Homme en faveur de la diaspora équatorienne, au détriment des migrants étrangers résidant en Équateur : « *Il est toutefois intéressant de noter qu'au départ, la libre circulation semble avoir été un concept pensé, avant tout, en fonction de la diaspora équatorienne, c'est-à-dire comme un instrument de défense et de promotion des droits des migrants équatoriens à l'étranger et non comme un principe de protection des immigrants en Équateur*<sup>338</sup>. »

Du fait de sa localisation géographique et de sa relative stabilité politique, le Sénégal est devenu un important pays de transit pour les migrants subsahariens se dirigeant vers l'Europe mais aussi un pays d'immigration, notamment depuis les pays limitrophes<sup>339</sup>. En effet, selon une enquête réalisée par l'OIM, 66% de la population étrangère établie au Sénégal est originaire des quatre pays limitrophes que sont la Guinée, le Mali, la Gambie et la Guinée-Bissau<sup>340</sup>. Cela s'explique en partie par l'appartenance de ces différents pays à la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au sein de laquelle la libre-circulation des personnes est établie depuis 1979. Ainsi, le Sénégal est à la fois un pays d'émigration, d'immigration et de transit.

Les différentes politiques publiques et les différents programmes menés par le Sénégal dans le domaine de la gouvernance migratoire répondent en grande partie aux injonctions des principaux pays européens de destination des migrants internationaux à savoir l'Italie,

---

[https://www.bbc.com/mundo/movil/america\\_latina/2010/09/100907\\_ecuador\\_inmigrantes\\_africa\\_asia\\_visa\\_rg#\\_xd\\_co\\_f=ZDQwYjliMjMtNjkzNC00ZWY0LWE2MzEtNGE1ODc0ZWl5ZDdj~](https://www.bbc.com/mundo/movil/america_latina/2010/09/100907_ecuador_inmigrantes_africa_asia_visa_rg#_xd_co_f=ZDQwYjliMjMtNjkzNC00ZWY0LWE2MzEtNGE1ODc0ZWl5ZDdj~)

<sup>337</sup> Nous reviendrons sur ce point au chapitre 3.

<sup>338</sup> B. Zepeda, M.G. Egas, "La política exterior de la revolución ciudadana: opinión y actitudes políticas", *Revista Mexicana de Política Exterior*, 1/2011, URL : <https://revistadigital.sre.gob.mx/images/stories/numeros/n93/zepeda.pdf>

<sup>339</sup> C. Leclerc-Laurent, « Le Sénégal, entre accueil et indifférence », *Caritas France*, 6/11/2019, URL : <https://www.secoures-catholique.org/actualites/le-senegal-entre-accueil-et-indifference>

<sup>340</sup> OIM, ANSD, « Migration au Sénégal : Profil migratoire 2018 », 2018, URL : <https://www.ansd.sn/ressources/publications/Resume%20Executif%20-%20Profil%20Migratoire%20du%20Senegal.pdf>

l'Espagne et la France ainsi que des institutions européennes. Les coopérations bilatérales et multilatérales entre ces pays et l'Union européenne et le Sénégal se font dans un contexte de fermeture des frontières au niveau européen et d'augmentation des candidats à la migration vers l'Europe depuis le Sénégal<sup>341</sup>. Depuis 2012, les politiques et les programmes migratoires sénégalais se construisent sur la base d'un double discours de dissuasion de « l'émigration irrégulière » et de « fixation » des candidats à l'émigration<sup>342</sup>. Cela s'explique notamment par les financements européens dont bénéficie le gouvernement sénégalais pour encourager le « retour » des ressortissants sénégalais<sup>343</sup> et la lutte contre les « migrations clandestines ». En outre, dans le cadre de l'Accord instituant le Fonds Fiduciaire d'urgence pour l'Afrique<sup>344</sup>, l'Union européenne s'engage à subventionner le « renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations », le « retour et la réintégration durable [des migrants] au Sénégal » ainsi que « l'accompagnement des investissements de la diaspora sénégalaise » à hauteur de 27,9 millions d'euros<sup>345</sup>. Ainsi, la manière dont le gouvernement de Macky Sall contrôle ses frontières et les flux migratoires depuis et vers le Sénégal se fait selon des intérêts diplomatiques vis-à-vis de l'Union européenne et des pays voisins. Dans le cadre de cette « diplomatie des migrations<sup>346</sup> », le gouvernement présente volontiers le Sénégal comme un pays d'accueil pour les migrants sénégalais de retour et de départ pour les candidats à l'émigration régulière qui, plus tard, pourront participer au développement économique et social du pays. Toutefois, ce dernier se montre plus ferme vis-à-vis des migrants étrangers et des « migrations clandestines ». Comme le montre le graphique ci-dessous, le renforcement du contrôle des frontières représente 20% des politiques migratoires sénégalaises mais la priorité reste la réintégration des migrants de retour et la fixation des populations par le développement local :

Figure 7 : Politiques et des programmes migratoires sénégalais selon leurs objectifs

<sup>341</sup> A. Aïdara, « Sénégal et migrations. Vers l'élaboration d'une politique migratoire sénégalaise ? », *Science politique*, 2013, URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00958175/document>

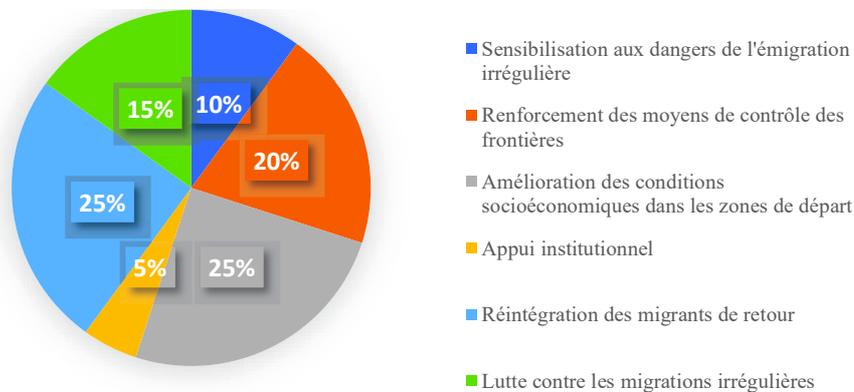
<sup>342</sup> Fondation Heinrich Boll, « Etude-bilan sur les politiques et programmes migratoires au Sénégal de 2005 à 2019 », Dakar, 2019, URL : [https://sn.boell.org/sites/default/files/2020-01/Fact%20sheet%20-%20Etude%20Politiques%20migratoires%202005-2019%20au%20Senegal\\_online.pdf](https://sn.boell.org/sites/default/files/2020-01/Fact%20sheet%20-%20Etude%20Politiques%20migratoires%202005-2019%20au%20Senegal_online.pdf)

<sup>343</sup> Voir partie précédente.

<sup>344</sup> European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa

<sup>345</sup> Annexe IV à l'Accord Instituant le Fonds Fiduciaire 'European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa', et ses règles internes

<sup>346</sup> Fiona B. ADAMSON et Gerasimos TSOURAPAS, « Migration Diplomacy in World Politics », *International Studies Perspectives* (2019) 20, 113–128



Graphique élaboré par l'auteur. Source : Fondation Heinrich Boll, 2019

Ainsi, il semblerait qu'une distinction soit faite par les décideurs politiques équatoriens et sénégalais entre les politiques migratoires à destination des membres de la diaspora – considérés comme les acteurs d'une « migration aboutie » et les « moteurs » du développement économique et social du pays – et les autres migrants résidant sur le territoire où souhaitent y entrer, dont les représentations sont plus nuancées. Comme l'affirme le chercheur Giovanni Bettini, en considérant les migrants comme des agents du développement ou des « agents d'adaptation », les décideurs politiques et les acteurs du développement comme ceux de l'adaptation aux changements environnementaux risquent de considérer que seuls les migrants qui s'adaptent ou participent au développement local peuvent être acceptés<sup>347</sup>. En Equateur comme au Sénégal, cette logique utilitariste semble prédominer. En effet, comme nous avons pu le voir au cours de cette partie, la préférence marquée des dirigeants équatoriens et sénégalais pour les « migrants de retour », acteurs du développement, se traduit par des politiques migratoires sélectives en faveur des résidents nationaux à l'étranger mais au détriment de l'intégration et du respect des droits des autres migrants. Pourtant, l'intégration de ces derniers dans les projets de développement local pourrait avoir des conséquences positives à la fois en termes d'intégration sociale et d'adaptation aux changements environnementaux, comme nous le verrons dans les chapitres suivants.

<sup>347</sup> G. Bettini, « Where next? Climate Change, Migration, and the (Bio) Politics of Adaptation », *Global Policy* 8: 33–39

2) Des stratégies nationales d'adaptation qui reflètent peu le potentiel de la mobilité humaine

Selon les spécialistes des migrations environnementales, Neil Adger, Ricardo Safrá de Campos et Colette Mortreux, la migration doit être intégrée dans les modèles et les politiques d'adaptation aux changements environnementaux, en particulier dans les régions les plus vulnérables aux risques environnementaux<sup>348</sup>. L'intérêt de l'intégration de la migration dans les politiques d'adaptation aux changements environnementaux est double. D'une part, comme nous avons pu le souligner à plusieurs reprises, la migration représente une potentielle stratégie d'adaptation aux changements environnementaux au triple bénéfice<sup>349</sup>. Pour les migrants eux-mêmes, pour leurs communautés d'accueil et pour leurs communautés d'origine<sup>350</sup>. D'autre part, les scénarios de « maladaptation » parfois produits par la migration<sup>351</sup> tels que la pression sur les écosystèmes et les ressources, l'accroissement de la vulnérabilité aux aléas environnementaux ou la perturbation de la cohésion sociale dans les communautés d'accueil<sup>352</sup> appellent des réponses politiques. Dans ce contexte, le cadre des stratégies d'adaptation est pertinent<sup>353</sup>.

Dans les années 2010, le lien entre la mobilité humaine et adaptation aux changements environnementaux apparaît peu dans les politiques d'adaptation équatoriennes et sénégalaises. En Equateur, le Plan national pour le *buen vivir* (PNBV) mentionne brièvement ce lien sous forme de relation causale en invitant à : « *Renforcer les processus de contrôle de la migration des personnes afin de réduire la pression sur les ressources naturelles et les écosystèmes des territoires sous régime spécial (point 7.12§g)* ». L'expression « territoires sous régime spécial » désigne les territoires de l'archipel des Galapagos, situé au large de la côté équatorienne, qui abrite une biodiversité particulièrement riche<sup>354</sup> mais aussi vulnérable face aux changements environnementaux. Ainsi, le 11 juin 2015, le gouvernement équatorien ratifie la Loi organique pour le régime spécial des Galápagos dans le but de renforcer la protection de l'archipel. L'article 2§5 de cette loi réaffirme l'objectif mentionné dans le PNBV visant à : « *atteindre un équilibre dans la mobilité et le séjour des personnes, depuis et vers la province et entre les îles,*

---

<sup>348</sup> N. Adger, R. Safrá de Campos, C. Mortreux, « Mobility, displacement and migration and their interactions with vulnerability and adaptation to environmental risk », in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

<sup>349</sup> F. Gemenne and Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017

<sup>350</sup> Voir chapitre introductif.

<sup>351</sup> *Ibid*

<sup>352</sup> J. Barnett, S. O'Neil, « Maladaptation », *Global Environmental Change*, n°2°, 2010, pp211-213

<sup>353</sup> Ce point sera développé dans le dernier chapitre du mémoire.

<sup>354</sup> L'archipel des Galápagos a été déclaré patrimoine naturel de l'Humanité par l'UNESCO en 1978.

*en correspondance directe avec les limites environnementales de la province des Galapagos, en réglementant et en contrôlant son ouverture géographique, conformément à la Constitution et à la loi<sup>355</sup>. ».* La mise en œuvre de cette loi se traduit par un renforcement des contrôles migratoires sur les territoires de l'archipel (article 11) mais aussi une régulation du tourisme avec la valorisation du tourisme durable et local (article 61).

Ainsi, le lien entre mobilité humaine et dégradations des écosystèmes est bien présent dans les politiques publiques d'adaptation équatoriennes mais il est présenté comme une corrélation positive entre mobilité et dégradations environnementales. Par exemple, les politiques publiques de gestion des risques et de relocalisation en cas de catastrophes sont particulièrement élaborées en Equateur, notamment du fait de la présence de nombreux volcans actifs tels que le Tungurahua<sup>356</sup>. Dans le cadre des politiques de relocalisation, le Secrétariat national de gestion des risques collabore avec le Ministère du logement pour la relocalisation et la distribution de vivres, ce qui représente une innovation en termes de gouvernance de l'adaptation.

Si l'Equateur n'a pas encore publié de Plan National d'Adaptation (PNA), des projets de plans d'adaptation sectoriels ou dédiés à des risques spécifiques ont été publiés dans les années 2010. C'est le cas, par exemple, du Projet d'adaptation à l'impact du recul accéléré des glaciers dans les Andes (PRAA) ou du Projet d'adaptation au changement climatique par gouvernance efficace de l'eau en Équateur (PACC)<sup>357</sup>. Toutefois, le potentiel de la mobilité humaine comme stratégie d'adaptation aux changements environnementaux n'apparaît pas dans les stratégies d'adaptation nationales. De plus, la production de données scientifiques sur le lien entre les mouvements de population et les changements environnementaux n'est pas encouragée par les politiques publiques équatoriennes<sup>358</sup>.

Contrairement à l'Equateur, le Sénégal a déjà proposé un projet de PNA qui a été validé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et le Fonds pour les Pays les Moins Avancés en janvier 2017. Ce PNA est caractérisé par une approche sectorielle de l'adaptation avec une identification des activités et des écosystèmes les plus à risques face aux changements

---

<sup>355</sup> Ministerio del ambiente del Ecuador, "La nueva ley de Galápagos fortalece la conservación de las islas", URL : <https://www.ambiente.gob.ec/la-nueva-ley-de-galapagos-fortalece-la-conservacion-de-las-islas/>

<sup>356</sup> OIM, « Migracion, ambiente y cambio climático : estudios de caso en America del Sur », *Cuadernos migratorios n°8*, OIM, 2017

<sup>357</sup> *Ibid.*

<sup>358</sup> *Ibid.*

environnementaux<sup>359</sup>. Par exemple, le premier PNA sectoriel sénégalais publié en 2016 est dédié au secteur de la pêche, une activité particulièrement impactée par les changements environnementaux et les pratiques de pêche non-durables. Par ailleurs, le Plan Sénégal Emergent (PSE) publié par le gouvernement de Macky Sall en 2013 identifie l'impact des changements climatiques sur le secteur agricole, les ressources en eau et la zone côtière<sup>360</sup>. Par exemple, le PSE présente les risques environnementaux et la pénurie de ressources naturelles comme de « sérieuses menaces » pouvant, par exemple, engendrer un déficit hydrique à l'échelle du pays<sup>361</sup>. Toutefois, la question des impacts de ces risques en termes de mobilité humaine n'est pas abordée dans ces différents textes. Seule la « Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable 2016-2020 », publiée par le Ministère de l'Environnement sénégalais en 2015 fait allusion aux risques de déplacements de personnes ainsi qu'aux migrations environnementales : « *L'acidification de la mer, l'élévation de la température de l'atmosphère, le dérèglement des saisons [...] provoquent à leur tour des problèmes qui ont pour nom : appauvrissement des terres, inondations/catastrophes, [...] déplacement de populations et migration environnementale* »<sup>362</sup>.

La principale difficulté rencontrée par le gouvernement sénégalais pour intégrer l'adaptation aux changements environnementaux dans les différents secteurs de gouvernance est budgétaire. Pour la mise en œuvre de son Programme d'Action pour l'Adaptation (PANA), le gouvernement sénégalais avait estimé un coût de 30 milliards d'euros mais le pays n'a reçu que trois milliards d'euros de la part des bailleurs internationaux<sup>363</sup>. Or, la situation économique du pays ne lui permet pas de combler cet écart budgétaire. En outre, l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) déplore le manque d'experts et d'études locales pour évaluer les impacts des changements environnementaux sur les secteurs économiques et les écosystèmes sénégalais les plus vulnérables<sup>364</sup>.

---

<sup>359</sup> UNDP, « Gros plan sur les PNA: Enseignements de la République du Sénégal », 11/2018, URL : [https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/uploaded-images/nap\\_in\\_focus\\_lessons\\_from\\_senegal\\_fr.pdf](https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/uploaded-images/nap_in_focus_lessons_from_senegal_fr.pdf)

<sup>360</sup> M. Noblet, A. Seck, S. D'haen et K. Tovivo, « Evaluation des références aux changements climatiques et de leur base scientifique dans les politiques et stratégies au Sénégal », *Climate Analytics*, 8/2018, URL : [https://climateanalytics.org/media/pas-pna\\_sn\\_etat\\_des\\_lieux\\_politiques\\_fr.pdf](https://climateanalytics.org/media/pas-pna_sn_etat_des_lieux_politiques_fr.pdf)

<sup>361</sup> Plan Sénégal Emergent, 2013, p30

<sup>362</sup> M. Noblet, A. Seck, S. D'haen et K. Tovivo, « Evaluation des références aux changements climatiques et de leur base scientifique dans les politiques et stratégies au Sénégal », *Climate Analytics*, 8/2018, URL : [https://climateanalytics.org/media/pas-pna\\_sn\\_etat\\_des\\_lieux\\_politiques\\_fr.pdf](https://climateanalytics.org/media/pas-pna_sn_etat_des_lieux_politiques_fr.pdf)

<sup>363</sup> International Institute for Environment and Development, Dr. Mohamadou Sall Dr. Serigne Mansour Tall Dr. Aly Tandian Al Assane Samb, « Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilité. Evidence à partir de quatre sites au Sénégal », Human Settlements Working Paper Series, *Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies* - 33 11/2011

<sup>364</sup> *Ibid*

Ce chapitre nous a permis de poser les cadres internationaux, régionaux et nationaux des gouvernances équatorienne et sénégalaise dans le domaine de l'adaptation aux changements environnementaux et des migrations. Au niveau international, les années 2010 se caractérisent par l'émergence de nouvelles institutions spécialisées sur la mobilité humaine liée aux changements environnementaux tels que la division MECC de l'OIM ou la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes née de l'initiative Nansen.

Aux niveaux européen, africain et latinoaméricain, les différents contextes migratoires se traduisent par des politiques régionales de contrôle des flux migratoires plus restrictives. Par exemple, lors le sommet de la Valette en 2015, l'Union européenne adopte une nouvelle stratégie politique avec sa campagne sur la « lutte contre les causes profondes de la migration ». Par ailleurs, le développement de la finance climatique et la création des ODD amènent les pays jugés les plus responsables des changements climatiques à prendre des engagements pour soutenir l'adaptation des Etats les plus vulnérables aux impacts de ces changements. Par exemple, le fonds européen EUROCLIMA+ participe au financement de l'élaboration de stratégies nationales d'adaptation en Amérique latine.

Au Sénégal et en Equateur, ces contextes politiques et migratoires des années 2010 sont l'occasion de renouveler les discours politiques en s'appropriant des thématiques comme le potentiel de la migration pour le développement ou l'adaptation aux changements climatiques dans le but d'attirer les bailleurs de fonds et de renforcer le soutien politique et économique des diasporas.

## **Chapitre 2 : La migration comme stratégie d'adaptation au Sénégal et en Equateur**

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à la place de la migration dans les projets de co-développement et d'adaptation aux changements environnementaux réalisés par des agences de coopération bilatérale, des ONG et des centres de recherche dans le cadre de coopérations décentralisées ou bilatérales entre la France et nos deux pays d'études. Pour cela, nous nous intéresserons dans un premier temps à l'impact des changements environnementaux et des flux migratoires sur les écosystèmes équatorien et sénégalais. Ensuite, nous étudierons le rôle des personnes migrantes et déplacées dans l'adaptation aux changements environnementaux au Sénégal et en Equateur et la manière dont ces migrants sont intégrés dans les projets de co-

développement. Enfin, nous verrons dans quelle mesure les différentes organisations de la coopération française pour le développement implantées au Sénégal et en Equateur agissent sur la résilience des populations de ces deux pays face aux changements environnementaux et l'émergence de discours relatifs à la migration comme stratégie d'adaptation.

Afin de mener à bien cette analyse, nous nous appuyons sur différents projets de coopération pour le développement et l'adaptation – bilatérale et décentralisée – aux changements environnementaux réalisés par des organisations françaises en Equateur et au Sénégal. Nous compléterons l'analyse des fiches techniques de ces projets par des entretiens réalisés avec les acteurs français, équatoriens et sénégalais du co-développement entre la France et nos deux pays d'études. Pour cela, nous avons en effet interrogé une dizaine d'acteurs du co-développement représentant un spectre large de ce paysage : acteurs publics et privés, coopération bilatérale et décentralisée, chefs de projets, chercheurs et techniciens.

Le choix d'un focus sur la coopération pour le développement de l'Equateur et du Sénégal avec la France s'explique d'une part par la volonté d'évaluer la participation de la France aux efforts d'adaptation de deux pays en voie de développement différemment affectés par les changements environnementaux et plus ou moins liés à la France par leur histoire. D'autre part, il s'agit d'un choix stratégique de la part de l'auteure en ce sens qu'il était plus facile d'obtenir un réseau de contacts en Equateur et au Sénégal à partir des acteurs français interrogés.

### **A. Deux pays aux problématiques environnementales et migratoires différentes**

La diversité des réalités environnementales sénégalaises et équatoriennes donnent lieu à des réponses migratoires tout aussi variées. En outre, ces dynamiques migratoires dépendent d'une certaine mesure des perceptions des changements environnementaux et de l'appréciation des risques qu'ils représentent pour les populations concernées. Les perceptions des changements environnementaux ainsi que les différentes stratégies adoptées pour y faire face dépendent à la fois de critères sociodémographiques et des contextes macrosociaux dans lesquels ils se produisent.

#### **1) Deux pays différemment affectés par les changements environnementaux**

Du fait des différences géographiques et climatiques qui existent entre nos deux pays d'étude, les impacts des changements environnementaux y sont différents. En Equateur, les régions les plus affectées par les dégradations lentes de l'environnement et les catastrophes sont la région des plateaux andins (région montagneuse) ainsi que la région côtière. Au Sénégal, ce

sont les régions les plus arides et le littoral qui sont les plus marquées par les changements environnementaux, en particulier par les sécheresses et les phénomènes d'érosion des sols. La diversité des risques et impacts des changements environnementaux au Sénégal et en Equateur se traduit alors par une variété de réponses migratoires.

### 1.1. Différents risques environnementaux...

Ici, nous présenterons les différents risques environnementaux susceptibles d'engendrer des déplacements de population identifiés par les personnes interrogées lors de notre enquête. Dans un premier temps, nous résumerons les risques environnementaux et les projections climatiques identifiés par le GIEC puis nous illustrerons ces données avec des cas concrets rapportés par différents répondants.

Figure 8 : carte physique de l'Equateur



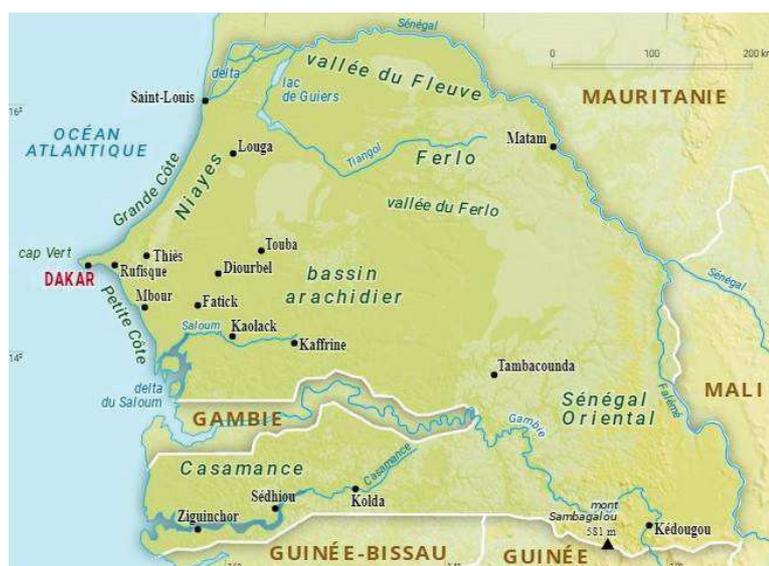
Source : Espaces andins

L'Equateur est exposé à différents risques environnementaux, plus ou moins intenses selon les régions du pays. Les risques majeurs sont les inondations et les glissements de terrain qui sont en partie liés au phénomène El Niño que nous avons défini précédemment<sup>365</sup>. Outre ces risques, l'Equateur est soumis à de nombreux tremblements de terre, à un risque permanent

<sup>365</sup> World Bank Group, Climate Change Knowledge Portal : Ecuador, "Vulnerability", URL : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/ecuador/vulnerability>

d'éruptions volcaniques et à des sécheresses, en particulier dans les régions côtières et montagneuses où vit près de 96 % de la population nationale selon la Banque mondiale<sup>366</sup>. La concentration de la population équatorienne dans ces deux zones particulièrement à risque, notamment dans les aires urbaines telles que Guayaquil et Porto Viejo sur la côte ou la capitale, Quito, exacerbe les impacts de ces risques environnementaux. Le Sénégal est quant à lui affecté par plusieurs intensités et types d'impacts environnementaux selon les régions du pays : sécheresses, désertification, élévation du niveau des mers qui entraîne la salinisation des eaux souterraines et des cours d'eau ainsi que l'érosion côtière<sup>367</sup>. En outre, les principaux risques identifiés sont liés à l'augmentation des températures et l'imprévisibilité des précipitations qui impactent particulièrement les régions côtières et agricoles telles que le bassin arachidier et la moyenne vallée du Fleuve Sénégal<sup>368</sup>.

Figure 9 : carte physique du Sénégal



Source : Universalis

Les zones les plus vulnérables aux changements environnementaux sont les zones côtières de faible élévation, les zones arides et les zones montagneuses<sup>369</sup>. Selon les risques environnementaux identifiés, les causes de la vulnérabilité d'un territoire varient. Par exemple,

<sup>366</sup> *Ibid*

<sup>367</sup> Cinquième rapport du GIEC, 2014

<sup>368</sup> USAID, Climate Risk Profile : Senegal, 2017, URL : <https://www.climatelinks.org/resources/climate-change-risk-profile-senegal>

<sup>369</sup> N. Adger, R. Safra de Campos, C. Mortreux, « Mobility, displacement and migration and their interactions with vulnerability and adaptation to environmental risk », in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

elle peut être liée à la structure économique des sociétés qui y vivent (par exemple, la dépendance à l'agriculture) ou à la capacité des populations à répondre à ces risques (comme en cas de catastrophe)<sup>370</sup>.

Les zones côtières sont particulièrement vulnérables aux risques environnementaux tels que la salinisation des terres, l'érosion côtière, les tempêtes tropicales et la variation des précipitations<sup>371</sup>. En Equateur comme au Sénégal, les répondants ont identifié certains de ces risques qui ont amené les habitants de certaines provinces à migrer ou à se déplacer. L'Equateur et le Sénégal disposent tous deux d'un littoral relativement long : 700 kilomètres pour le Sénégal et environ 2200 kilomètres pour l'Equateur. Pour Anna, chargée de projet pour une ONG espagnole implantée dans le Canton de Muisne, dans la province équatorienne d'Esmeraldas au nord du pays, l'île de Muisne qui est reliée au continent par un pont piéton de 350 mètres est particulièrement en danger face aux risques environnementaux qui menacent les zones côtières de faible élévation :

*Figure 10 : Pont piéton de Muisne*



*Source : El Universo*

« Muisne c'est une île toute plate sur laquelle, en temps normal, quand il y a de grandes marées, ou quand il y a de fortes pluies, plusieurs zones s'inondent... Et donc en fait là, il y avait une vraie crainte par rapport à un éventuel tsunami. Ce qui est une crainte réelle, mais c'est aussi la réalité de tout le pourtour côtier<sup>372</sup>. ». Pour Anna, la vulnérabilité des habitants de Muisne face aux risques d'inondation, de tremblement de terre ou de tsunami est liée à leur précarité socioéconomique et à l'inadéquation des infrastructures telles que le pont piéton qui ne permettent pas d'évacuer l'île en cas de catastrophe. En effet, en avril 2016, un tremblement de

<sup>370</sup> *Ibid*

<sup>371</sup> *Ibid*

<sup>372</sup> Entretien avec Anna réalisé le 15/06/2020 par l'auteure.

terre de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter a détruit près de 70% des logements de l'île et plongé les habitants dans une situation incertaine. Selon le Défenseur des droits (*Defensoría del Pueblo*) équatorien, le canton de Muisne a été l'une des localités de la province d'Esmeraldas les plus touchées par le séisme<sup>373</sup> en termes de victimes et de déplacements. En outre, à l'occasion d'une déclaration en août 2018, celle-ci s'est prononcée sur la situation de négligence et d'abandon que vivent les habitants de l'île qu'elle a attribuée à l'inefficacité des gouvernances nationales et locales de gestion des risques : « *Toutefois, à ce jour, aucune politique de reconstruction rapide et efficace pour répondre aux besoins post-catastrophe et atténuer les effets de la catastrophe n'a été garantie*<sup>374</sup> ».

Au Sénégal, en Basse Casamance, Antoine<sup>375</sup>, coordinateur de projets de co-développement dans le cadre de la coopération décentralisée entre la région Grand-Est et l'entente interdépartementale de Ziguinchor mentionne d'autres aspects de la vulnérabilité de l'espace côtier : « *il y a des enjeux tels que l'avancée de la mer qui réduit l'espace côtier, la pression sur les ressources halieutiques aussi qui a un impact important sur le quotidien des pêcheurs [...] il y a aussi la mangrove qui recule à quelques endroits et une baisse des rendements agricoles même si elle est moins importante qu'à Fatick*<sup>376</sup> ». Ainsi, Antoine identifie différents risques environnementaux pouvant amener les habitants à quitter leur lieu de vie, souvent de manière temporaire, dans le but de diversifier les moyens de subsistance du foyer.

Les zones arides sont vulnérables aux changements environnementaux progressifs tels que l'augmentation des températures, la baisse des précipitations et soudains tels que les sécheresses<sup>377</sup>. Ainsi, les populations dépendantes des ressources naturelles et de la qualité des terres agricoles sont particulièrement affectées par les changements environnementaux dans les régions arides sénégalaises<sup>378</sup>. Par exemple, dans la région de Fatick, l'allongement de la « saison morte » ou sèche liée à l'augmentation des températures et à la diminution des précipitations a incité les populations, déjà familiarisées aux migrations saisonnières, à

---

<sup>373</sup> Defensoría del Pueblo del Ecuador, Pronunciamento : «La isla de Muisne en riesgo de desplazamiento», 22/08/2018, URL : <https://www.dpe.gob.ec/la-isla-de-muisne-en-riesgo-de-desplazamiento/>

<sup>374</sup> *Ibid*

<sup>375</sup> Pour des raisons de confidentialité, l'ensemble des noms des répondants dont l'activité principale n'est pas la recherche a été modifié.

<sup>376</sup> Entretien avec Antoine réalisé le 29/06/2020 par l'auteure.

<sup>377</sup> N. Adger, R. Safra de Campos, C. Mortreux, « Mobility, displacement and migration and their interactions with vulnerability and adaptation to environmental risk », in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

<sup>378</sup> *Ibid*

abandonner leurs terres et trouver des activités alternatives en ville<sup>379</sup>. C'est ce qu'affirme Antoine pour qui les principaux changements environnementaux observés à Fatick sont la diminution de la pluviométrie et la diminution de la densité des forêts qui est selon lui une « *combinaison des actions humaines et du changement climatique* ». En effet, la pression sur les ressources forestières s'explique à la fois par une diminution de la vitesse de renouvellement des forêts liée à l'assèchement des terres et par la croissance démographique dont le rythme soutenu se traduit par un accroissement des besoins en bois<sup>380</sup>.

En Equateur, la région andine et notamment la province de Chimborazo est également identifiée par les répondants comme une région soumise aux risques environnementaux. Selon le rapport Foresight, les principales conséquences des changements environnementaux dans les régions montagneuses sont la hausse des températures, l'imprévisibilité des précipitations, la diminution des rendements agricoles ainsi que le manque d'eau lié à la fonte des glaciers<sup>381</sup>. Pour Pierre Ozer, géographe à l'Université de Liège, la région de Chimborazo est caractéristique de ces changements environnementaux : « *L'étagement des structures végétales du fait de la fonte des glaciers change les habitudes agricoles des populations : avant, la fonte des glaciers faisait office de « deuxième saison des pluies » donc il y avait deux récoltes par an mais maintenant que les glaciers fondent, il est probable qu'une seule récolte soit possible*<sup>382</sup> ». Selon une enquête menée par l'OIM à Santa Lucía de Chuquipogyo, communauté du canton de Guano situé sur le flanc du volcan Chimborazo, les glissements de terrain occasionnés par la fonte des glaciers du volcan entre 2015 et 2016 ont affecté plusieurs villages : perte de terres agricoles, pertes d'animaux, destruction des habitations et des infrastructures<sup>383</sup>. En 2016, le Secrétariat National pour la Gestion des Risques a déclaré la communauté de Santa Lucia de « zone à haut risque<sup>384</sup> » face à ce phénomène attribué au réchauffement global et au phénomène El Niño. Ainsi, c'est la totalité de la communauté qui est amenée à être déplacée.

Ces différents exemples illustrent la diversité des impacts des changements environnementaux perçus par les acteurs du développement et spécialistes de ces questions dans

---

<sup>379</sup> P. Demba Fall, « Exode rural et transformation de l'espace dans l'arrière-pays de Fatick (Sénégal) », in *Revista Internacional de Estudios Migratorios*, ISSN: 2173-1950, 2016, Vol. 7(1), Número especial, pp. 101-122, p113, URL : <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=6163047>

<sup>380</sup> Entretien avec Antoine réalisé le 29/06/2020 par l'auteur.

<sup>381</sup> Foresight report: Migration and global environmental change, The Government Office for Science, London, 2011

<sup>382</sup> Entretien avec Pierre Ozer réalisé le 24/04/2020 par l'auteur.

<sup>383</sup> OIM, « Migración, ambiente y cambio climático : estudios de caso en América del Sur », *Cuadernos migratorios* n°8, OIM, 2017

<sup>384</sup> *ibid*

les zones géographiques identifiées, a priori, comme vulnérables<sup>385</sup>. La diversité des changements environnementaux identifiés au Sénégal et en Equateur par les répondants se traduit par différentes réponses migratoires de la part des populations.

### 1.2.... *Qui amènent différentes réponses migratoires*

Comme nous avons pu l'expliquer précédemment dans le chapitre introductif, il existe un lien direct entre le type de changement environnemental et la réponse migratoire qu'il peut engendrer<sup>386</sup>. Ces réponses varient à la fois au niveau microsocial en termes de distance parcourue, de choix et de temporalité mais aussi au niveau macrosocial du fait des mesures politiques prises dans les différents contextes étudiés.

Le cas de l'île de Muisne en Equateur illustre bien la complexité des mouvements de populations liés aux catastrophes. Selon l'IDMC, près de 290 000 personnes ont été déplacées à cause de catastrophes durant la seule année 2016 en Equateur<sup>387</sup>. La plupart de ces personnes déplacées vivent dans les provinces de Manabí, au nord-ouest du pays et d'Esmeraldas – dont l'île de Muisne fait partie – où les impacts du tremblement de terre ont été les plus importants. Pour Anna, les habitants de l'île de Muisne (partie du canton la plus touchée par le séisme) ayant perdu leur logement ont adopté différentes trajectoires : « *Il y a quand même pas mal de gens qui sont partis, il y a eu des camps de réfugiés. Parce que 70% des maisons sur l'île ont été détruites au moment du tremblement de terre [...] mais il y a quand même pas mal de familles qui sont restées, qui ont voulu rester sur l'île, et il y a d'autres familles qui sont parties un temps et quand elles ont pu arranger leurs maisons, trouver d'autres solutions, elles sont revenues sur l'île. Donc moi j'ai vraiment vu, au fil des trois années où j'étais à Muisne, j'ai vu l'île se ranimer quoi.* ». Une partie de la population est restée sur l'île, parfois par choix du fait d'un attachement particulier à la vie sur l'île<sup>388</sup>, parfois par obligation du fait des activités économiques des habitants ou de l'insécurité<sup>389</sup> malgré les incitations du gouvernement équatorien à quitter l'île. En effet, à la suite du tremblement de terre, le Secrétariat national pour la gestion des risques a adopté un décret<sup>390</sup> interdisant la vie sur l'île et prévoyant la

---

<sup>386</sup> E. Piguet, A. Pécoud, P. de Guchteneire, « Migration and climate change : an overview » in. *Refugee Survey Quarterly*, n°33, vol. 3, 1-23, 2011

<sup>387</sup> IDMC, *GRID report 2017*, URL : <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2017/>

<sup>388</sup> Nous développerons ce point au chapitre suivant.

<sup>389</sup> Defensoria del Pueblo del Ecuador, Pronunciamiento : “La isla de Muisne en riesgo de desplazamiento”, 22/08/2018, URL : <https://www.dpe.gob.ec/la-isla-de-muisne-en-riesgo-de-desplazamiento/>

<sup>390</sup> Servicio Nacional de Gestion de Riesgos, “SNGRE deroga la declaratoria de zona de riesgo en la Isla de Muisne”, *SNGRE*, URL : <https://www.gestionderiesgos.gob.ec/sngre-deroga-la-declaratoria-de-zona-de-riesgo-en-la-isla-de-muisne/>

relocalisation des populations « sur le continent », à Muisne. Selon le Défenseur des droits équatorien, au lieu de répondre à l'urgence humanitaire de la situation, ce décret a rendu les conditions de vie des habitants encore plus précaires<sup>391</sup> : restriction de l'accès au crédit, suspension de l'accès aux services de base (éducation, services de santé etc.) sur l'île. Ainsi, le cas de Muisne met en lumière différents enjeux des déplacements liés aux catastrophes tels que la mise en place de politiques de relocalisations, la diversité des trajectoires migratoires, ainsi que les incohérences des stratégies nationales et locales de gestion des risques.

Au Sénégal, la majorité des migrations depuis les zones vulnérables identifiées prennent la forme d'un exode rural qui concerne majoritairement les jeunes du fait du manque d'opportunités économiques dans les régions dépendantes de l'agriculture<sup>392</sup>. Pour Antoine, coordinateur de projets de co-développement à Fatick et en Casamance, la plupart des migrants choisissent de migrer vers Dakar pour « *offrir un meilleur quotidien à leur famille* <sup>393</sup> » essentiellement du fait des opportunités en termes d'accès à l'éducation ou au commerce qu'offre la capitale<sup>394</sup>. Toutefois, ce phénomène d'exode rural est plus important dans la région de Fatick qu'en Casamance : « *il y a peu d'opportunités économiques pour les jeunes et le cadre de vie, le climat est peu favorable donc il y a beaucoup de jeunes qui partent étudier, qui partent à Dakar et peu qui reviennent quoi* ». Tandis qu'en Casamance, les jeunes reviennent l'été pour soutenir les activités agricoles : « *beaucoup de jeunes reviennent l'été pour cultiver leur carré de riz de manière traditionnelle comme l'ont fait leurs parents avant eux* ». Comme nous l'avons vu plutôt, cet exode rural est lié à la dégradation des terres agricoles qui affecte particulièrement les régions arides du Sénégal dont la région de Fatick fait partie, depuis les grandes sécheresses de 1970 et 1980. Selon, un rapport de l'IRD publié en 2017, ces grandes sécheresses ont participé à la dégradation des terres agricoles sénégalaises et donc, indirectement, à la dégradation des conditions de vie des populations : « *les sécheresses des années 1970 et 1980 ont eu comme principales conséquences une réduction du couvert végétal et une dégradation progressive des terres agricoles qui ont conduit à la réduction du potentiel agricole avec un impact direct sur les revenus, des populations. En 2013, le pays comptait*

---

<sup>391</sup> Defensoria del Pueblo del Ecuador, Pronunciamento : « La isla de Muisne en riesgo de desplazamiento », 22/08/2018, URL : <https://www.dpe.gob.ec/la-isla-de-muisne-en-riesgo-de-desplazamiento/>

<sup>392</sup> P. Demba Fall, « Exode rural et transformation de l'espace dans l'arrière-pays de Fatick (Sénégal) », in *Revista Internacional de Estudios Migratorios*, ISSN: 2173-1950, 2016, Vol. 7(1), Número especial, pp. 101-122, p113, URL : <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=6163047>

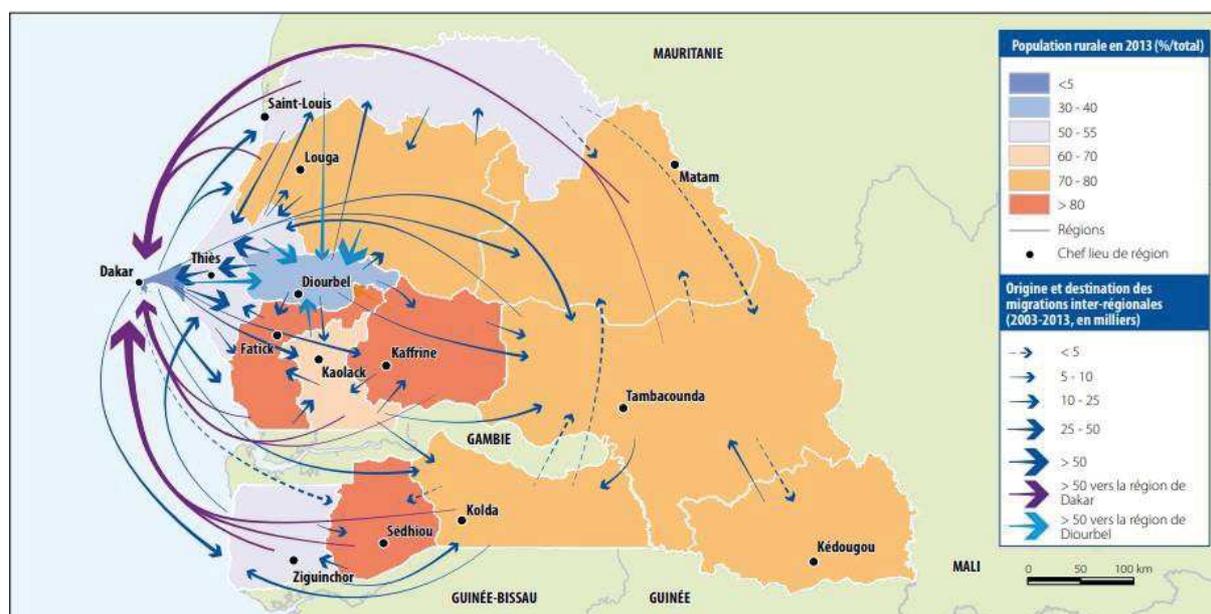
<sup>393</sup> Entretien réalisé avec Antoine le 29/06/2020 par l'auteur.

<sup>394</sup> S. Lietaer, Newsletter MIGRADAPT n°4, URL : <https://mailchi.mp/55b872e3d200/migradapt-newsletter-1-field-work-in-senegal-1210105>

environ 13% de terres dégradées sur lesquelles vivent 22 % des 13,5 millions de sénégalais<sup>395</sup>. »

Pour Ousmane, coordinateur du PAISD, la région de Kolda a également constitué une zone de départ importante durant les dernières décennies en raison des impacts conjoints des sécheresses, du surpâturage, de l'érosion et de la pression sur les ressources halieutiques : « *les gens ne pouvaient plus rester sur place, ils devaient aller à la quête de meilleure pitance, soit par l'exode, soit en allant à l'aventure [migration internationale]. Ça a généré vraiment une forte migration, très forte d'ailleurs quoi dans ces zones-là* ». Ainsi, la migration, majoritairement interne, des populations des régions arides et rurales telles que les régions de Fatick, Matam, Kolda ou Louga représente une stratégie « proactive » pour de nombreuses familles en situation de vulnérabilité face aux conditions de vie précaire induites par les changements environnementaux. Comme l'illustre la carte ci-dessous, la majorité des flux internes de populations au Sénégal provient de zones majoritairement rurales, plus vulnérables aux impacts des changements environnementaux.

Figure 11 : Les flux migratoires régionaux au Sénégal en 2013<sup>396</sup>



Source : CIRAD, FAO

<sup>395</sup> IRD-IPAR, « Dégradation des terres et phénomène migratoire en Afrique de l'Ouest : exemples de la Vallée du fleuve et du Bassin arachidier au Sénégal », *Initiative Prospective Agricole et Rurale*, 2017, 21p

<sup>396</sup> CIRAD, FAO, « Les migrations rurales dans la dynamique migratoire sénégalaise : la fluidité des mobilités interne en réponse aux contraintes locales », 2018, URL : <http://www.fao.org/3/I9256FR/i9256fr.pdf>

En Equateur, en réponse aux phénomènes environnementaux évoqués plus haut, notamment de la fonte des glaciers, un nombre croissant d'habitants des régions montagneuses migrent de façon temporaire ou permanente vers les villes dans le but d'exercer de compenser la perte de ressources liée au changement du régime des récoltes<sup>397</sup>. Pour Pierre Ozer, ces déplacements des campagnes vers les villes représentent « *une stratégie d'adaptation naturelle et un arrangement económico-environnemental*<sup>398</sup> ». Par exemple, dans la communauté de Santa Lucía de Chuquipogyo, près de 10% des habitants, majoritairement les jeunes, ont migré vers les villes de Guano, Guayaquil, Quito ou Riobamba dans le but de trouver de meilleures conditions de travail<sup>399</sup>. En outre, une majorité (environ 80%) d'entre eux migrent de façon temporaire vers Guano, capitale du canton ou Riobamba, capitale de la province, pour y travailler, selon le représentant de la communauté<sup>400</sup>. A Santa Lucia, même si la plupart des habitants font part de leurs peurs vis-à-vis de l'expérience migratoire, notamment du fait de leur identité culturelle forte et de leur dépendance de l'agriculture, ceux-ci sont unanimes sur la nécessité d'un déplacement total de la population à court-terme<sup>401</sup>.

### *1.3. Autres facteurs de la migration identifiés par les répondants*

Dans les différents cas de figure présentés ci-dessus, les changements environnementaux ne sont que l'un des facteurs ayant influencé la décision de migrer des populations. Comme nous l'avons précisé plus tôt, le facteur environnemental agit rarement de manière isolée<sup>402</sup> et va plutôt renforcer les autres facteurs endogènes tels que le contexte familial et exogènes tels que la situation socioéconomique ou l'instabilité politique qui agissent sur la décision des populations<sup>403</sup>. Ainsi, les différents répondants ont identifié un ensemble de facteurs sociaux, politiques, économiques voire démographiques qui ont fait des zones étudiées des zones particulièrement vulnérables aux changements environnementaux et, par conséquent, poussé certaines personnes à quitter leur lieu de vie ou à y rester.

---

<sup>397</sup> OIM, « Migración, ambiente y cambio climático : estudios de caso en América del Sur », *Cuadernos migratorios* n°8, OIM, 2017

<sup>398</sup> Entretien avec Pierre Ozer réalisé le 24/04/2020 par l'auteure.

<sup>399</sup> OIM, « Migración, ambiente y cambio climático : estudios de caso en América del Sur », *Cuadernos migratorios* n°8, OIM, 2017

<sup>400</sup> *Ibid*

<sup>401</sup> *Ibid*

<sup>402</sup> Foresight report: Migration and global environmental change, The Government Office for Science, London, 2011

<sup>403</sup> E.G. Ravenstein, "The Laws of Migration", *Journal of the Statistical Society of London*, vol. 48, n°2, 6/1885, pp 167-235, URL: <https://www.jstor.org/stable/2979181>

Par exemple, en Equateur, la précarité socioéconomique des populations est régulièrement citée comme un facteur d'aggravation de la vulnérabilité des populations face aux changements environnementaux. Pour Clara, employée de l'Ambassade de France en Equateur, et Anna, chargée de projets à Muisne, la province d'Esmeraldas et en particulier le canton de Muisne conjugue de nombreux facteurs de vulnérabilité des populations : il s'agit de l'une des provinces les plus pauvres d'Equateur, d'un territoire « isolé » en termes d'accès à l'éducation supérieure et à la culture ainsi que de connexions avec le reste du pays et le taux de criminalité du canton de Muisne est l'un des plus élevés au niveau national<sup>404</sup>. En effet, selon l'Institut National de Statistiques équatorien, en 2010, 98,3% des habitants du canton de Muisne n'avaient pas leurs besoins de base satisfaits contre 60% de la population nationale<sup>405</sup>. De plus, le taux d'analphabétisation s'élevait la même année à 13,8% de la population contre 6,8% pour la moyenne nationale. Ainsi, à Muisne, les risques environnementaux se conjuguent avec un ensemble de risques socioéconomiques qui poussent les populations qui en ont les moyens à quitter le canton. D'autres facteurs politiques tels que l'inefficacité des politiques publiques de gestion des risques, la rotation du personnel administratif ou la corruption ont également été mentionnés par nos répondantes.

Au Sénégal, la dépendance des activités agricoles et de la pêche et l'économie de subsistance ainsi que le manque d'opportunités économiques dans les zones rurales pour les jeunes sont mentionnés comme des facteurs de la migration. En effet, selon les différents répondants, les jeunes partent à Dakar ou dans les pays voisins pour étudier ou trouver du travail car ils ne peuvent pas le faire dans leurs communautés d'origine<sup>406</sup>. Selon le Rapport National sur la Situation de l'Education sénégalaise de 2015, en milieu rural, seuls 202 établissements dispensaient un enseignement secondaire en 2015 contre 555 établissements en milieu urbain<sup>407</sup>.

## 2) Perceptions des changements climatiques et réalités empiriques : quelles divergences ?

Afin de comprendre la place qu'occupe le facteur environnemental dans la décision de migrer des populations sénégalaise et équatorienne, il convient d'analyser les perceptions – des

---

<sup>404</sup> Entretiens avec Anna et Clara réalisés respectivement le 15/06/2020 et le 22/05/2020

<sup>405</sup> INEC, "Ficha de cifras generales : cantón de Muisne", 2014, URL : [http://app.sni.gob.ec/sni-link/sni/Portal%20SNI%202014/FICHAS%20F/0803\\_MUISNE\\_ESMERALDAS.pdf](http://app.sni.gob.ec/sni-link/sni/Portal%20SNI%202014/FICHAS%20F/0803_MUISNE_ESMERALDAS.pdf)

<sup>406</sup> Entretiens réalisés avec Samuel Lietaer et Antoine, respectivement le 30/04/2020 et le 29/06/2020 par l'auteur.

<sup>407</sup> ANSD, Rapport National sur la Situation de l'Education, 2015, URL : [http://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/2-SES-2015\\_Education.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/2-SES-2015_Education.pdf)

changements environnementaux et de la vulnérabilité face à leurs impacts – des populations étudiées. De nombreux spécialistes des migrations environnementales s'accordent sur le fait que les perceptions des changements climatiques et de leurs impacts sur les moyens de subsistance et les activités humaines influencent les modalités d'action et d'adaptation des populations<sup>408</sup>. En outre, les perceptions des changements environnementaux et de la vulnérabilité face aux risques environnementaux peuvent influencer les décisions migratoires<sup>409</sup>. Par exemple, les perceptions individuelles des changements environnementaux progressifs tels que les sécheresses ont tendance à diminuer la probabilité de migrer tandis que les perceptions individuelles des changements environnementaux soudains tels que les tempêtes tropicales ou les inondations tendent à augmenter la probabilité de migrer<sup>410</sup>. Ainsi, l'objet de cette partie sera de compléter les données objectives des changements environnementaux recueillies dans les différents rapports précédemment cités avec les perceptions des populations de ces changements, dans le but d'améliorer notre compréhension des décisions migratoires dans les deux pays étudiés.

### *2.1. Différentes perceptions des changements environnementaux au Sénégal et en Equateur*

Les différentes personnes interrogées ont fait part de perceptions des populations locales de changements dans le régime des pluies ou des températures. En effet, la plupart des commentaires rapportés avaient trait aux variations météorologiques locales. Par exemple, dans la communauté indigène Sarayaku en Amazonie équatorienne, connue pour son combat contre l'exploitation pétrolière et la déforestation, les impacts des changements environnementaux les plus cités étaient les températures extrêmes : « le soleil qui cogne<sup>411</sup> » ainsi que les phénomènes d'inondation. En effet, entre 2014 et 2016, les habitants affirment avoir été inondés à trois reprises alors que le dernier épisode similaire, selon les « anciens », remontait aux années 1960<sup>412</sup>. Pour les habitants interrogés dans le cadre d'une enquête menée en 2016 par Pierre Ozer et Dominique Perrin, la cause principale de ces phénomènes est « *la conséquence de la déforestation massive en cours ces dernières années dans la partie amont du bassin de la*

---

<sup>408</sup> F. De Longueville, P. Ozer, F. Gemenne, S. Henry, O. Mertz, K. Ø. Nielsen, « Comparing climate change perceptions and meteorological data in rural West Africa to improve the understanding of household decisions to migrate », *Climatic Change*, n°160, pp123-141, URL : [https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/247748/1/DeLongueville2020\\_Article\\_ComparingClimateChangePerceptio n.pdf](https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/247748/1/DeLongueville2020_Article_ComparingClimateChangePerceptio n.pdf)

<sup>409</sup> *Ibid*

<sup>410</sup> *Ibid*

<sup>411</sup> Entretien réalisé avec Pierre Ozer le 24/04/2020 par l'auteur.

<sup>412</sup> P. Ozer, D. Perrin, « Perceptions, des autorités nationales aux petits producteurs locaux, des changements climatiques en Equateur », *3<sup>e</sup> colloque de l'Association francophone de géographie physique : la géographie physique et les risques de pertes et préjudices liés aux changements climatiques*, mai 2016

*rivière*<sup>413</sup>». Par ailleurs, ces perceptions comportent une dimension spirituelle qui traduit un contact étroit de la communauté avec la nature et une sensibilité particulière aux changements environnementaux. En effet, une femme interrogée par Pierre Ozer dans la communauté de Sarayaku affirmait que les « astres » l’avaient renseignée sur ce qui se passait dans les montagnes. En effet, lors de cet entretien, le volcan Tungurahua situé dans la province andine de Chimborazo était en éruption.

Au Sénégal, dans la région de Fatick, Antoine rapporte que les populations locales perçoivent des changements environnementaux « rapides » depuis quelques années : « *dans la bouche des gens qui parlent, il y a 5-6 ans, il avait plus de pluie*<sup>414</sup> ». Par ailleurs, ce dernier considère que les populations de la région de Fatick sont plus affectées que ceux de la Casamance par ces changements : « *changement climatique que j’ai trouvé beaucoup moins marqué au nord de la Gambie qu’en Casamance [...] en Casamance, l’impact [des changements environnementaux] est moins fort sur le quotidien des gens qu’à Fatick*<sup>415</sup> ».

## 2.2. Des perceptions qui varient selon des critères sociodémographiques

Par ailleurs, les perceptions des variations climatiques et des changements environnementaux semblent varier selon des critères sociaux tels que l’âge, le genre, la communauté d’origine ou le type d’utilisation de la terre. Selon un groupe de chercheurs en sciences de l’environnement, les perceptions des agriculteurs ou des éleveurs de variations des précipitations ou des températures peuvent apporter des informations complémentaires aux statistiques météorologiques conventionnelles et seuls les agriculteurs ou éleveurs qui perçoivent ces changements agiront pour s’adapter<sup>416</sup>. Par exemple, dans la communauté Sarayaku, le constat de l’augmentation des températures, notamment par les « anciens », a un impact sur le quotidien des personnes qui cultivent la terre, qui doivent faire deux fois l’aller-retour vers les champs dans la journée du fait du « soleil qui cogne » durant l’après-midi<sup>417</sup>. En outre, les plus jeunes de la communauté qui ont l’occasion de se rendre à Quito pour étudier ou travailler ont remarqué la sensibilité des terres volcaniques à l’érosion qui se traduit par un écoulement des cendres dans les cours d’eau et constaté des similitudes dans leur région

---

<sup>413</sup> *Ibid*

<sup>414</sup> Entretien réalisé avec Antoine le 29/06/2020 par l’auteure.

<sup>415</sup> *Ibid*

<sup>416</sup> E. Simelton, C.H. Quinn, N. Batisani *et al.*, “Is rainfall really changing? Farmers’ perceptions, meteorological data, and policy implications”, *Climate and Development*, n°5, 2/2013, pp 123–138, URL: [https://www.researchgate.net/publication/255907999\\_Is\\_rainfall\\_really\\_changing\\_Farmers'\\_perceptions\\_meteorological\\_data\\_and\\_policy\\_implications](https://www.researchgate.net/publication/255907999_Is_rainfall_really_changing_Farmers'_perceptions_meteorological_data_and_policy_implications)

<sup>417</sup> Entretien réalisé avec Pierre Ozer le 24/04/2020 par l’auteure.

d'origine<sup>418</sup>. Dans la communauté de Santa Lucía de la province de Chimborazo, la répétition et l'intensité des glissements de terrain qui ont eu lieu entre 2015 et 2016 a amené les populations à prendre conscience des changements environnementaux<sup>419</sup>. La fonte des glaciers et les glissements de terrains, changements soudains, se sont accompagnés d'une augmentation des températures et d'une diminution du couvert végétal progressives. Ainsi, selon le récit des personnes interrogées dans le cadre d'une enquête de terrain de l'OIM, « avant, il y avait plus de neige et il faisait plus froid, on ne pouvait pas semer ce que l'on sème aujourd'hui. Maintenant, il y a moins de pluie mais plus de vent et plus de soleil<sup>420</sup>. ». De plus, la plupart des personnes interrogées établissent un lien direct entre le phénomène de glissement de terrain et leurs pratiques agricoles telles que le brûlis ou l'étalement des terres cultivées. Ainsi, certains estiment avoir une certaine responsabilité vis-à-vis de la situation, qui les amènent à envisager la migration.

Au Sénégal, selon Samuel Lietaer, il existe une corrélation entre le degré d'adversité perçue face aux risques environnementaux et la dépendance des revenus du ménage par rapport aux activités agricoles<sup>421</sup>. A partir des entretiens réalisés dans le cadre d'une enquête de terrain menée dans la région du Fouta-Toro, Samuel Lietaer constate que les personnes interrogées dont les activités principales sont l'agriculture, l'élevage et la pêche perçoivent de manière plus négative et intense les impacts des changements environnementaux sur les conditions de vie que celles qui dépendent d'autres sources de revenus<sup>422</sup>. D'ailleurs, dans la région de Matam, au nord-est du Sénégal, certains habitants identifient les changements environnementaux perçus comme la cause principale de l'émigration locale : « [...] nous pouvons dire que les changements climatiques qui ont entraîné des conséquences graves sur les conditions de vie des populations ont mené aux migrations actuelles. Nous assistons à la rareté et à la baisse des pluies, à la dégradation du couvert végétal et à l'appauvrissement des sols. La hausse des températures a pratiquement fait disparaître les saisons, la période de froid n'existe pratiquement plus<sup>423</sup> ». Ainsi, dans la région de Matam, l'analyse des perceptions des

---

<sup>418</sup> OIM, « Migración, ambiente y cambio climático : estudios de caso en América del Sur », *Cuadernos migratorios* n°8, OIM, 2017

<sup>419</sup> *Ibid*

<sup>420</sup> *Ibid*.

<sup>421</sup> S. Lietaer, MIGRADAPT Project newsletter n°4, 2/2020, URL: <https://mailchi.mp/55b872e3d200/migradapt-newsletter-1-field-work-in-senegal-1210105>

<sup>422</sup> *Ibid*

<sup>423</sup> IIED, Dr. Mohamadou Sall Dr. Serigne Mansour Tall Dr. Aly Tandian Al Assane Samb, « Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilité. Evidence à partir de quatre sites au Sénégal », Human Settlements Working Paper Series, *Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies* - 33 11/2011, URL : <https://pubs.iied.org/pdfs/10612IIED.pdf>

changements environnementaux permet de déceler une corrélation entre la source principale de revenus du ménage, la migration et les changements environnementaux.

Dans la banlieue de Ziguinchor, le long du fleuve Casamance, Ibrahima Mbaye a observé une différence d'appréciation des changements environnementaux progressifs selon l'ethnie d'appartenance<sup>424</sup>. Par exemple, près de 45% des Diola interrogés observent une variation de la pluviométrie dans leur lieu de vie contre environ 10% des Wolofs. Par ailleurs, seules certaines ethnies mentionnent la salinisation parmi les changements environnementaux observés. Pour l'auteure, cette corrélation entre perceptions des changements environnementaux et ethnie d'appartenance peut s'expliquer par l'activité professionnelle des populations ainsi que la proximité géographique du fleuve qui permet une « socialisation » aux aléas du fleuve<sup>425</sup>.

### 2.3. Perceptions des changements environnementaux et adaptation : quelles relations ?

Dans cette partie, nous tenterons de voir dans quelle mesure les différentes perceptions des changements environnementaux agissent sur les stratégies d'adaptation adoptées et les décisions prises par les populations étudiées.

Sur l'île de Muisne, les perceptions des risques environnementaux liés à la situation de l'île ne semblent pas avoir d'incidence sur le développement de stratégies d'adaptation préventives. Pour Anna, cela s'explique par la précarité socioéconomique des populations dont les conditions de vie « au jour le jour » ne permettent pas d'envisager des stratégies d'adaptation à long-terme vis-à-vis des risques d'inondation et de tsunami: « *les gens vivent au jour le jour, ils n'ont pas un travail stable qui leur permette de se projeter dans l'avenir [...]. Ils ont leur salaire en fonction de ce qu'ils produisent, en fonction de ce qu'ils vendent, en fonction du petit travail qu'ils vont trouver pour ce jour ci. Du coup ça ne permet pas de se projeter sur le long terme, et ça ne permet pas de mettre en place de politiques de prévention*<sup>426</sup> ». D'autre part, la vision à long-terme des autorités de l'île n'est, pour Anna, pas du tout en adéquation avec l'avenir de l'île selon les prévisions du GIEC : « *ils continuent leurs projections, ils imaginent un Muisne touristique avec plein de restaurants, plein d'hôtels sur la plage etc alors que c'est pas du tout ce qu'il faut pour Muisne, parce que peut-être que ça marchera pendant quelques*

---

<sup>424</sup> I. Mbaye, « Perception des impacts du changement climatique et stratégie d'adaptation en milieu périurbain de la ville de Ziguinchor au Sénégal », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 15 Numéro 1 | mai 2015, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/16005>

<sup>425</sup> *Ibid.*

<sup>426</sup> Entretien réalisé avec Anna le 15/06/2020 par l'auteure.

*années mais c'est tout*<sup>427</sup> ». La migration définitive de l'île semble être exclue des stratégies envisagées par les populations dont le sentiment d'attachement à l'île est particulièrement fort : « *Je pense que le fait de vivre sur un île même si elle est très près du continent, ça développe un peu un entre-soi et un lien à la terre plus fort en fait. Ce qui fait qu'il y a plusieurs personnes qui ne veulent pas partir sur le continent parce qu'ils sont vraiment attachés à ce lieu* ». Selon François Gemenne, spécialiste de la géopolitique du climat et des migrations environnementales, l'attachement à la terre occupe une place particulière dans les décisions migratoires des populations victimes des changements environnementaux et peut représenter un « frein » à la réinstallation des populations<sup>428</sup>. Toutefois, le fatalisme qui en résulte semble également le fait de la précarité des populations de l'île qui réduit leurs « capacités » et leurs « aspirations » migratoires<sup>429</sup>.

Selon une enquête de terrain menée en 2016 par Pierre Ozer et Dominique Perrin dans la province de Manabí, en Equateur, les petits et moyens producteurs locaux de Jipijapa admettent l'existence de perturbations du climat mais affirment que cela n'impacte pas leurs activités agricoles du fait de la mise en place de stratégies d'adaptation préventives : « *les petits et moyens producteurs rencontrés à Jipijapa admettent que certaines années sont extrêmement sèches et que d'autres sont très arrosées mais que cela ne trouble pas significativement leurs rendements car ils ont déjà mis en place des stratégies d'adaptation*<sup>430</sup> ». Le langage utilisé par les différents acteurs interrogés témoigne de différentes représentations des changements environnementaux. Ainsi, les petits et moyens producteurs n'utilisent jamais l'expression de « changement climatique » et parlent plutôt de « variations naturelles » du climat tandis que les acteurs publics locaux, les représentations d'organisations ou les universitaires mentionnent les nombreux « effets des changements climatiques »<sup>431</sup>. Cette différence de langage témoigne d'une distanciation des petits et moyens producteurs d'un langage institutionnel qui présente ces phénomènes comme des « obstacles » aux activités agricoles tandis que ces derniers parviennent à s'y adapter.

---

<sup>427</sup> *Ibid.*

<sup>428</sup> F. Gemenne, « Tuvalu, un laboratoire du changement climatique ? Une critique empirique de la rhétorique des « canaris dans la mine » », *Revue Tiers Monde*, 2010/4 (n°204), p. 89-107, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-89.htm>

<sup>429</sup> Ce point sera développé au chapitre suivant.

<sup>430</sup> P. Ozer, D. Perrin, « Perceptions, des autorités nationales aux petits producteurs locaux, des changements climatiques en Equateur », *3<sup>e</sup> colloque de l'Association francophone de géographie physique : la géographie physique et les risques de pertes et préjudices liés aux changements climatiques*, mai 2016

<sup>431</sup> *Ibid*

Comme nous l'avons vu plus haut avec le Peuple Sarayaku, la sensibilité particulière de certaines communautés aux variations climatiques se traduit par la mise en place de stratégies d'adaptation « naturelles » telles que la diminution de la pression sur les terres cultivées par des pratiques agroécologiques, par les producteurs agricoles de la province de Manabí ou le changement des habitudes de vie, comme dans la communauté Sarayaku.

Au Sénégal, les perceptions des changements environnementaux ont amené les populations à adopter différentes stratégies d'adaptation, plus ou moins traditionnelles, selon leurs moyens et leur statut socioéconomique. Dans la région de Fatick, face aux perceptions de changements environnementaux rapides, notamment au niveau du régime des précipitations, certains agriculteurs se tournent vers les engrais et les intrants<sup>432</sup>, qui font l'objet de subventions étatiques. D'autres se tournent vers la vente de bois mort ou la migration temporaire vers les villes, stratégie plutôt adoptée par les jeunes habitants de la région<sup>433</sup>. Sur l'île de Carabane, à l'embouchure du fleuve Casamance, la montée du niveau de la mer pousse les habitants vivant en bord de mer à adopter différentes stratégies de « défense » qui varient selon les moyens des ménages<sup>434</sup>. Ainsi les familles les plus aisées construisent des digues en face de leurs habitations tandis que les habitants les plus pauvres utilisent des sacs de sable voire leurs propres déchets pour freiner le phénomène<sup>435</sup>.

Ces différents exemples illustrent le lien entre l'existence et la nature des perceptions des changements environnementaux et les réactions des populations face à ces changements. En outre, nous avons remarqué que les perceptions des variations climatiques varient selon des critères sociodémographiques tels que l'appartenance à une communauté ou l'âge. De plus, les stratégies d'adaptation adoptées à l'issue du constat des changements environnementaux dépendent de la nature de ces perceptions, des capacités d'adaptation et de l'intensité du lien avec le territoire affecté. Ainsi, la migration (temporaire ou définitive) semble être privilégiée par les populations jeunes et moins précaires tandis que les populations plus âgées, qui dépendent de majoritairement des activités agricoles et de la pêche ainsi que les populations précaires restent souvent dans leurs communautés d'origine (par choix ou par obligation).

---

<sup>432</sup> Entretien avec Antoine réalisé le 29/06/2020 par l'auteure.

<sup>433</sup> P. Demba Fall, « Exode rural et transformation de l'espace dans l'arrière-pays de Fatick (Sénégal) », *Revista Internacional de Estudios Migratorios*, vol. 7, numéro spécial, 2016, pp. 101-122, URL : [http://www.riem.es/lib/pdf/esp/ART\\_17\\_1\\_M1\\_04.pdf](http://www.riem.es/lib/pdf/esp/ART_17_1_M1_04.pdf)

<sup>434</sup> V. Vasak, V. Berda, F. Touly, T. Boot, « Sénégal, une île à la dérive », 5/2017, URL : <https://info.arte.tv/fr/senegal-une-ile-la-derive>

<sup>435</sup> *Ibid*

3) Des représentations de la migration et de la migration comme modalité de l'adaptation aux changements environnementaux nuancées

De la même manière que l'analyse des perceptions des changements environnementaux, l'étude des représentations de la migration nous permet de voir quelles sont les propensions des populations à opter pour cette stratégie d'adaptation aux changements environnementaux. Par ailleurs, l'analyse des discours nationaux et locaux sur la migration en général et sur la migration comme modalité de l'adaptation en particulier nous permet de mesurer le soutien potentiel de cette stratégie par les autorités locales et nationales. En étudiant les représentations des acteurs du développement local, nous verrons dans quelle mesure la migration est déjà envisagée comme une opportunité de s'adapter et comment ces représentations sont traduites dans la mise en œuvre des projets de co-développement.

*3.1. Différentes représentations de la migration aux niveaux local et national ?*

Au Sénégal comme en Equateur, les discours des autorités locales et nationales sur la migration sont peu cohérents. Selon une étude menée par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement dans quatre villages du nord sénégalais, il existe un décalage entre les attentes des populations locales vis-à-vis des politiques migratoires et de la position nationale sur la question : « *Les populations considèrent que les pouvoirs publics devraient les aider à faciliter la mobilité car elle seule permet de faire face aux effets du changement climatique et à la dégradation de leurs conditions de vie. L'Etat, au contraire opte pour une dynamique de fixation des populations sur place grâce à des programmes et des projets*<sup>436</sup>. ». Ce décalage de perceptions de la migration comme stratégie d'adaptation entre les populations et le gouvernement a pour conséquence de rendre la mobilité plus difficile voire périlleuse lorsqu'il s'agit de la migration vers l'Europe. En effet, l'objectif national de fixation des populations s'inscrit dans la logique européenne de lutte contre les « causes profondes » de la migration. Or, la mobilité ne peut être une stratégie d'adaptation aux changements environnementaux efficace si elle n'est pas reconnue et appuyée par des politiques publiques<sup>437</sup>.

En Equateur, nous avons pu observer une dynamique inverse avec le cas de Muisne où la migration de la population de l'île est envisagée au niveau national comme la seule façon de

---

<sup>436</sup> International Institute for Environment and Development, Dr. Mohamadou Sall Dr. Serigne Mansour Tall, Dr. Aly Tandian Al Assane Samb, « Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilité. Evidence à partir de quatre sites au Sénégal », Human Settlements Working Paper Series, *Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies* - 33 11/2011

<sup>437</sup> *Ibid.*

faire face aux risques environnementaux qui la menace tandis qu'au niveau local, différentes actions traduisent un refus de quitter l'île. En effet, un an après le décret publié à la suite du tremblement de terre de 2016 qui interdit la vie sur l'île, suivi de la mise en place de dispositifs pour la relocalisation de 2000 personnes sur le continent, les autorités locales ont ordonné la reconstruction de la mairie, affirmant symboliquement leur désaccord avec la politique de relocalisation du gouvernement. Selon le Défenseur des droits équatorien, les autorités nationales, par le décret et les différents programmes de relocalisation des populations et des infrastructures publiques qui l'ont accompagné, ont violé différents principes du droit international tels que le droit à l'éducation, à la santé et à un logement digne<sup>438</sup>. De plus, les dispositions adoptées par le gouvernement sont allées à l'encontre du point 6§d des Principes directeurs relatifs au droit des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays définis par l'ONU<sup>439</sup> (voir Annexe 3).

Ainsi, les divergences des discours nationaux et locaux sur la migration peuvent traduire une inadéquation entre les politiques nationales migratoires et envers les personnes déplacées et les réalités locales des populations. En Equateur et au Sénégal, l'échelon local semble plus adapté pour la mise en place de stratégies d'adaptation incluant les migrations et la protection des personnes déplacées.

En nous intéressant de plus près aux discours des populations et des autorités locales sénégalaises et équatoriennes, nous remarquons des représentations nuancées de la migration. Pour Antoine, dans les régions de Fatick et de la Basse Casamance, l'émigration est perçue comme une « fatalité » face à la situation socioéconomique des deux régions qui se dégrade, en partie pour des raisons environnementales. Ainsi, la migration n'est pas perçue positivement mais c'est un phénomène « compris », qui fait partie du quotidien des populations : « *Je n'ai pas ressenti qu'il y avait un a priori positif de la migration, dans les deux cas [en Casamance et à Fatick], c'était plutôt un exode de la jeunesse et une perte de forces vives qui est vécue négativement par la plupart des personnes qu'on croise là-bas, y compris les jeunes qui restent. Mais c'est quelque chose qui est très bien compris dans l'ensemble, c'est plus vécu j'ai l'impression comme une fatalité. Après il y a une démarche proactive justement pour renforcer*

---

<sup>438</sup> Defensoria del Pueblo del Ecuador, Pronunciamiento : “La isla de Muisne en riesgo de desplazamiento”, 22/08/2018, URL : <https://www.dpe.gob.ec/la-isla-de-muisne-en-riesgo-de-desplazamiento/>

<sup>439</sup> W. Kälén, Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, *Etudes de la Politique sociale transnationale*, n°38, Société américaine de droit international Washington, DC, 2008, URL : [https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/06\\_gp\\_annotations\\_french.pdf](https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/06_gp_annotations_french.pdf)

*l'attractivité des régions et maintenir les populations sur place*<sup>440</sup> ... ». Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une expérience personnelle ou de celle d'un proche et qu'elle s'avère « réussie » (emploi, transferts d'argent, etc.) on parle de la migration avec « fierté<sup>441</sup> ».

Pour Giulia Sinatti et Cindy Horst, spécialistes du lien entre migration et développement, Il existe une croyance des acteurs du développement selon laquelle les migrants aspireraient à rentrer chez eux, ce qui arrange les décideurs politiques dont les politiques de développement local qui favorisent le retour des migrants cachent en réalité des politiques européennes anti-immigration<sup>442</sup>. Ainsi, le développement devient « *le moyen qui permettra aux populations de rester dans leur communauté d'origine*<sup>443</sup> ». C'est le cas du programme d'accompagnement des migrants de retour à Fatick, conduit par l'agence allemande de développement (GIZ) dont l'objectif affiché est de favoriser le développement local. En réalité, ce programme s'inscrit parfaitement dans la stratégie européenne adoptée par le gouvernement sénégalais de limiter la migration vers l'Europe.

En Equateur, la migration vénézuélienne a joué un rôle dans la construction de représentations négatives du « migrant ». En effet, en 2017, l'Equateur est devenu le quatrième pays d'accueil des migrants vénézuéliens. D'après le New York Times<sup>444</sup>, ce phénomène migratoire a participé à une hausse de la xénophobie envers les populations vénézuéliennes en Equateur, obligeant certains à fuir le pays<sup>445</sup>. Pour Clara, employée de l'Ambassade de France en Equateur, cette réaction des populations, commune à la plupart des pays en développement s'explique par des arguments sociaux et économiques : « *souvent ils [les migrants vénézuéliens] étaient stigmatisés par les populations locales dans des pays on va dire en développement : « ils nous volent notre travail » mais en plus toute l'aide internationale puisqu'elle va directement aux populations migrantes »*. Et en Equateur, c'est vrai qu'il y a un problème de xénophobie qui est assez important au niveau des populations vénézuéliennes ».

Ainsi, les populations des deux pays d'étude témoignent de différentes constructions sociales de la migration et du « migrant » qui dépendent à la fois du contexte socioéconomique, de l'expérience personnelle et de la socialisation au phénomène migratoire. Ces différentes

---

<sup>440</sup> Entretien avec Antoine réalisé le 29/06/2020 par l'auteure.

<sup>441</sup> *Ibid.*

<sup>442</sup> Sinatti, G., Horst, C., "Migrants as agents of development", *Ethnicities*, Vol. 15 (1) 134-152, 2015, URL: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1468796814530120#abstract>

<sup>443</sup> *Ibid.*, p146

<sup>444</sup> J.M. Leon Cabrera, "La xenophobia en Ecuador empuja a migrantes venezolanos a salir del país", *The New York Times*, 28/01/2019, URL: <https://www.nytimes.com/es/2019/01/28/espanol/ecuador-ibarra-venezolanos.html>

<sup>445</sup> Nous développerons ce point au chapitre suivant.

socialisations à la migration dans les zones de départ jouent certainement un rôle dans la prédisposition des populations à envisager la migration comme modalité de leur adaptation aux changements environnementaux.

### 3.2. Perceptions acteurs de développement : un discours nuancé

A partir des différents entretiens menés avec des acteurs du co-développement franco-sénégalais et franco-équatorien, nous avons pu constater que le lien entre la migration et l'adaptation aux changements environnementaux n'était pas toujours évident à faire. Par exemple, Bastien, coordinateur d'un programme de co-développement dans le cadre de la coopération décentralisée entre l'entente interdépartementale Fatick-Diourbel et la Nouvelle Aquitaine affirme dans un premier temps qu'il est « impossible à [s]es yeux de faire le lien entre les transferts de fonds liés à l'exode rural et l'adaptation aux changements environnementaux<sup>446</sup> ». Selon Clara, la migration comme modalité d'adaptation est un sujet « peu évoqué » en Equateur, notamment en raison d'un imaginaire qui lie ce sujet « aux territoires insulaires et à certains territoires asiatiques comme le Bangladesh<sup>447</sup> ». Ainsi, peu de projets sont menés sur ce sujet à proprement parler en Equateur. Au contraire, pour d'autres acteurs du co-développement, en général spécialistes des migrations, le lien entre migration et adaptation aux changements environnementaux se fait plus naturellement. C'est le cas de Thierry, chef de projet Migrations à l'AFD pour qui « il y a un lien entre l'évolution des écosystèmes et les mouvements de population. Les personnes bougent par manque de ressources sur l'écosystème sur lequel elles vivaient précédemment<sup>448</sup> ».

Les perceptions des migrations en général et notamment la conscience des opportunités qui en découlent en termes de développement et d'adaptation influencent la prise en compte des migrants et des diasporas dans la réalisation des projets de co-développement. Pour Bastien, la migration des jeunes sénégalais a des conséquences négatives en termes d'adaptation car « la volonté de la jeunesse et ses capacités d'adaptation sont indispensables aux changements de comportements nécessaires en milieu rural pour avancer dans la bonne direction vis-à-vis de l'urgence climatique ». En ce sens, l'intégration des « migrants de retour » dans les projets de développement menés dans le cadre de la coopération décentralisée entre l'entente

---

<sup>446</sup> Echange avec Bastien réalisé le 17/07/2020 par l'auteur.

<sup>447</sup> Entretien avec Clara réalisé le 22/05/2020 par l'auteur.

<sup>448</sup> Entretien avec Thierry réalisé le 08/06/2020 par Samuel Lietaer.

interdépartementale Fatick-Diourbel et la région Nouvelle Aquitaine représente une stratégie pour rendre la région plus attractive. Par exemple, dans le cadre de l'organisation du Forum de l'énergie solaire de Fatick, les migrants de retour ont été identifiés par les différents acteurs du partenariat de coopération décentralisée comme un « public cible ».

Pour Julie, coordinatrice des projets de la coopération décentralisée entre l'entente interdépartementale de Ziguinchor au Sénégal et la région française du Grand Est, les migrants représentent une « *mine de connaissances et de savoirs* » qui bénéficie aux communautés d'origine<sup>449</sup>. Ainsi, si la diaspora joue un rôle indirect dans le partenariat de coopération décentralisée, notamment via la Fédération des Sénégalais de la diaspora ou l'Association des étudiants et stagiaires sénégalais de Strasbourg, Julie pense que « *la diaspora gagnerait à être plus intégrée dans la réalisation des projets de coopération décentralisée en Basse Casamance*<sup>450</sup> ».

Enfin, Christophe, représentant de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) en Equateur, déplore les difficultés qu'il rencontre au sein de l'IRD pour attirer l'attention sur le sujet des migrations environnementales et notamment le potentiel des migrants pour l'adaptation aux changements environnementaux : « *j'ai à diverses reprises tenté d'attirer des collègues travaillant sur les migrations dans la région, du fait de la crise vénézuélienne et des lourdes implications socio-économiques et sanitaires, mais ces collègues sont focalisés sur d'autres chantiers en Afrique et Asie, et il ne reste personne pour travailler ici, hélas*<sup>451</sup> ».

Ces différents exemples témoignent de la difficile mise à l'agenda de la migration comme stratégie d'adaptation pour certaines organisations françaises de co-développement en Equateur et au Sénégal. Cela peut s'expliquer par un manque d'informations et d'études empiriques permettant de faire le lien entre mobilité humaine et adaptation aux changements environnementaux dans les régions étudiées.

## **B. Le rôle des migrants et des diasporas dans l'adaptation aux changements environnementaux de leurs communautés d'origine en Equateur et au Sénégal**

Comme nous avons pu le voir précédemment, la migration, interne comme internationale, peut être présentée sous la forme d'un triple bénéfice pour l'adaptation aux

---

<sup>449</sup> Echange avec Julie réalisé le 10/08/2020 par l'auteur.

<sup>450</sup> *Ibid.*

<sup>451</sup> Echange avec Christophe réalisé 5/06/2020 par l'auteur.

changements environnementaux des migrants, de leurs communautés d'origine et de leurs communautés d'accueil<sup>452</sup>. Ici, nous nous intéresserons particulièrement aux apports de la migration en termes d'adaptation et de résilience face aux changements environnementaux. Aussi, nous distinguerons les apports matériels tels que les transferts d'argent ou les investissements financiers des apports immatériels tels que les transferts de connaissances et de savoir-faire. Nous terminerons cette partie par l'étude du rôle des acteurs de co-développement dans l'adaptation de l'Equateur et du Sénégal aux changements environnementaux.

#### 1) Les apports matériels des migrants envers leurs communautés d'origine

Les apports matériels de la migration tels que les remises reçues par les familles des migrants ou les investissements de la diaspora dans les infrastructures et les activités des économiques des communautés d'origine participent à améliorer le bien-être des populations mais aussi à augmenter les capacités de résilience des communautés d'origine face aux changements environnementaux.

##### *1.1. Améliorer le bien-être des populations*

Les transferts d'argent des diasporas et les remises des migrants en général participent à l'amélioration du bien-être des populations des communautés d'origine, en particulier des familles de migrants<sup>453</sup>.

Par exemple, au Sénégal, les revenus supplémentaires générés par la réception des remises permettent aux familles d'améliorer leur consommation, la qualité de leur habitat et de développer des activités génératrices de revenus telles que le commerce, le transport ou l'artisanat<sup>454</sup>. Au niveau des villages, les transferts d'argent sont également utilisés pour réaliser des infrastructures telles que des cases de santé ou des écoles qui améliorent les conditions de vie des populations<sup>455</sup>. Par exemple, à Garly dans la région de Matam, les investissements de la diaspora ont permis la construction d'un château d'eau garantissant ainsi l'accès à l'eau potable des habitants du village<sup>456</sup>. En ce sens, les contributions de la diaspora au développement local

---

<sup>452</sup> F. Gemenne and Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017

<sup>453</sup> *Ibid.*

<sup>454</sup> International Institute for Environment and Development, Dr. Mohamadou Sall Dr. Serigne Mansour Tall Dr. Aly Tandian Al Assane Samb, « Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilité. Evidence à partir de quatre sites au Sénégal », Human Settlements Working Paper Series, *Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies* - 33 11/2011

<sup>455</sup> *Ibid*

<sup>456</sup> S. Lietaer, Newsletter Project MIGRADAPT #1 : Travail de terrain au Sénégal », 4/2018, URL : <https://mailchi.mp/b2eb5561ad2b/migradapt-newsletter-15245>

viennent compléter les politiques publiques de développement parfois jugées insuffisantes et abstraites par les populations locales : « *les actions [publiques pour le développement] sont bien perçues lorsqu'il y a des manifestations concrètes et rapides, ce qui n'est pas forcément toujours le cas*<sup>457</sup> ». En 2017, selon l'Agence nationale de statistique et de la démographie (ANSD) sénégalaise, les revenus de la diaspora représentaient 12,8% du PIB.

En Equateur comme au Sénégal, les remises représentent un lien économique et affectif entre les migrants et leurs familles malgré la distance qui les sépare<sup>458</sup>. Les envois d'argent des migrants équatoriens permettent par exemple aux familles d'améliorer leur bien-être économique et de dynamiser leur consommation dans une logique de « *solidarité familiale*<sup>459</sup> ». Toutefois, si la migration a un impact positif sur le bien-être des populations, c'est aussi parce qu'elle expose une situation d'abandon de ces dernières par l'État, de restriction des politiques de bien-être et de sécurité sociale – souvent en période de conjoncture économique défavorable — qui font de la migration la seule alternative pour la population<sup>460</sup>. Par exemple, entre 2015 et 2016, l'Equateur a connu une conjoncture économique particulièrement difficile (diminution des prix du pétrole, des dépenses liées au tremblement de terre, appréciation du dollar) qui s'est traduite par une hausse du chômage de 4,8% à 5,2% entre décembre 2015 et 2016<sup>461</sup>.

## *1.2. Participer à la résilience face aux changements environnementaux*

Les transferts de fonds des migrants internes comme internationaux permettent d'augmenter la résilience des migrants et des communautés d'origine face aux changements environnementaux et aux catastrophes (météorologique mais aussi géophysique) de différentes manières<sup>462</sup>. D'une part, les migrants représentent un soutien matériel considérable, en particulier pour les ménages qui bénéficient directement des remises, dans les contextes de « chocs » économiques ou environnementaux qui accroissent la vulnérabilité des populations. Par exemple, au Sénégal, les transferts d'argent permettent de « combler » un manque à gagner

---

<sup>457</sup> Entretien avec Antoine réalisé le 29/06/2020 par l'auteure.

<sup>458</sup> J.N. Delgado Samaniego, « Migración, familia y remesas: cambios de continuidades en las estructuras y practicas transnacionales en tiempos de crisis y retorno. Parroquia Chiquintad », Universidad de Cuenca, 2017, URL: <http://dspace.ucuenca.edu.ec/bitstream/123456789/27236/1/TESIS.pdf>

<sup>459</sup> Entretien avec Anna réalisé le 15/06/2020 par l'auteure.

<sup>460</sup> R. Mendieta Muñoz, *Remesas y disparidades económicas territoriales. El caso ecuatoriano*, Desarrollo de migración, 4/2015, URL: [https://www.researchgate.net/publication/335750962\\_Remesas\\_y\\_Disparidades\\_Economicas\\_Territoriales\\_El\\_Caso\\_Ecuatoriano/citations](https://www.researchgate.net/publication/335750962_Remesas_y_Disparidades_Economicas_Territoriales_El_Caso_Ecuatoriano/citations)

<sup>461</sup> INEC, 2016

<sup>462</sup> N. Adger, R. Safra de Campos, C. Mortreux, « Mobility, displacement and migration and their interactions with vulnerability and adaptation to environmental risk », in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

important lié aux périodes de soudure<sup>463</sup>, précèdent la première récolte de l'année. Durant cette période, les envois de fonds des migrants peuvent en effet aider à couvrir les coûts de l'alimentation du bétail ou d'autres denrées dont les prix flambent en raison des pénuries agricoles<sup>464</sup>. En Equateur, le soutien de la diaspora lors du tremblement de terre de 2016 a participé à diminuer la vulnérabilité des victimes de la catastrophe. En effet, les diasporas équatoriennes des principaux pays d'accueil (majoritairement en Europe et aux Etats-Unis) se sont organisées sur les réseaux sociaux pour envoyer des dons financiers et de matériel aux populations les plus affectées, notamment les personnes déplacées<sup>465</sup>.

D'autre part, la diversification des revenus des ménages bénéficiant des remises permet aux foyers ruraux dépendant de l'agriculture ou de la pêche de diversifier leurs moyens de subsistance<sup>466</sup> et de mettre en place des stratégies d'adaptation traditionnelles. Par exemple, dans la région sénégalaise du Fouta Toro, les envois de fonds ont permis d'introduire des variétés de cultures résistantes à la sécheresse ou des systèmes de gestion et de collecte d'eau<sup>467</sup>. Une part de ces revenus supplémentaires a également été investie dans des secteurs non agricoles. En Equateur, dans la communauté de Santa Lucía de Chuquipogyo dans la province de Chimborazo, les migrations temporaires des populations vers les villes alentours permettent aux foyers de s'assurer un revenu en raison de la précarité des activités agricoles liée aux risques de glissements de terrain<sup>468</sup>.

## 2) Les apports immatériels de la migration

Lors de leur expérience migratoire, les migrants acquièrent un certain nombre de compétences et de savoir-faire qui peuvent favoriser l'adaptation de leurs communautés d'origine aux changements environnementaux. En effet, selon François Gemenne et Julia

---

<sup>463</sup> Dans les économies de subsistance, la soudure agricole représente la période précédant la première récolte de l'année où le grain de la récolte précédente peut venir à manquer. Au Sénégal, la période de soudure se déroule de juin à septembre. Les populations dépendantes de ces ressources se retrouvent donc en situation de pénurie et les prix des denrées ont tendance à augmenter drastiquement.

<sup>464</sup> S. Lietaer, Newsletter Projet MIGRADAPT n°1, 4/2018

<sup>465</sup> « Los ecuatorianos se unieron en el exterior para ayudar », *El Universo*, 16/05/2020,

<https://www.eluniverso.com/noticias/2016/05/16/nota/5582910/ecuatorianos-se-unieron-exterior-ayudar>

<sup>466</sup> F. Ellis, « A livelihoods Approach to Migration and Poverty Reduction », *Department for international development*, Londres, 2003, URL :

[https://www.researchgate.net/profile/Frank\\_Ellis/publication/228593669\\_A\\_Livelihoods\\_Approach\\_to\\_Migration\\_and\\_Poverty\\_Reduction/links/00b49524a93a66592c000000/A-Livelihoods-Approach-to-Migration-and-Poverty-Reduction.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Frank_Ellis/publication/228593669_A_Livelihoods_Approach_to_Migration_and_Poverty_Reduction/links/00b49524a93a66592c000000/A-Livelihoods-Approach-to-Migration-and-Poverty-Reduction.pdf)

<sup>467</sup> S. Lietaer, Newsletter Projet MIGRADAPT n°4, 2/2020, URL : <https://us18.campaign-archive.com/?u=f7ba472f4f7499eb6df13cd0c&id=d4558b5dd7>

<sup>468</sup> OIM, « Migración, ambiente y cambio climático : estudios de caso en América del Sur », *Cuadernos migratorios n°8*, OIM, 2017

Blocher, les compétences, les connaissances et les pratiques que les migrants transfèrent de leur communauté d'accueil vers leur communauté d'origine ainsi que leurs pratiques politiques et civiques jouent un rôle essentiel pour le développement et l'adaptation dans les communautés d'origine<sup>469</sup>. Ainsi, nous analyserons comment ces différents apports immatériels, allant de l'éducation à la constitution d'un réseau ont pu bénéficier aux communautés d'origine des migrants sénégalais et équatoriens.

### 2.1. L'acquisition de savoir-faire et de compétences

La migration, en particulier pour l'accès à l'éducation, peut favoriser la sensibilisation aux changements environnementaux vécus par les communautés d'origine<sup>470</sup>. Par exemple, au Sénégal, la migration « étudiante » s'accompagne souvent d'une prise de conscience de ces changements ainsi que d'un accès à de nouvelles connaissances et de nouveaux savoir-faire susceptibles d'être appliqués dans les communautés d'origine pour limiter les effets des changements environnementaux. Pour Julie, « *un migrant qui se rend à Saint Louis pourra constater l'érosion côtière et les formes de réponses à cette dernière* ». Cette dernière ajoute que « *les jeunes ont plus conscience des enjeux et surtout des solutions à apporter au changement climatique [...]. Nombreux sont ceux qui migrent pour étudier dans l'une des six universités du Sénégal ou à l'étranger, et de ce fait gagnent en ouverture d'esprit. Ceux qui font des études qui impliquent des questions environnementales sont porteurs d'espoir.* ».

En Equateur, les jeunes bénéficiaires du programme de bourse internationale du Secrétariat pour l'Education Supérieure (Senescyt) ont la possibilité de suivre un cursus à l'étranger avec l'obligation de revenir travailler en Equateur. A leur retour, ces derniers apportent de nouvelles connaissances et des compétences qui peuvent participer à l'adaptation de leur pays aux changements environnementaux. Par exemple, après la réalisation de sa thèse à l'Imperial College London, l'étudiant équatorien Inty Grønneberg a été nommé "inventeur latinoaméricain de l'année 2018" par le magazine MIT Technology Review pour l'invention de turbines capables d'extraire jusqu'à 80 tonnes de déchets plastiques par jour des rivières et des océans<sup>471</sup>. A la suite de cette nomination, Inty Grønneberg a signé un accord avec le

---

<sup>469</sup> F. Gemenne and Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017, p7

<sup>470</sup> V. Van der Land, D. Hummel, "Vulnerability and the role of education in environmentally induced migration in Mali and Senegal", *Ecology and Society*, n°18, vol.4, 2013, URL : <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05830-180414>

<sup>471</sup> "Innovadores menores de 35", *MIT Technology Review*, URL : <https://www.technologyreview.es/listas/35-innovadores-con-menos-de-35/2018/inventores/inty-gronneberg-ecuador>

gouvernement équatorien pour appliquer ces technologies dans les îles Galapagos et dans deux fleuves équatoriens<sup>472</sup>.

## 2.2. Le soutien des associations villageoises et de la diaspora

Les réseaux de migrants ainsi que les relations personnelles établies durant l'expérience migratoire jouent un rôle important pour le développement économique et social des communautés d'origine<sup>473</sup>. En ce sens, à travers les associations villageoises et de la diaspora ainsi que la collaboration avec différents acteurs locaux, les migrants participent au développement socioéconomique ainsi qu'à l'adaptation des communautés d'origine aux changements environnementaux.

Par exemple, en France, l'association équatorienne France-Equateur apporte un soutien technique et financier aux programmes de développement durable du village de Convento, dans la province de Manabí<sup>474</sup>. Aussi, l'association Rumiñahui qui dispose d'une antenne en France et en Espagne revendique le droit des migrants et des personnes déplacées en Equateur et dans les pays d'accueil<sup>475</sup>, participant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie. De la même manière, au Sénégal, certains migrants originaires du village de Thiemping, (région de Matam), ont co-financé la construction d'une école primaire en partenariat avec l'Association pour le Développement de Thiemping. Cette stratégie d'investissement peut avoir un effet indirect sur la diminution de la vulnérabilité des communautés d'origine face aux changements environnementaux. En effet, la diversification des revenus sur le long terme, rendue possible par un meilleur accès à l'éducation, permet à des populations autrefois dépendantes de l'agriculture de subsistance de réduire leur vulnérabilité en cas d'aléas environnementaux, comme en temps de sécheresse. La diaspora sénégalaise joue également un rôle indirect dans les projets de coopération décentralisée entre l'entente interdépartementale de Ziguinchor et la région Grand Est via différentes associations telles que la Fédération des Sénégalais de la diaspora et l'Association des étudiants et stagiaires sénégalais de Strasbourg. Par exemple, les étudiants et les stagiaires sénégalais de Strasbourg jouent un rôle de sensibilisation aux ODD auprès de la diaspora et des communautés d'origine en Casamance<sup>476</sup>.

---

<sup>472</sup> A. Martins, « Inty Gronneberg, el ingeniero ecuatoriano premiado en el MIT por su tecnología para proteger a las islas Galápagos, *BBC mundo*, 14/06/2020, URL: <https://www.bbc.com/mundo/noticias-48638390>

<sup>473</sup> F. Gemenne and Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017

<sup>474</sup> Site de l'association France-Equateur, URL : <http://association-france-equateur.com/>

<sup>475</sup> Site de l'association Rumiñahui, URL : <https://www.hernan-jara.com/vie-associative/2-association-ruminahui/>

<sup>476</sup> Echange avec Julie réalisé le 10/08/2020 par l'auteure.

### 3) Le rôle des acteurs français de la coopération pour le développement en Equateur et au Sénégal

Après avoir vu comment les migrants équatoriens et sénégalais participent matériellement et immatériellement au développement et à l'adaptation dans les communautés d'origine, nous nous intéresserons au rôle des acteurs du co-développement entre la France et nos deux pays d'étude dans l'adaptation des communautés sénégalaises et équatoriennes aux changements environnementaux. En particulier, nous analyserons le rôle et la légitimité des « experts » français du développement en Equateur et au Sénégal puis nous nous intéresserons à l'importance des acteurs de terrain français au Sénégal et en Equateur et des organisations qu'ils représentent.

#### 3.1. Le rôle et la légitimité des « experts »

Selon Mathide Caron, maître de conférences à l'Université de Lille, les « experts » sont perçus comme des « possesseur[s] de connaissances » : « *Il [l'expert] est détenteur d'un savoir qui est lui-même vecteur d'une autorité sociale. Ce savoir est mobilisé pour légitimer la norme, la décision politique, pour donner un poids à une action, ou encore pour aboutir à une décision qui sera estimée plus juste au sein des juridictions*<sup>477</sup> ». En ce sens, les acteurs du co-développement français en mission en Equateur et au Sénégal, experts des sujets environnementaux ou migratoires, jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de nouvelles politiques publiques en lien avec l'adaptation aux changements environnementaux.

En Equateur, le programme PROMETEO créé par le Secrétariat national du migrant en 2011 appelle les chercheurs étrangers ou équatoriens résidant à l'étranger à contribuer à la production et au transfert de connaissances scientifiques en Équateur. C'est le cas par exemple des chercheurs de l'Institut de Recherche pour le Développement en Equateur. Pour Christophe, représentant de l'IRD en Equateur, les communautés scientifiques française et équatorienne ont un rôle à jouer dans le processus d'élaboration de politiques publiques dans le domaine de l'adaptation aux changements environnementaux en raison de leur légitimité : « *notre [membres de l'IRD] ambition est d'avoir un impact sur les politiques publiques liées à la gestion de thèmes sensibles de développement, notamment pour atteindre les objectifs du développement durable de l'ONU 2030. [...] Le rôle de l'IRD est principalement d'éclairer la*

---

<sup>477</sup> M. Caron, « Regard interdisciplinaire sur la stratégie d'expertise : développement et/ou orientation de la connaissance », *Sciences de la société* [En ligne], 2015, URL : <http://journals.openedition.org/sds/2583>

*décision publique par l'apport d'une connaissance de haut niveau fondée sur des projets scientifiques avec les partenaires locaux*<sup>478</sup> ». Christophe cite par exemple l'impact des travaux de l'IRD sur l'évaluation des aléas liés aux catastrophes (telles que les séismes, les éruptions volcaniques, les tsunamis), le développement de l'agroécologie ou encore la gestion communautaire de l'eau par les communautés rurales. Selon Clara, représentante du service « coopération et action culturelle » de l'Ambassade de France à Quito, en Equateur, l'expertise française pour le développement est véhiculée par l'AFD et les entreprises françaises implantées dans le pays<sup>479</sup> et est particulièrement reconnue dans le domaine des transports durables. Par exemple, en 2013, l'entreprise française ALSTOM a été sélectionnée pour construire le premier réseau de tramway équatorien dans la ville de Cuenca, au sud du pays<sup>480</sup>. De plus, en 2017, l'AFD a commencé à financer la construction d'un téléphérique entre les villes de Duran et Guayaquil, sur la côte sud de l'Equateur<sup>481</sup>.

Au Sénégal, cette « expertise » française est sollicitée dans la mise en place d'infrastructures d'irrigation ou des forages<sup>482</sup> ou dans le domaine des énergies renouvelables dans le cadre de projets de coopération pour le développement. Par exemple, entre 2015 et 2017, le programme de la coopération décentralisée entre la Basse Casamance et la région Grand Est portait en partie sur la promotion des énergies renouvelables avec la construction d'un système d'assainissement économique à Oussouye, au sud-ouest de la Casamance.

Nous pouvons également mentionner le domaine du développement durable et de la protection de la biodiversité pour lequel, en Equateur comme au Sénégal, les collectivités locales font appel aux collectivités françaises dans le cadre de partenariats de coopérations décentralisées. C'est le cas, par exemple du partenariat de coopération entre la région Auvergne- Rhône Alpes et le peuple Kiswha de Sarayaku, en Equateur qui promeut, depuis 2011, la protection de la biodiversité de l'Amazonie équatorienne et la protection des droits des peuples autochtones<sup>483</sup>. Au Sénégal, dans le cadre de la coopération décentralisée entre l'entente interdépartementale de Ziguinchor et la région Grand Est, l'office de tourisme de Casamance se forme auprès

---

<sup>478</sup> Echange avec Christophe réalisé le 5/06/2020 par l'auteur.

<sup>479</sup> Entretien avec Clara réalisé le 22/05/2020 par l'auteur.

<sup>480</sup> Communiqué de presse d'ALSTOM, « Alstom fournira à la ville de Cuenca le premier réseau de tramway du pays », 2/07/2013, URL : <https://www.alstom.com/fr/press-releases-news/2013/7/alstom-fournira-a-la-ville-de-cuenca-le-premier-reseau-de-tramway-du-pays>

<sup>481</sup> AFD, « Un téléphérique pour améliorer la mobilité urbaine à Guayaquil », 4/08/2017, URL :

<https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/un-telepherique-pour-ameliorer-la-mobilite-urbaine-guayaquil>

<sup>482</sup> Entretien avec S. Lietaer réalisé le 30/04/2020 par l'auteur.

<sup>483</sup> Site des élus écologistes de Rhône-Alpes, « Equateur : soutenons le peuple Sarayaku », 24/06/2014, URL : <https://elus-rhonealpes.eelv.fr/2014/06/24/sarayaku/>

l'office de tourisme de la Vallée de la Bruche, près de Strasbourg, afin de promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement en Casamance<sup>484</sup>.

Ainsi, cette « expertise » pourrait servir d'appui pour intégrer la migration et les migrants dans les projets et politiques d'adaptation aux changements environnementaux.

### 3.2. Le rôle des acteurs de terrain

Représentants des organisations de co-développement dans les communautés bénéficiaires des projets, les acteurs de terrain sont le premier contact des populations avec ces organisations. Ainsi, ils jouent un rôle de sensibilisation et de communication essentiel sur les thématiques des projets mis en œuvre dans le cadre des partenariats de co-développement. Ainsi, pour Antoine, les partenariats de co-développement sont « *incarnés par la personne qui va sur le terrain, au contact des populations*<sup>485</sup> ». En ce sens, l'image renvoyée par les acteurs de terrain influence l'appréciation, par les populations, des différents projets menés pour améliorer le développement et l'adaptation de leurs communautés.

En outre, les acteurs de terrain ont un rôle à jouer dans la prise en compte de la migration dans les projets et politiques en lien avec l'adaptation aux changements environnementaux. Pour Thierry, chef de projet Migration à l'AFD, les acteurs du co-développement sur le terrain jouent un rôle politique qui peut participer à la mise à l'agenda des problématiques liées à la migration et à l'adaptation : « *C'est aussi aux gens qui sont en contact avec les actions de terrain, de les faire remonter au niveau politique, c'est là aussi où moi je me bats pour sensibiliser un petit peu mes collègues là-dessus, sur ce que vous disiez tout à l'heure [le lien entre la mobilité humaine et les changements environnementaux] parce que c'est un peu ce que j'estime aussi une part importante de ma mission c'est de faire que des projets fonctionnent sur le terrain et servent des bénéficiaires et une autre part c'est aussi de convaincre les collègues qui sont autour qu'il faut faire remonter ces résultats et que eux aussi ils impactent la parole politique et donc la décision politique*<sup>486</sup> ». Toutefois, il convient de relativiser l'impact de l'action des diasporas et des migrants en général dont l'ampleur dépend de facteurs endogènes et exogènes aux migrants, comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

---

<sup>484</sup> Site du GESCOD, « Sénégal : appui aux Conseils Départementaux de Basse-Casamance », URL : <https://www.gescod.org/action/senegal-appui-aux-conseils-departementaux-de-basse-casamance>

<sup>485</sup> Entretien avec Antoine réalisé le 29/06/2020 par l'auteure.

<sup>486</sup> Entretien avec Thierry réalisé le 8/06/2020 par Samuel Lietaer.

Ce chapitre nous a permis de dresser un panorama des risques environnementaux et de la diversité des réponses migratoires adoptées par les populations sénégalaises et équatoriennes pour y faire face. En outre, nous avons vu que le facteur environnemental occupe une place importante mais pas centrale dans les décisions de mobilité ou d'immobilité qui sont le résultat d'un ensemble de facteurs socioéconomiques, démographiques et politiques. Nous avons également tenté de montrer comment la migration, interne comme internationale, participe au développement et à l'adaptation des communautés d'origine des migrants face aux risques environnementaux objectifs et perçus par les populations locales. Enfin, nous avons pu souligner le rôle des acteurs français de la coopération pour le développement dans la mise à l'agenda politique des relations entre migrations et adaptation aux changements environnementaux. Toutefois, il convient désormais de relativiser l'importance du discours « migration-adaptation » dans les gouvernances équatoriennes et sénégalaises des migrations et de l'adaptation aux changements environnementaux, notamment vis-à-vis des contextes politiques et socioéconomiques de nos deux pays d'étude.

### **Chapitre 3 : Les obstacles et les opportunités de la gouvernance des migrations dans le contexte de l'adaptation aux changements environnementaux au Sénégal et en Equateur**

Jusqu'ici, nous avons majoritairement présenté la migration comme une opportunité dans le contexte de l'adaptation aux changements environnementaux. Toutefois, ce discours est loin d'être prédominant dans la sphère politique en lien avec les migrations où ces dernières sont souvent perçues comme un échec des politiques d'adaptation et de développement<sup>487</sup>. Depuis le milieu des années 2010 et l'avènement de la crise de l'accueil des migrants en Europe, les autorités nationales et européennes ont renforcé leurs pratiques sécuritaires et de dissuasion des migrations<sup>488</sup>, ayant pour conséquence l'adoption de politiques de fixation des populations dans les pays tiers, dont le Sénégal. En Amérique latine, la crise socioéconomique qui a débuté en 2013 au Venezuela a également généré des flux migratoires et l'adoption de politiques migratoires restrictives par les autorités latinoaméricaines face à cette catastrophe humanitaire<sup>489</sup>. Or, comme nous l'avons vu précédemment, le durcissement des politiques

---

<sup>487</sup> F. Gemenne and Julia Blocher, « How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal », *The Geographical Journal*, 2/2017

<sup>488</sup> E. Hut, « Sans coopération, pas de gestion des migrations », *Espace de libertés*, Avril 2019, n°478, URL : <https://www.laicite.be/magazine-article/cooperation-de-gestion-migrations/>

<sup>489</sup> M. Vom Hau et J. Casado, « Las respuestas latinoamericanas a la migración venezolana masiva », *Barcelona Center for International Affairs*, 2019, URL : <http://anuariocidob.org/respuestas-latinoamericanas-a-la-migracion-venezolana-masiva/>

migratoires sénégalaises et équatoriennes qui résulte de ces contextes est loin d'être favorable aux migrations environnementales. Ces dernières font appel à une gouvernance complexe, mêlant différents domaines politiques – migrations, environnement, développement et humanitaire – et « multiniveaux<sup>490</sup> » qui implique la coopération d'une variété d'acteurs publics et privés – tels que les Etats, les ONG, les entreprises et les migrants eux-mêmes.

Dans ce contexte, il convient également de relativiser le potentiel de la migration comme modalité de l'adaptation en tant que telle. En effet, si la migration peut être une stratégie efficace pour faire face aux changements environnementaux, elle comporte également un certain nombre de risques socioéconomiques voire environnementaux pour les migrants comme pour leurs communautés d'origine ou de destination.

Ainsi, ce chapitre nous permettra d'explorer les obstacles ainsi que les limites de la mise en place d'une gouvernance alliant politiques migratoires et politiques d'adaptation ainsi que les défis et les opportunités de la migration comme stratégie d'adaptation, pour le migrant mais aussi pour ses communautés d'origine et de destination.

#### **A. Obstacles et limites d'une gouvernance globale incluant politiques migratoires et d'adaptation**

Dans cette partie, nous tenterons de relativiser le discours établissant un lien direct entre migration et adaptation, au regard des contextes socioéconomiques et politiques dans lesquels les processus migratoires se déroulent mais aussi de l'instrumentalisation politique de ce discours par les décideurs. En effet, dans des contextes de tensions politiques liées aux flux migratoires et de la prédominance d'un discours présentant la migration comme une anomalie<sup>491</sup>, le discours « migration-adaptation » tend à être présenté en termes d'échec plutôt qu'en termes d'opportunités. D'autre part, nous étudierons les risques liés à la migration comme stratégie d'adaptation au Sénégal et en Equateur – pour les migrants eux-mêmes, leurs communautés d'origine et leurs communautés de destination – ainsi que les différentes réponses politiques mises en œuvre pour diminuer ces risques.

---

<sup>490</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016

<sup>491</sup> C. Zickgraf, « Immobility » in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

## 1) Les limites du discours « migration-adaptation »

Bien que le lien entre la migration et l'adaptation aux changements environnementaux ait été officiellement reconnu officiellement lors de la COP de Cancun en 2010<sup>492</sup>, le discours « migration-adaptation » est loin d'être dominant dans les sphères publiques et politiques dans les années 2010. En effet, les contextes sociaux et politiques européen, africain et latinoaméricain ont été marqués au milieu des années 2010 par une accélération temporaire des flux migratoires internationaux qui a eu pour conséquence l'émergence de discours publics et politiques présentant négativement la migration et les populations migrantes.

### *1.1. Narratifs de crise et xénophobie*

Dans les débats politiques comme dans les médias, les migrations et les changements climatiques sont souvent abordés en termes de « crises » avec des discours évoquant l'incertitude, l'instabilité et l'urgence<sup>493</sup>. Au niveau des populations, ces discours divisent et suscitent des peurs plutôt qu'ils rassemblent et poussent à agir. Par exemple, les débats et les discours politiques et médiatiques engagés lors de la crise européenne de l'accueil des migrants de 2015 ont véhiculé l'idée d'une arrivée massive de demandeurs d'asile et se sont traduits politiquement par l'élection de dirigeants européens anti-immigration tels que Matteo Salvini en Italie ou Sebastian Kurz en Autriche, qui ont su jouer de ces peurs. Ce discours s'inscrit dans la durée malgré une diminution du nombre de demandeurs d'asile dès 2016 et qui s'est confirmée en 2017<sup>494</sup>. Dans ce contexte, les migrations environnementales sont perçues comme une menace, provenant majoritairement d'Afrique, plutôt que comme un défi humanitaire<sup>495</sup>. Les prévisions apocalyptiques, notamment du chercheur Norman Myers, annonçant environ 200 migrants environnementaux en 2050 ont fini par être intégrées par les dirigeants qui citent

---

<sup>492</sup> E. Hut, C. Zickgraf, F. Gemenne, T. Castillo Betancourt, P. Ozer, C. Le Flour, « COVID-19, Climate Change and Migration: Constructing Crises, Reinforcing Borders », in. *The COVID-19 Pandemic, Migration and the Environment series*, OIM Environmental Migration Portal, 17/06/2020, URL: <https://environmentalmigration.iom.int/blogs/covid-19-climate-change-and-migration-constructing-crises-reinforcing-borders>

<sup>493</sup> *Ibid*

<sup>494</sup> En 2015, 1,3 millions de personnes avaient demandé l'asile dans l'Union européenne contre 1,2 en 2016 et 670 000 en 2017.

<sup>495</sup> C. Zickgraf, « Climate Change and Migration Crisis un Africa » in. C. Menjivar, M. Ruiz, I. Ness, *The Oxford Handbook on Migration Crisis*, 2018, en ligne, URL : <https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780190856908.001.0001/oxfordhb-9780190856908>

ce chiffre régulièrement, attisant la xénophobie envers les populations des zones de départ qui sont en réalité, les plus vulnérables face aux changements environnementaux<sup>496</sup>.

Pour Thierry, chef de projet Migration à l'AFD, le « plaidoyer climatique » autour du lien entre mobilité humaine et changements environnementaux n'a pas eu les effets escomptés. Au contraire, ce dernier a joué un rôle dans la construction de cet imaginaire des flux de migrants environnementaux dont les réponses politiques vont de la fixation des populations dans leurs communautés d'origine à la lutte contre l'immigration clandestine : « *Et à vrai dire le problème c'est que je pense que la manière dont ils [les acteurs du plaidoyer climatique] ont construit leur plaidoyer sur les mobilités leur a un peu échappé, ça leur a un peu échappé je pense parce que la réponse politique suite à ce plaidoyer ça n'a pas été de dire : 'on va agir sur le climat' mais ça a été de dire : 'on va contrôler les flux migratoires' [...] notre sujet des migrations, je trouve qu'il a été un peu délétère quand même parce qu'au bout du compte il n'a servi qu'à diffuser des peurs et des angoisses de l'invasion*<sup>497</sup> ». Ainsi, ce discours s'est traduit par des attitudes xénophobes envers les populations migrantes, majoritairement en provenance d'Afrique et une défaillance des politiques de protection et d'intégration des migrants dans les pays européens<sup>498</sup> qui a augmenté la vulnérabilité socioéconomique mais aussi environnementale de ces populations.

De la même manière, la xénophobie envers les populations migrantes s'est accrue dans les années 2010 en Equateur au rythme de l'évolution des crises socioéconomiques qui ont affecté la région latinoaméricaine. Selon une étude réalisée en 2011 par Beatriz Zepeda, Professeure au centre d'études internationales de México et Maria Gabriela Egas, spécialiste équatorienne des migrations, sur l'opinion publique des Equatoriens au sujet des mesures politiques que le gouvernement devrait prendre face aux populations immigrées, seuls 30,6% des personnes interrogées se disent très favorable ou favorable à la libre circulation des personnes, sans contrôles aux frontières<sup>499</sup>. En revanche, en ce qui concerne les migrants sans papiers en Equateur, une écrasante majorité de 90,7% des personnes interrogées a déclaré

---

<sup>496</sup> A. Tempus, « Are We Thinking About Climate Change All Wrong ? », *Rolling Stone*, 14/3/2020, URL : <https://www.rollingstone.com/politics/politics-features/climate-migration-predicted-number-climate-refugees-962251/>

<sup>497</sup> Entretien réalisé avec Thierry le 9/06/2020 par S. Lietaer.

<sup>498</sup> M. Panizzon et M. Van Riemsdijk, « Introduction to Special issue: 'migration governance in an era of large movements: a multi-level approach' », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45, 2019, URL: <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2018.1441600>

<sup>499</sup> B. Zepeda, M.G. Egas, « La política exterior de la revolución ciudadana: opinión y actitudes públicas », *Revista Mexicana de Política Exterior*, 2011, URL : [https://www.researchgate.net/publication/314516363\\_La\\_politica\\_exterior\\_de\\_la\\_revolucion\\_ciudadana\\_opinion\\_y\\_actitudes\\_publicas](https://www.researchgate.net/publication/314516363_La_politica_exterior_de_la_revolucion_ciudadana_opinion_y_actitudes_publicas)

qu'elles étaient « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec le fait d'augmenter les contrôles aux frontières et 84,1% d'entre elles étaient « très » ou « assez » d'accord avec le fait que les immigrants sans papiers soient expulsés vers leur pays d'origine<sup>500</sup>. Ces réponses divergent donc grandement du discours national qui, comme nous l'avons vu plus tôt, promouvait la défense des droits des migrants et la libre circulation<sup>501</sup>. Cette enquête intervient un an après le pic de la demande d'asile colombienne en Equateur, liée aux violences croissantes subies par les civils dans la guerre contre les FARCS. En effet, selon le Ministère des relations extérieures équatorien, en 2009 et 2010, l'Equateur a respectivement enregistré 34,200 et 29,100 demandes d'asile de Colombiens.<sup>502</sup> Ainsi, la crise de l'accueil des migrants colombiens s'est traduite par une hausse de la xénophobie envers ces populations : en 2011, une majorité de 64% des Equatoriens interrogés affirmaient avoir une opinion « mauvaise » ou « très mauvaise » des Colombiens<sup>503</sup>.

Quelques années plus tard, à partir de 2015, la crise socioéconomique et politique vénézuélienne a suscité en Equateur l'émergence de discours discriminants envers les populations vénézuéliennes ayant fui leur pays<sup>504</sup> tandis que les réponses du gouvernement face à cette crise étaient plutôt favorables aux migrants vénézuéliens jusqu'en 2018. En effet, la Loi organique pour la mobilité humaine approuvée en 2017 par le gouvernement de Rafael Correa peu avant le départ de ce dernier, prévoit, entre autres, l'application des garanties constitutionnelles en matière de droit des migrants telles que le droit à la santé, à l'éducation et de travailler ainsi que la protection des enfants et adolescents en situation de mobilité<sup>505</sup>.

Les contextes de tensions liés aux flux migratoires sont propices à l'émergence de récits et discours de « crises » par les décideurs politiques et les populations. Ces discours participent

---

<sup>500</sup> *Ibid.*

<sup>501</sup> Constitución de la Republica del Ecuador, 2008, art. 416§6 et §7

<sup>502</sup> A. Hernán, « Análisis de la inmigración de Colombianos al Ecuador e implicaciones », *Grupo de Estudios en Seguridad Internacional*, 27/11/2014, URL: <https://www.seguridadinternacional.es/?q=es/content/an%C3%A1lisis-de-la-inmigraci%C3%B3n-de-colombianos-al-ecuador-e-implicaciones>

<sup>503</sup> B. Zepeda, M.G. Egas, « La política exterior de la revolución ciudadana: opinión y actitudes públicas », *Revista Mexicana de Política Exterior*, 2011

<sup>504</sup> V. Molina, « Los venezolanos no solamente sufrimos en Venezuela », *The Washington Post*, 13/12/2019, URL: <https://www.washingtonpost.com/es/post-opinion/2019/12/12/los-venezolanos-no-solamente-sufrimos-en-venezuela/>

<sup>505</sup> S. Ripoll, L. Navas-Alemán *et al.*, « Xenofobia y discriminación hacia refugiados y migrantes venezolanos en Ecuador y lecciones aprendidas para la promoción de la inclusión social », *Social Science in Humanitarian Action*, 11/2018, URL: [https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/14130/Informe\\_XD\\_e\\_inclusion\\_social\\_en\\_Ecuador\\_Dec\\_2018\\_es.pdf?sequence=153&isAllowed=y](https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/14130/Informe_XD_e_inclusion_social_en_Ecuador_Dec_2018_es.pdf?sequence=153&isAllowed=y)

à la construction d'un imaginaire collectif du migrant qui se traduit par des peurs et des discriminations, rendant encore plus précaire la condition et l'intégration sociale des populations migrantes, notamment de celles ayant été forcées à quitter leur pays. Ainsi, pour les migrants ayant quitté leur lieu de vie pour des raisons environnementales, la marginalisation socioéconomique dans les communautés d'accueil accroît leur vulnérabilité (conditions de travail dangereuses, accès limité aux droits, risques d'exploitation)<sup>506</sup>. Par ailleurs, pour certains migrants, les difficultés d'intégration sociale aggravent les traumatismes résultant des conditions de leur départ<sup>507</sup>.

### *1.2. La migration perçue comme un échec de l'adaptation*

Comme nous avons pu le voir à différentes reprises, la migration est généralement perçue par les décideurs comme un échec des politiques d'adaptation plutôt que comme une opportunité pour faire face aux risques environnementaux<sup>508</sup>. Pour Cécilia Tacoli, docteur associée à l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), la vision négative de la migration qui domine parmi les décideurs politiques et se traduit par la mise en place de politiques migratoires restrictives constitue un obstacle majeur pour évaluer le lien entre les changements environnementaux et la migration ainsi que les implications politiques de cette interaction<sup>509</sup>.

Selon Olivier Bakewell, maître de conférences à l'Institut Global pour le Développement de l'Université de Manchester, il existe une croyance de la part des agences nationales pour le développement que les individus sont naturellement sédentaires, ce qu'il appelle « biais de sédentarité<sup>510</sup> ». En ce sens, la migration est considérée comme une anomalie<sup>511</sup> qui résulte d'un manque de développement dans la communauté d'origine du migrant. Ainsi, Olivier Bakewell affirme que la plupart des initiatives alliant migration et développement ont pour objectif implicite de limiter les flux migratoires internationaux, en

---

<sup>506</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016, p99

<sup>507</sup> *Ibid*

<sup>508</sup> F. Gemenne et Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017

<sup>509</sup> C. Tacoli, « Migration et changement climatique : adaptation ou échec à s'adapter ? », *Ritimo*, 7/09/2011, URL : <https://www.ritimo.org/Migration-et-changement-climatique-adaptation-ou-echec-a-s-adapter>

<sup>510</sup> O. Bakewell, working paper : « Keeping Them in Their Place: the ambivalent relationship between development and migration in Africa », *International Migration Institute*, 2007, URL : <https://www.migrationinstitute.org/publications/wp-08-07>

<sup>511</sup> C. Zickgraf, « Immobility » in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

particulier vers les pays industrialisés<sup>512</sup>. D'après nos résultats, cette théorie semble s'appliquer aux initiatives européennes menées au Sénégal pour améliorer le développement local et la résilience des communautés d'origine face aux changements environnementaux, notamment dans le cadre des projets financés par le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. Par exemple, à Fatick, les élus locaux mènent une démarche proactive pour renforcer l'attractivité de la région et tenter de maintenir les populations sur place<sup>513</sup>.

## 2) La nécessité de prévenir les risques de maladaptation

Dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, certaines actions des populations visant à réduire les impacts des changements environnementaux ont des effets inverses sur les populations concernées mais aussi sur d'autres groupes sociaux ou des écosystèmes<sup>514</sup>. C'est ce que les géographes Jon Barnett et Saffron O'Neil entendent par « maladaptation<sup>515</sup> ». Dans le cas des migrations induites par les changements environnementaux, l'Etat a un rôle à jouer pour prévenir les risques de maladaptation et atténuer les impacts de la migration, à savoir l'augmentation de la vulnérabilité socioéconomique et environnementale des populations, dans les zones d'origine et de destination des migrants<sup>516</sup>.

### 2.1. Dans les aires urbaines

La majorité des migrations liées aux changements environnementaux sont des mouvements internes, de courte distance et à destination des zones urbaines<sup>517</sup>. Néanmoins, la migration vers les villes, notamment surpeuplées, peut s'avérer risquée. En effet, de nombreux migrants voient leurs conditions de vie se dégrader et de nouveaux risques environnementaux apparaître une fois arrivés à destination<sup>518</sup>. Du fait de l'urbanisation croissante des pays en développement, l'exposition des aires urbaines aux risques environnementaux tels que l'érosion ou la pollution atmosphérique ne cesse de croître. Les aires urbaines côtières de faible élévation

---

<sup>512</sup> *Ibid*

<sup>513</sup> Entretien réalisé avec Antoine le 30/06/2020 par l'auteur.

<sup>514</sup> J. Barnett et S. O'Neil, « Maladaptation », *Global Environmental Change*, vol 20, pp211-213

<sup>515</sup> Voir chapitre introductif.

<sup>516</sup> N. Adger, R. Safra de Campos, C. Mortreux, « Mobility, displacement and migration and their interactions with vulnerability and adaptation to environmental risk », in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

<sup>517</sup> J. Barnett, M. Webber, « Accommodating migration to promote adaptation to climate change », *World Bank Policy Research Working Paper Series*, World Bank, 2010, URL : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/3757/WPS5270.pdf>

<sup>518</sup> E. Hut, C. Le Flour, T. Castillo-Betancourt, « La migration comme stratégie d'adaptation aux changements environnementaux: réalités empiriques et enjeux politiques », *Sciences Connection*, n°64, 9/2020

qui représentent près de 18% de la population mondiale sont particulièrement menacées par l'élévation du niveau des mers, la multiplication des événements climatiques extrêmes ainsi que le phénomène d'érosion<sup>519</sup>. En outre, selon les sociologues Michaela Benson et Karen O'Reilly, l'arrivée de nouvelles populations dans les communautés de destination peut avoir des implications socioéconomiques et culturelles telles que la baisse de la cohésion sociale ou un choc culturel dans la société d'accueil du fait des différentes normes sociales et cultures en vigueur<sup>520</sup>. Ainsi, l'expérience migratoire s'accompagne souvent de discriminations voire d'exclusion sociale, comme nous avons pu le voir dans la partie précédente. Or, les marginalisations sociales – par les communautés d'accueil – et politiques – par le manque d'infrastructures et de politiques publiques favorisant l'intégration des migrants – ont tendance à aggraver les impacts des stress environnementaux dans les zones soumises à des risques environnementaux<sup>521</sup>.

Par exemple, au Sénégal, l'exode rural vers Dakar représente un enjeu social et environnemental majeur. Entre 1998 et 2018, la population de Dakar a quadruplé, ce qui a entraîné une urbanisation chaotique et un accroissement de la vulnérabilité socioéconomique et environnementale des populations<sup>522</sup>. Par exemple, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le taux de particules fines enregistré à Dakar était sept fois plus haut que la moyenne en 2018, ce qui fait de la capitale sénégalaise la deuxième capitale la plus polluée d'Afrique. De plus, la croissance rapide de la population de la ville rend la gestion des déchets et l'assainissement de l'eau de plus en plus difficile, comme l'illustre le cas de la baie de Hann, à Dakar<sup>523</sup>. Ainsi, le choix de migrer vers Dakar pour échapper aux risques environnementaux qui menacent les différentes régions du Sénégal peut constituer une stratégie risquée, à la fois pour les migrants et leurs communautés de destination. En Equateur, la ville côtière de Guayaquil qui concentre 16% de la population nationale détient le taux de migration interne le plus élevé et est

---

<sup>519</sup> N. Adger, R. Safra de Campos, C. Mortreux, « Mobility, displacement and migration and their interactions with vulnerability and adaptation to environmental risk », in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

<sup>520</sup> M. Benson, K. O'Reilly, « Migration and the search for better way of life : a critical exploration of lifestyle migration », *Sociological Review*, n°57, 2009, pp608-625, URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1467-954X.2009.01864.x>

<sup>521</sup> J.M. Castillo, *Migraciones ambientales: Huyendo la crisis ecológica en el siglo XXI*, Virus editorial, 2011, en ligne, URL : [https://trecadis.diba.cat/single\\_search/generateAladiViewerContent/Fragment/b18184601](https://trecadis.diba.cat/single_search/generateAladiViewerContent/Fragment/b18184601)

<sup>522</sup> M. Chevance, « A Dakar, l'archi anarchique », *Libération*, 5/09/2018, URL : [https://www.liberation.fr/planete/2018/09/05/a-dakar-l-archi-anarcique\\_1676818](https://www.liberation.fr/planete/2018/09/05/a-dakar-l-archi-anarcique_1676818)

<sup>523</sup> Frédérique Harrus, « Sénégal : l'effrayante pollution de la baie de Hann », *France info TV*, 06/06/2018 [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/environnement-africain/la-photo-senegal-l-effrayante-pollution-de-la-baie-de-hann\\_3054267.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/environnement-africain/la-photo-senegal-l-effrayante-pollution-de-la-baie-de-hann_3054267.html)

considérée par les migrants comme la ville équatorienne avec le plus d'opportunités<sup>524</sup>. Les conséquences de l'exode rural vers Guayaquil sont nombreuses : nous pouvons citer le chômage, le manque d'accès aux services de base, le trafic de drogue, l'alcoolisme et l'exploitation de la main d'œuvre qui constituent les principaux risques sociaux liés à l'urbanisation de la ville<sup>525</sup>. Ainsi, de nombreux migrants équatoriens insistent sur le sentiment d'insécurité que procure la vie à Guayaquil. De plus, comme de nombreuses villes côtières surpeuplées, Guayaquil est exposée à des risques environnementaux liés à sa faible altitude (environ quatre mètres) tels que l'érosion côtière et la montée du niveau des mers, qui s'ajoutent à une pollution atmosphérique et une accumulation des déchets.

Face à ces risques de maladaptation, l'Etat et les autorités locales ont un rôle à jouer. En effet, la majorité de ces risques sont liés à des dysfonctionnements ou des insuffisances des politiques d'urbanisme ou de santé et de protection sociale. Ainsi, par le biais de politiques de planification urbaine, d'investissements dans des secteurs tels que le développement durable, la protection sociale, la santé ou l'éducation, et de politiques migratoires garantissant la protection des droits de l'homme, les autorités locales et nationales peuvent prévenir ou atténuer les risques de maladaptation dans les aires urbaines<sup>526</sup>.

## 2.2. Dans les zones rurales

L'exode rural des populations les plus jeunes au Sénégal et en Equateur a également des conséquences négatives sur la vulnérabilité des populations dans les communautés d'origine, majoritairement rurales. En effet, dans le contexte des changements environnementaux, la migration des jeunes peut provoquer une perte importante de capital humain pour les migrants, d'une part, en raison des perturbations engendrées par leur déplacement, mais aussi en raison de la migration des plus qualifiés ou « brain drain »<sup>527</sup>. Or, dans les milieux ruraux des pays en développement, les compétences et le dynamisme de la jeunesse représentent des atouts essentiels pour faire face aux changements environnementaux<sup>528</sup>. C'est ce qu'affirme Bastien, coordinateur de projets pour l'entente interdépartementale Fatick-Diourbel : « *J'aurai tendance*

---

<sup>524</sup> A. Watterman, « L'exode rural et l'agriculture paysanne. Enquête exploratoire pour le canton de Jipijapa, Equateur », *Matheo, Université de Liège*, Mémoire de Master, 2017

<sup>525</sup> *Ibid.*

<sup>526</sup> N. Adger, R. Safra de Campos, C. Mortreux, « Mobility, displacement and migration and their interactions with vulnerability and adaptation to environmental risk », in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

<sup>527</sup> S. Andrieux, « Comment appréhender les migrations climatiques forcées ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2009/2 (n° 6), p. 45-47, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2009-2-page-45.htm>

<sup>528</sup> *Ibid*

à dire que l'impact [de la migration] est plutôt négatif car la volonté de la jeunesse et ses capacités d'adaptation sont indispensables aux changements de comportements nécessaires en milieu rural pour avancer dans la bonne direction vis-à-vis de l'urgence climatique ».

En Equateur, l'exode rural des populations les plus jeunes a pour conséquence d'accroître la part des personnes âgées exposée aux risques environnementaux. En effet, avec le départ des plus jeunes qui représentent une main d'œuvre agricole importante, la population agricole ne cesse de vieillir : en 2016, 42% des agriculteurs équatoriens étaient âgés de 46 à 75 ans et 9% d'entre eux avaient plus de 75 ans<sup>529</sup> alors que l'espérance de vie était de 76,5 ans en 2017<sup>530</sup>. Or, les changements environnementaux affectent particulièrement les populations dont l'activité dépend de la productivité des terres et des ressources naturelles ainsi que les personnes *a priori* vulnérables telles que les personnes âgées. De plus, le vieillissement de la population agricole équatorienne a pour conséquence la paupérisation des zones rurales et l'augmentation de la dépendance et de la vulnérabilité sociale des populations. En effet, avec le départ des jeunes, l'agriculture se transforme peu à peu en agriculture de subsistance qui ne permet pas de générer des revenus<sup>531</sup>. En outre, l'accès aux services de santé et de communication étant très limité dans certaines zones rurales équatoriennes, cela accentue l'isolement de ces populations. Ainsi, l'exode rural constitue une forme de maladaptation en ce sens que le départ des jeunes augmente l'exposition aux risques environnementaux et sociaux d'un groupe social déjà vulnérable. D'autre part, ce phénomène de maladaptation traduit les défaillances voire l'inexistence de certaines politiques publiques équatoriennes à destination des zones rurales. Par exemple, l'absence d'infrastructures de santé, de lignes de télécommunications ainsi que de réseaux de transport accroît l'isolement et la précarité des populations rurales.

Ainsi, en milieu rural comme en milieu urbain, la migration nécessite d'être accompagnée par des politiques publiques multisectorielles, à la fois dans les communautés d'accueil et dans les communautés d'origine pour pouvoir être une stratégie « efficace » d'adaptation aux changements environnementaux.

---

<sup>529</sup> J. Guevara, "El 9% de agricultores tiene más de 75 años", *El Telegrafo*, 21/05/2016, URL: <http://tinyurl.com/y6ke9h7v>

<sup>530</sup> Selon la Banque mondiale (2017).

<sup>531</sup> J. Guevara, "El 9% de agricultores tiene más de 75 años", *El Telegrafo*, 21/05/2016, URL: <http://tinyurl.com/y6ke9h7v>

## B. Défis et opportunités de la migration comme stratégie d'adaptation au Sénégal et en Equateur

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, l'efficacité de la migration comme stratégie d'adaptation dépend grandement des contextes macrosociaux dans lesquelles la décision de migrer est prise mais aussi des politiques publiques qui l'accompagnent. Ici, nous nous intéresserons aux défis et opportunités *micro* et *meso* sociaux – à savoir au niveau des migrants et de leurs familles ou communautés d'origine – de la migration comme stratégie d'adaptation. Nous verrons dans un premier temps que la migration dans le contexte des changements environnementaux peut avoir des retombées négatives sur les inégalités socioéconomiques des populations qui restent dans leur communauté d'origine. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux opportunités de la migration comme stratégie d'adaptation et de la mise en place d'une gouvernance alliant problématiques environnementales et migratoires pour l'intégration des populations marginalisées<sup>532</sup> dans les sociétés équatoriennes et sénégalaises.

### 1) Un accroissement des inégalités socio-économiques

Les inégalités socioéconomiques peuvent être à la fois un facteur de la migration liée aux changements environnementaux et une conséquence de celle-ci<sup>533</sup>. En effet, la migration comme stratégie d'adaptation n'a pas forcément un impact positif en termes de diminution des inégalités sociales et économiques<sup>534</sup>. Par exemple, les transferts de fonds des migrants bénéficient majoritairement aux foyers des migrants, créant des inégalités économiques entre les ménages dont au moins un membre a migré et ceux qui sont restés au complet. De plus, la migration n'est pas toujours une question de volonté : certaines populations ne peuvent, du fait de leur situation socioéconomique ou du contexte environnemental, migrer ou se déplacer<sup>535</sup>. Ce qui traduit mais aussi renforce des inégalités sociales entre les personnes ayant pu quitter leur communauté d'origine et ces populations « piégées<sup>536</sup> ». Enfin, face à la migration

---

<sup>532</sup> Par populations marginalisées, nous entendons les individus ou groupes sociaux exclus de la société, avec une rupture parfois brutale de liens sociaux. Si la marginalisation sociale peut être choisie, nous nous intéresserons ici à la marginalisation sociale subie, conséquence d'une discrimination, d'une ségrégation, d'une stigmatisation etc. par la société d'accueil ou d'origine.

<sup>533</sup> R. McLeman, T. Faist et J. Schade, *Environmental Migration and Social Inequality*, Springer, 2016

<sup>534</sup> *Ibid*

<sup>535</sup> Foresight report: Migration and global environmental change, The Government Office for Science, London, 2011

<sup>536</sup> *Ibid*

environnementale, les populations sont différemment affectées et adoptent des stratégies différentes selon des critères d'âge, de genre ou de communauté d'appartenance.

### *1.1.Des inégalités socioéconomiques entre les ménages et les communautés d'origine*

Comme nous avons pu le démontrer par différents exemples, la migration comme stratégie d'adaptation participe au bien-être et à l'adaptation des communautés d'origine, par le biais des transferts de fonds ou autres transferts immatériels tels que les connaissances ou savoir-faire<sup>537</sup>. Toutefois, cette stratégie d'adaptation comporte des limites, notamment vis-à-vis des communautés d'origine dans lesquelles les apports de la migration sont inégalement distribués.

Au Sénégal, par exemple, les transferts de fonds des migrants créent des inégalités socioéconomiques entre les régions, entre les communautés et entre les foyers bénéficiant ou non de la migration. D'une part, les transferts de fonds augmentent les inégalités socioéconomiques et donc la vulnérabilité entre les ménages dont au moins un membre a migré et ceux qui ne bénéficient pas de la migration<sup>538</sup>. Ainsi, dans la région du Fouta Toro, le fait d'avoir un des membres de la famille ou du ménage qui a migré diminue le degré d'adversité perçue aux risques environnementaux<sup>539</sup>, notamment du fait de la possibilité de pouvoir y faire face grâce aux apports financiers et immatériels de la migration. En effet, pour les ménages ou les familles dont au moins un membre vit à Dakar, dans un pays voisin ou en Europe, la perception des effets négatifs des changements environnementaux est moins importante que pour les ménages qui ne bénéficient pas de la migration<sup>540</sup>. De la même manière, la stratégie adoptée par les personnes restées dans les communautés d'origine témoigne de ces inégalités socioéconomiques. Sur l'île de Carabane, à l'embouchure du fleuve Casamance, les différentes stratégies adoptées pour faire face à la montée du niveau des mers traduisent ces inégalités : ces dernières vont de la construction de barrages à partir de déchets ou de sacs de sable à la

---

<sup>537</sup> F. Gemenne et Julia Blocher, "How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal", *The Geographical Journal*, 2/2017, URL : [https://www.researchgate.net/publication/313598005\\_How\\_can\\_migration\\_serve\\_adaptation\\_to\\_climate\\_change\\_Challenges\\_to\\_fleshing\\_out\\_a\\_policy\\_ideal](https://www.researchgate.net/publication/313598005_How_can_migration_serve_adaptation_to_climate_change_Challenges_to_fleshing_out_a_policy_ideal)

<sup>538</sup> International Institute for Environment and Development, Dr. Mohamadou Sall Dr. Serigne Mansour Tall Dr. Aly Tandian Al Assane Samb, « Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilité. Evidence à partir de quatre sites au Sénégal », Human Settlements Working Paper Series, *Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies* – 33, 11/2011

<sup>539</sup> S. Lietaer, « MIGRADAPT Project Newsletter #4 », 2/2020, URL : <https://mailchi.mp/55b872e3d200/migradapt-newsletter-1-field-work-in-senegal-1210105>

<sup>540</sup> *Ibid*

construction de digues<sup>541</sup>. De plus, les transferts de fonds sont déséquilibrés selon les régions sénégalaises, ce qui crée des inégalités économiques entre les communautés d'origine des migrants<sup>542</sup>. Par exemple, les régions de Louga, Diourbel et Dakar concentrent à elles seules 56% des transferts de fonds reçus au Sénégal<sup>543</sup>.

En Equateur, les remises des migrants génèrent et accumulent du capital économique dans les communautés d'origine mais ce capital n'est pas suffisant pour contrer les inégalités socioéconomiques structurelles à la société équatorienne<sup>544</sup>. En effet, les flux de remises sont majoritairement à destination des régions les plus peuplées et qui concentrent l'activité économique du pays comme les provinces de Pinchincha, Azuay et Guayas qui reçoivent 80% des transferts d'argent des migrants internationaux<sup>545</sup>. De plus, il existe une corrélation entre le niveau de revenus des populations réceptrices des remises et le pourcentage total des remises perçues, ce qui accroît les inégalités économiques entre les ménages : les 20% les plus riches recevaient 34% des remises totales en 2006 contre seulement 2% pour les 20% les plus pauvres<sup>546</sup>.

### *1.2. Déterminants sociodémographiques de la capacité de migrer face aux changements environnementaux*

Dans le chapitre précédent, nous avons vu comment différents facteurs sociaux, économiques et démographiques tels que les revenus, l'âge ou le genre interagissaient avec les facteurs environnementaux dans la décision migratoire. En outre, nous avons vu que les changements environnementaux affectaient différemment les individus, les ménages ou les communautés selon leurs caractéristiques socioéconomiques et démographiques. Par exemple, les populations dont l'activité dépend de la qualité de la terre et des ressources naturelles sont plus vulnérables aux risques environnementaux et plus à même de les percevoir<sup>547</sup>. Ici, nous

---

<sup>541</sup> V. Vasak, V. Berda, F. Touly, T. Boot, « Sénégal, une île à la dérive », 5/2017, URL : <https://info.artetv.fr/senegal-une-ile-la-derive> <https://info.artetv.fr/senegal-une-ile-la-derive>

<sup>542</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016, p87

<sup>543</sup> *Ibid*

<sup>544</sup> T. Sanmartín Álvarez, P. García Macías, X. Songor-Jaramillo, "Remesas y disminución de la desigualdad en el Ecuador. Una deconstrucción de la posverdad", *Revista Publicando*, 4 n°13, 2017, URL : [https://revistapublicando.org/revista/index.php/crv/article/view/782/pdf\\_566](https://revistapublicando.org/revista/index.php/crv/article/view/782/pdf_566)

<sup>545</sup> I. Olivie, J. Ponce, M. Onofa "Remesas, pobreza y desigualdad: el caso de Ecuador", *Estudio Elcano*, Real Instituto Elcano, 1/2009, URL :

[https://www.researchgate.net/publication/328873000\\_Remesas\\_pobreza\\_y\\_desigualdad\\_el\\_caso\\_de\\_Ecuador](https://www.researchgate.net/publication/328873000_Remesas_pobreza_y_desigualdad_el_caso_de_Ecuador)

<sup>546</sup> *Ibid*.

<sup>547</sup> F. De Longueville, P. Ozer, F. Gemenne, S. Henry, O. Mertz, K. Ø. Nielsen, « Comparing climate change perceptions and meteorological data in rural West Africa to improve the understanding of household decisions to migrate », *Climatic Change*, n°160, pp123-141, URL :

verrons que ces mêmes facteurs déterminent la « capacité<sup>548</sup> » (*capability* en anglais) des populations à adopter la migration comme stratégie d'adaptation. En effet, face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des changements environnementaux, de moins en moins d'individus sont dans la capacité de migrer. Certaines populations, tout aussi voire plus vulnérables que les personnes ayant opté pour la migration, se retrouvent « piégées<sup>549</sup> » dans leur communauté d'origine, involontairement immobiles, et d'autres choisissent de rester, pour différentes raisons telles que l'attachement au lieu de vie ou la peur de l'inconnu<sup>550</sup> que représente l'expérience migratoire.

En étudiant la mobilité des populations équatoriennes et sénégalaises sous le prisme de la capacité de migrer, nous nous intéressons à la fois aux personnes qui ont fui leur lieu de vie et aux personnes qui sont restées sur place, par choix ou par obligation. Selon Caroline Zickgraf, docteure en Sciences Politiques spécialiste des migrations environnementales à l'Observatoire Hugo de l'Université de Liège, les groupes sociaux les plus pauvres tels que les personnes moins qualifiées, les femmes, les personnes âgées ou les enfants, sont les moins à même de migrer et les plus à même de se retrouver piégées<sup>551</sup>. Dans les zones rurales équatoriennes, par exemple, l'âge et le genre ou les compétences professionnelles sont des facteurs d'immobilité involontaire. Par exemple dans la province de Chimborazo, la communauté indigène de Santa Lucia est unanime sur la nécessité de se déplacer vers un autre endroit en raison des risques de glissements de terrain mais elle n'est pas dans la capacité de se déplacer sans une planification des autorités en raison de la dépendance de la communauté des activités agricoles et de la culture communautaire<sup>552</sup>. En effet, la non-reconnaissance de leurs compétences traditionnelles ainsi que le mépris de leurs cultures et modes de vie font partie des obstacles qui empêchent les populations indigènes d'obtenir un travail décent lorsqu'ils ont migré<sup>553</sup>. De plus, dans la

---

[https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/247748/1/DeLongueville2020\\_Article\\_ComparingClimateChangePerceptio n.pdf](https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/247748/1/DeLongueville2020_Article_ComparingClimateChangePerceptio n.pdf)

<sup>548</sup> H. de Haas, « What drives human migration », *Migration: A COMPAS Anthology*, B. Anderson and M. Keith (eds.), COMPAS, Oxford, 2014, URL : <https://heindehaas.files.wordpress.com/2015/05/de-haas-2014-what-drives-human-migration.pdf>

<sup>549</sup> Foresight report: Migration and global environmental change, The Government Office for Science, London, 2011

<sup>550</sup> C. Zickgraf, « Immobility », in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

<sup>551</sup> *Ibid*

<sup>552</sup> OIM, « Migración, ambiente y cambio climático : estudios de caso en América del Sur », *Cuadernos migratorios* n°8, OIM, 2017

<sup>553</sup> Bureau International du Travail, « Les peuples autochtones et les changements climatiques : de victimes à agents du changement grâce au travail décent », *BIT, Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité*, Genève, 2017, URL : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms\\_632111.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_632111.pdf), p15

province de Chimborazo, les changements environnementaux affectent majoritairement les personnes les plus âgées dont les enfants et petits-enfants ont quitté la campagne pour la ville<sup>554</sup>. Or, ces derniers sont les moins à même de migrer, premièrement du fait de leur âge mais aussi du fait de leur manque de ressources (sociales comme matérielles) et de l'inefficacité du réseau de transports publics dans la région Sierra. Ainsi, l'immobilité d'une partie des populations équatoriennes résulte d'inégalités socioéconomiques structurelles ainsi que d'un manque de politiques et d'infrastructures publiques à destination des populations rurales.

Au Sénégal, l'immobilité de certaines populations résulte également de décisions politiques. Par exemple, l'accord signé en 2018 entre le Sénégal et la Mauritanie sur la pêche en zone transfrontalière prévoit l'octroi de 400 licences de pêche aux pêcheurs sénégalais souhaitant se rendre en Mauritanie, ce qui limite la migration légale des pêcheurs sénégalais de l'autre côté de la frontière<sup>555</sup>. Pourtant, de nombreux pêcheurs sénégalais de Saint-Louis dépendent de cette activité pour leur survie et se rendent au-delà de la frontière maritime avec la Mauritanie du fait de la diminution des ressources halieutiques en zone sénégalaise<sup>556</sup>. Ainsi, l'immobilité involontaire de certains pêcheurs de Saint-Louis accroît leur vulnérabilité socioéconomique et leur exposition aux risques environnementaux particulièrement importants à Saint-Louis, notamment du fait de la montée du niveau de la mer.

En Equateur comme au Sénégal, certaines populations font également le choix de rester malgré les risques environnementaux encourus, par exemple du fait d'un lien fort au lieu de vie ou à la communauté. Par exemple, à Saint-Louis, au Sénégal, les habitants du quartier de pêcheurs de Guet Ndar affirment que l'identité communautaire ainsi que les valeurs et les obligations envers leurs terres ancestrales et leurs traditions l'emportent sur les menaces environnementales qui pèsent sur le quartier telles que l'érosion côtière ou les inondations dans la décision migratoire<sup>557</sup>. De la même manière, en Equateur, les habitants de l'île de Muisne témoignent d'un attachement fort à la vie sur l'île malgré les différents risques environnementaux qui la menacent tels que la montée du niveau des mers ou le risque de tsunami. Comme nous l'avons vu plus tôt, une partie d'entre eux avaient décidé de rester sur

---

<sup>554</sup> J. Guevara, "El 9% de agricultores tiene más de 75 años", *El Telegrafo*, 21/05/2016, URL: <http://tinyurl.com/y6ke9h7v>

<sup>555</sup> C. Zickgraf, "Immobility", in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

<sup>556</sup> M. Maillard, « Les tensions entre le Sénégal et la Mauritanie ravivées par la mort d'un pêcheur », *Le Monde*, 31/1/2018, URL : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/31/les-tensions-entre-le-senegal-et-la-mauritanie-ravivees-par-la-mort-d-un-pecheur\\_5249891\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/31/les-tensions-entre-le-senegal-et-la-mauritanie-ravivees-par-la-mort-d-un-pecheur_5249891_3212.html)

<sup>557</sup> C. Zickgraf, "Immobility", in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

l'île malgré le processus de relocalisation entamé par le gouvernement équatorien. Toutefois, même s'il s'agit de scénarios d'immobilité choisie, ces exemples soulignent l'attention qui doit être accordée aux populations immobiles par les différents acteurs de la gouvernance des migrations. En effet, si ces dernières choisissent de ne pas migrer, elles n'en sont pas moins exposées aux risques environnementaux, d'autant plus que ces décisions concernent généralement des groupes sociaux qui ne perçoivent pas forcément ces risques<sup>558</sup> et sont donc moins enclins à développer des stratégies pour s'y adapter.

## 2) L'intégration des populations marginalisées

Comme nous avons pu le démontrer précédemment, la migration dans le contexte des changements environnementaux peut traduire et renforcer les inégalités socioéconomiques structurelles des sociétés sénégalaises et équatoriennes. Toutefois, l'étude de la mobilité comme stratégie d'adaptation aux changements environnementaux nous permet également de constater les opportunités de la recherche dans le domaine pour l'intégration des populations « marginalisées » des sociétés sénégalaises et équatoriennes. Ici, nous nous intéresserons aux conséquences positives de l'augmentation de la recherche et de l'intérêt public sur la migration comme stratégie d'adaptation dans les années 2010 sur trois groupes sociaux : les populations indigènes, les migrants et les femmes.

### 2.1. Intégration des populations indigènes

De nombreuses études en sciences humaines ont montré l'importance des savoir-faire et connaissances ancestraux des communautés indigènes, qui font également partie des populations les plus vulnérables aux risques environnementaux, pour l'adaptation aux changements environnementaux<sup>559</sup>. La référence même au concept de *buen vivir*, hérité de la cosmovision indigène andine, dans la constitution équatorienne témoigne de ce constat. Selon une enquête menée par l'IRD en 2015, « *les communautés indigènes créent des connaissances et des savoir-faire actuels, non seulement utiles pour leur propre développement dans des systèmes climatiques changeants, mais aussi précieux à l'échelle internationale (ressources en termes d'outils, de pratiques et, au-delà, en termes de viabilité de système et de relations*

---

<sup>558</sup> *Ibid.*

<sup>559</sup> BIT, « Les peuples autochtones et les changements climatiques : de victimes à agents du changement grâce au travail décent », *BIT, Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité*, Genève, 2017, URL : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms\\_632111.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_632111.pdf)

*homme-nature*)<sup>560</sup>. » Ainsi, par leurs connaissances de l'environnement, de la nature et des changements environnementaux qui les affectent, les populations indigènes participent à améliorer notre compréhension des changements environnementaux et à définir les manières d'y répondre.

Par exemple, en Equateur, la communauté indigène de Santa Lucia de Chiquipogyo joue un rôle essentiel dans la compréhension des risques environnementaux qui menacent le village. Lors d'une étude menée par l'OIM auprès de la communauté en 2016, certains membres de la communauté étaient montés au sommet du volcan Chimborazo pour comprendre l'origine des glissements de terrain<sup>561</sup> et avaient remarqué une fissure dans la paroi du volcan qu'ils estimaient être à l'origine du phénomène. A l'issue de ce constat, les représentants de la communauté n'ont pas hésité à consulter les autorités locales et entamer des négociations avec le Secrétariat de Gestion des Risques de la province de Chimborazo pour obtenir une relocalisation sûre et planifiée<sup>562</sup>. De plus, la participation active de la majorité des membres de la communauté lors de l'enquête a été l'occasion de créer du lien social avec les enquêteurs et entre les membres de la communauté (voir Annexe 4) : « *La dynamique a été très participative et il y a eu des interventions importantes de presque tous les participants, y compris du président de la commune, de plusieurs personnes âgées et de nombreux jeunes qui vivent encore dans la communauté*<sup>563</sup> ».

Si la participation des populations indigènes équatoriennes est essentielle pour mettre en place des stratégies de relocalisation adaptées aux besoins des populations, celle-ci est également importante pour promouvoir des stratégies d'adaptation *in situ* qui permettent aux populations qui le souhaitent de rester dans leurs communautés d'origine. C'est ce que montrent les résultats du projet « El clima cambia, cambia tú también » initié par le Bureau régional de l'Union mondiale pour la nature pour l'Amérique du Sud (UICN-SUR) et la Société péruvienne pour le droit de l'environnement (SPDA) dont une partie des activités a été menée à San Andres et San Juan dans la province de Chimborazo. Pour s'adapter aux changements environnementaux qui affectent les écosystèmes des plateaux andins, les habitants de San Andres et de San Juan utilisent des pratiques d'adaptation ancestrales telles que la

---

<sup>560</sup> S. Janicot, C. Aubertin, M. Bernoux, E. Dounias, J. Guégan, T. Lebel, ... M. Reinert, Chapitre 17 « Des savoirs locaux revisités » in. *Changement climatique : Quels défis pour le Sud ?*, IRD, 2016, URL : <https://books.openedition.org/irdeditions/29454?lang=fr>

<sup>561</sup> OIM, « Migración, ambiente y cambio climático : estudios de caso en América del Sur », *Cuadernos migratorios* n°8, OIM, 2017

<sup>562</sup> *Ibid*

<sup>563</sup> *Ibid*

diversification des cultures et la réintégration d'espèces de camélidés andins (llamas et alpagas)<sup>564</sup>. De plus, en cas de stress environnemental, ces derniers privilégient l'élevage sur la production agricole qui est plus exposée aux changements environnementaux et tentent d'augmenter leurs connaissances des phénomènes environnementaux et leurs impacts pour adapter leurs techniques agricoles<sup>565</sup> (agroécologie). Ainsi, en mêlant techniques traditionnelles et nouvelles d'adaptation, les populations indigènes de la région des plateaux du Chimborazo préviennent les risques de migration forcée liés à la dégradation des terres agricoles et véhiculent des connaissances indispensables à l'élaboration de nouvelles politiques publiques d'adaptation.

Au Sénégal, certains savoirs agricoles ancestraux ont été revisités avec l'appui du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)<sup>566</sup>. Par exemple, afin de reverdir les terres dans les zones pastorales asséchées, la pratique traditionnelle du « Zai » est réexplorée par les communautés locales. Cette technique consiste à creuser de petites fosses dans le sol et à les remplir de compost, de fumier et de graines avant le début de la saison des pluies. Ces fosses permettent à la fois la récupération d'eaux de pluie, la fertilisation des sols et, à moyen terme, l'atténuation de l'insécurité alimentaire<sup>567</sup>.

Ainsi, la prise en compte des savoir-faire et connaissances des populations indigènes dans les stratégies d'adaptation aux changements environnementaux participe à l'inclusion de ces communautés dans les sociétés équatoriennes et sénégalaises et de manière plus ou moins directe, à favoriser leur participation politique.

## 2.2. Intégration des migrants dans les projets de développement

De la même manière que les populations indigènes, les populations migrantes et déplacées peuvent être à la fois particulièrement vulnérables aux changements environnementaux (en raison de la précarité et de l'instabilité qui caractérisent leur situation) et disposer de connaissances et savoir-faire utiles face aux changements environnementaux. Comme l'affirment François Gemenne et Julia Blocher, la migration profite aux communautés

---

<sup>564</sup> F. Segovia Gortaire, "El clima cambia, cambia tu también", *IUCIN, SPDA*, 2012, URL : <https://www.iucn.org/es/content/el-clima-cambia-cambia-tu-tambien-adaptacion-al-cambio-climatico-en-comunidades-del-chimborazo-en-ecuador>

<sup>565</sup> *Ibid*

<sup>566</sup> CIRAD, « Afrique de l'Ouest : des pratiques innovantes pour restaurer la fertilité des sols et séquestrer le carbone », *Blog du CIRAD*, 13/08/2016, URL : <https://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2016/institutionnel/des-pratiques-innovantes-pour-restaurer-la-fertilite-des-sols-en-afrique-de-l-ouest>

<sup>567</sup> E. Jung, « Comment les peuples indigènes combattent le changement climatique avec succès », *BBC*, 22/04/2020, URL : <https://www.bbc.com/afrique/monde-52385155>

d'accueil en ce sens que les migrants participent à la diversité culturelle de cette communauté et y transfèrent un certain nombre de connaissances, savoir-faire ou technologies<sup>568</sup>. Ainsi, l'inclusion des populations migrantes dans les projets en lien avec l'adaptation aux changements environnementaux présente un double bénéfice. D'une part, elle participe à l'intégration des populations migrantes dans leur communauté d'accueil. D'autre part, elle permet aux communautés d'accueil de bénéficier des compétences et savoirs des migrants pour l'élaboration de projets ou de politique en lien avec l'adaptation aux changements environnementaux.

Dans le cadre de la coopération décentralisée entre la région Grand Est et l'entente interdépartementale de Ziguinchor au Sénégal, les migrants ont été inclus de manière plus ou moins directe dans les projets de coopération. Par exemple, les migrants sénégalais de la région Grand Est participent régulièrement aux échanges lors des rencontres et actions de sensibilisation organisées dans le cadre du partenariat entre les deux régions<sup>569</sup>. En outre, lors d'une mission de l'entente interdépartementale de Ziguinchor à Strasbourg au sujet de la promotion de la Basse-Casamance, plusieurs résidents sénégalais ont été invités par la région Grand Est<sup>570</sup>.

En Equateur, un projet pilote de l'OIM et de l'Union européenne pour améliorer le développement durable par la migration a été lancé en 2018. Dans le cadre de ce projet, l'OIM a formé des acteurs publics du développement sur les différentes manières d'inclure les migrants dans les projets de développement durable<sup>571</sup>. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie nationale de création d'emplois pour les populations migrantes. A cette occasion, l'ambassadrice de l'UE en Équateur, Marianne Van Steen, a souligné l'importance de l'accent mis par le programme sur l'inclusion sociale des migrants, en insistant sur la « dynamique de développement mutuellement bénéfique » pour les migrants et les communautés d'accueil<sup>572</sup>.

Ainsi, en Equateur comme au Sénégal, l'inclusion des populations migrantes dans les initiatives publiques de développement durable et d'adaptation aux changements

---

<sup>568</sup> F.Gemene et J. Blocher, « How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal », *The Geographical Journal*, 2/2017

<sup>569</sup> Echange avec Julie, 12/08/2020

<sup>570</sup> *Ibid*

<sup>571</sup> OIM, "Ecuador, la OIM y la UE en un programa piloto para mejorar el desarrollo sostenible mediante la migración", 2019, URL : <https://www.iom.int/es/news/ecuador-la-oim-y-la-ue-en-un-programa-piloto-para-mejorar-el-desarrollo-sostenible-mediante-la>

<sup>572</sup> *Ibid*.

environnementaux peut participer à la fois à l'intégration des migrants dans leur communauté d'accueil et bénéficier à cette dernière en termes de développement et d'adaptation.

### 1.3. Autonomisation des femmes

Peu d'études dans le domaine des migrations environnementales ont tâché de montrer l'importance du genre dans l'analyse des décisions migratoires mais aussi dans l'analyse des impacts des changements environnementaux sur les populations<sup>573</sup>. Pourtant, dans différents contextes environnementaux tels que l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements climatiques extrêmes, les impacts du genre sur la mobilité peuvent se manifester<sup>574</sup>. Par exemple, en raison de leur faible indépendance économique, les femmes disposent de moins de ressources pour atténuer les effets des changements environnementaux sur leur quotidien ou migrer pour s'y adapter<sup>575</sup>. De plus, dans la plupart des pays en développement, ces dernières ont peu accès à l'information et au droit de propriété, ce qui les rend plus vulnérables aux catastrophes et autres impacts des changements environnementaux<sup>576</sup>. Par exemple, le fait de ne pas avoir d'informations sur les consignes d'évacuation en cas de catastrophe représente un risque majeur.

Toutefois, certaines études<sup>577</sup> témoignent également d'un autre aspect de l'impact du genre dans le contexte des migrations environnementales : celui des apports de la migration induite par les changements environnementaux en termes d'émancipation et d'adaptation. A partir de différentes études et projets réalisés au Sénégal et en Equateur, nous limiterons notre analyse à un groupe social particulièrement vulnérable face aux changements environnementaux, à savoir les femmes. Nous tenterons de montrer dans quelle mesure l'expérience personnelle ou familiale de la migration peut représenter une forme d'émancipation ou *empowerment* des femmes.

A partir d'une étude réalisée dans quatre sites différents au Sénégal, un groupe de chercheurs de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) a montré que la

---

<sup>573</sup> A-K. Matthe, "Gender and Migration in the Context of Climate Change", *UNU Institute for Environment and Human Security's blog*, 28/4/2016, URL : <https://ourworld.unu.edu/en/gender-and-migration-in-the-context-of-climate-change>

<sup>574</sup> *ibid*

<sup>575</sup> D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, 2016

<sup>576</sup> *Ibid*.

<sup>577</sup> International Centre for Integrated Mountain Development, "Women's empowerment at the frontline of adaptation : emerging issues, adaptive practices and priorities in Nepal", ICIMOD Working Paper 2014/3, URL : <https://environmentalmigration.iom.int/women%E2%80%99s-empowerment-frontline-adaptation-emerging-issues-adaptive-practices-and-priorities-nepal>

migration, majoritairement masculine avait bouleversé les rôles sociaux. Grâce au départ et aux transferts de fonds de leur conjoint, certaines femmes ont eu accès au micro-crédit et à des emplois autrefois réservés aux hommes, tels que les activités de commerce et de maraîchage<sup>578</sup>. De plus, les femmes peuvent être des actrices majeures de l'adaptation aux changements environnementaux. Par exemple, à Ourossogui, dans la région de Matam, les femmes participent dans le cadre associatif, à la lutte contre les feux de brousse, aux activités de reboisement et à la recherche de financements pour les projets de développement durable<sup>579</sup>.

Dans les provinces de Carchi, Imbabura et Chimborazo, en Equateur, le projet transnational « Mujeres de los páramos » coordonné par l'UICN vise à améliorer les connaissances et les compétences des femmes des communautés de la région des plateaux andins dans le but de mener, planifier et promouvoir des stratégies d'adaptation aux changements environnementaux par le développement d'une agriculture écologique et résiliente<sup>580</sup>. Par ce projet, les femmes des communautés andines concernées ont joué un rôle essentiel dans la lutte contre les causes de déplacements et d'immobilité involontaires face aux effets des changements environnementaux. Par exemple, la construction de clôtures végétales a permis de protéger les cultures des vents forts et des gelées qui sont de plus en plus intenses dans la région. De plus, la participation à ce projet a permis à de nombreuses femmes des communautés de Pulinguí San Pablo y Chorrera Mirador, de s'émanciper vis-à-vis des hommes de leurs foyers en prenant activement part aux débats organisés et aux activités proposées par les coordinateurs durant lesquels leurs rôles sociaux n'étaient pas leurs rôles habituels<sup>581</sup>. Par exemple, au fil de l'avancée du projet, la participation des femmes lors des réunions informatives s'est accrue et ces dernières ont pris un espace croissant dans les instances de décision des communautés.

Ces différents exemples témoignent ainsi de l'importance de l'inclusion des thématiques de genre dans les politiques publiques migratoires et d'adaptation aux changements environnementaux. En effet, dans certaines communautés équatoriennes et sénégalaises, le potentiel des femmes pour l'adaptation aux changements environnementaux est sous-estimé et

---

<sup>578</sup> International Institute for Environment and Development, Dr. Mohamadou Sall Dr. Serigne Mansour Tall Dr. Aly Tandian Al Assane Samb, « Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilité. Evidence à partir de quatre sites au Sénégal », Human Settlements Working Paper Series, *Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies* - 33 11/2011

<sup>579</sup> *Ibid*

<sup>580</sup> K. Hildahl *et al.*, « Mujeres de los páramos : experiencias de adaptación al cambio climático y conservación en Colombia, Ecuador y Perú », UICN, Quito, 2017, URL :

<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2017-043.pdf>

<sup>581</sup> *Ibid.*

sous-exploité du fait des inégalités de genre qui structurent ces sociétés. En outre, si ces dernières bénéficient parfois des transferts de fonds des migrants, elles restent la plupart du temps « laissées pour compte<sup>582</sup> » dans les communautés d'origine lors du départ de leur conjoint avec une augmentation des tâches domestiques ou liées à l'éducation des enfants, par exemple. Ainsi, l'inclusion des thématiques de genre dans les politiques migratoires pourrait rendre la migration comme stratégie d'adaptation plus accessible aux femmes.

Dans ce chapitre, nous avons tenté de relativiser le discours onusien présentant la migration et l'adaptation dans une relation causale en montrant les limites endogènes et exogènes de la migration comme stratégie d'adaptation.

D'une part, dans les contextes équatorien et sénégalais, les limites exogènes de la migration comme stratégie d'adaptation identifiées sont majoritairement liées aux contextes migratoires, politiques et sociaux des deux pays et des communautés de destination des migrants. Par exemple, dans les périodes d'augmentation des flux migratoires, les politiques migratoires restrictives et les discours xénophobes rendent l'intégration du migrant, *a priori* vulnérable, et la garantie de ses droits très précaires. En ce sens, l'efficacité de la migration comme stratégie d'adaptation, pour le migrant mais aussi pour ses communautés d'accueil et d'origine, est limitée.

D'autre part, par limites endogènes, nous entendons les limites de la stratégie en tant que décision prise par un individu pour minimiser son exposition aux risques environnementaux ou celle de sa famille. Ainsi, à partir de différents exemples équatoriens et sénégalais, nous avons montré que la mobilité ou l'immobilité face aux changements environnementaux pouvait avoir des conséquences négatives pour les communautés d'accueil, de destination et le migrant lui-même. Par exemple, en Equateur, l'exode rural des jeunes participe à augmenter la vulnérabilité des populations les plus âgées de leurs communautés d'origine ainsi que les inégalités socioéconomiques entre les ménages bénéficiant ou non des transferts d'argent ou de connaissances. D'autre part, au Sénégal comme en Equateur, les migrations internes vers les villes les plus peuplées du pays accroissent l'exposition aux risques environnementaux tels que l'érosion ou la pollution atmosphérique des populations locales et des migrants eux-mêmes.

---

<sup>582</sup> C. Zickgraf, "Immobility", in. *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

Toutefois, par l'étude de différents projets alliant problématiques migratoires et d'adaptation aux changements environnementaux dans nos deux pays d'étude, nous avons également montré les opportunités de la mise en œuvre de stratégies d'adaptation incluant les thématiques migratoires et de politiques migratoires prenant en compte les enjeux liés aux changements environnementaux. Par exemple, au Sénégal, dans la région de Matam, la migration des hommes a bouleversé les rôles sociaux genrés et permis aux femmes d'accéder à des activités autrefois réservées aux hommes, parfois en lien avec la préservation de l'environnement. En Equateur, la reconnaissance des savoir-faire et des connaissances en lien avec l'environnement des populations indigènes de la province de Chimborazo a permis d'inclure ces populations dans des projets de gestion des risques ou d'adaptation aux changements environnementaux progressifs.

## Conclusion

La première partie de ce mémoire nous a permis de rendre compte de l'émergence puis de l'évolution d'un discours international sur le lien entre la migration, le développement et les changements environnementaux depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement en 1972 jusqu'à la COP de Copenhague en 2009.

A partir de l'analyse des archives onusiennes, nous avons vu comment sont apparues les différentes terminologies en lien avec les migrations environnementales depuis les années 1970 puis nous avons étudié la façon dont ces thématiques ont par la suite été abordées, à partir des années 2000, au sein des organisations régionales africaines, européennes et latinoaméricaines (Chapitre 1) ainsi que dans les stratégies nationales sénégalaises et équatoriennes de développement et d'adaptation aux changements environnementaux (Chapitre 2).

Dans la deuxième partie de ce mémoire, nous avons dans un premier temps tenté de montrer comment le lien entre mobilité humaine et changements environnementaux a été progressivement pris en compte dans les politiques et les programmes sénégalais et équatoriens en lien avec les migrations, le développement et l'adaptation aux changements environnementaux entre 2010 et 2018. Pour cela, nous avons présenté les contextes internationaux et régionaux dans lesquels se sont inscrites ces problématiques (Chapitre 1) puis nous nous sommes intéressés à la place qu'occupe la mobilité humaine dans les stratégies d'adaptation des populations équatoriennes et sénégalaises aux changements environnementaux (Chapitre 2). Enfin, dans les différents cas de mobilité environnementale étudiés en Equateur et au Sénégal, nous avons pu constater un certain nombre de limites mais aussi d'opportunités de la migration comme stratégie d'adaptation aux changements environnementaux (Chapitre 3).

Ainsi, en conclusion, les migrations et les déplacements (internes comme internationaux) occupent une place importante dans les stratégies d'adaptation des populations équatoriennes et sénégalaises face aux changements environnementaux mais sont rarement identifiés comme la conséquence directe de ces changements. Cependant, pour les décideurs politiques et les acteurs de la coopération pour le développement sénégalais et équatoriens, le lien entre la migration et l'adaptation aux changements environnementaux est moins évident

que le lien entre la migration et le développement. La mobilité humaine reste donc peu présente dans les stratégies nationales d'adaptation sénégalaises et équatoriennes aux changements environnementaux jusqu'en 2018. En Equateur, malgré la place particulière qu'occupe la nature (*Pachamama*) dans la Constitution adoptée en 2008, le lien entre mobilité humaine et adaptation aux changements environnementaux est moins reconnu au niveau national qu'au niveau local où différents projets de coopération et initiatives prennent en compte cette dimension<sup>583</sup>.

Au Sénégal, le lien entre mobilité humaine et adaptation aux changements environnementaux n'est pas directement reconnu par les autorités nationales et locales. Toutefois, une importance particulière est accordée par ces dernières à la diaspora sénégalaise et à son rôle dans le développement local – qui peut participer indirectement à l'adaptation des populations aux changements environnementaux.

Enfin, si le Sénégal et l'Equateur sont différemment affectés par les changements environnementaux, on y observe des dynamiques migratoires similaires. Par exemple, la dégradation des terres agricoles participe dans les deux pays au processus d'exode rural qui concerne majoritairement les jeunes populations. En outre, au Sénégal comme en Equateur, les perceptions des changements environnementaux jouent un rôle essentiel dans la mise en place de stratégies d'adaptation à ces derniers, dont la mobilité humaine peut être une manifestation.

Selon Michel Prieur, président du Centre International de Droit Comparé de l'Environnement, le pacte mondial pour des migrations « sûres, ordonnées et régulières<sup>584</sup> » ou Pacte de Marrakech adopté le 19 décembre 2018 par l'Assemblée Générale des Nations Unies constitue une étape importante de l'élaboration d'un traité international juridiquement contraignant donnant des droits effectifs aux migrants et déplacés environnementaux<sup>585</sup>. Par exemple, les Etats-parties s'engagent à intégrer le lien entre la mobilité humaine et les changements environnementaux (*soudains* ou *progressifs*) dans les stratégies nationales d'adaptation aux changements environnementaux (Objectif 2, §i)<sup>586</sup>. Ainsi, ce texte représente

---

<sup>583</sup> C'est le cas, par exemple, des autorités locales de la province de Pinchincha qui coopèrent avec la GIZ pour accroître leurs connaissances et leur compréhension des phénomènes migratoires en lien avec les changements environnementaux.

<sup>584</sup> Le pacte de Marrakech est issu d'un processus de discussion sur la gouvernance internationale des migrations ouvert par la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 19 décembre 2016.

<sup>585</sup> Centre International de Droit Comparé de l'Environnement, « Les déplacés environnementaux après le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », 22/12/2018, URL : <https://cidce.org/fr/environmentally-displaced-persons-after-the-global-compact-for-safe-orderly-and-regular-migration-adopted-in-marrakesh-on-10-december-2018/>

<sup>586</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, 18/12/2018

une opportunité pour les Etats ayant peu fait référence à la mobilité humaine dans leurs stratégies nationales d'adaptation d'inscrire les migrations et déplacements environnementaux dans un agenda politique plus large allant de l'adaptation aux changements climatiques à la prévention des risques liés aux catastrophes.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- G. Brugnot, *Les catastrophes naturelles*, coll. Idées reçues, Ed. Le Cavalier bleu, Paris, 2008, 127p
- J.M. Castillo, *Migraciones ambientales: Huyendo la crisis ecológica en el siglo XXI*, Virus editorial, 2011, [en ligne], URL : [https://trencadis.diba.cat/single\\_search/generateAladiViewerContent/Fragment/b18184601](https://trencadis.diba.cat/single_search/generateAladiViewerContent/Fragment/b18184601)
- C. Cournil, *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, coll. « Nature et Société », Éd. Quæ, Versailles, 2015, 406p
- C. Cournil et B. Mayer, *Les migrations environnementales*, Presses Sciences Po, Bibliothèque du Citoyen, 166p
- G. Herrera, M.C.C Castillo, A. Torres, *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, FLASCO, 2005, 512p
- R. McLeman, F. Gemenne, *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018, 464p
- R. McLeman, T. Faist et J. Schade, *Environmental Migration and Social Inequality*, Springer, 2016, 237p
- R. Mendieta Muñoz, *Remesas y disparidades económicas territoriales. El caso ecuatoriano*, Universidad de Cuenca, Coll. Desarrollo de migración, 2015, [en ligne], URL: [https://www.researchgate.net/publication/335750962\\_Remesas\\_y\\_Disparidades\\_Economicas\\_Territoriales\\_El\\_Caso\\_Ecuatoriano/citations](https://www.researchgate.net/publication/335750962_Remesas_y_Disparidades_Economicas_Territoriales_El_Caso_Ecuatoriano/citations)
- D. Mokhnacheva, D. Ionesco, F. Gemenne, *Atlas des migrations environnementales*, Presses Sciences Po, Paris, 2016, 151p
- UNHCR, IOM, RPG, *Environmentally-induced Population Displacements and Environmental Impacts Resulting from Mass Migrations*, UNHCR, IOM et RPG, Genève, 1996, 120p

### Chapitres d'ouvrages :

- A. Acosta, S. Lopez, D. Villamar, «Las remesas y su aporte para la economía ecuatoriana», in. G. Herrera, M.C.C Castillo, A. Torres, *La migración ecuatoriana: transnacionalismo, redes e identidades*, FLASCO, 2005
- N. Adger, R. Safra de Campos, C. Mortreux, « Mobility, displacement and migration and their interactions with vulnerability and adaptation to environmental risk », in. F. Gemenne, R. McLeman, *Routledge Handbook of environmental displacement and migration*, Routledge, 2018

- C. Cournil, « Les « réfugiés environnementaux » : des déplacés en quête de protection », in. *Regards sur le droit des étrangers* [en ligne], Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2010, URL : <http://books.openedition.org/putc/1112>
- F. Gemenne, “How they became the human face of climate change. Research and policy interactions in the birth of the ‘environmental migration’” in E. Piguet, A. Pécoud, P. De Guchteneire, *Migration and Climate Change*, Cambridge University Press, 2011, [en ligne], URL : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/141894>
- F. Gemenne, R. McLeman, « Environmental migration research : evolution and current state of the science” in. *Routledge Handbook of Environmental Displacement and Migration*, Routledge, 2018
- E. Hut et C. Zickgraf, “Connecting environmental changes, migration causality and transnational practices. Insights from the Moroccan diaspora in Belgium.” In. L. Van Praag, L. Ou-Salah, E. Hut, C. Zickgraf, *Migration and Environmental Change in Morocco. In Search for Linkages between Migration Aspirations and (perceived) Environmental Changes*, IMISCOE Book series, Springer, 2020
- D. Ionesco, « L’OIM et la gouvernance des migrations environnementales », in C. Cournil éd., *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, Versailles, Éditions Quæ, « Nature et société », 2015, p. 87-106, URL : <https://www.cairn-int.info/mobilite-humaine-et-environnement-9782759223312-page-87.htm>
- S. Janicot, C. Aubertin, ..., M. Reinert, Chapitre 17 : “Des savoirs locaux revisités”, in. *Changements climatiques : quels défis pour le Sud ?*, IRD, 2016, [en ligne], URL : <https://books.openedition.org/irdeditions/29454?lang=fr>
- D.N. Livingstone, “Environmental determinism” in. R.J. Johnston, D. Gregory, G. Pratt, M. Watts, *The dictionary of human geography*, Oxford, Blackwell, 2000
- L. Maertens, « Le HCR et l’appropriation progressive de l’agenda environnemental », in Christel Cournil éd., *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, Versailles, Éd. Quæ, Coll. « Nature et société », 2015, p. 107-126, URL : <https://www.cairn-int.info/mobilite-humaine-et-environnement-9782759223312-page-107.htm>
- E. Piguet, « Theories of voluntary and forced migration », F. Gemenne, R. McLeman, *Routledge Handbook for Environmental Migration and Displacement*, Routledge, 2018
- A. Sgro, « L’Union européenne et la gestion des migrations environnementales », dans : Christel Cournil éd., *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, Versailles, Éd. Quæ, coll. « Nature et société », 2015, p. 127-140 URL : <https://www.cairn-int.info/mobilite-humaine-et-environnement-9782759223312-page-127.htm>
- C. Zickgraf, “Climate Change and Migration Crisis in Africa” in C. Menjivar, M. Ruiz, I. Ness, *The Oxford Handbook of Migration Crises*, Oxford University press, 2018, [en ligne], URL : <https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780190856908.001.0001/oxfordhb-9780190856908>
- C. Zickgraf, “Immobility” in. F. Gemenne, R. McLeman, *Routledge Handbook for Environmental Migration and Displacement*, Routledge, 2018

## Articles scientifiques :

- B. Adamson et G. Tsourapas, « Migration Diplomacy in World Politics », *International Studies Perspectives*, n°20, 2019, pp113–128
- H. Adams, “Why populations persist: mobility, place attachment and climate change”, *Population and Environment*, n°37, pp429-448, 2016, [en ligne : Springer], URL : <https://link.springer.com/article/10.1007/s11111-015-0246-3>
- A. Aïdara, « Sénégal et migrations. Vers l’élaboration d’une politique migratoire sénégalaise ? », *Science politique*, 2013, [en ligne], URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00958175/document>
- J.R. Alvarado-Lopez, “Migración interna y urbanización sin eficiencia en países en desarrollo: evidencia para Ecuador”, *Papeles de Población*, Universidad Autónoma del Estado de México, vol. 23, núm. 94, 2017, [en ligne], URL : [http://www.scielo.org.mx/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S1405-74252017000400099&lng=es&nrm=iso](http://www.scielo.org.mx/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1405-74252017000400099&lng=es&nrm=iso)
- S. Andrieux, « Comment appréhender les migrations climatiques forcées ? », *Regards croisés sur l’économie*, 2009/2 (n° 6), p. 45-47, URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2009-2-page-45.htm>
- C. Balleix, « La politique française de coopération au développement. Cinquante ans d’histoire au miroir de l’Europe », *Afrique contemporaine*, 2010/4 (n°236), p. 95-107, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-afrique-contemporaine-2010-4-page-95.htm>
- J. Barnett et S. O’Neil, “Maladaptation”, *Global Environmental Change*, n°20, pp211-213, 5/2010
- M. Benson, K. O’Reilly, « Migration and the search for better way of life : a critical exploration of lifestyle migration », *Sociological Review*, n°57, 2009, pp608-625, URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1467-954X.2009.01864.x>
- G. Bettini, « Where next? Climate Change, Migration, and the (Bio) Politics of Adaptation », *Global Policy*, n°8, p33–39, [en ligne], URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/1758-5899.12404>
- G. R. Biesbroek, R.J. Swart, T.R. Carter, C. Cowan, T. Henrichs, H. Mela, M.D. Morecroft, D. Rey, “Europe adapts to climate change: comparing National Adaptation Strategies” in *Global Environmental Change*, n°20, pp 440-450, 2010
- A. Bilak, « L’Afrique face à ses déplacés internes », *Politique étrangère*, 2016/1, pp. 39-51, URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2016-1-page-39.htm>
- R. Black, W.N. Adger, N.W. Arner, ..., D. Thomas, “The effect of environmental change on human migration”, *Global Environmental Change*, vol. 22, 12/2011
- R. Black et M. Collyer, “Populations ‘trapped’ at times of crisis”, *Forced Migration Review*, n°45, 2/2014, [en ligne], URL : <https://www.fmreview.org/crisis/black-collyer>
- D.K. Bradsley et G. Hugo, “Migration and climate change : examining thresholds of change to guide effective adaptation decision-making”, *Population and Environment*,

n°32, 2010, [en ligne], URL : <https://link.springer.com/article/10.1007/s11111-010-0126-9>

- A. Broni, « La protection des personnes déplacées en Afrique : nouvelle dimension de sécurité humaine *IIRCO*, 25/10/2015, URL : <https://www.unilim.fr/iirco/2015/10/21/axel-broni-la-protection-des-personnes-deplacees-en-afrique-nouvelle-dimension-de-securite-humaine/>
- T. Caponio, G. Testore, « L'intégration : nouvelle frontière de l'immigration ? L'analyse du lien entre les politiques de contrôle et d'intégration en France et en France », *Migrations Société*, 2012/2, n° 140, pp 285-294, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-migrations-societe-2012-2-page-285.htm>
- J. Carling, "The role of aspirations in migration", in. *Determinants of International Migration*, Oxford, International Migration Institute, 23-25/09/2014
- J. Carling, "Migration in the age of involuntary mobility: theoretical reflexion and Cape Verdean experiences", *Journal of Ethics and Migration Studies*, n°28, pp5-42
- M. Caron, « Regard interdisciplinaire sur la stratégie d'expertise : développement et/ou orientation de la connaissance », *Sciences de la société* [En ligne], 2015, URL : <http://journals.openedition.org/sds/2583>
- C. Claudia, « En Équateur, la citoyenneté universelle à l'épreuve des faits », *Plein droit*, 2016/1 (n° 108), p. 39-43, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-plein-droit-2016-1-page-39.htm>
- M. Collyer, "Stranded Migrants and the Fragmented Journey", *Journal of Refugee Studies*, Volume 23, Issue 3, September 2010, pp273–293, URL: <https://doi.org/10.1093/jrs/feq026>
- R. Correa-Quezada, M.d.C. Tituaña Castillo, "La inmigración ecuatoriana en el mercado laboral de España e Italia", *ICE Revista de Economía*, 3/2018, URL : [https://www.researchgate.net/publication/323942936\\_La\\_inmigracion\\_ecuatoriana\\_y\\_sus\\_condiciones\\_en\\_el\\_mercado\\_laboral\\_de\\_Espana\\_e\\_Italia](https://www.researchgate.net/publication/323942936_La_inmigracion_ecuatoriana_y_sus_condiciones_en_el_mercado_laboral_de_Espana_e_Italia)
- R. Correa, J. Lacombe et S. Ochoa, "Crisis, retornos y emprendimientos. El caso de los migrantes ecuatorianos y el Fondo Cucayo", in. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.32, N°2, 2016
- C. Cournil, « La mise à l'agenda scientifique et politique des migrations environnementales », *Revista Interdisciplinar da Mobilidade Humana*, 2011, pp.75-93
- C. Cournil, « Les mobilités humaines liées aux changements climatiques : des négociations internationales aux perspectives de coopération », *Droit de l'environnement*, n°242, Victoires édition, 2016, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01758766/document>
- F. De Longueville, P. Ozer, F. Gemenne, S. Henry, O. Mertz, K. Ø. Nielsen, "Comparing climate change perceptions and meteorological data in rural West Africa to improve the understanding of household decisions to migrate", *Climatic Change*, n°160, pp123-141, [online], URL : <https://link.springer.com/article/10.1007%2Fs10584-020-02704-7>
- P. Demba Fall, « Exode rural et transformation de l'espace dans l'arrière-pays de Fatick (Sénégal) », *Revista Internacional de Estudios Migratorios*, vol. 7, numéro spécial,

- 2016, pp. 101-122, [en ligne], URL : [http://www.riem.es/lib/pdf/esp/ART\\_17\\_1\\_M1\\_04.pdf](http://www.riem.es/lib/pdf/esp/ART_17_1_M1_04.pdf)
- A. Diagne, « Revue des politiques publiques menées au Sénégal sur la période 1960-2016 », ENSAE-Sénégal, 2017, p5 URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01478937/document>
  - E. Domenech, “‘Las migraciones son como el agua’: Hacia la instauración de políticas de ‘control con rostro humano’”, *Polis*, n° 35, 2013, URL : <https://journals.openedition.org/polis/9280>
  - H. Entzinger, J. Jäger et F. Gemenne, « Le projet EACH-FOR », *Hommes & migrations* [En ligne], 1284 | 2010, URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1232>
  - R. Esparragoso Vazquez, “Los inmigrantes ecuatorianos en España y su contribución a la economía ecuatoriana mediante el envío de remesas: nuevas perspectivas ante la crisis económica”, *Historia*, vol. 396, n°2, pp245-270
  - F. Gemenne, « Tuvalu, un laboratoire du changement climatique ? Une critique empirique de la rhétorique des « canaris dans la mine » », *Revue Tiers Monde*, 2010/4 (n°204), p. 89-107, URL : <https://www.cairn-int.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-89.htm>
  - F. Gemenne, B. Cointe, J-F. Durieux et P. Boncour, « Le rôle des cadres normatifs et des organisations internationales », *Hommes & migrations* [en ligne], n° 1284, 2010, URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1255>
  - F. Gemenne et J. Blocher, “How can migration serve adaptation to climate change? Challenges to fleshing out a policy ideal”, *The Geographical Journal*, 2/2017, DOI:10.1111/geoj.12205, consulté le 07/04/2020
  - F. Gemenne, A. Cavicchioli, « Migrations et environnement : prévisions, enjeux, gouvernance », *Regards croisés sur l'économie*, 2010/2 (n° 8), p. 84, [en ligne], URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2010-2-page-84.htm>
  - H. de Haas, “Migration and Development : a Theoretical Perspective”, *International Migration Review*, vol. 44, n°1, Printemps 2010, pp227-264, [en ligne], URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1747-7379.2009.00804.x>
  - H. de Haas, “What drives human migration” In. *Migration: A COMPAS Anthology*, B. Anderson and M. Keith (eds.), COMPAS, Oxford, 2014, [en ligne] URL : <https://heindehaas.files.wordpress.com/2015/05/de-haas-2014-what-drives-human-migration.pdf>
  - W. Herrera Ríos, « Les cheminements pluriels de la transition postnéolibérale en Équateur : les politiques de réinsertion productive des émigrés », *Cahiers des Amériques latines*, 83 | 2016, [en ligne], URL : <http://journals.openedition.org/cal/4463>
  - F. Houtart, « La conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-Mère », *Mouvements*, 2010/3, n° 63, p. 82-87, [en ligne], URL : <https://www.cairn-int.info/revue-mouvements-2010-3-page-82.htm>
  - G. Hugo, “Environmental concerns and international migration”, *International migration review*, n°30, 1996, pp105-131

- J.F. Hollifield, « The Emerging Migration State» *The International Migration Review*, vol. 38, no. 3, 2004, pp. 885–912, [en ligne], *JSTOR*, URL : [www.jstor.org/stable/27645420](http://www.jstor.org/stable/27645420)
- C. Jimenez-Damary, « Vingt ans de Principes directeurs : bâtir la solidarité, renforcer l’engagement » in. *Forced Migration Review*, n°59, 10/2018, [en ligne], URL: <https://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/fr/Principesdirecteurs20.pdf>
- E.S. Lee, “A theory of migration”, *Demography*, vol.3, n°1, 1966
- F. Lerin, L. Tubiana, « Questions autour de l’agenda environnemental international », *Revue internationale et stratégique*, 2005/4 (N°60), pp 75-84, [en ligne], URL : <https://www.cairn-int.info/revue-internationale-et-strategique-2005-4-page-75.htm>
- D. Lessault et M-L. Flahaux, « Regards statistiques sur l’histoire de l’émigration internationale au Sénégal », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 – n°4 | 2013, URL : <http://journals.openedition.org/remi/6640>
- I. Mbaye, « Perception des impacts du changement climatique et stratégie d’adaptation en milieu périurbain de la ville de Ziguinchor au Sénégal », *VertigO – la revue électronique en sciences de l’environnement*, Volume 15 Numéro 1 | mai 2015, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/16005>
- K.E. McNamara, “Cross-border migration with dignity in Kiribati”, in *Forced Migration Review*, n°49, 5/2015
- K.E. McNamara et C. Gibson, « Mobilité humaine et changement environnemental : une analyse historique et textuelle de la politique des Nations Unies », *Cultures & Conflits* [En ligne], n°88, hiver 2012, consulté le 25 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18573>
- M. Morel and N. de Moor, « Migrations climatiques : quel rôle pour le droit international ? », *Cultures & Conflits*, n°88, hiver 2012, [en ligne], URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18580>
- M. Noblet, A. Seck, S. D’haen et K. Tovivo, « Evaluation des références aux changements climatiques et de leur base scientifique dans les politiques et stratégies au Sénégal », *Climate Analytics*, 8/2018, URL : [https://climateanalytics.org/media/pas-pna\\_sn\\_etat\\_des\\_lieux\\_politiques\\_fr.pdf](https://climateanalytics.org/media/pas-pna_sn_etat_des_lieux_politiques_fr.pdf)
- I. Olivie, J. Ponce, M. Onofa “Remesas, pobreza y desigualdad: el caso de Ecuador”, *Estudio Elcano*, Real Instituto Elcano,1/2009, [en ligne], URL : [https://www.researchgate.net/publication/328873000\\_Remesas\\_pobreza\\_y\\_desigualdad\\_el\\_caso\\_de\\_Ecuador](https://www.researchgate.net/publication/328873000_Remesas_pobreza_y_desigualdad_el_caso_de_Ecuador)
- M. Panizzon et M. Van Riemsdijk, « Introduction to Special issue: ‘migration governance in an era of large movements: a multi-level approach’», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45, 2019, URL: <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2018.1441600>
- E. Piguet, A. Pécoud, P. de Guchteneire, « Migration and climate change : an overview » in. *Refugee Survey Quarterly* 33, n°3, pp1-23, 2011
- B. Quenault, « De Hyōgo à Sendai, la résilience comme impératif d’adaptation aux risques de catastrophe : nouvelle valeur universelle ou gouvernement par la

catastrophe ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 6, n°3, Décembre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11010>

- E.G. Ravenstein, “The Laws of Migration”, *Journal of the Statistical Society of London*, vol. 48, n°2, 6/1885, pp 167-235, URL: <https://www.jstor.org/stable/2979181>
- J. Ramírez, C. Iréri et A. Yolanda, « La Conferencia Sudamericana de Migraciones y el Proceso Puebla: ¿entre la seguridad y los derechos? – CSM y CRM », Periplos, *Revista de investigación sobre migraciones*, vol. 3 (1), 2019, pp11-36, [en ligne], URL : <https://www.aacademica.org/jacques.ramirez/31/1.pdf>
- N. Robin, G. Patrick, « Les routes migratoires par le Sénégal » in *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*, Karthala, pp.112-139, 2009, URL : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers17-07/010056222.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-07/010056222.pdf)
- D. Roquet, « Partir pour mieux durer : la migration comme réponse à la sécheresse au Sénégal ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2008/1 | 2008, URL : <https://journals.openedition.org/eps/2374#tocto2n3>
- T. Sanmartín Álvarez, P. García Macías, X. Songor-Jaramillo, “Remesas y disminución de la desigualdad en el Ecuador. Una deconstrucción de la posverdad”, *Revista Publicando*, 4 n°13, 2017, URL : [https://revistapublicando.org/revista/index.php/crv/article/view/782/pdf\\_566](https://revistapublicando.org/revista/index.php/crv/article/view/782/pdf_566)
- P. A. Sarr, « Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique : une étude de cas sur le Sénégal », in *Migrations et Développement*, 6/2009, URL : <https://www.oecd.org/fr/developpement/emoa/43912387.pdf>
- E. Simelton, C.H. Quinn, N. Batisani *et al.*, “Is rainfall really changing? Farmers’ perceptions, meteorological data, and policy implications”, *Climate and Development*, n°5, 2/2013, pp 123–138, URL: [https://www.researchgate.net/publication/255907999\\_Is\\_rainfall\\_really\\_changing\\_Farmers'\\_perceptions\\_meteorological\\_data\\_and\\_policy\\_implications](https://www.researchgate.net/publication/255907999_Is_rainfall_really_changing_Farmers'_perceptions_meteorological_data_and_policy_implications)
- G. Sinatti, C.Horst, « Migrants as agents of development », *Ethnicities*, Vol. 15, pp134-152, 2015, [en ligne], URL: <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1468796814530120>
- L.A. Sjaastad, “The costs and returns of human migration”, *Journal of Political Economy*, n°70, pp80-93, URL : <https://journals.openedition.org/remi/7813?lang=es>
- E. Usher, “Millenium Development Goals and Migration”, *IOM Migration Research Series*, n°2, 4/2005, URL: <https://publications.iom.int/fr/books/mrs-ndeg20-millennium-development-goals-and-migration>
- V. Van der Land, D. Hummel, “Vulnerability and the role of education in environmentally induced migration in Mali and Senegal”, *Ecology and Society*, n°18, vol.4, 2013, [en ligne], URL : <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05830-180414>
- L. Van Praag et C. Timmerman, “Environmental migration and displacement: a new theoretical framework for the study of migration aspirations in response to environmental changes”, *Environmental Sociology*, 5:4, 2019, pp352-361, DOI: [10.1080/23251042.2019.1613030](https://doi.org/10.1080/23251042.2019.1613030)

- K. Warner, Global environmental change and migration: Governance challenges, *Global Environmental Change*, vol. 20, issue 3, 8/2010, pp402-413, URL : <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2009.12.001>
- J. Wentz et M. Burger, « Designing a Climate Change Displacement Coordination Facility : Key Issues for COP21 », *Columbia Law School: Sabin Center for Climate Change Law*, 9/2015, URL: [https://web.law.columbia.edu/sites/default/files/microsites/climate-change/unfccc\\_climate\\_change\\_displacement\\_coordination\\_facility.pdf](https://web.law.columbia.edu/sites/default/files/microsites/climate-change/unfccc_climate_change_displacement_coordination_facility.pdf)
- S. Zaiter, « Les migrations environnementales : la migration fantôme », *Village de la justice*, 24/12/2018, URL : <https://www.village-justice.com/articles/les-migrations-environnementales-migration-fantome.30296.html>
- B. Zepeda, M.G. Egas, “La política exterior de la revolución ciudadana: opinión y actitudes políticas”, *Revista Mexicana de Política Exterior*, 1/2011, URL : <https://revistadigital.sre.gob.mx/images/stories/numeros/n93/zepeda.pdf>
- A.R. Zolberg, « The formation of new states as a refugee-generating process », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n°467, 1983, pp24-38, [en ligne], URL : <https://www.jstor.org/stable/1044926?seq=1>

### **ARTICLES DE PRESSE :**

- Communiqué de presse d’ALSTOM, « Alstom fournira à la ville de Cuenca le premier réseau de tramway du pays », 2/07/2013, URL : <https://www.alstom.com/fr/press-releases-news/2013/7/alstom-fournira-a-la-ville-de-cuenca-le-premier-reseau-de-tramway-du-pays>
- M. Chevance, « A Dakar, l’archi anarchique », *Libération*, 5/09/2018, URL : [https://www.liberation.fr/planete/2018/09/05/a-dakar-l-archi-anarcique\\_1676818](https://www.liberation.fr/planete/2018/09/05/a-dakar-l-archi-anarcique_1676818)
- J. Guevara, “El 9% de agricultores tiene más de 75 años”, *El Telegrafo*, 21/05/2016, URL: <http://tinyurl.com/y6ke9h7v>
- F. Harrus, « Sénégal : l’effrayante pollution de la baie de Hann », *France info TV*, 06/06/2018 [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/environnement-africain/la-photo-senegal-l-effrayante-pollution-de-la-baie-de-hann\\_3054267.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/environnement-africain/la-photo-senegal-l-effrayante-pollution-de-la-baie-de-hann_3054267.html) “Innovadores menores de 35”, *MIT Technology Review*, URL : <https://www.technologyreview.es/listas/35-innovadores-con-menos-de-35/2018/inventores/inty-gronneberg-ecuador>
- E. Jung, «Comment les peuples indigènes combattent le changement climatique avec succès », *BBC*, 22/04/2020, URL : <https://www.bbc.com/afrique/monde-52385155>
- J.M. Leon Cabrera, “La xenophobia en Ecuador empuja a migrantes venezolanos a salir del país”, *The New York Times*, 28/01/2019, URL: <https://www.nytimes.com/es/2019/01/28/espanol/ecuador-ibarra-venezolanos.html>
- M. Maillard, « Les tensions entre le Sénégal et la Mauritanie ravivées par la mort d’un pêcheur », *Le Monde*, 31/1/2018, URL :

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/31/les-tensions-entre-le-senegal-et-la-mauritanie-ravivees-par-la-mort-d-un-pecheur\\_5249891\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/31/les-tensions-entre-le-senegal-et-la-mauritanie-ravivees-par-la-mort-d-un-pecheur_5249891_3212.html)

- A. Martins, « Inty Gronneberg, el ingeniero ecuatoriano premiado en el MIT por su tecnología para proteger a las islas Galápagos, *BBC mundo*, 14/06/2020, URL: <https://www.bbc.com/mundo/noticias-48638390>
- P. Mesmer, « Accord très décevant sur la réduction des catastrophes naturelles », *Le Monde*, 19/03/2015, URL : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/19/accord-tres-decevant-sur-la-reduction-des-catastrophes-naturelles\\_4596973\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/19/accord-tres-decevant-sur-la-reduction-des-catastrophes-naturelles_4596973_3244.html)

## **AUTRES ARTICLES :**

- Centre International de Droit Comparé de l'Environnement, « Les déplacés environnementaux après le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », 22/12/2018, URL : <https://cidce.org/fr/environmentally-displaced-persons-after-the-global-compact-for-safe-orderly-and-regular-migration-adopted-in-marrakesh-on-10-december-2018/>
- L. Concheiro, « El buen vivir : una conversación con Alberto Acosta », *Horizontal*, 27/02/2015, URL: <https://horizontal.mx/el-buen-vivir-una-conversacion-con-alberto-acosta/>
- Forum réfugiés, « L'accueil des vénézuéliens dans les pays voisins », 8/04/2020, URL : <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/dans-le-monde/685-l-accueil-des-venezueliens-dans-les-pays-voisins>
- L. Hadorn, A. Cotroneo, « Neuvième anniversaire de la Convention de Kampala », *CICR*, 2018, URL : <https://info.icrc.org/jai-tout-quitte-anniversaire-convention-kampala>
- HCR, « Refugiados y migrantes de Venezuela superan los cuatro millones: ACNUR y OIM », 7/06/2019, URL : <https://www.acnur.org/noticias/press/2019/6/5cfa5eb64/refugiados-y-migrantes-de-venezuela-superan-los-cuatro-millones-acnur-y.html>
- A. Hernán, « Análisis de la inmigración de Colombianos al Ecuador e implicaciones », *Grupo de Estudios en Seguridad Internacional*, 27/11/2014, URL: <https://www.seguridadinternacional.es/?q=es/content/an%C3%A1lisis-de-la-inmigraci%C3%B3n-de-colombianos-al-ecuador-e-implicaciones>
- E. Hut, « Sans coopération, pas de gestion des migrations », *Espace de libertés*, Avril 2019, n°478, URL : <https://www.laicite.be/magazine-article/cooperation-de-gestion-migrations/>
- E. Hut, C. Zickgraf, F. Gemenne, T. Castillo Betancourt, P. Ozer, C. Le Flour, « COVID-19, Climate Change and Migration: Constructing Crises, Reinforcing Borders », in *The COVID-19 Pandemic, Migration and the Environment series*, OIM Environmental Migration Portal, 17/06/2020, URL:

<https://environmentalmigration.iom.int/blogs/covid-19-climate-change-and-migration-constructing-crises-reinforcing-borders>

- E. Hut, C. Le Flour, T. Castillo-Betancourt, « La migration comme stratégie d'adaptation aux changements environnementaux : réalités empiriques et enjeux politiques », *Sciences Connection*, n°64, 2020 (à venir)
- C. Leclerc-Laurent, « Le Sénégal, entre accueil et indifférence », *Caritas France*, 6/11/2019, URL : <https://www.secoures-catholique.org/actualites/le-senegal-entre-accueil-et-indifference>
- A-K. Matthe, “Gender and Migration in the Context of Climate Change”, *UNU Institute for Environment and Human Security's blog*, 28/4/2016, URL : <https://ourworld.unu.edu/en/gender-and-migration-in-the-context-of-climate-change>
- C. Tacoli, « Migration et changement climatique : adaptation ou échec à s'adapter ? », *Ritimo*, 7/09/2011, URL : <https://www.ritimo.org/Migration-et-changement-climatique-adaptation-ou-echec-a-s-adapter>
- A. Tempus, « Are We Thinking About Climate Change All Wrong ? », *Rolling Stone*, 14/3/2020, URL : <https://www.rollingstone.com/politics/politics-features/climate-migration-predicted-number-climate-refugees-962251/>
- M. Vom Hau et J. Casado, « Las respuestas latinoamericanas a la migración venezolana masiva », *Barcelona Center for International Affairs*, 2019, URL : <http://anuariocidob.org/respuestas-latinoamericanas-a-la-migracion-venezolana-masiva/>
- S. Zaiter, « Les migrations environnementales : la migration fantôme », *Village de la justice*, 24/12/2018, URL : <https://www.village-justice.com/articles/les-migrations-environnementales-migration-fantome,30296.html>

## **NOTE POLITIQUE**

- J.A. Alonso, J. Glennie, « Qu'est-ce que la coopération pour le développement ? », *Notes politiques du Forum pour la coopération en matière de développement*, Development Cooperation Forum, ONU, 2/2015, URL : <http://archive.ipu.org/splz-f/nairobi16/policy-brief.pdf>

## **RAPPORTS**

- ANSD, Rapport National sur la Situation de l'Éducation, 2015, URL : [http://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/2-SES-2015\\_Education.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/2-SES-2015_Education.pdf)
- ANSD, « Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal », 1995
- O. Bakewell, « Keeping Them in Their Place: the ambivalent relationship between development and migration in Africa », *International Migration Institute*, 2007, URL : <https://www.migrationinstitute.org/publications/wp-08-07>

- Banque Mondiale, «Climate risk and adaptation country profile : Senegal», 4/2011, URL: [https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_gfdr climate change country profile for SEN.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate change country profile for SEN.pdf)
- Banque Mondiale, «Climate risk and adaptation country profile : Ecuador», 4/2011, URL: [https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_gfdr climate change country profile for ECU.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate change country profile for ECU.pdf)
- Bureau International du Travail, «Les peuples autochtones et les changements climatiques : de victimes à agents du changement grâce au travail décent », *BIT, Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité*, Genève, 2017, URL : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms\\_632111.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_632111.pdf)
- R. Black, « Environmental refugees : myth or reality? », *UNHCR working paper 34*, 1/2001
- J. Barnett, M. Webber, «Accommodating migration to promote adaptation to climate change », *World Bank Policy Research Working Paper Series*, World Bank, 2010, URL : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/3757/WPS5270.pdf>
- L.R. Brown, *Twenty-Two Dimensions of the Population Problem*, Worldwatch Institute, Washington, 1976
- CARE, UNU-EHS, « In search of shelter: mapping the effects of climate change on migration and displacement », 5/2009, [https://www.carefrance.org/ressources/themas/1/843,In\\_search\\_of\\_Shelter\\_2009.pdf](https://www.carefrance.org/ressources/themas/1/843,In_search_of_Shelter_2009.pdf)
- J. Carling et C. Talleraas, “Root causes and drivers of migration : implications for humanitarian efforts and development cooperation”, PRIO Paper, *Peace Research Institute of Oslo (PRIO)*, 2016, URL : <https://ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/resources/docs/PRIO-%20Root%20Causes%20and%20Drivers%20of%20Migration.pdf>
- CICR, « Traduire la Convention de Kampala dans la pratique : exercice de bilan », *CICR*, 1/2017
- CIRAD, « Afrique de l'Ouest : des pratiques innovantes pour restaurer la fertilité des sols et séquestrer le carbone », *Blog du CIRAD*, 13/08/2016, URL : <https://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2016/institutionnel/des-pratiques-innovantes-pour-restaurer-la-fertilite-des-sols-en-afrique-de-l-ouest>
- CIRAD, FAO, « Les migrations rurales dans la dynamique migratoire sénégalaise : la fluidité des mobilité interne en réponse aux contraintes locales », 2018, URL : <http://www.fao.org/3/I9256FR/i9256fr.pdf>
- F. Ellis, “A livelihoods Approach to Migration and Poverty Reduction”, *Department for international development's papers*, Londres, 11/2003, URL : [https://www.researchgate.net/profile/Frank\\_Ellis/publication/228593669\\_A\\_Livelihoods\\_Approach\\_to\\_Migration\\_and\\_Poverty\\_Reduction/links/00b49524a93a66592c000000/A-Livelihoods-Approach-to-Migration-and-Poverty-Reduction.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Frank_Ellis/publication/228593669_A_Livelihoods_Approach_to_Migration_and_Poverty_Reduction/links/00b49524a93a66592c000000/A-Livelihoods-Approach-to-Migration-and-Poverty-Reduction.pdf)
- FLASCO, « Ecuador : la migración internacional en cifras », 2008, p23, URL: [https://flascoandes.edu.ec/web/imagesFTP/7586.6721.migracion\\_ecuador\\_en\\_cifras\\_2](https://flascoandes.edu.ec/web/imagesFTP/7586.6721.migracion_ecuador_en_cifras_2)

008.pdf?fbclid=IwAR2j8TkykgSF4bE-  
dungYtmkgDJOdXagkTXaZsB9Jn34PVccgipCvYH-ro

- Fondation Heinrich Boll, « Etude-bilan sur les politiques et programmes migratoires au Sénégal de 2005 à 2019 », Dakar, 2019, URL : [https://sn.boell.org/sites/default/files/2020-01/Fact%20sheet%20-%20Etude%20Politiques%20migratoires%202005-2019%20au%20Senegal\\_online.pdf](https://sn.boell.org/sites/default/files/2020-01/Fact%20sheet%20-%20Etude%20Politiques%20migratoires%202005-2019%20au%20Senegal_online.pdf)
- Foresight report: Migration and global environmental change, The Government Office for Science, London, 2011
- H. de Haas, “Migration theory – Quo Vadis ?”, *International Migration Institute Working Papers*, 11/2014
- HCR, « Séisme dans l’Océan Indien – Urgence tsunami », 6/2005, URL : <https://www.unhcr.org/mobile/fr/4b309d4110.pdf>
- HCR, “Desperate and dangerous: report on the human rights situation of migrants and refugees in Libya”, 20/12/2018, URL : <https://www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/LibyaMigrationReport.pdf>
- HCR, « Climate Change and Disaster Displacement: an overview of UNHCR’s role », 2017, URL : <https://www.unhcr.org/uk/5975e6cf7.pdf>
- HCR, « Ecuador: ACNUR entrega ayuda de emergencia en las zonas más golpeadas por el sismo », 20/04/2016, URL : <https://www.acnur.org/noticias/noticia/2016/4/5af3065810/ecuador-acnur-entrega-ayuda-de-emergencia-en-las-zonas-mas-golpeadas-por-el-sismo.html>
- K. Hildahl *et al.*, “Mujeres de los páramos : experiencias de adaptación al cambio climático y conservación en Colombia, Ecuador y Perú”, *UICN*, Quito, 2017, URL : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2017-043.pdf>
- IDMC, *Global Report on Internal Displacement 2017*, 2017, URL : <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2017/>
- IDMC, *Global Report on Internal Displacement 2019*, 2019, URL : <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/#:~:text=Previous%20Editions-,Global%20Report%20on%20Internal%20Displacement%202019,and%20within%20towns%20and%20cities.>
- INEC, “Ficha de cifras generales : cantón de Muisne”, 2014, URL : [http://app.sni.gob.ec/sin-link/sin/Portal%20SNI%202014/FICHAS%20F/0803\\_MUISNE\\_ESMERALDAS.pdf](http://app.sni.gob.ec/sin-link/sin/Portal%20SNI%202014/FICHAS%20F/0803_MUISNE_ESMERALDAS.pdf)
- IRD-IPAR, « Dégradation des terres et phénomène migratoire en Afrique de l’Ouest : exemples de la Vallée du fleuve et du Bassin arachidier au Sénégal », *Initiative Prospective Agricole et Rurale*, 2017
- W. Kälin, « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leur propre pays. Notes explicatives », *Etudes de la politique sociale internationale*, n°38, Société américaine de droit international, 2008, URL : [https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/06\\_gp\\_annotations\\_french.pdf](https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/06_gp_annotations_french.pdf)

- D. Meadows, D. Meadows et J. Randers, *The limits to growth*, Club de Rome, 1972
- N. Myers, *Environmental Exodus: An Emergent Crisis in the Global Arena*, Climate Institute, Washington, 1995, 214p
- OIM, « Glossaire sur la migration » in. *International Migration Law* n°25, Genève, 2011, URL : [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=product\\_info&cPath=56&products\\_id=1380](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=56&products_id=1380)
- OIM, “Migration Mainstreaming into international cooperation and development”, 2018, URL: [https://eea.iom.int/sites/default/files/documents/Mainstreaming\\_Migration\\_Infosheet.pdf](https://eea.iom.int/sites/default/files/documents/Mainstreaming_Migration_Infosheet.pdf)
- OIM, ANSD, « Migration au Sénégal : Profil migratoire 2018 », 2018, URL : <https://www.ansd.sn/ressources/publications/Resume%20Executif%20-%20Profil%20Migratoire%20du%20Senegal.pdf>
- OIM, « Migracion, ambiente y cambio climático : estudios de caso en America del Sur», *Cuadernos migratorios* n°8, OIM, 2017
- S. Ripoll, L. Navas-Alemán *et al.*, “Xenofobia y discriminación hacia refugiados y migrantes venezolanos en Ecuador y lecciones aprendidas para la promoción de la inclusión social”, *Social Science in Humanitarian Action*, 11/2018, URL: [https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/14130/Informe\\_X\\_D\\_e\\_inclusion\\_social\\_en\\_Ecuador\\_Dec\\_2018\\_es.pdf?sequence=153&isAllowed=y](https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/14130/Informe_X_D_e_inclusion_social_en_Ecuador_Dec_2018_es.pdf?sequence=153&isAllowed=y)
- F. Segovia Gortaire, “El clima cambia, cambia tu también”, *IUCIN, SPDA*, 2012, URL : <https://www.iucn.org/es/content/el-clima-cambia-cambia-tu-tambien-adaptacion-al-cambio-climatico-en-comunidades-del-chimborazo-en-ecuador>
- N. Stern, *The Economics of Climate Change: The Stern Review*, 2006
- K. Warner, W. Kälin, S. Martin, ..., T. Afifi, “Integrating human mobility issues within national adaptation plans” *UNU-EHS Publication series*, Policy brief n°9, 6/2014
- World Bank, “Sustainable Development in a Dynamix World: Transforming Institutions, Growth and Quality of Life”, *World Development Report*, 2003

## **DOCUMENTS OFFICIELS**

### **Documents officiels publiés par l’ONU**

- Assemblée Générale des Nations Unies, Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement, 12/08/1992
- Assemblée Générale des Nations Unies, Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, 18/12/2018
- CCNUCC, Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010, 15/03/2011, §14.f
- CCNUCC, « Adoption de l’Accord de Paris : projet de décision CP.21 », 2015
- Cinquième rapport d’évaluation du GIEC, 2014

- Nations Unies, Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994
- Note conjointe, HCR, OIM, NRC, IDMC, Rapporteur spécial des droits de l’Homme de l’ONU, « La mobilité humaine dans le contexte des pertes et dommages liés au changement climatique : Besoins, lacunes et rôles de la Convention dans le traitement des pertes et dommages », 19 octobre 2012
- ONU, Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leur propre pays, 1998
- Premier rapport d’évaluation du Rapport du Groupe intergouvernemental d’experts sur l’évolution du climat (GIEC), 1990
- PNUE, E. El Hinnawi, *Environmental Refugees*, 1985
- PNUD, “Scaling Fences : Voices of irregular African migrants to Europe”, 21/10/2019, URL : <https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/ScalingFences.html>
- PNUD, « Gros plan sur les PNA : Enseignements de la République du Sénégal », 11/2018, URL : [https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/uploaded-images/nap\\_in\\_focus\\_lessons\\_from\\_senegal\\_fr.pdf](https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/uploaded-images/nap_in_focus_lessons_from_senegal_fr.pdf)

## **Textes juridiques régionaux**

### Amérique latine

- Assemblée Générale de l’Organisation des Etats Américains, « Projet de résolution : personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays », *Quarantième session ordinaire*, 2010
- Assemblée Générale de l’OEA, RES. 2667 (XLI-O/11) sur les déplacés internes, 7/06/2011
- CIDH, S. Insignares Cera, M. Ortiz Torres, J.M. Cortés, O. De la Hoz Orozco, “*AMICUS CURIAE* a la solicitud de opinión consultativa presentada por la república de Colombia a la corte interamericana de derechos humanos”, 9/2016
- CSM-OSUMI, Quatrième Conférence Sudaméricaine sur les Migrations (CSM-OSUMI), *Rapport final*, 6/11/2003
- CSM-OSUMI, Cinquième Conférence Sudaméricaine sur les Migrations : Dictionnaire, 25/11/2004
- Déclaration finale de Cochabamba, 30/04/2010
- Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée lors du Colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique centrale, au France et au Panama, Carthagène des Indes, Colombie, 22 novembre 1984
- Déclaration du Brésil, “Un Marco de Cooperación y de Solidaridad Regional para Fortalecer la Protección Internacional de las Personas Refugiadas, Desplazadas y Apátridas en América Latina y el Caribe”, 3/12/2014

## Europe

- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, résolution 1655, « Migrations et déplacements induits par les facteurs environnementaux : un défi pour le XXIème siècle », 2009
- Commission des Communautés européennes, « Communication de la commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Migration et développement, des orientations concrètes », Bruxelles, 1/09/2005
- Commission européenne, “Annexe IV à l’Accord Instituant le Fonds Fiduciaire ‘*European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa*’, et ses règles internes”, 2015

## Afrique

- Note d’orientation de la première session de la conférence des Etats-parties à la Convention de l’Union africaine pour la protection et l’assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), Hararé, 3-5/04/2017, URL : [https://au.int/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/32304-cn-concept\\_note\\_-\\_french\\_harare\\_2017-1.pdf](https://au.int/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/32304-cn-concept_note_-_french_harare_2017-1.pdf)
- Processus de Rabat, « Réunion des fonctionnaires de haut niveau en vue de la préparation de la quatrième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement : résumé des débats », 26/06/2014, URL : <https://www.rabat-process.org/images/RabatProcess/Documents/resumes-debats-reunion-hauts-fonctionnaires-rabat-2014-processus-rabat.pdf>
- Union africaine, « Position africaine commune sur la migration et le développement », Alger, 2006, URL : <https://www.un.org/fr/africa/osaa/advocacy/onevoice.shtml>

## **Textes juridiques nationaux**

### Sénégal

- Gouvernement du Sénégal, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal, 2002
- Communication initiale du Sénégal à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), 1997
- Gouvernement du Sénégal, Plan Sénégal Emergent, 2014

### Equateur

- Gouvernement de la République d’Equateur, Constitución del Ecuador, 2008

- Gouvernement de la République d'Equateur, Plan Nacional para el Buen Vivir (2009-2013), 2009
- Gouvernement de la République d'Equateur, Plan nacional para el Buen Vivir, (2013-2017), 2013
- Ministère de l'Environnement, "La nueva ley de Galápagos fortalece la conservación de las islas", URL : <https://www.ambiente.gob.ec/la-nueva-ley-de-galapagos-fortalece-la-conservacion-de-las-islas/>
- Secrétariat National pour la Gestion de Risques, "SNGRE deroga la declaratoria de zona de riesgo en la Isla de Muisne", *SNGRE*, URL : <https://www.gestionderiesgos.gob.ec/sngre-deroga-la-declaratoria-de-zona-de-riesgo-en-la-isla-de-muisne/>

#### France :

- Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, Légifrance, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000029210384/>
- Rapport du Sénat français, « La régulation internationale des phénomènes migratoires » in. *Climat : vers un dérèglement climatique ?*, 6/10/2015, URL : <https://www.senat.fr/rap/r15-014/r15-0149.html>

### **CONVENTIONS INTERNATIONALES**

- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1992
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 1994

### **CONFERENCE :**

- D. Mokhnacheva, « Quel rôle les autorités locales et nationales devraient-elles jouer dans la gestion des migrations environnementales ? Qu'en est-il des organisations régionales et internationales ? », *Climat et Migration*, Université Libre de Bruxelles, 25/04/2019, [en ligne], URL : [https://www.youtube.com/watch?v=I7E6GM80\\_Pg&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?v=I7E6GM80_Pg&feature=emb_logo)

### **MEMOIRES ET THESE :**

- A. Baillat, « Les migrations environnementales : Logiques d'investissement des acteurs et obstacles relatifs à la construction d'un nouveau problème public », Mémoire de Master, Université Panthéon-Sorbonne, 2010
- A. Watterman, « L'exode rural et l'agriculture paysanne. Enquête exploratoire pour le canton de Jipijapa, Equateur », *Matheo*, Université de Liège, Mémoire de Master, 2017

- J.N. Delgado Samaniego, thèse: “Migración, familia y remesas: cambios de continuidades en las estructuras y practicas transnacionales en tiempos de crisis y retorno. Parroquia Chiquintad”, *Universidad de Cuenca*, 2017

## SITOGRAFIE

- AFD, « Les fonds de préparation de projets », consulté le 12/09/2020, URL : <https://www.afd.fr/fr/les-fonds-de-preparation-de-projets>
- AFD, « Un téléphérique pour améliorer la mobilité urbaine à Guayaquil », 4/08/2017, consulté le 25/08/2020, URL : <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/un-telepherique-pour-ameliorer-la-mobilite-urbaine-guayaquil>
- APIX, URL : [www.investinsenegal.com](http://www.investinsenegal.com)
- Association France-Equateur, URL : <http://association-France-equateur.com/>
- Association Rumiñahui, URL : <https://www.hernan-jara.com/vie-associative/2-association-ruminahui/>
- Banco Central del Ecuador, URL : <http://www.bce.fin.ec>
- Banque Mondiale, Climate data projections : Ecuador, consulté le 10/08/2020 URL : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/ecuador/climate-data-projections>
- Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, « What is the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction ? », URL : <https://www.undrr.org/implementing-sendai-framework/what-sendai-framework>
- CCNUCC, « Processus et réunions », consulté le 12/03/2020, URL : <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings>
- Commission européenne, « Le Fonds fiduciaire d’urgence pour l’Afrique soutient le développement des entreprises, la formation professionnelle et l’emploi des jeunes dans les régions de Casamance, du Sud-est et du Nord du Sénégal », mis en ligne le 24/10/2017, consulté le 23/06/2020, URL : [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/all-news-and-stories/le-fonds-fiduciaire-durgence-de-lunion-europeenne-pour-lafrique-soutient-le\\_en](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/all-news-and-stories/le-fonds-fiduciaire-durgence-de-lunion-europeenne-pour-lafrique-soutient-le_en)
- Commission européenne, *EU Emergency Trust Fund for Africa : Senegal*, consulté le 23/06/2020, URL : [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/senegal\\_en](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/senegal_en)
- Défenseur des Droits équatorien : 176efensoría del Pueblo del Ecuador, Pronunciamiento : “La isla de Muisne en riesgo de desplazamiento”, mis en ligne le 22/08/2018, consulté le 2/09/2020, URL : <https://www.dpe.gob.ec/la-isla-de-muisne-en-riesgo-de-desplazamiento/>
- Elus écologistes de Rhône-Alpes, « Equateur : soutenons le peuple Sarayaku », 24/06/2014, URL : <https://elus-rhonealpes.eelv.fr/2014/06/24/sarayaku/>
- GESCOD, « Sénégal : appui aux Conseils Départementaux de Basse-Casamance », URL : <https://www.gescod.org/action/senegal-appui-aux-conseils-departementaux-de-basse-casamance>

- Meteo France, «Comprendre le climat mondial : El Nino et la Nina », consulté le 30/09/2020, URL : <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/comprendre-le-climat-mondial/el-ninola-nina>
- OIM, « Migration au Sénégal, Profil national 2009 », 2009, URL : [http://www.iomdakar.org/profiles/sites/default/files/Senegal\\_Profile\\_2009.pdf](http://www.iomdakar.org/profiles/sites/default/files/Senegal_Profile_2009.pdf)
- OIM, communiqué de presse “Le profil migratoire offre une vue d’ensemble détaillée”, 29/06/2009, URL : <https://www.iom.int/fr/news/le-profil-migratoire-offre-une-vue-densemble-detaillee>
- OIM, “Ecuador, la OIM y la UE en un programa piloto para mejorar el desarrollo sostenible mediante la migración”, 2019, URL : <https://www.iom.int/es/news/ecuador-la-oim-y-la-ue-en-un-programa-piloto-para-mejorar-el-desarrollo-sostenible-mediante-la>
- UNFCCC, « Introduction to climate finance », consulté le 15/07/2020, URL : <https://unfccc.int/topics/climate-finance/the-big-picture/introduction-to-climate-finance>
- USAID, climate risk profile: Senegal, 2017, consulté le 10/08/2020, URL: [https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2017\\_USAID%20ATLAS\\_Climate%20Change%20Risk%20Profile%20-%20Senegal.pdf](https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2017_USAID%20ATLAS_Climate%20Change%20Risk%20Profile%20-%20Senegal.pdf)

## **FILMOGRAPHIE**

- V. Vasak, V. Berda, F. Touly, T. Boot, *Sénégal, une île à la dérive*, Arte GEIE, Documentaire, 2017, URL : <https://info.arte.tv/fr/senegal-une-ile-la-derive>
- Guillaume Long, « Le buen vivir et le combat pour l’écocapitalisme », *Youtube*, 30/11/2015, URL : [https://www.youtube.com/watch?v=guHU6tV5Xho&feature=share&fbclid=IwAR21MCi\\_xDVgHK-ZF\\_XXcVN0JfhO-Tpaj9kD9S2QSpX26GkDAPs2bC2uEEk](https://www.youtube.com/watch?v=guHU6tV5Xho&feature=share&fbclid=IwAR21MCi_xDVgHK-ZF_XXcVN0JfhO-Tpaj9kD9S2QSpX26GkDAPs2bC2uEEk)
- Anonyme, “Discurso Sr Presidente Rafael Correa en Sevilla – España”, *Youtube*, 2013, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=ASNhGEZdNBw>

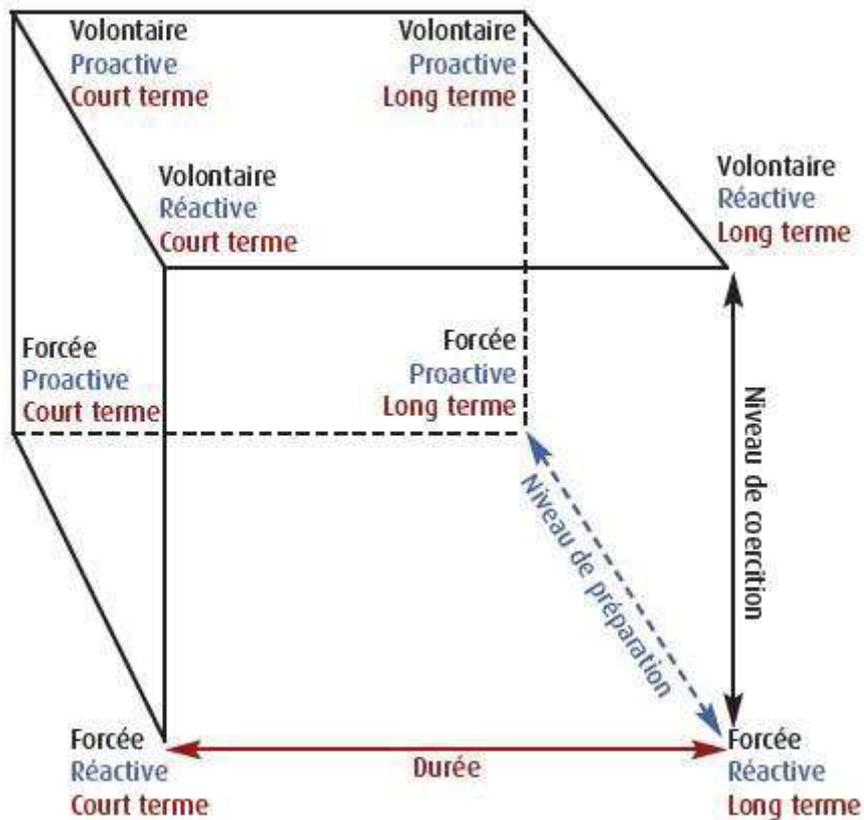
## ANNEXES

### Annexe 1 : Chronologie indicative des événements internationaux en lien avec la mise à l'agenda international des migrations et déplacements environnementaux

- 1972** : 1<sup>ère</sup> conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm), création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
- 1985** : Rapport sur les « réfugiés environnementaux » (définition) présenté par El-Hinnawi à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU)
- 1990** : Premier rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- 1992** : Conférence Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adoptées lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro.
- 1995** : Rapport Myers sur les conséquences du changement climatique en termes de migration (chiffres, 200 millions de migrants environnementaux en 2050)
- 2000** : Déclaration du Millénaire de l'ONU et adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- 2001** : document de travail de Richard Black présenté à l'ONU (scepticisme sur le lien direct entre migration et environnement, multi causalité de la migration). Création d'un Fonds international pour l'adaptation des pays les moins développés par l'ONU, développement des PANA (Programmes d'Actions Nationaux pour l'Adaptation au changement climatique).
- 2006** : 1<sup>er</sup> Plan d'Action National pour l'Adaptation du Sénégal
- 2007-2009** : Projet de recherche EACH-FOR (*Environmental Change and Forced Migration Scenarios*) financé par la Commission européenne (23 pays),
- 2009** : COP15 à Copenhague, lobbying des petits Etats insulaires particulièrement vulnérables au réchauffement climatique. Changement de discours : « migrations environnementales » → « migrations climatiques ».
- 2010**: Conférence de Cancún, établissement des cadres légaux nationaux d'adaptation (Plans Nationaux d'Adaptation). Conférence mondiale des peuples contre le changement climatique et pour les droits de la Terre Mère à Cochabamba.
- 2011** : Rapport Foresight, « Migrations et changements environnementaux planétaires ».
- 2012** : Développement d'une stratégie nationale d'adaptation en Equateur.
- 2012** : Entrée en vigueur de la Convention de Kampala (qui reconnaît les liens entre les déplacements internes et les catastrophes)
- 2012-2015** : Initiative Nansen, reconnaissance par trois Etats européens (Norvège, Suisse et Suède) de la nécessité de protéger les personnes déplacées en raison de la dégradation de leur environnement et création de la Plateforme sur les Déplacements liés aux Catastrophes (PDD). Création de la Task Force on Displacement lors des Accords de Paris conclus en 2015.
- 2014** : Rapport du GIEC qui définit l'adaptation en termes de risques et opportunités.
- 2015** : Accords de Paris et Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU. L'OIM crée une division spéciale → Migrations, Environnement et Changement Climatique (MECC)
- 2015-2030** : Sendai Disaster Risk Reduction Framework Convention 2015-2030 (Cadre de Sendai)
- 2018** : Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte de Marrakech)

Source : chronologie élaborée par l'auteur.

## Annexe 2 : Les trois dimensions des migrations environnementales



Source : B. Alex et F. Gemenne François, « Impacts du changement climatique sur les flux migratoires à l'horizon 2030 », *Observatoire des enjeux géopolitiques de la démographie*, DGRIS, Futuribles, IRIS, n° 1, mai 2016, URL : <https://www.futuribles.com/fr/document/impacts-du-changement-climatique-sur-les-flux-migr/>, consulté le 5/05/2020

## Annexe 3 : Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays

### INTRODUCTION : PORTÉE ET OBJET

1. Les présents Principes directeurs visent à répondre aux besoins particuliers des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à travers le monde. Y sont identifiés les droits et les garanties concernant la protection des personnes contre les déplacements forcés et la protection et l'aide qu'il convient de leur apporter au cours du processus de déplacement, ainsi que pendant leur retour ou leur réinstallation et leur réintégration.

2. Aux fins des présents Principes directeurs, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations

des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État.

3. Les présents Principes s'inspirent du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire et y sont conformes. Ils visent à guider :

le Représentant du Secrétaire général chargé de la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans l'exercice de son mandat ;

les États qui ont à faire face au phénomène des déplacements internes ;

tous les autres groupes, individus et autorités concernés dans leurs relations avec les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; et

les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans les activités qu'elles consacrent au problème du déplacement interne.

4. Les présents Principes directeurs doivent être diffusés et appliqués sur une échelle aussi vaste que possible.

## TITRE PREMIER — PRINCIPES GÉNÉRAUX

### *Principe 1*

1. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays jouissent, sur un pied d'égalité, en vertu du droit international et du droit interne, des mêmes droits et libertés que le reste de la population du pays. Elles ne font l'objet, dans l'exercice des différents droits et libertés, d'aucune discrimination fondée sur leur situation en tant que personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

2. Les présents Principes ne préjugent en rien de la responsabilité pénale des personnes en vertu du droit international, notamment en cas de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre.

### *Principe 2*

1. Indépendamment de leur statut juridique, tous les groupes, autorités et personnes observent les présents Principes directeurs et les appliquent sans discrimination. L'observation des présents Principes n'a aucune incidence juridique sur le statut des autorités, des groupes ou des personnes concernées.

2. Les présents Principes ne seront pas interprétés comme restreignant, modifiant ou affaiblissant les dispositions d'un des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou au droit international humanitaire, ou les droits accordés aux personnes en vertu de la législation interne. En particulier, les présents Principes ne préjugent en rien du droit de demander l'asile et d'en bénéficier dans d'autres pays.

### *Principe 3*

1. C'est aux autorités nationales qu'incombent en premier lieu le devoir et la responsabilité de fournir une protection et une aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui relèvent de leur juridiction.

2. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont le droit de demander et de recevoir une protection et une aide humanitaire desdites autorités. Elles ne seront soumises à aucune persécution ou punition pour avoir formulé une telle demande.

### *Principe 4*

1. Les présents Principes sont appliqués sans discrimination aucune fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou la croyance, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale, ethnique ou sociale, le statut juridique ou social, l'âge, l'incapacité, la propriété, la naissance ou tout autre critère similaire.

2. Certaines personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, telles que les enfants, en particulier les mineurs non accompagnés, les femmes enceintes, les mères d'enfants en bas âge, les femmes chef de famille, les

personnes souffrant d'incapacités et les personnes âgées ont droit à la protection et à l'aide que nécessite leur condition et à un traitement qui tienne compte de leurs besoins particuliers.

## TITRE II — PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION CONTRE LE DÉPLACEMENT

### *Principe 5*

Toutes les autorités et tous les membres concernés de la communauté internationale respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment les droits de l'homme et le droit humanitaire, et assurent leur respect en toutes circonstances de façon à prévenir et éviter les situations de nature à entraîner des déplacements de personnes.

### *Principe 6*

1. Chaque être humain a le droit d'être protégé contre un déplacement arbitraire de son foyer ou de son lieu de résidence habituel.

2. L'interdiction des déplacements arbitraires s'applique aux déplacements :

qui sont la conséquence de politiques d'apartheid, de politiques de « nettoyage ethnique », ou de pratiques similaires dont l'objectif ou la résultante est la modification de la composition ethnique, religieuse ou raciale de la population touchée ;

qui interviennent dans des situations de conflit armé, à moins que la sécurité des personnes civiles concernées ou des raisons militaires impérieuses ne les aient rendus nécessaires ;

qui se produisent dans le contexte de projets de développement de vaste envergure qui ne sont pas justifiés par des considérations impérieuses liées à l'intérêt supérieur du public ;

qui sont opérés, en cas de catastrophe, à moins que la sécurité et la santé des personnes concernées n'exigent leur évacuation ; et

qui sont utilisés comme un moyen de châtement collectif.

3. Le déplacement ne doit pas durer plus longtemps que ne l'exigent les circonstances.

### *Principe 7*

1. Avant toute décision tendant à déplacer des personnes, les autorités concernées font en sorte que toutes les autres possibilités soient étudiées afin d'éviter le recours à une telle mesure. Lorsqu'il n'y a pas d'autre choix, tout doit être fait pour que le nombre des personnes déplacées soit aussi restreint que possible et que les effets néfastes de l'opération soient limités.

2. Les autorités qui procèdent à un tel déplacement de population veillent, dans toute la mesure possible, à ce que les personnes déplacées soient convenablement logées, que le processus de déplacement se fasse dans des conditions satisfaisantes sur le plan de la sécurité, de l'alimentation, de la santé et de l'hygiène et que les membres d'une même famille ne soient pas séparés.

3. Lorsque le déplacement a lieu dans d'autres circonstances que la phase d'urgence d'un conflit armé ou d'une catastrophe, les garanties suivantes doivent être observées :

toute décision sera prise par l'autorité étatique habilitée par la loi ;

les dispositions nécessaires seront prises pour que les personnes déplacées soient pleinement informées des raisons et des modalités de leur déplacement et, le cas échéant, des mesures d'indemnisation et de réinstallation ;

on s'efforcera d'obtenir le consentement libre et en connaissance de cause des personnes déplacées ;

les autorités compétentes s'efforceront d'associer les personnes concernées, en particulier les femmes, à la planification et à la gestion de leur réinstallation ;

des mesures de maintien de l'ordre seront, au besoin, prises par les autorités judiciaires compétentes ; et

le droit à un recours utile, y compris à un réexamen des décisions prises par les autorités judiciaires compétentes, sera respecté.

### *Principe 8*

Il ne sera procédé à aucun déplacement de population en violation des droits à la vie, à la dignité, à la liberté et à la sécurité des personnes concernées.

### *Principe 9*

Les États ont l'obligation particulière de protéger contre le déplacement les populations indigènes, les minorités, les paysans, les éleveurs et autres groupes qui ont vis-à-vis de leurs terres un lien de dépendance et un attachement particuliers.

## **TITRE III — PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION AU COURS DU DÉPLACEMENT**

### *Principe 10*

1. Chaque être humain a un droit inhérent à la vie qui est protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront protégées en particulier contre :

le génocide ;

l'assassinat ;

les exécutions sommaires ou arbitraires ; et

les disparitions forcées, y compris l'enlèvement ou la détention non reconnue, quand il y a menace de mort ou mort d'homme.

La menace du recours ou l'incitation à un des actes susmentionnés sont interdites.

2. Les attaques ou d'autres actes de violence contre des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui ne participent plus aux hostilités sont interdits en toutes circonstances. Les personnes déplacées sont protégées, en particulier contre :

les attaques directes ou aveugles ou d'autres actes de violence, y compris la délimitation de zones dans lesquelles les attaques contre les civils sont autorisées ;

l'utilisation de la faim comme méthode de combat ;

l'utilisation des personnes déplacées comme bouclier pour protéger des objectifs militaires contre des attaques ou pour couvrir, favoriser ou empêcher des opérations militaires ;

les attaques visant les camps ou les zones d'installation des personnes déplacées ; et

l'utilisation de mines terrestres antipersonnel.

### *Principe 11*

1. Chacun a droit à la dignité et à l'intégrité physique, mentale et morale.

2. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, que leur liberté ait fait l'objet de restrictions ou non, seront protégées en particulier contre :

le viol, la mutilation, la torture, les traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants et d'autres atteintes à leur dignité tels que les actes de violence visant spécifiquement les femmes, la prostitution forcée et toute forme d'attentat à la pudeur ;

l'esclavage ou toute forme contemporaine d'esclavage (vente à des fins de mariage, exploitation sexuelle, travail forcé des enfants, etc.) ; et

les actes de violence visant à semer la terreur parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

La menace du recours ou l'incitation à un des actes susmentionnés sont interdites.

#### *Principe 12*

1. Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire.
2. Pour donner effet à ce droit reconnu aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, il est interdit de les enfermer ou de les confiner dans un camp. Si dans des circonstances exceptionnelles de telles mesures s'avèrent absolument nécessaires, elles ne doivent pas durer plus longtemps que ne l'exigent ces circonstances.
3. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront protégées contre toute arrestation et détention discriminatoire du fait de leur déplacement.
4. En aucun cas, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ne seront prises comme otages.

#### *Principe 13*

1. En aucune circonstance les enfants déplacés ne seront enrôlés dans une force armée ou obligés ou autorisés à participer à des combats.
2. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront protégées contre les pratiques discriminatoires consistant à tirer parti de leur situation pour les enrôler dans des forces ou des groupes armés. En particulier, toute pratique cruelle, inhumaine ou dégradante visant à contraindre une personne déplacée à accepter d'être enrôlée dans un groupe armé ou à la punir en cas de refus est interdite quelles que soient les circonstances.

#### *Principe 14*

1. Chaque personne déplacée à l'intérieur de son propre pays a le droit de circuler librement et de choisir librement son lieu de résidence.
2. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont, en particulier, le droit d'entrer et de sortir librement des camps ou d'autres zones d'installation.

#### *Principe 15*

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont :

le droit de rechercher la sécurité dans une autre partie du pays ;

le droit de quitter leur pays ;

le droit de demander l'asile dans un autre pays ; et

le droit d'être protégées contre le retour ou la réinstallation forcés dans tout lieu où leur vie, leur sécurité, leur liberté et/ou leur santé seraient en danger.

#### *Principe 16*

1. Toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont le droit d'être informées du sort de leurs proches portés disparus et du lieu où ils se trouvent.
2. Les autorités concernées s'efforceront de déterminer le sort et le lieu où se trouvent les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays portées disparues et coopèrent avec les organisations internationales qui se consacrent à cette tâche. Elles tiennent les proches au courant des progrès de leurs recherches et les informent de tout élément nouveau.
3. Les autorités concernées s'efforcent de récupérer et d'identifier les restes des personnes décédées, d'empêcher leur profanation ou mutilation, de faciliter leur restitution aux proches ou d'en disposer d'une manière respectueuse.

4. Les sépultures des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont protégées en toutes circonstances. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont le droit d'accéder aux sépultures de leurs proches décédés.

#### *Principe 17*

1. Chacun a droit au respect de sa vie familiale.
2. Afin de donner effet à ce droit reconnu aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les membres d'une famille qui souhaitent rester ensemble seront autorisés à le faire.
3. Les familles séparées par suite de leur déplacement doivent être réunifiées aussi rapidement que possible. Toutes les mesures requises seront prises pour accélérer la réunification de ces familles, notamment lorsqu'il y a des enfants. Les autorités responsables faciliteront les recherches faites par les membres d'une famille, encourageront l'action des organisations humanitaires qui œuvrent pour la réunification des familles et coopéreront avec elles.
4. Les membres des familles déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont on a restreint la liberté en les enfermant ou en les confinant dans des camps ont le droit de rester ensemble.

#### *Principe 18*

1. Toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont droit à un niveau de vie suffisant.
2. Au minimum quelles que soient les circonstances et sans discrimination aucune, les autorités compétentes assurent aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays les services suivants et leur permettent d'y accéder en toute sécurité :  
aliments de base et eau potable ;  
abri et logement ;  
vêtements décents ; et  
services médicaux et installations sanitaires essentiels.
3. Des efforts particuliers seront faits pour assurer la pleine participation des femmes à la planification et à la distribution des fournitures de première nécessité.

#### *Principe 19*

1. Toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui sont blessées ou malades, ainsi que celles qui sont handicapées, recevront, dans toute la mesure possible et dans les meilleurs délais, les soins médicaux et l'attention dont elles ont besoin sans distinction aucune fondée sur des motifs extramédicaux. Au besoin, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays auront accès à des services d'assistance psychologique et sociale.
2. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des femmes dans le domaine de la santé, notamment à leur accès aux prestataires et aux services de soins de santé, tels que les soins de santé en matière de reproduction, ainsi qu'aux services de consultation requis dans le cas des victimes de sévices sexuels et autres.
3. Une attention particulière doit être accordée en outre à la prévention des maladies contagieuses et infectieuses, y compris le sida, parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

#### *Principe 20*

1. Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.
2. Pour donner effet à ce droit reconnu aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les autorités concernées leur délivreront les documents dont elles ont besoin (passeport, papiers d'identité, attestation de naissance, attestation de mariage, etc.) pour qu'elles puissent jouir de leurs droits. Elles leur faciliteront en

particulier l'obtention de nouveaux documents ou le remplacement des documents perdus durant le processus de déplacement sans leur imposer des conditions excessives, telles que le retour dans le lieu de résidence habituel pour se faire délivrer ces documents ou d'autres papiers nécessaires.

3. Les femmes et les hommes pourront demander de tels documents sur un pied d'égalité et auront le droit de se les faire délivrer à leur propre nom.

#### *Principe 21*

1. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété et de ses possessions.

2. La propriété et les possessions des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront en toutes circonstances protégées, en particulier contre les actes suivants :

pillage ;

attaques directes ou aveugles ou d'autres actes de violence ;

l'utilisation en guise de bouclier pour des opérations ou des objectifs militaires ;

l'utilisation comme objets de représailles ; et

la destruction ou l'appropriation en tant que mesure de châ timent collectif.

3. La propriété et les possessions laissées par les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au moment de leur départ doivent être protégées contre la destruction, ainsi que l'appropriation, l'occupation ou l'utilisation arbitraires et illégales.

#### *Principe 22*

1. L'exercice des droits suivants par les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qu'elles vivent dans des camps ou ailleurs, ne doit faire l'objet d'aucune discrimination fondée sur leur situation en tant que personnes déplacées :

droits à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, d'opinion et d'expression ;

droit de rechercher librement un emploi et de participer aux activités économiques ;

droit à la liberté d'association et de participation sur un pied d'égalité aux affaires de la communauté ;

droit de voter et de prendre part aux affaires gouvernementales et publiques, y compris le droit d'accéder aux moyens nécessaires pour exercer ce droit ; et

droit de communiquer dans une langue qu'elles comprennent.

#### *Principe 23*

1. Toute personne a droit à l'éducation.

2. Pour donner effet à ce droit, les autorités concernées veilleront à ce que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en particulier les enfants déplacés, reçoivent gratuitement un enseignement qui revêtira un caractère obligatoire au niveau primaire. Cet enseignement respectera leur identité culturelle, leur langue et leur religion.

3. Des efforts particuliers seront faits pour assurer la pleine et égale participation des femmes et des filles dans le cadre des programmes d'enseignement.

4. Des services d'enseignement et de formation seront offerts, dès que les conditions le permettront, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en particulier aux adolescents et aux femmes, qu'ils vivent dans un camp ou ailleurs.

### **TITRE IV — PRINCIPES RELATIFS À L'AIDE HUMANITAIRE**

#### *Principe 24*

1. Toute aide humanitaire sera fournie dans le respect des principes d'humanité et d'impartialité et à l'abri de toute discrimination.
2. L'aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ne sera pas détournée, notamment pour des raisons politiques ou militaires.

#### *Principe 25*

1. C'est en premier lieu aux autorités nationales qu'incombent le devoir et la responsabilité d'apporter une aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
2. Les organisations humanitaires internationales et d'autres parties concernées ont le droit de proposer leurs services pour venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Une telle proposition ne doit pas être considérée comme inamicale ou comme un acte d'ingérence dans les affaires intérieures de l'État et sera accueillie de bonne foi. Ces services ne seront pas refusés arbitrairement, surtout si les autorités concernées ne sont pas en mesure de fournir l'aide humanitaire requise ou ne sont pas disposées à le faire.
3. Toutes les autorités concernées autoriseront et faciliteront le libre passage de l'aide humanitaire et permettront aux personnes chargées de la distribuer d'accéder rapidement et librement aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

#### *Principe 26*

Les personnes chargées de l'aide humanitaire, leurs moyens de transport et leurs stocks seront protégés. Ils ne feront l'objet d'aucune attaque ou autre acte de violence.

#### *Principe 27*

1. Les organisations internationales humanitaires et les autres parties concernées accorderont, dans le cadre de l'aide qu'elles apportent, l'attention voulue au besoin de protection et aux droits fondamentaux des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et prendront les mesures nécessaires à cet effet. Ce faisant, ces organisations et parties respecteront les normes et les codes de conduite internationaux.
2. Le précédent paragraphe ne préjuge en rien des responsabilités en matière de protection des organisations internationales mandatées dont les services peuvent être offerts ou demandés par les États.

### **TITRE V — PRINCIPES RELATIFS AU RETOUR, À LA RÉINSTALLATION ET À LA RÉINTÉGRATION**

#### *Principe 28*

1. C'est aux autorités compétentes qu'incombent en premier lieu le devoir et la responsabilité de créer des conditions propices au retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans leur foyer ou leur lieu de résidence habituel ou à leur réinstallation volontaire dans une autre partie du pays, ou de leur fournir les moyens nécessaires à cet effet. Lesdites autorités s'efforceront de faciliter la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui sont retournées dans leur lieu d'origine ou qui ont été réinstallées.
2. Des efforts particuliers seront faits pour assurer la pleine participation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la planification et à la gestion de leur retour ou réinstallation et de leur réintégration.

#### *Principe 29*

1. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui ont regagné leur foyer ou leur lieu de résidence habituel ou se sont réinstallées dans d'autres régions du pays ne feront l'objet d'aucune discrimination en raison de leur déplacement. Elles ont le droit de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux affaires publiques à tous les niveaux et d'accéder dans des conditions d'égalité aux services publics.

2. Les autorités compétentes ont le devoir et la responsabilité d'aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui ont regagné leur lieu d'origine ou ont été réinstallées à recouvrer, dans la mesure du possible, la propriété et les possessions qu'elles avaient laissées ou dont elles avaient été dépossédées au moment de leur départ. Lorsque leur recouvrement n'est pas possible, les autorités compétentes accorderont à ces personnes une indemnisation équitable ou une autre forme de dédommagement ou les aideront à les obtenir.

#### *Principe 30*

Toutes les autorités concernées autoriseront et aideront les organisations humanitaires internationales et les autres parties concernées à accéder librement et rapidement, dans l'exercice de leurs mandats respectifs, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays pour les aider dans le cadre de leur retour ou réinstallation et de leur réintégration.

Source : Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, *Revue internationale de la Croix Rouge*, n°831, 30/09/1998, URL : <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/5fzf6z.htm>, consulté le 5/07/2020

Annexe 4 : Rencontre des enquêteurs de l'OIM avec les représentants de la communauté de Santa Lucia.



Source : OIM, « Migración, ambiente y cambio climático : estudios de caso en América del Sur », *Cuadernos migratorios* n°8, OIM, 2017

## TABLE DES MATIERES

<b>RESUME</b> .....	4
<b>ABSTRACT</b> .....	5
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	6
<b>SOMMAIRE</b> .....	8
<b>Introduction : migrer pour mieux s'adapter aux changements environnementaux ?</b> .....	8
La multi-causalité de la migration.....	14
Le <i>nexus</i> migration-environnement.....	17
Le potentiel de la migration pour le développement humain et l'adaptation aux changements environnementaux .....	19
Les enjeux de la gouvernance des migrations environnementales .....	22
Le choix du Sénégal et de l'Equateur.....	24
Les coopérations franco-sénégalaise et franco-équatorienne pour le développement .....	25
Question de recherche .....	27
Méthodologie .....	28
<i>Partie I : L'émergence d'un discours international sur le lien entre migration et changements environnementaux : de l'apparition d'un concept onusien à sa traduction dans les discours et politiques des organisations régionales et nationales (1972-2009)</i> .....	29
<b>Chapitre 1 : Migration, environnement et développement : l'émergence d'un discours à la croisée des agendas politiques internationaux, régionaux et nationaux</b> .....	30
<b>A. Un discours qui émerge dans un contexte de mise à l'agenda international des questions environnementales</b> .....	30
1) Historique du discours sur les liens entre migration et changements environnementaux à partir des archives onusiennes.....	30
1.1. <i>Les premiers écrits sur le lien entre migration et changements environnementaux</i> .....	31
1.2. <i>L'émergence d'un nouveau concept onusien : « les réfugiés environnementaux »</i> .....	32
1.3. <i>Un intérêt grandissant pour la question</i> .....	32
1.4. <i>La confrontation de deux discours : les coalitions alarmiste et sceptique</i> .....	34
1.5. <i>Vers la reconnaissance de la migration comme stratégie d'adaptation aux changements climatiques</i> .....	37
2) Le discours « migration-développement » aux origines du discours « migration-adaptation » ?.....	39
<b>B. Le rôle des cadres législatifs et des systèmes régionaux dans l'évolution du discours sur les migrations environnementales (1972-2009)</b> .....	41

1) Des cadres législatifs régionaux susceptibles d'apporter des solutions aux enjeux des migrations environnementales.....	41
1.1. Des cadres législatifs régionaux relatifs aux droits de l'Homme .....	42
1.2. Des cadres législatifs régionaux relatifs au droit à l'environnement .....	43
1.3. Des cadres législatifs régionaux relatifs aux droits et à la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays .....	43
2) Des discussions et des programmes d'action qui témoignent d'un intérêt croissant pour la question au sein des organisations régionales .....	46
2.1. L'évolution des discussions et des programmes d'actions en lien avec les migrations environnementales au sein des institutions européennes et du Conseil de l'Europe .....	46
2.2. L'évolution des discussions et des programmes d'actions en lien avec les migrations environnementales au sein des organisations latinoaméricaines : la Conférence sudaméricaine sur les migrations (CSM) .....	48
2.3. L'évolution des discussions et des programmes d'actions en lien avec les migrations environnementales au sein des organisations africaines .....	49

**Chapitre 2 : Migration, développement et adaptation aux changements environnementaux au Sénégal et en Equateur (1972-2009).....51**

1) Des cultures et une histoire migratoires qui influencent les représentations locales et nationales de la migration.....	52
1.1. Tendances migratoires en Equateur et au Sénégal des années 1970 aux années 2000 .....	52
1.2. Des cultures de la migration ? .....	56
2) Migrations, crises socioéconomiques et remises : l'importance des diasporas .....	59
2.1. L'évolution des flux migratoires et des transferts de fonds des diasporas au Sénégal et en Equateur .....	59
2.2. Les remises : des sources de revenus contra-cycliques et constantes .....	61
2.3. Réduction de la pauvreté et contribution au développement et à l'adaptation aux changements environnementaux.....	62
3) Des politiques de développement et d'adaptation aux changements climatiques qui témoignent d'une culture de la migration et d'une culture de l'adaptation particulières.....	64
3.1. Les politiques équatorienne et sénégalaise de développement .....	64
3.2. Le développement de stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques .....	67

**Partie II : La prise en compte du lien entre migration et environnement dans les politiques migratoires, de développement et d'adaptation aux changements environnementaux sénégalaises et équatoriennes (2010-2018)..... 70**

**Chapitre 1 : La Conférence de Cancún sur les changements climatiques et l'émergence d'un discours sur la migration comme stratégie d'adaptation au sein des organisations internationales, régionales et nationales.....72**

A. La reconnaissance de la migration comme stratégie d'adaptation au sein des organisations internationales .....	72
---	----

1) Migration et adaptation aux changements climatiques dans les conférences onusiennes .....	72
1.1. <i>La conférence mondiale des peuples contre le changement climatique et les droits de la Terre Mère</i> .....	73
1.2. <i>La conférence de Cancún et l'établissement de cadres légaux nationaux d'adaptation</i> .....	75
1.3. <i>Les accords de Paris : l'adaptation comme objectif mondial</i> .....	77
2) Le développement d'une expertise et d'institutions internationales en lien avec les migrations environnementales.....	80
2.1. <i>Le rôle de l'OIM dans la mise à l'agenda politique des migrations environnementales</i> .....	81
2.2. <i>Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés : un devoir d'assistance envers les populations déplacées</i> .....	82
3) A la croisée des gouvernances régionales des migrations et de l'adaptation aux changements climatiques .....	83
3.1. <i>Gouvernance des migrations et gouvernance de l'adaptation au sein des organisations européennes</i> .....	83
3.2. <i>Gouvernance des migrations et déplacements en lien avec les changements environnementaux au sein des organisations africaines</i> .....	86
3.3. <i>Gouvernance des migrations et déplacements en lien avec les changements environnementaux au sein des organisations latinoaméricaines</i> .....	88
<b>B. L'évolution des cadres nationaux de gouvernance, en faveur de la prise en compte de la migration dans les stratégies d'adaptation aux changements environnementaux ?</b> .....	89
1) Des politiques publiques migratoires et de développement favorables aux diasporas	89
1.1. <i>L'intégration des diasporas dans les stratégies équatorienne et sénégalaise de développement</i> .....	89
1.2. <i>Les limites des programmes nationaux d'accompagnement des migrants sénégalais et équatoriens</i> .....	93
1.3. <i>Quelles politiques publiques pour les populations migrantes ?</i> .....	95
2) Des stratégies nationales d'adaptation qui reflètent peu le potentiel de la mobilité humaine.....	100
<b>Chapitre 2 : La migration comme stratégie d'adaptation au Sénégal et en Equateur</b>	<b>103</b>
<b>A. Deux pays aux problématiques environnementales et migratoires différentes</b> .	<b>104</b>
1) Deux pays différemment affectés par les changements environnementaux .....	104
1.1. <i>Différents risques environnementaux</i> ... ..	105
1.2. .... <i>Qui amènent différentes réponses migratoires</i> .....	110
1.3. <i>Autres facteurs de la migration identifiés par les répondants</i> .....	113
2) Perceptions des changements climatiques et réalités empiriques : quelles divergences ? .....	114
2.1. <i>Différentes perceptions des changements environnementaux au Sénégal et en Equateur</i> .....	115

2.2. <i>Des perceptions qui varient selon des critères sociodémographiques</i> .....	116
2.3. <i>Perceptions des changements environnementaux et adaptation : quelles relations ?</i> .....	118
3) Des représentations de la migration et de la migration comme modalité de l'adaptation aux changements environnementaux nuancées.....	121
3.1. <i>Différentes représentations de la migration aux niveaux local et national ?</i> ....	121
3.2. <i>Perceptions acteurs de développement : un discours nuancé</i> .....	124
<b>B. Le rôle des migrants et des diasporas dans l'adaptation aux changements environnementaux de leurs communautés d'origine en Equateur et au Sénégal</b> ....	125
1) Les apports matériels des migrants envers leurs communautés d'origine.....	126
1.1. <i>Améliorer le bien-être des populations</i> .....	126
1.2. <i>Participer à la résilience face aux changements environnementaux</i> .....	127
2) Les apports immatériels de la migration.....	128
2.1. <i>L'acquisition de savoir-faire et de compétences</i> .....	129
2.2. <i>Le soutien des associations villageoises et de la diaspora</i> .....	130
3) Le rôle des acteurs français de la coopération pour le développement en Equateur et au Sénégal .....	131
3.1. <i>Le rôle et la légitimité des « experts »</i> .....	131
3.2. <i>Le rôle des acteurs de terrain</i> .....	133
<b>Chapitre 3 : Les obstacles et les opportunités de la gouvernance des migrations dans le contexte de l'adaptation aux changements environnementaux au Sénégal et en Equateur</b> .....	134
<b>A. Obstacles et limites d'une gouvernance globale incluant politiques migratoires et d'adaptation</b> .....	135
1) Les limites du discours « migration-adaptation » .....	136
1.1. <i>Narratifs de crise et xénophobie</i> .....	136
1.2. <i>La migration perçue comme un échec de l'adaptation</i> .....	139
2) La nécessité de prévenir les risques de maladaptation .....	140
2.1. <i>Dans les aires urbaines</i> .....	140
2.2. <i>Dans les zones rurales</i> .....	142
<b>B. Défis et opportunités de la migration comme stratégie d'adaptation au Sénégal et en Equateur</b> .....	144
1) Un accroissement des inégalités socio-économiques.....	144
1.1. <i>Des inégalités socioéconomiques entre les ménages et les communautés d'origine</i> .....	145
1.2. <i>Déterminants sociodémographiques de la capacité de migrer face aux changements environnementaux</i> .....	146
2) L'intégration des populations marginalisées .....	149
2.1. <i>Intégration des populations indigènes</i> .....	149
2.2. <i>Intégration des migrants dans les projets de développement</i> .....	151
1.3. <i>Autonomisation des femmes</i> .....	153
<b>Conclusion</b> .....	157
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	159

<i>ANNEXES</i> .....	<i>178</i>
<i>TABLE DES MATIERES</i> .....	<i>188</i>